

Rapport annuel 2024



En bref

Fondée en 1859, la Banque Nationale du Canada offre des services financiers à des particuliers, des entreprises, une clientèle institutionnelle et des gouvernements partout au Canada. Nous sommes l'une des six banques d'importance systémique au Canada, et nous livrons un rendement des capitaux propres supérieur⁽¹⁾.

Nous exerçons nos activités dans trois secteurs au Canada : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers. Un quatrième secteur, Financement spécialisé aux États-Unis et International, vient compléter la croissance de nos activités domestiques.

Nous sommes une institution bancaire de premier plan au Québec, où sont situées la majorité de nos succursales, ainsi qu'un chef de file dans des activités ciblées à l'échelle canadienne.

Nous visons l'atteinte des normes les plus rigoureuses en matière de responsabilité d'entreprise tout en créant de la valeur pour nos actionnaires. Nous nous positionnons à titre d'employeur de choix et nous sommes reconnus pour la promotion de l'inclusion et de la diversité⁽⁵⁾.

Notre siège social est établi à Montréal et nos titres sont négociés à la Bourse de Toronto (TSX : NA).

Table des matières

3	Message du président et chef de la direction
5	Membres de l'équipe de direction
6	Message du président du conseil d'administration
7	Membres du conseil d'administration
8	Notre mission commune
9	La durabilité à la Banque
12	Divulgaration d'information sur les risques
13	Rapport de gestion
135	États financiers consolidés audités
239	Données relatives aux exercices antérieurs
242	Renseignements à l'intention des actionnaires

2,9 millions Client·e·s⁽²⁾

31 303 Employé·e·s⁽³⁾

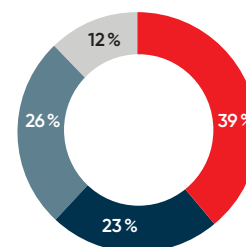
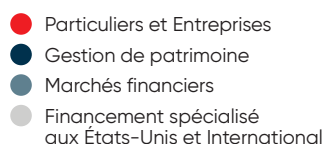
11,4 G\$ Revenu total

3,8 G\$ Résultat net

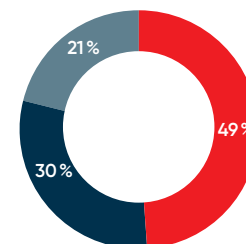
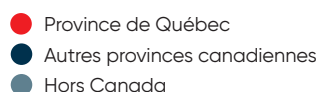
462 G\$ Actif total

45,3 G\$ Capitalisation boursière

Répartition sectorielle du revenu total ajusté en 2024⁽⁴⁾



Répartition géographique du revenu total ajusté en 2024⁽⁴⁾



(1) Selon le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires publié par les banques canadiennes, notamment la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion (« les banques canadiennes »).

(2) Clientèle du secteur des Particuliers et Entreprises.

(3) Au niveau mondial.

(4) Excluant la rubrique *Autres*. Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(5) [La Gouvernance au Féminin](#).

Investir dans la Banque Nationale

NOS PILIERS

Culture

- › Culture entrepreneuriale
- › Agilité éprouvée
- › Collaboration
- › Diversité et inclusion

Position stratégique

- › Une banque canadienne avec un leadership au Québec
- › Un positionnement distinctif dans les Marchés financiers et en Gestion de patrimoine
- › Une stratégie nichée à l'extérieur du Canada

Approche disciplinée

- › Forte culture de gestion des risques
- › Gestion des coûts disciplinée
- › Niveaux de fonds propres élevés

NOTRE PERFORMANCE EN 2024

Rendement des capitaux propres supérieur⁽¹⁾

17,2 %

Présenté

16,7 %⁽²⁾

Ajusté

Rendement des capitaux propres pour 2024⁽³⁾

Forte capacité de croissance du résultat

15,6 %

Présenté

9,8 %⁽⁴⁾

Ajusté

Croissance du résultat dilué par action (2024/2023)

Performance de crédit solide

20 pbs

Ratio des dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés (excl. les prêts DAC)⁽³⁾⁽⁵⁾

Niveau de fonds propres robuste

13,7 %

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)⁽²⁾ au 31 octobre 2024

Profil de liquidité solide

150 %

Ratio de liquidité à court terme⁽²⁾ au 31 octobre 2024

Croissance soutenable du dividende

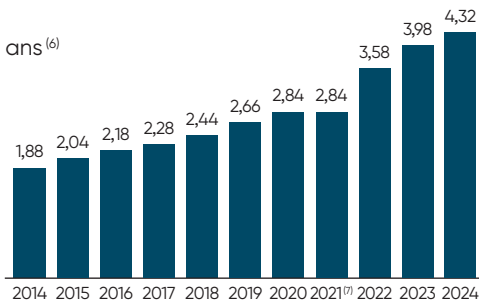
(\$ par action)

8,7 % TCAC 10 ans⁽⁶⁾

Ratio de versement des dividendes ajusté⁽²⁾

Moyenne 10 ans : 42 %

Objectif à moyen terme : 40 – 50 %



Rendement total pour les actionnaires de premier plan⁽³⁾

TCAC⁽⁶⁾ pour les périodes terminées le 31 octobre 2024

	Rang ⁽⁸⁾	Banque Nationale	Banques canadiennes ⁽⁸⁾	TSX
3 ans	n° 2	14 %	6 %	8 %
5 ans	n° 1	19 %	10 %	11 %
10 ans	n° 1	14 %	9 %	8 %

Source: Nasdaq IR Insight via Factset

(1) Selon le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires publié par les banques canadiennes, incluant la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion (« les banques canadiennes »).

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR et pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(5) Représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

(6) Taux de croissance annuel composé.

(7) Interruption de toute augmentation de dividendes tel que prescrit par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF) entre le 13 mars 2020 et le 4 novembre 2021.

(8) Parmi les banques canadiennes, telles que définies ci-dessus.

Aperçu financier

Objectifs à moyen terme et résultats

	Objectifs à moyen terme		Résultats 2024
Croissance du résultat dilué par action – ajusté ⁽¹⁾	5 – 10 %		9,8 %
Rendement des capitaux propres – ajusté ⁽²⁾	15 – 20 %		16,7 %
Ratio de versement des dividendes – ajusté ⁽²⁾	40 – 50 %		41,2 %
Ratios des fonds propres ⁽³⁾	Niveau élevé	Ratio des fonds propres CET1 ⁽³⁾	13,7 %
Ratios de liquidité ⁽³⁾	Niveau élevé	Ratio de liquidité à court terme ⁽³⁾	150 %

Faits saillants financiers

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	Présentés		Ajustés ⁽¹⁾	
	2024	2023	2024	2023
Résultats d'exploitation				
Revenu total	11 400	10 058	11 628 ⁽¹⁾	10 546 ⁽¹⁾
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	5 346	4 305	5 592 ⁽¹⁾	4 954 ⁽¹⁾
Résultat net	3 816	3 289	3 716 ⁽¹⁾	3 363 ⁽¹⁾
Ratio d'efficience ⁽⁴⁾	53,1 %	57,2 %	51,9 % ⁽²⁾	53,0 % ⁽²⁾
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽⁴⁾	17,2 %	16,3 %	16,7 % ⁽²⁾	16,6 % ⁽²⁾
Ratio de versement des dividendes ⁽⁴⁾	40,1 %	42,7 %	41,2 % ⁽²⁾	41,7 % ⁽²⁾
Résultat dilué par action	10,68 \$	9,24 \$	10,39 \$ ⁽¹⁾	9,46 \$ ⁽¹⁾
Dividendes déclarés	4,32 \$	3,98 \$		
Actif total	462 226	423 477		

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(4) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.



Message du président et chef de la direction

La Banque Nationale a priorisé la création de valeur tout au long de son histoire et à travers différents cycles économiques. À 165 ans, nous devons notre succès au dévouement et à l'engagement de nos équipes, ainsi qu'à la confiance que nous portent notre clientèle et les communautés dans lesquelles nous évoluons. La Banque Nationale est là avant tout pour soutenir ses parties prenantes et ceci se reflète clairement dans notre mission : avoir un impact positif dans la vie des gens en bâtissant des relations à long terme.

Nous faisons preuve de résilience et d'adaptabilité dans un environnement qui demeure complexe. L'année 2024 aura été marquée par une incertitude macroéconomique et géopolitique persistante. La politique monétaire restrictive a exercé une pression sur les consommatrices et les consommateurs et plusieurs entreprises au Canada.

Grâce à une exécution disciplinée de nos priorités stratégiques, à un modèle d'affaires diversifié et à notre approche prudente au niveau du capital, du crédit et des coûts, nous avons réussi à enregistrer une autre année de croissance organique dans l'ensemble de nos secteurs d'exploitation ainsi qu'un rendement des capitaux propres supérieur pour 2024. Nous sommes en bonne posture pour continuer à soutenir notre croissance et redistribuer du capital à nos actionnaires, notamment sous la forme d'augmentations durables du dividende.

C'est dans cet esprit que nous avons annoncé la poursuite de notre expansion pancanadienne avec l'annonce de l'entente visant l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB), basée en Alberta et complémentaire à nos activités.

2024 – Une grande année pour la Banque Nationale

En 2024, tous nos secteurs d'exploitation ont affiché de solides résultats.

Nous avons de nouveau atteint nos objectifs de croissance dans le secteur des Particuliers et Entreprises pour l'acquisition totale de clientes et clients. Nous avons également simplifié et modernisé nos offres de produits et services bancaires et nous avons bonifié nos efforts de sensibilisation auprès de notre clientèle quant à la prévention de la fraude ainsi qu'à la cybersécurité. Le secteur poursuit aussi sa croissance domestique hors Québec.

Par ailleurs, cette année encore, les solutions de placement de Banque Nationale Investissements ont remporté cinq prix *LSEG Lipper Fund Awards Canada 2024* grâce à leur rendement exceptionnel et, pour une deuxième année consécutive, la Banque a aussi été reconnue par *MoneySense* comme la meilleure Banque pour les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants au Canada.

Notre secteur de Gestion de patrimoine figure parmi les leaders du courtage de plein exercice et des services de gestion privée au Canada et a affiché une solide performance financière en 2024. Nous maintenons notre position de premier fournisseur de solutions aux firmes indépendantes à l'échelle nationale, lesquelles peuvent désormais bénéficier d'une offre numérique bonifiée. Notre approche d'architecture ouverte demeure un levier de croissance pour notre clientèle à l'égard d'activités ciblées à travers le pays.

Le secteur des Marchés financiers enregistre encore une fois d'excellents résultats tout en maintenant une gestion des risques disciplinée. En investissant dans la technologie et des solutions innovantes, le secteur a pu se diversifier pour livrer de solides résultats. Année après année, notre équipe démontre sa capacité à fournir une performance financière constante en s'adaptant à des conditions de marché qui ne cessent d'évoluer.

La Banque complète sa croissance canadienne par une stratégie internationale ciblée et disciplinée qui vise des rendements supérieurs. Notre filiale Credigy, aux États-Unis, a affiché une croissance significative de son bilan grâce à une approche d'investissement disciplinée. En 2025, l'équipe cherchera à développer de nouveaux partenariats et restera prête à saisir les occasions sur des marchés en évolution rapide.

Au Cambodge, ABA Bank a continué à consolider sa position de leader et de banque de choix pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises. Malgré le ralentissement économique au Cambodge, l'année 2024 a été marquée par une croissance importante des volumes de prêts et l'ouverture d'une douzaine de nouvelles succursales, permettant à ABA Bank de maintenir sa position dans le marché tout en poursuivant la croissance de ses activités.

Message du président et chef de la direction (suite)

Nouveau chapitre pour la Banque Nationale

Cette année a également été marquée par un jalon important : l'inauguration de notre nouveau siège social, la Place Banque Nationale, au centre-ville de Montréal. Cette tour de 40 étages, construite selon les normes les plus exigeantes en matière de construction durable, est née de la volonté de regrouper en un seul endroit la majorité de nos équipes, qui étaient réparties dans plusieurs édifices du centre-ville, offrant ainsi un lieu de collaboration et de rencontre entre nous et avec notre clientèle. Un environnement où l'aménagement et la technologie encouragent la créativité et favorisent le bien-être. Avec des assises solides au Québec, nous poursuivrons nos ambitions de croissance pancanadienne et nous continuerons de jouer un rôle social et économique de premier plan au pays.

Avec l'acquisition de CWB, notre but est de créer un nouveau chef de file bancaire au Canada, regroupant des banques ayant des empreintes géographiques complémentaires. Cela permettra d'offrir à notre clientèle l'accès à une gamme plus large de services, d'expertises et de produits, ainsi que les avantages du soutien aux investissements technologiques et à l'innovation.

Nous partageons des valeurs fondamentales similaires et un engagement inébranlable envers notre clientèle et les communautés que nous desservons, ainsi qu'un soutien profond et de longue date à l'entrepreneuriat local – des points qui nous aideront à bâtir une base commune solide pour servir les Canadiennes et les Canadiens. En septembre, la transaction a reçu l'approbation réglementaire du Bureau de la concurrence – une étape majeure dans l'unification de nos deux banques.

Une économie plus durable, plus innovante et plus prospère

Nous continuons de démontrer notre engagement envers le développement durable et à soutenir une clientèle diversifiée. La transition énergétique du Canada est en marche et présente un grand potentiel de nouvelles occasions pour les entreprises et pour la Banque Nationale. En tant qu'acteur clé du secteur financier canadien, nous sommes déterminés à jouer notre rôle dans la lutte aux changements climatiques.

Cette lutte mobilise la société, l'entrepreneuriat et l'innovation – un trio gagnant pour stimuler le développement de technologies propres. Nous contribuons à ce développement avec nos investissements importants dans ce secteur, comme plus récemment avec Deep Sky, un développeur de projets d'élimination du carbone basé à Montréal, pour soutenir ses projets d'infrastructures, avec des premiers sites en Alberta et au Québec.

Fondée par et pour des entrepreneuses et des entrepreneurs, la Banque Nationale est fière de servir sa clientèle en l'accompagnant de l'idéation à la commercialisation, quel que soit le contexte économique. La nature même de l'entrepreneuriat est de relever des défis et les récents obstacles auxquels les entreprises ont dû faire face ont été un moteur pour faire progresser l'innovation encore davantage, et ce, dans plusieurs industries au pays. Cela est particulièrement vrai pour le secteur technologique, si essentiel à la transition énergétique ainsi qu'à la productivité du travail dans plusieurs secteurs.

Changement à l'équipe de direction

En 2024, l'un de nos leaders, William « Bill » Bonnell, premier vice-président à la direction, Gestion des risques, et chef de la gestion des risques a annoncé sa retraite et sa transition vers un rôle de conseiller stratégique auprès de l'Équipe de direction. Au fil des ans, il a joué un rôle primordial en développant une solide culture de gestion des risques, et ce, à travers plusieurs cycles économiques. Nous continuerons de bénéficier de son expérience dans ses nouvelles fonctions.

Jean-Sébastien Grisé, qui était auparavant premier vice-président et chef du crédit, prend sa relève. Il est arrivé à la Banque en 2015 et a occupé plusieurs postes de direction en gestion des risques dans les secteurs des Particuliers et Entreprises et de Gestion de patrimoine. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur son expertise et sa compréhension approfondies de la Banque et de son environnement de risque, qui seront des atouts précieux dans ses nouvelles fonctions.

Remerciements et perspectives pour l'année prochaine

L'avenir s'annonce prometteur pour la Banque Nationale et nous envisageons avec impatience l'année à venir : plus de croissance dans l'Ouest canadien, plus de services, de choix et de façons de servir la population canadienne et plus d'opportunités pour les entreprises de différents secteurs partout au pays.

Nous avons accompli beaucoup ensemble au cours de la dernière année : inauguration de notre nouveau siège social à Montréal, annonce de l'acquisition de CWB et atteinte de nos objectifs de croissance dans tous nos secteurs d'affaires.

Je tiens à remercier toute l'équipe de la Banque de ses efforts et de son dévouement. En tant que pilier de notre économie et comme l'une des banques d'importance systémique intérieure au Canada, nous nous devons de maintenir le cap et de continuer à contribuer à apporter leadership, confiance et stabilité à toutes celles et ceux que nous servons.

À nos plus de 2,9 millions de clientes et clients, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance pour votre confiance. Un grand chapitre s'ouvre pour la Banque Nationale et je suis enthousiaste de poursuivre cette aventure avec vous toutes et tous. Nous avons une équipe solide et nous continuons à aller de l'avant avec notre approche axée sur la gestion prudente du capital, du crédit et des coûts. Je suis persuadé que notre agilité, notre ambition et notre discipline continueront à bien servir notre clientèle, nos communautés et, ultimement, nos actionnaires.



Laurent Ferreira
Président et chef
de la direction

Membres de l'équipe de direction

Laurent Ferreira

Président et chef de la direction

Lucie Blanchet

Première vice-présidente
à la direction,
Particuliers et Expérience client

Michael Denham

Premier vice-président
à la direction,
Entreprises et Gestion privée

Étienne Dubuc

Premier vice-président
à la direction,
Marchés Financiers et coprésident et cochef
de la direction, Financière Banque Nationale

Marie Chantal Gingras

Cheffe des Finances et première
vice-présidente à la direction,
Finances

Jean-Sébastien Grisé

Premier vice-président
à la direction et chef de la
gestion des risques

Brigitte Hébert

Première vice-présidente
à la direction,
Expérience employé

Julie Lévesque

Première vice-présidente
à la direction,
Technologie et Opérations

Nancy Paquet

Première vice-présidente
à la direction,
Gestion de patrimoine et coprésidente et
cocheffe de la direction, Financière
Banque Nationale



Message du président du conseil d'administration

Portée par une équipe hautement talentueuse, la Banque Nationale a conclu son exercice 2024 avec une solide performance.

Au cours de l'année, le conseil d'administration a supervisé les orientations stratégiques de la Banque et reçu régulièrement des mises à jour des plans d'affaires. Dans une période d'incertitudes géopolitiques et macroéconomiques et de transformation technologique accélérée, le Conseil a assuré une supervision des risques financiers et non financiers de la Banque. Il s'est également penché sur l'évolution du programme technologique et de la stratégie numérique, la culture et l'alignement avec la mission commune, la mise en œuvre de la stratégie et des initiatives environnementales, sociales et de gouvernance, ainsi que sur la stratégie relative à l'expérience employé.

L'histoire de la Banque s'est enrichie avec la réalisation de deux jalons remarquables dans les derniers mois. D'abord, la Banque a annoncé, en juin 2024, une entente visant l'acquisition de CWB. L'expansion de la Banque dans l'Ouest canadien a été une priorité à chaque réunion du Conseil cette année et son intégration continuera de l'être dans les discussions entre le Conseil et l'équipe de direction. Puis, la Banque a inauguré, en septembre 2024, son nouveau siège social, la Place Banque Nationale, un lieu de rencontre convivial pour notre clientèle et nos équipes, ainsi qu'un environnement de travail stimulant.

Je suis fier du travail accompli par le Conseil en 2024 et je tiens à remercier chaque membre pour sa diligence et ses efforts soutenus tout au long de cette année transformatrice qui a nécessité une collaboration plus étroite que jamais entre le Conseil, l'Équipe de direction et de nombreux autres dirigeants et collaborateurs.

En fonction de l'évolution de la stratégie de la Banque, nous avons réévalué la composition du Conseil afin de nous assurer qu'il réponde aux besoins présents et à venir de la Banque. C'est dans ce contexte qu'Arielle Meloul-Wechsler, vice-présidente générale et chef des Ressources humaines et des Affaires publiques d'Air Canada, s'est jointe au Conseil lors de la dernière assemblée annuelle des actionnaires. Le Conseil bénéficie de son impressionnant bagage d'expérience et de leadership, ainsi que de son expertise en ressources humaines, expérience client et affaires réglementaires canadiennes. De plus, Scott Burrows, président et chef de la direction de Pembina Pipeline Corporation, s'est joint au Conseil le 1^{er} août dernier. Sa connaissance de la communauté des affaires de l'Ouest canadien, des marchés financiers et des activités de fusion et acquisition ainsi que son expérience du développement stratégique s'avèrent déjà des atouts de taille pour le Conseil.

Avec l'expansion des activités de la Banque dans l'Ouest canadien, deux membres du conseil d'administration de CWB se joindront au Conseil de la Banque à la clôture de la transaction ⁽¹⁾. Leur connaissance de la clientèle de CWB et du marché où elle est présente seront des atouts inestimables pour le Conseil alors qu'il supervisera l'intégration des activités de CWB à celles de la Banque. C'est avec enthousiasme que nous les accueillerons parmi nous, et nous sommes impatients d'accueillir nos nouvelles et nouveaux collègues ainsi que la clientèle de CWB.

Au cours de la prochaine année, le Conseil continuera à superviser la stratégie d'affaires de la Banque, tout en portant une attention particulière à l'intégration des activités de CWB, ainsi qu'à la supervision des risques financiers et non financiers qui demandent une attention croissante.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier pour leur dévouement toutes les employées et tous les employés, qui incarnent les valeurs de la Banque au quotidien, ainsi que nos actionnaires, pour leur confiance. J'aimerais également remercier mes collègues ainsi que l'Équipe de direction pour leur constante contribution au cours de l'année.

Grâce à la solidité de notre bilan, à nos priorités stratégiques et à notre équipe hautement talentueuse, nous abordons 2025 avec confiance.



Robert Paré
Président du conseil d'administration

Pour de plus amples renseignements concernant la gouvernance de la Banque, se reporter à la plus récente Circulaire de sollicitation de procurations de la direction, disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

(1) Sous réserve de la clôture de la transaction, ainsi que de l'obtention des approbations réglementaires requises.

Membres du conseil d'administration

Robert Paré

Québec, Canada
Président du conseil
d'administration,
Banque Nationale du Canada et
administrateur de sociétés
*Administrateur depuis
avril 2018*

Yvon Charest

Québec, Canada
Administrateur de sociétés
*Administrateur depuis
avril 2020*

Karen Kinsley

Ontario, Canada
Administratrice de sociétés
*Administratrice depuis
décembre 2014*

Pierre Pomerleau

Québec, Canada
Président exécutif du
conseil d'administration,
Pomerleau inc.
*Administrateur depuis
avril 2023*

Pierre Blouin

Québec, Canada
Administrateur de sociétés
*Administrateur depuis
septembre 2016*

Patricia Curadeau-Grou

Québec, Canada
Administratrice de sociétés
*Administratrice depuis
avril 2019*

Lynn Loewen

Québec, Canada
Administratrice de sociétés
*Administratrice depuis
avril 2022*

Macky Tall

Floride, États-Unis
Associé et président, groupe
mondial Infrastructures, et
membre du comité de leadership
The Carlyle Group Inc.
*Administrateur depuis
avril 2021*

Pierre Boivin

Québec, Canada
Vice-président du conseil
d'administration et conseiller
spécial, Claridge inc.
*Administrateur depuis
avril 2013*

Laurent Ferreira

Québec, Canada
Président et chef de la direction,
Banque Nationale du Canada
*Administrateur depuis
février 2021*

Rebecca McKillican

Ontario, Canada
Administratrice de sociétés
*Administratrice depuis
octobre 2017*

Scott Burrows

Alberta, Canada
Président et chef de la direction,
Pembina Pipeline Corporation
*Administrateur depuis
août 2024*

Annick Guérard

Québec, Canada
Présidente et cheffe de la
direction,
Transat A.T. inc.
*Administratrice depuis
avril 2023*

Arielle Meloul-Wechsler

Québec, Canada
Vice-présidente générale et chef
des Ressources humaines et des
Affaires publiques, Air Canada
*Administratrice depuis
avril 2024*

Comités du Conseil

Comité d'audit

Lynn Loewen (*présidente*)
Pierre Blouin
Scott Burrows
Patricia Curadeau-Grou
Rebecca McKillican

Comité de gestion des risques

Patricia Curadeau-Grou (*présidente*)
Yvon Charest
Karen Kinsley
Lynn Loewen
Pierre Pomerleau
Macky Tall

Comité de technologie

Pierre Blouin (*président*)
Patricia Curadeau-Grou
Annick Guérard
Lynn Loewen
Rebecca McKillican

Comité de ressources humaines

Pierre Boivin (*président*)
Pierre Blouin
Yvon Charest
Rebecca McKillican
Arielle Meloul-Wechsler

Comité de révision et de gouvernance

Yvon Charest (*président*)
Karen Kinsley
Robert Paré
Macky Tall

NOTRE MISSION COMMUNE

Nous existons pour avoir un **IMPACT POSITIF** dans la vie des gens.

En bâtissant **des relations à long terme** avec notre clientèle, nos équipes et la communauté.

L'humain d'abord.

Pourquoi une mission commune ?

Notre mission commune s'inscrit dans la continuité de nos efforts pour demeurer un moteur du développement économique et social prépondérant. Elle est la réponse à un besoin collectif de faire évoluer les habitudes bancaires vers une mission humaine qui nous permettra d'atteindre nos objectifs et de mieux collaborer avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Comment se traduit concrètement notre mission commune ?

- › Par les expériences que nous voulons faire vivre à notre clientèle, à nos équipes et à la communauté.
- › Par nos comportements qui reflètent nos valeurs : complicité, pouvoir d'agir et agilité.
- › Par la manière dont le personnel travaille ensemble afin d'augmenter la satisfaction de notre clientèle, l'engagement des équipes et notre implication dans la communauté.
- › Par les initiatives que nous priorisons pour avoir un impact positif.



La durabilité à la Banque

Nos principes ESG

La durabilité fait partie intégrante de notre planification stratégique et nous considérons les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'affaires et opérationnelles.

À ce titre, il est important pour nous d'identifier, de comprendre et de gérer efficacement les facteurs ESG qui mobilisent nos parties prenantes.

Nos neuf principes, adoptés par le conseil d'administration, démontrent l'importance que nous accordons à la durabilité et au maintien du meilleur équilibre des intérêts entre les parties prenantes dans la société. Ils répondent à plusieurs Objectifs de développement durable des Nations Unis (ODD).

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
<p>Nous travaillons au développement d'une économie verte.</p>	<p>Nous enrichissons les communautés.</p>	<p>Nous gouvernons selon les plus hautes normes.</p>
<ol style="list-style-type: none"> Nous considérons la lutte contre les changements climatiques dans notre action économique et communautaire. Nous accompagnons et conseillons notre clientèle dans sa transition énergétique. Nous gérons et réduisons notre empreinte environnementale dans l'ensemble de nos secteurs d'activité. 	<ol style="list-style-type: none"> Nous maximisons le potentiel des individus et de la collectivité. Nous faisons la promotion de l'inclusion, de la diversité et de l'équité. Nous favorisons l'entrepreneuriat, la littératie financière, la philanthropie et le soutien à la santé et à l'éducation. 	<ol style="list-style-type: none"> Nous mettons de l'avant une culture d'éthique forte, de saines pratiques de gouvernance et une gestion rigoureuse des risques. Nous gérons selon des pratiques commerciales responsables. Nous assurons la pérennité de l'institution.
		

Soutenir une économie durable

Nous nous sommes dotés de trois priorités climatiques associées à un plan de mise en œuvre concret, encadré par nos activités de financement et d'investissement structurés et d'un processus décisionnel rigoureux.

Nos priorités climatiques		
1. Atteindre le net-zéro d'ici 2050	2. Accompagner notre clientèle	3. Exercer notre leadership d'influence
 <p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos activités opérationnelles et de financement.</p>	 <p>Supporter et conseiller activement notre clientèle dans sa transition vers une économie faible en carbone et soutenir le développement du secteur de l'énergie renouvelable.</p>	 <p>S'engager auprès de notre clientèle et collaborer avec nos pairs, les organisations du secteur bancaire et le secteur public.</p>

Enrichir les communautés

La Banque contribue à l'épanouissement des communautés où elle est présente grâce à un programme de dons et commandites bien défini, à l'engagement de ses employé-e-s et retraité-e-s bénévoles et à des collectes de fonds à grand déploiement auxquelles notre clientèle participe également.

Grand Tour BN et Fondation Jeunes en Tête

Porté par des centaines d'employé-e-s et de bénévoles, ce défi sportif et philanthropique a permis, depuis ses débuts, de remettre plus de 1,7 M\$ à une soixantaine d'organismes. En 2024, nous avons amassé 240 000 \$ pour soutenir la Fondation Jeunes en Tête, qui a pour mission de prévenir la détresse psychologique chez les jeunes de 11 à 18 ans, ainsi que 12 autres organismes qui œuvrent auprès des jeunes en Estrie.

Programme de bourses Banque Nationale de la Fondation Aléo

Ce programme souligne le parcours d'étudiante-s-athlètes en leur remettant des bourses et en leur offrant des services de soutien dans leur cheminement académique et sportif. Depuis les années 90, plus de 421 personnes ont pu en bénéficier. Cette année, la 32^e édition du Programme a souligné les accomplissements sportifs ainsi que les réussites académiques de 22 récipiendaires, qui ont reçu 100 000 \$ en bourses et services.

Assurer la pérennité de la Banque

Depuis de nombreuses années, la formation annuelle en conformité réglementaire est déployée auprès de l'ensemble du personnel de la Banque, lui permettant ainsi de contribuer à la solidité de l'organisation et au maintien de notre réputation.

En 2024, plus de 99% des employé-e-s ont suivi la formation qui vise à renforcer leurs connaissances et leur vigilance, notamment au niveau de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, la lutte contre la corruption et la protection du bien-être financier de notre clientèle.

Inauguration de notre nouveau siège social écoresponsable

Le nouveau siège social de la Banque, situé au cœur du Quartier de l'innovation à Montréal, est un édifice de 40 étages et d'une hauteur de près de 200 mètres conçu pour répondre aux normes d'efficacité énergétique et d'accessibilité les plus exigeantes.

Nous aspirons à nous conformer aux normes LEED v4 Or et bien-être WELL. La tour compte près de 400 places de stationnement pour vélos et 80 bornes de recharge pour véhicules électriques. De plus, le nombre de bornes est modulable selon les besoins.

Nous souhaitons offrir à notre personnel l'environnement de travail le plus stimulant au pays. À cet effet, notre nouveau siège social offre un maximum de luminosité naturelle ainsi qu'un environnement de qualité selon un concept d'aménagement chaleureux et décontracté favorisant la collaboration et les échanges. Notre personnel bénéficie aussi d'un étage dédié à la santé et au bien-être offrant divers services tels que de l'entraînement de groupe et individuel, une salle de détente et de la formation sur la santé, afin de promouvoir un mode de vie sain. Un centre de la petite enfance, un espace d'allaitement, ainsi qu'une Halte Zen pour la méditation, le recueillement et la prière ont également été aménagés dans l'édifice.

Le parc Michel-Bélanger, un espace de 40 000 pi² accessible à la communauté, a aussi été aménagé au pied de la tour.



Divulgence d'information sur les risques

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) a formé un groupe de travail en 2012, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

	Rapport annuel	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 ⁽¹⁾
Général		
1 Localisation de la divulgation concernant les risques Rapport de gestion États financiers consolidés Informations financières complémentaires Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3	12 55 à 112, 125 et 127 à 129 Notes 1, 8, 18, 25 et 31	22 à 32 ⁽²⁾ 5 à 71
2 Terminologie relative aux risques et mesures de risque	65 à 112	
3 Risques principaux et risques émergents	24 et 70 à 77	
4 Principaux nouveaux ratios réglementaires	56 à 59, 95, 96 et 99 à 102	
Gouvernance et gestion des risques		
5 Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	65 à 89, 95 à 97 et 102	
6 Culture de gestion des risques	65 et 66	
7 Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	64 à 66 et 70	
8 Tests de tension	55, 66, 83, 93, 94 et 97	
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques		
9 Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	56 à 59	
10 Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		11 à 17, 20 et 21
11 Évolution des fonds propres réglementaires	62	
12 Planification en matière de capital	55 à 64	
13 Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	64	7
14 Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	78 à 82	7
15 Risque de crédit lié au portefeuille bancaire		7
16 Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	63	7
17 Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	69, 79 à 82 et 88	47
Liquidité		
18 Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	95 à 102	
Financement		
19 Sommaire des actifs grevés et non grevés	98 et 99	
20 Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	230 à 234	
21 Stratégie de financement et sources de financement	102 à 104	
Risque de marché		
22 Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	90 et 91	
23 Facteurs de risque de marché	88 à 94, 218 et 219	
24 VaR : hypothèses, limites et processus de validation	92	
25 Tests de tension et tests de validité rétroactifs	88 à 94	
Risque de crédit		
26 Expositions au risque de crédit	87 et 179 à 191	22 à 56 et 22 à 30 ⁽²⁾
27 Politiques d'identification des prêts dépréciés	84, 85, 152 et 153	
28 Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes sur créances	125, 128, 129 et 179 à 191	27 à 30 ⁽²⁾
29 Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	83 à 86 et 198 à 201	48 à 56, 31 ⁽²⁾ et 32 ⁽²⁾
30 Mesures d'atténuation du risque de crédit	81 à 86, 176 et 184	24, 28, 29 et 54 à 64
Autres risques		
31 Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	76, 77 et 104 à 112	
32 Événements liés aux risques connus publiquement	24, 104 et 105	

(1) Quatrième trimestre 2024.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Quatrième trimestre 2024 ».

Rapport de gestion

Daté du 3 décembre 2024

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 (les états financiers consolidés) préparés selon les Normes internationales d'information financière (Normes IFRS® de comptabilité) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les normes IFRS de comptabilité représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca. Les informations comprises dans les différents documents ou rapports publiés par la Banque ou disponibles sur le site Internet de la Banque et étant mentionnées dans le présent document ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme incorporées par référence dans le Rapport annuel 2024, le Rapport de gestion ou les états financiers consolidés, à moins d'une mention expresse à l'effet contraire.

Mode de présentation de l'information	14	Information financière trimestrielle	48
Communication de l'information financière	20	Analyse du bilan consolidé	49
Vue d'ensemble	21	Titrisation et arrangements hors bilan	53
Analyse financière	25	Gestion du capital	55
Analyse sectorielle	28	Gestion des risques	65
Particuliers et Entreprises	29	Méthodes comptables significatives et estimations comptables	113
Gestion de patrimoine	33	Modifications de méthodes comptables	118
Marchés financiers	37	Modifications futures de méthodes comptables	119
Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)	42	Données financières supplémentaires	120
Autres	47	Glossaire	130

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations faites dans les messages de la direction, de même que d'autres déclarations à l'égard de l'économie, de l'évolution des marchés, des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les exercices 2025 et suivants, de ses stratégies et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, des attentes quant à la situation financière de la Banque, de ses opérations, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de ses cibles et engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance, de l'acquisition anticipée de la Banque canadienne de l'Ouest (CWB) et des impacts et bénéfices de cette transaction, et de certains risques auxquels la Banque est exposée. La Banque peut également faire des déclarations prospectives dans d'autres documents et dépôts réglementaires, de même qu'oralement. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les actionnaires de la Banque à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes alors terminées, ainsi que la vision, les objectifs stratégiques et les cibles de performance de la Banque, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles que la Banque considère raisonnables à cette date, et sont sujettes à de l'incertitude et à des risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque. Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se réalisent pas exactement, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés. La Banque met en garde les actionnaires que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer significativement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, la Banque recommande de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient significativement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les actionnaires et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs mentionnés ci-dessous, de même que d'autres incertitudes et événements potentiels, ainsi que les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2025 et à leur incidence sur les activités de la Banque figurent parmi les facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques de la Banque, notamment en ce qui a trait aux provisions pour pertes de crédit. Ces hypothèses figurent à la section Survol et perspectives économiques, et pour chaque secteur d'exploitation, à la section Revue de l'économie et du marché, et elles peuvent être mises à jour dans les rapports trimestriels aux actionnaires déposés par la suite.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document reposent sur un certain nombre d'hypothèses et leurs résultats futurs sont assujettis à certains facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres : les risques et incertitudes liés aux processus et résultats réglementaires attendus dans le cadre de l'acquisition proposée de CWB (la transaction proposée), tels que la possibilité que la transaction proposée ne se concrétise pas, ou pas au moment prévu, l'échec de la réception des approbations réglementaires requises ou le fait de ne pas les obtenir en temps opportun, la capacité de la Banque à intégrer avec succès CWB au terme de la transaction proposée, l'échec éventuel à réaliser les synergies et avantages anticipés de la transaction proposée, et les coûts ou passifs éventuels non divulgués liés à la transaction proposée; la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'inflation; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques budgétaires et monétaires et à d'autres politiques publiques; la supervision réglementaire et les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; les changements climatiques, incluant les risques physiques et liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone; la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes; la disponibilité d'information complète et de haute qualité de notre clientèle et autres tiers, incluant sur les émissions de gaz à effet de serre; la capacité de la Banque à développer des indicateurs pour suivre efficacement nos progrès; le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de produits durables; la capacité de la Banque à identifier les occasions liées au climat ainsi qu'à évaluer et gérer les risques liés au climat; les changements importants dans le comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché de l'immobilier et l'endettement des ménages au Canada; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à recruter des ressources clés et à les maintenir en poste; l'innovation technologique, incluant le système bancaire ouvert et l'usage de l'intelligence artificielle; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les entreprises concurrentes offrant des services non traditionnels; le risque lié aux modèles, les variations de la performance et de la solvabilité de la clientèle et des contreparties de la Banque; l'exposition de la Banque à des enjeux réglementaires et à des litiges importants; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les modifications apportées à la législation fiscale en vigueur dans les pays où la Banque exerce des activités; les modifications apportées aux lignes directrices sur le capital, les fonds propres et la liquidité, ainsi qu'aux instructions relatives à leur présentation et à leur interprétation; les changements aux notations attribuées à la Banque par les agences de notation financière et extra-financière; les perturbations potentielles chez les principaux fournisseurs de biens et de services de la Banque; le risque lié aux tiers, incluant le manquement de tiers à leurs obligations envers la Banque; les effets potentiels de perturbations des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris en raison de cyberattaques, de vols ou de divulgation de données, incluant des renseignements personnels et le vol d'identité; l'exposition à des activités frauduleuses; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie, sur les conditions de marché ou sur les perspectives de la Banque, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements; et la capacité de la Banque à anticiper et à gérer avec succès les risques provenant des facteurs précédemment mentionnés.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive, et les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont également assujetties au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et de financement, au risque opérationnel, au risque de non-conformité à la réglementation, au risque de réputation, au risque stratégique et au risque environnemental et social, de même qu'à certains risques dits émergents ou jugés importants. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section Gestion des risques du Rapport annuel 2024 et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité, telles que publiées par l'IASB. Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les normes IFRS de comptabilité qui représentent les PCGR du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux normes IFRS de comptabilité.

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} novembre 2023. Cette présentation tient compte de la mise en application de manière rétrospective des modifications de méthodes comptables en lien avec l'adoption de la norme comptable IFRS 17 – Contrats d'assurance (IFRS 17). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés. Pour l'exercice 2023, les données ont été ajustées pour refléter ces modifications de méthodes comptables.

Mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par la Banque :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires;
- mesures de gestion du capital.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque utilise des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lectrices et aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque. De plus, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal. Toutefois, à la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1^{er} janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).

Les principales mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Banque afin d'analyser ses résultats sont décrites ci-dessous et le rapprochement quantitatif de ces mesures est présenté dans les tableaux de la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » aux pages 18 à 20 ainsi que dans le tableau « Résultats consolidés » à la page 25. À noter que pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024, à la suite de la conclusion de l'entente visant l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB), plusieurs éléments en lien avec cette acquisition ont été exclus des résultats puisque de l'avis de la direction, ils ne représentent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque, notamment l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription de 14 M\$ (10 M\$ déduction faite des impôts), le gain résultant de la réévaluation à la juste valeur des actions ordinaires de CWB détenues par la Banque de 174 M\$ (125 M\$ déduction faite des impôts), l'impact de la gestion des variations de la juste valeur représentant une perte de 3 M\$ (2 M\$ déduction faite des impôts) et les charges d'acquisition et d'intégration de 18 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts). Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023, un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) lié à la réévaluation à la juste valeur d'une participation, des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 86 M\$ (62 M\$ déduction faite des impôts), des charges pour litiges de 35 M\$ (26 M\$ déduction faite des impôts), une charge liée à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts), des provisions pour contrats de 15 M\$ (11 M\$ déduction faite des impôts) et une charge d'impôts de 24 M\$ liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada avaient été exclus des résultats.

Revenu net d'intérêts ajusté

Représente le revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le revenu net d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenus autres que d'intérêts ajustés

Représentent les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus autres que d'intérêts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer les revenus autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenu total ajusté

Représente le revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il est composé du revenu net d'intérêts ajusté et des revenus autres que d'intérêts ajustés. L'équivalent imposable est ajouté au revenu total afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le revenu total en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Frais autres que d'intérêts ajustés

Représentent les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer les frais autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté

Représente le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il représente également la différence entre le revenu total ajusté et les frais autres que d'intérêts ajustés. L'équivalent imposable est ajouté au résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Charge d'impôts ajustée

Représente la charge d'impôts en équivalent imposable et excluant la charge d'impôts liée aux éléments particuliers, le cas échéant.

Résultat net ajusté

Représente le résultat net excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté

Représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat de base par action ajusté

Représente le résultat de base par action excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat de base par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat dilué par action ajusté

Représente le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le résultat dilué par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

La Banque utilise également les mesures décrites ci-dessous pour évaluer ses résultats et le rapprochement quantitatif de ces mesures financières non conformes aux PCGR est présenté dans le tableau 5 à la page 124 et à la page 7 dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Quatrième trimestre 2024 » disponible sur le site internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

Revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté

Représente le revenu net d'intérêts autre que de négociation en équivalent imposable. Il comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, et est utilisé dans le calcul de la marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts autre que de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation en équivalent imposable

Représente le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation auquel on ajoute l'équivalent imposable. Il comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, et certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts. L'équivalent imposable est ajouté au revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation en équivalent imposable

Représentent les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation auxquels on ajoute l'équivalent imposable. Ils comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable

Représentent les revenus liés aux activités de négociation auxquels on ajoute l'équivalent imposable. Ils comprennent les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. L'équivalent imposable est ajouté aux revenus liés aux activités de négociation afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Ratios non conformes aux PCGR

La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Un ratio dont une mesure financière non conforme aux PCGR est au moins une composante constitue un ratio non conforme aux PCGR. La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR pour présenter des aspects de sa performance financière ou de sa situation financière.

Les principaux ratios non conformes utilisés par la Banque sont décrits ci-dessous.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) ajusté

Représente le RCP excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficacité de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le RCP en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio de versement des dividendes ajusté

Représente le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond aux dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action ajusté. Ce ratio est une mesure qui précise la proportion des résultats qui est versée aux actionnaires sous forme de dividendes. Les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio de versement des dividendes en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Levier opérationnel ajusté

Représente le levier opérationnel en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Il correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total ajusté et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts ajustés, et mesure la sensibilité des résultats de la Banque à la variation de ses revenus. Le levier opérationnel ajusté est présenté en équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le levier opérationnel en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio d'efficacité ajusté

Représente le ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le cas échéant. Ce ratio représente les frais autres que d'intérêts ajustés exprimés en pourcentage du revenu total ajusté et mesure l'efficacité des activités de la Banque. Le ratio d'efficacité ajusté est présenté en équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal et les éléments particuliers, le cas échéant, sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficacité en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée

Représente la marge nette d'intérêts autre que de négociation en équivalent imposable. Elle se calcule en divisant le revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté par l'actif moyen portant intérêts autre que de négociation. Ce ratio est une mesure de la rentabilité des activités autres que de négociation. La marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée tient compte du revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté qui comprend un montant d'équivalent imposable afin de pouvoir comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire désigne une mesure financière qui a) n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de la Banque et b) est, ou est censée être, communiquée périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. La composition de ces mesures financières supplémentaires est présentée en note de bas de tableau ou dans le « Glossaire » aux pages 130 à 133 du présent Rapport de gestion.

Mesures de gestion du capital

Le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers exige la communication d'information permettant d'évaluer les objectifs, procédures et processus de gestion du capital de la Banque, tel que prévu dans les normes IFRS de comptabilité à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers*. La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS de comptabilité ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes (<i>Total Loss Absorbing Capacity</i> ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC TLAC disponible Ratio TLAC Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides Actifs grevés et actifs non grevés Ratio de liquidité à court terme (<i>Liquidity Coverage Ratio</i> ou LCR) Actifs liquides de haute qualité (<i>high-quality liquid assets</i> ou HQLA) Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie Ratio structurel de liquidité à long terme (<i>Net Stable Funding Ratio</i> ou NSFR) Éléments de financement stable disponible Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) – Obligations additionnelles	Indicateurs BISM

Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

Présentation des résultats – ajustés

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

						2024	2023 ⁽¹⁾
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	FSEU&I	Autres	Total	Total
Résultats d'exploitation							
Revenu net d'intérêts	3 587	833	(2 449)	1 303	(335)	2 939	3 586
Revenus autres que d'intérêts	1 086	1 953	5 479	112	(169)	8 461	6 472
Revenu total	4 673	2 786	3 030	1 415	(504)	11 400	10 058
Frais autres que d'intérêts	2 486	1 633	1 246	439	250	6 054	5 753
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	2 187	1 153	1 784	976	(754)	5 346	4 305
Dotations aux pertes de crédit	335	(1)	54	182	(1)	569	397
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 852	1 154	1 730	794	(753)	4 777	3 908
Charge (économie) d'impôts	509	317	476	166	(507)	961	619
Résultat net	1 343	837	1 254	628	(246)	3 816	3 289
Éléments ayant une incidence sur les résultats							
Revenu net d'intérêts							
Équivalent imposable ⁽²⁾	-	-	-	-	(79)	(79)	(332)
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽³⁾	-	-	-	-	(14)	(14)	-
Incidence sur le revenu net d'intérêts	-	-	-	-	(93)	(93)	(332)
Revenus autres que d'intérêts							
Équivalent imposable ⁽²⁾	-	-	-	-	(306)	(306)	(247)
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	-	-	-	-	174	174	91
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁶⁾	-	-	-	-	(3)	(3)	-
Incidence sur les revenus autres que d'intérêts	-	-	-	-	(135)	(135)	(156)
Frais autres que d'intérêts							
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB ⁽⁷⁾	-	-	-	-	18	18	-
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁸⁾	-	-	-	-	-	-	86
Charges pour litiges ⁽⁹⁾	-	-	-	-	-	-	35
Charge liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> ⁽¹⁰⁾	-	-	-	-	-	-	25
Provisions pour contrats ⁽¹¹⁾	-	-	-	-	-	-	15
Incidence sur les frais autres que d'intérêts	-	-	-	-	18	18	161
Charge d'impôts							
Équivalent imposable ⁽²⁾	-	-	-	-	(385)	(385)	(579)
Charge d'impôts liée à l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽³⁾	-	-	-	-	(4)	(4)	-
Charge d'impôts liée au gain sur réévaluation à la juste valeur de participations ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	-	-	-	-	49	49	24
Charge d'impôts liée à la gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁶⁾	-	-	-	-	(1)	(1)	-
Charge d'impôts liée aux charges d'acquisition et d'intégration de CWB ⁽⁷⁾	-	-	-	-	(5)	(5)	-
Charge d'impôts liée aux pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁸⁾	-	-	-	-	-	-	(24)
Charge d'impôts liée aux charges pour litiges ⁽⁹⁾	-	-	-	-	-	-	(9)
Charge d'impôts liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> ⁽¹⁰⁾	-	-	-	-	-	-	(7)
Charge d'impôts liée aux provisions pour contrats ⁽¹¹⁾	-	-	-	-	-	-	(4)
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada ⁽¹²⁾	-	-	-	-	-	-	24
Incidence sur la charge d'impôts	-	-	-	-	(346)	(346)	(575)
Incidence sur le résultat net	-	-	-	-	100	100	(74)
Résultats d'exploitation – ajustés							
Revenu net d'intérêts – ajusté	3 587	833	(2 449)	1 303	(242)	3 032	3 918
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	1 086	1 953	5 479	112	(34)	8 596	6 628
Revenu total – ajusté	4 673	2 786	3 030	1 415	(276)	11 628	10 546
Frais autres que d'intérêts – ajustés	2 486	1 633	1 246	439	232	6 036	5 592
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	2 187	1 153	1 784	976	(508)	5 592	4 954
Dotations aux pertes de crédit	335	(1)	54	182	(1)	569	397
Résultat avant charge (économie) d'impôts – ajusté	1 852	1 154	1 730	794	(507)	5 023	4 557
Charge (économie) d'impôts – ajustée	509	317	476	166	(161)	1 307	1 194
Résultat net – ajusté	1 343	837	1 254	628	(346)	3 716	3 363

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) À la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1^{er} janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).

(3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, un montant de 14 M\$ (10 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 14 et 16 afférentes aux présents états financiers consolidés).

- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, un gain de 174 M\$ (125 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB.
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait conclu qu'elle avait perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et avait donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque avait désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M\$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque a comptabilisé une perte de 3 M\$ (2 M\$ déduction faite des impôts) liée à la réévaluation à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnent lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Transaction CWB ».
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, des charges d'acquisition et d'intégration de 18 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement à la transaction CWB.
- (8) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait enregistré des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 75 M\$ (54 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des développements technologiques pour lesquels la Banque avait pris la décision de cesser leur utilisation ou leur développement, dans les secteurs des Particuliers et Entreprises (59 M\$, 42 M\$ déduction faite des impôts), de Gestion de patrimoine (8 M\$, 6 M\$ déduction faite des impôts), des Marchés financiers (7 M\$, 5 M\$ déduction faite des impôts) et dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles (1 M\$), ainsi que des pertes de valeur d'immobilisations corporelles de 11 M\$ (8 M\$ déduction faite des impôts) liées aux actifs au titre de droits d'utilisation, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.
- (9) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, des charges pour litiges de 35 M\$ (26 M\$ déduction faite des impôts) avaient été enregistrées dans le secteur de Gestion de patrimoine au titre de la résolution de litiges et autres différends relatifs à diverses réclamations, en cours ou potentielles, contre la Banque.
- (10) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).
- (11) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait enregistré des charges de 15 M\$ (11 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des pénalités pour terminaison de contrats et des provisions pour contrats déficitaires, dans le secteur des Particuliers et Entreprises (9 M\$, 7 M\$ déduction faite des impôts) et dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles (6 M\$, 4 M\$ déduction faites des impôts).
- (12) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait enregistré, dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles, une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat ».

Présentation du résultat de base et dilué par action – ajustés

Exercice terminé le 31 octobre
(en dollars canadiens)

	2024	2023 ⁽¹⁾
Résultat de base par action	10,78 \$	9,33 \$
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽²⁾	0,03	–
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations ⁽³⁾⁽⁴⁾	(0,36)	(0,20)
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁵⁾	–	–
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB ⁽⁶⁾	0,04	–
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁷⁾	–	0,19
Charges pour litiges ⁽⁸⁾	–	0,08
Charge liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> ⁽⁹⁾	–	0,05
Provisions pour contrats ⁽¹⁰⁾	–	0,03
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada ⁽¹¹⁾	–	0,07
Résultat de base par action – ajusté	10,49 \$	9,55 \$
Résultat dilué par action	10,68 \$	9,24 \$
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽²⁾	0,03	–
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations ⁽³⁾⁽⁴⁾	(0,36)	(0,20)
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁵⁾	–	–
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB ⁽⁶⁾	0,04	–
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁷⁾	–	0,19
Charges pour litiges ⁽⁸⁾	–	0,08
Charge liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i> ⁽⁹⁾	–	0,05
Provisions pour contrats ⁽¹⁰⁾	–	0,03
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada ⁽¹¹⁾	–	0,07
Résultat dilué par action – ajusté	10,39 \$	9,46 \$

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, un montant de 14 M\$ (10 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 14 et 16 afférentes aux présents états financiers consolidés).
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, un gain de 174 M\$ (125 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait conclu qu'elle avait perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et avait donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque avait désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M\$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré.
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque a comptabilisé une perte de 3 M\$ (2 M\$ déduction faite des impôts) liée à la réévaluation à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnent lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Transaction CWB ».
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, des charges d'acquisition et d'intégration de 18 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement à la transaction CWB.

- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait enregistré des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 75 M\$ (54 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des développements technologiques pour lesquels la Banque avait pris la décision de cesser leur utilisation ou leur développement, ainsi que des pertes de valeur d'immobilisations corporelles de 11 M\$ (8 M\$ déduction faite des impôts) liées aux actifs au titre de droits d'utilisation.
- (8) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, des charges pour litiges de 35 M\$ (26 M\$ déduction faite des impôts) avaient été enregistrées au titre de la résolution de litiges et autres différends relatifs à diverses réclamations, en cours ou potentielles, contre la Banque.
- (9) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait enregistré une charge de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).
- (10) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait enregistré des charges de 15 M\$ (11 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des pénalités pour terminaison de contrats et des provisions pour contrats déficitaires.
- (11) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait enregistré une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la section « Impôts sur le résultat ».

Communication de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation des informations importantes de la Banque s'est appuyée sur des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI) mis en place par le président et chef de la direction (le chef de la direction) et par la cheffe des Finances et première vice-présidente à la direction, Finances (la cheffe des Finances). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation visant à en établir l'efficacité, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le Règlement 52-109) des ACVM.

Au 31 octobre 2024, le chef de la direction et la cheffe des Finances confirment l'efficacité des CPCI. Ces contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Banque, y compris ses dirigeantes et ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Le présent Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation, le comité d'audit ainsi que par le conseil d'administration de la Banque (le Conseil), qui l'ont approuvé avant sa publication.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les PCGR, lesquels sont fondés sur les normes IFRS de comptabilité, sauf indication contraire tel que mentionné aux pages 14 à 20 du présent Rapport de gestion. En raison des limites intrinsèques des systèmes de contrôle, le CIIF ne peut éviter ou déceler toutes les inexactitudes en temps opportun.

Le chef de la direction et la cheffe des Finances ont supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement du CIIF de la Banque, conformément au Règlement 52-109. L'évaluation du CIIF a été effectuée selon le cadre de contrôle du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO — 2013) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, le chef de la direction et la cheffe des Finances ont conclu qu'au 31 octobre 2024, il n'y a pas de faiblesses importantes, le CIIF est efficace et il fournit une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux PCGR.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et la cheffe des Finances ont également procédé à des travaux qui leur ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, le CIIF n'a subi aucun changement qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait, une incidence importante sur sa conception et son fonctionnement.

Comité de divulgation

Le comité de divulgation assiste le chef de la direction ainsi que la cheffe des Finances, en s'assurant de la conception, de la mise en place et du bon fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de communication de l'information prévues dans la réglementation en vigueur et que le chef de la direction et la cheffe des Finances produisent les attestations requises.

Vue d'ensemble

Faits saillants

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2024	2023 ⁽¹⁾	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu total	11 400	10 058	13
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	5 346	4 305	24
Résultat net	3 816	3 289	16
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 817	3 291	16
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽²⁾	17,2 %	16,3 %	
Ratio de versement des dividendes ⁽²⁾	40,1 %	42,7 %	
Levier opérationnel ⁽²⁾	8,1 %	(5,8) %	
Ratio d'efficacité ⁽²⁾	53,1 %	57,2 %	
Résultat par action			
de base	10,78 \$	9,33 \$	16
dilué	10,68 \$	9,24 \$	16
Résultats d'exploitation – ajustés ⁽³⁾			
Revenu total – ajusté ⁽³⁾	11 628	10 546	10
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté ⁽³⁾	5 592	4 954	13
Résultat net – ajusté ⁽³⁾	3 716	3 363	10
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires – ajusté ⁽⁴⁾	16,7 %	16,6 %	
Ratio de versement des dividendes – ajusté ⁽⁴⁾	41,2 %	41,7 %	
Levier opérationnel – ajusté ⁽⁴⁾	2,4 %	(0,7) %	
Ratio d'efficacité – ajusté ⁽⁴⁾	51,9 %	53,0 %	
Résultat dilué par action – ajusté ⁽³⁾	10,39 \$	9,46 \$	10
Informations sur les actions ordinaires			
Dividendes déclarés	4,32 \$	3,98 \$	9
Valeur comptable ⁽²⁾	65,74 \$	60,40 \$	
Cours de l'action			
haut	134,23 \$	103,58 \$	
bas	86,50 \$	84,97 \$	
clôture	132,80 \$	86,22 \$	
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	340 744	338 285	
Capitalisation boursière	45 251	29 167	
Bilan et hors bilan			
Actif total	462 226	423 477	9
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	243 032	225 443	8
Dépôts	333 545	288 173	16
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	22 400	20 432	10
Actifs sous administration ⁽²⁾	766 082	652 631	17
Actifs sous gestion ⁽²⁾	155 900	120 858	29
Ratios réglementaires selon Bâle III ⁽⁵⁾			
Ratios des fonds propres			
catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	13,7 %	13,5 %	
catégorie 1	15,9 %	16,0 %	
total	17,0 %	16,8 %	
Ratio de levier	4,4 %	4,4 %	
Ratio TLAC ⁽⁵⁾	31,2 %	29,2 %	
Ratio de levier TLAC ⁽⁵⁾	8,6 %	8,0 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR) ⁽⁵⁾	150 %	155 %	
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) ⁽⁵⁾	122 %	118 %	
Autres renseignements			
Nombre d'employés – mondial (équivalent temps plein)	29 196	28 916	1
Nombre de succursales au Canada	368	368	–
Nombre de guichets automatiques au Canada	940	944	–

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

La Banque en bref

La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I) qui regroupe les activités des filiales Credigy Ltd. (Credigy) et Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank). Les autres activités opérationnelles, certains éléments particuliers ainsi que les activités de trésorerie et de la filiale Flinks Technologie inc. (Flinks) sont regroupés à des fins de présentation dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Analyse sectorielle » du présent Rapport de gestion.

Objectifs et résultats 2024

Les objectifs de la Banque sont fixés de manière à constituer un défi réaliste dans le contexte qui prévaut en tenant compte de l'évolution des résultats financiers de l'industrie bancaire et du plan de développement des affaires de la Banque. Lorsque la Banque établit ses objectifs à moyen terme, elle ne tient pas compte des éléments particuliers, le cas échéant, qui ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de celle-ci. La direction examine le rendement de la Banque par rapport à ses objectifs en excluant les éléments particuliers.

La Banque a enregistré un résultat net de 3 816 M\$ pour l'exercice 2024, en comparaison de 3 289 M\$ pour l'exercice 2023. Le résultat dilué par action atteint 10,68 \$ en 2024, contre 9,24 \$ à l'exercice 2023. De plus, le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) s'établit à 17,2 % pour l'exercice 2024, comparativement à 16,3 % en 2023. Le résultat dilué par action ajusté de l'exercice 2024 de 10,39 \$ est en hausse de 10 % par rapport à 9,46 \$ en 2023. De plus, le RCP ajusté de 16,7 % en 2024 se compare à 16,6 % en 2023.

Le tableau ci-dessous compare les objectifs à moyen terme de la Banque aux résultats obtenus en 2024.

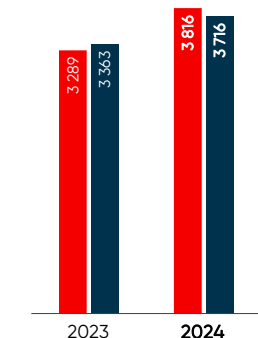
	Objectifs à moyen terme		Résultats 2024
Croissance du résultat dilué par action – ajusté ⁽¹⁾	5 – 10 %		10 %
RCP – ajusté ⁽²⁾	15 – 20 %		16,7 %
Ratio de versement des dividendes – ajusté ⁽²⁾	40 – 50 %		41,2 %
Ratios des fonds propres ⁽³⁾	Niveau élevé	Ratio des fonds propres CET1 ⁽³⁾	13,7 %
Ratios de liquidité ⁽³⁾	Niveau élevé	LCR ⁽³⁾	150 %

La Banque a enregistré des résultats conformes à tous ses objectifs à moyen terme. Le résultat dilué par action ajusté de l'exercice 2024 est en croissance de 10 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui se situe à la limite supérieure de la cible fixée, en raison de la bonne performance de tous les secteurs d'exploitation. Le RCP ajusté de l'exercice 2024 est dans la borne inférieure de la cible fixée. Le ratio de versement des dividendes ajusté se situe à l'intérieur de la fourchette cible de distribution, notamment en raison de l'augmentation des dividendes versés au cours de l'exercice. De plus, le ratio des fonds propres CET1 et le LCR, respectivement à 13,7 % et 150 %, atteignent également les objectifs fixés.

La Banque utilise également le ratio d'efficacité et le levier opérationnel afin d'analyser son rendement. Pour l'exercice 2024, le ratio d'efficacité est de 53,1 % et se compare à 57,2 % pour l'exercice 2023, une amélioration attribuable à la croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation ainsi qu'à l'effet négatif des éléments particuliers enregistrés dans les *Frais autres que d'intérêts* en 2023. Le ratio d'efficacité ajusté pour l'exercice 2024 est de 51,9 % et se compare à 53,0 % pour l'exercice précédent, ce qui démontre une gestion des dépenses disciplinée par tous les secteurs d'exploitation de la Banque. De plus, pour l'exercice 2024, le levier opérationnel et le levier opérationnel ajusté sont positifs et se chiffrent à 8,1 % et 2,4 %, respectivement, en raison de la bonne performance de tous les secteurs d'exploitation.

Résultat net

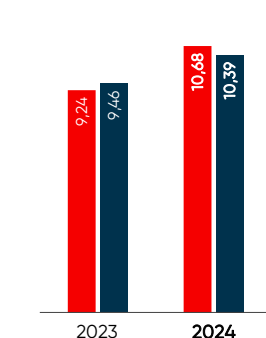
Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



● Présenté selon les IFRS
● Ajusté ⁽¹⁾

Résultat dilué par action

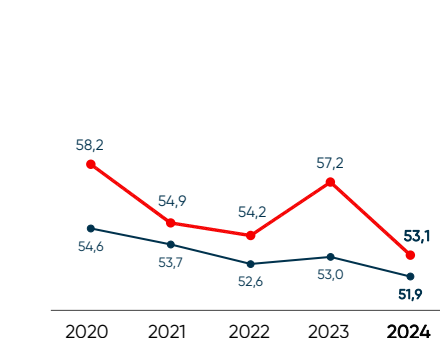
Exercice terminé le 31 octobre
(en dollars canadiens)



● Présenté selon les IFRS
● Ajusté ⁽¹⁾

Ratio d'efficacité ⁽⁴⁾

Exercice terminé le 31 octobre
(%)



● Présenté selon les IFRS
● Ajusté ⁽²⁾

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(4) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Dividendes

Pour l'exercice 2024, la Banque a déclaré 1 468 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires (2023 : 1 344 M\$), ce qui représente 40,1 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (2023 : 42,7 %). Ces dividendes représentent 41,2 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires ajusté (2023 : 41,7 %).

Niveau de fonds propres élevés ⁽¹⁾

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 13,7 %, à 15,9 % et à 17,0 % au 31 octobre 2024, comparativement à des ratios de 13,5 %, de 16,0 % et de 16,8 %, respectivement, au 31 octobre 2023. La hausse du ratio des fonds propres CET1 comparativement au 31 octobre 2023 est attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, et aux émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions. Ces facteurs ont été atténués par la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques et par l'impact lié à la mise en œuvre des cadres révisés du BSIF pour le risque de marché. La croissance de l'actif pondéré en fonction des risques a eu un impact défavorable plus important sur le ratio des fonds propres de catégorie 1, qui affiche une baisse comparativement au 31 octobre 2023. Par ailleurs, la hausse du ratio du total des fonds propres s'explique par l'émission des billets à moyen terme pour un montant de 500 M\$ au cours de l'exercice 2024.

Le ratio de levier en date du 31 octobre 2024 s'établit à 4,4 %, stable par rapport au 31 octobre 2023. L'augmentation de l'exposition totale a été contrebalancée par la croissance des fonds propres de catégorie 1.

Portefeuille de prêts de qualité

Les prêts, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, comptent pour 53 % de l'actif total de la Banque et s'élèvent à 243,0 G\$ au 31 octobre 2024. Les dotations aux pertes de crédit de l'exercice 2024 se chiffrent à 569 M\$ par rapport à 397 M\$ en 2023. L'augmentation est principalement attribuable aux dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts DAC ⁽²⁾ qui s'élèvent à 480 M\$ pour l'exercice 2024, une hausse de 235 M\$ qui provient des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit), dans un contexte de normalisation de la performance de crédit, des Services aux entreprises ainsi que du secteur des Marchés financiers et du secteur FSEU&I. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts DAC ⁽²⁾ de 2024 représentent 0,20 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,11 % pour l'exercice précédent. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés affichent une baisse de 84 M\$ principalement en raison de l'impact plus favorable de la mise à jour des scénarios macroéconomiques en 2024 et d'une détérioration du risque de crédit plus importante au cours de l'exercice 2023. Cette baisse a été contrebalancée par les effets de la recalibration de certains paramètres de risque et par la croissance des portefeuilles de prêts. Par ailleurs, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC sont en hausse de 21 M\$, en raison de la réévaluation favorable de certains portefeuilles de la filiale Credigy au cours de l'exercice 2023, atténuée par des récupérations de pertes de crédit plus importantes au cours de l'exercice 2024 à la suite de remboursements de prêts DAC des Services aux entreprises. Les prêts dépréciés bruts totalisent 2 043 M\$ au 31 octobre 2024, comparativement à 1 584 M\$ au 31 octobre 2023, et représentent 0,84 % du total des prêts.

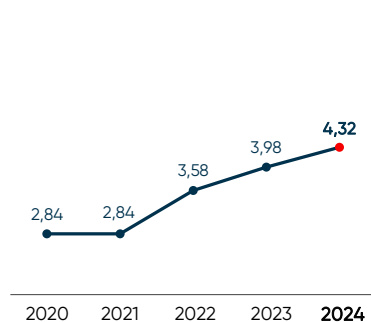
Profil de risque

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Dotations aux pertes de crédit	569	397
Dotations aux pertes de crédit en % des prêts et acceptations moyens ⁽²⁾	0,24 %	0,18 %
Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC en % des prêts et acceptations moyens ⁽²⁾	0,20 %	0,11 %
Radiations nettes excluant les prêts DAC en % des prêts et acceptations moyens ⁽²⁾	0,16 %	0,07 %
Prêts dépréciés bruts en % du total des prêts et acceptations ⁽²⁾	0,84 %	0,70 %
Prêts dépréciés bruts	2 043	1 584
Prêts dépréciés nets	1 629	1 276

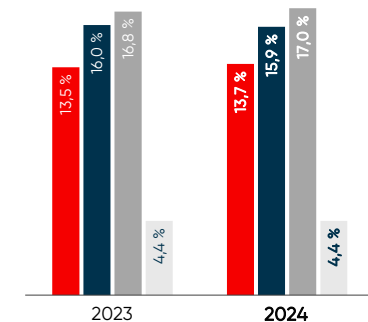
Dividende annuel par action ordinaire

Exercice terminé le 31 octobre
(en dollars canadiens)



Évolution des ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

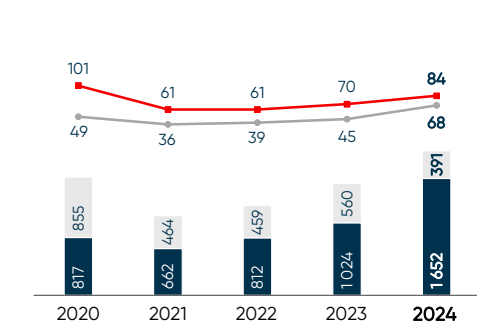
Au 31 octobre



- CET1
- Catégorie 1
- Total
- Ratio de levier

Prêts dépréciés bruts

Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



- Prêts dépréciés - Phase 3
- Prêts dépréciés - DAC
- Prêts dépréciés bruts en % du total des prêts et acceptations (pbs) ⁽²⁾
- Prêts dépréciés bruts excluant DAC en % du total des prêts et acceptations (pbs) ⁽²⁾

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Survol et perspectives économiques

Économie mondiale

L'inflation continue de diminuer au niveau mondial, ce qui permet aux banques centrales d'envisager des baisses de taux d'intérêt. Mais malgré les baisses annoncées à ce jour, les taux réels restent restrictifs dans de nombreuses régions, ce qui limite le potentiel d'une reprise économique rapide. Cette dynamique pèse particulièrement sur la Chine, où la faiblesse de la demande étrangère, qui se reflète dans la faiblesse des prix à la production, exerce une pression sur l'économie. À cela s'ajoute une situation intérieure fragile pour l'économie chinoise malgré les efforts de relance des autorités, notamment un marché immobilier en difficulté, ce qui contribue à des perspectives de croissance décevantes pour le pays. Du côté de l'Europe, le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à un assainissement budgétaire d'ici 2025 après des années de prodigalité gouvernementale. Bien que certains soient sceptiques quant au réalisme de ce scénario, les inquiétudes concernant les perturbations potentielles du marché obligataire pourraient pousser les gouvernements à une plus grande discipline budgétaire. Cette rigueur pourrait peser sur la croissance des pays européens dans les trimestres à venir. Ces difficultés s'ajoutent, partout dans le monde, à l'incertitude engendrée par la nouvelle administration américaine, en particulier par la possibilité de tarifs douaniers. Cela se traduit dans notre scénario par une croissance mondiale plutôt mièvre en 2024 (3,2 %) ⁽¹⁾ et en 2025 (2,9 %) ⁽¹⁾.

L'économie américaine continue de faire bande à part, affichant une vigueur qui continue de confondre les sceptiques. En effet, le PIB a augmenté de 2,8 % en rythme annualisé au troisième trimestre. Cette solide performance coïncide avec un gouvernement qui a pesé sur l'accélérateur en matière de dépenses, contredisant le scénario du FMI publié en avril qui prévoyait une amélioration significative du déficit structurel des administrations publiques aux États-Unis en 2024. Outre les dépenses publiques, la consommation est également demeurée vigoureuse, affichant une croissance de 3,7 % en rythme annualisé, la plus forte en six trimestres. Mais elle semble s'essouffler, comme en témoigne le taux d'épargne très bas et le nombre croissant de personnes en situation de défaut de paiement. Nous pensons qu'elle sera tributaire de l'évolution du marché du travail au cours des prochains mois. Sur ce front, les nouvelles sont mitigées. Le taux de chômage est en hausse ces derniers mois, mais il demeure bas sur une base historique. Les travailleuses et travailleurs perçoivent qu'il est de plus en plus difficile de trouver un emploi dans un contexte où un nombre croissant d'entreprises affirment que le niveau de leurs ventes est leur principal enjeu. À première vue, compte tenu de leur balayage aux élections présidentielles, les républicains ont les coudées franches pour mettre en œuvre les promesses du nouveau président élu. Toutefois, les investisseuses et les investisseurs demeurent vigilants quant aux potentielles largesses fiscales du prochain président et cela s'est reflété sur les taux d'intérêt qui sont repartis à la hausse, entraînant une détérioration des conditions de financement. Plusieurs se questionnent donc sur la capacité de la Réserve fédérale américaine à abaisser les taux d'intérêt, d'autant plus que les progrès réalisés en matière d'inflation pourraient être freinés par la mise en place de tarifs douaniers et l'évincement de travailleuses et travailleurs illégaux. Dans l'ensemble, bien que le gouvernement puisse continuer de soutenir la croissance, des taux d'intérêt élevés continueront d'être un vent contraire pour l'économie. Qui plus est, les tensions commerciales pourraient entraîner une détérioration des conditions financières. Nous anticipons donc un ralentissement de l'économie, qui passera de 2,8 % ⁽¹⁾ en 2024 à 1,9 % ⁽¹⁾ en 2025.

Économie du Canada

Au Canada, l'inflation est demeurée dans la fourchette cible de la banque centrale (1 % à 3 %) depuis le début de l'année, passant même sous les 2 % en septembre. Cela témoigne de l'efficacité du taux d'intérêt restrictif appliqué par la banque centrale. Cependant, cette maîtrise de l'inflation a eu un coût sur la croissance, les données préliminaires du troisième trimestre montrant que l'économie continue de croître en dessous de son potentiel, une tendance observée depuis 2022. Parallèlement, le marché du travail ne montre aucun signe de stabilisation, comme en témoigne la baisse continue du taux d'emploi, dont celui des 25 à 54 ans. De ce côté, nous ne prévoyons pas de reprise à court terme. En effet, les offres d'emploi dans le secteur privé diminuent rapidement, et les intentions d'embauche restent largement insuffisantes face à la croissance démographique remarquable. La création d'entreprises demeure également atone, ce qui reflète un climat d'affaires dégradé par une politique monétaire trop restrictive. En conséquence, la Banque du Canada devrait célébrer sa victoire sur l'inflation et continuer d'abaisser son taux directeur à un rythme soutenu afin de neutraliser sa politique monétaire le plus tôt possible, ce qui devrait insuffler une croissance un peu plus vigoureuse en deuxième moitié d'année. Le frein sur l'immigration annoncé par le gouvernement fédéral pourrait réduire légèrement la croissance économique en 2025 mais limiter l'augmentation du taux de chômage, car de nombreuses personnes nouvellement arrivées au pays se retrouvent actuellement sur les lignes de côté dans un climat d'embauche défavorable. Dans l'intervalle, nous anticipons une croissance économique de 1,0 % ⁽¹⁾ seulement en 2024 et de 1,3 % ⁽¹⁾ en 2025, ce qui se traduirait par un taux de chômage avoisinant les 7 % ⁽¹⁾ en 2025.

Économie du Québec

La croissance du PIB au Québec a été encourageante en juillet, le PIB affichant une hausse de 0,3 %. Toutefois, ce rebond faisait suite à une stagnation dans les deux mois précédents. La croissance pour l'ensemble de 2024 s'annonce malgré tout morose compte tenu de la politique monétaire restrictive. Le Québec semble toutefois bien tirer son épingle du jeu sur une base relative. En effet, en octobre, le taux de chômage de la province était le plus bas du Canada. Le PIB par habitant est également plus résilient dans la province que dans l'ensemble du pays dans le cycle actuel, soit depuis 2019. Cette surperformance s'explique par des fondamentaux économiques solides. Tout d'abord, l'économie de la province est l'une des plus diversifiées en Amérique du Nord, ce qui la rend moins vulnérable aux fluctuations du cycle économique et potentiellement à une escalade des tensions commerciales. De plus, le niveau d'endettement des ménages québécois est plus faible que la moyenne canadienne et la province compte la plus grande proportion de ménages à double revenu du pays. D'ailleurs, le marché de la revente résidentielle a été revigoré au courant de l'année dans la foulée des baisses de taux d'intérêt, par contraste avec la tendance, probablement parce que l'abordabilité du logement est moins problématique qu'ailleurs. Le taux d'épargne beaucoup plus élevé que la moyenne nationale représente un coussin pouvant atténuer le choc sur la consommation advenant une plus grande détérioration de la toile de fond économique. Nous prévoyons une faible croissance en 2024 et 2025 (1,2 % ⁽¹⁾ et 1,0 % ⁽¹⁾ respectivement). Considérant la croissance démographique plus faible pour la province que pour la moyenne canadienne, cela serait suffisant pour permettre au Québec de maintenir un taux de chômage confortablement sous la moyenne nationale pour ces deux années, soit 5,3 % ⁽¹⁾ en 2024 et 6,1 % ⁽¹⁾ en 2025 (contre 6,3 % ⁽¹⁾ et 7,1 % ⁽¹⁾, respectivement pour le Canada).

(1) Prévisions de la croissance du PIB réel ainsi que du taux de chômage, groupe Économie et Stratégie de Financière Banque Nationale

Analyse financière

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023 ⁽¹⁾	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	2 939	3 586	(18)
Revenus autres que d'intérêts	8 461	6 472	31
Revenu total	11 400	10 058	13
Frais autres que d'intérêts	6 054	5 753	5
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	5 346	4 305	24
Dotations aux pertes de crédit	569	397	43
Résultat avant charge d'impôts	4 777	3 908	22
Charge d'impôts	961	619	55
Résultat net	3 816	3 289	16
Résultat dilué par action (en dollars)	10,68	9,24	16
Équivalent imposable⁽²⁾			
Revenu net d'intérêts	79	332	
Revenus autres que d'intérêts	306	247	
Charge d'impôts	385	579	
Incidence de l'équivalent imposable sur le résultat net	–	–	
Éléments particuliers⁽²⁾			
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription	(14)	–	
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations	174	91	
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB	(3)	–	
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB	(18)	–	
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles	–	(86)	
Charges pour litiges	–	(35)	
Charge liée aux modifications à la <i>Loi sur la taxe d'accise</i>	–	(25)	
Provisions pour contrats	–	(15)	
Éléments particuliers avant impôts	139	(70)	
Charge d'impôts liée aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada	–	24	
Charge d'impôts liée aux éléments particuliers	39	(20)	
Éléments particuliers après impôts	100	(74)	
Résultats d'exploitation – ajustés⁽²⁾			
Revenu net d'intérêts – ajusté	3 032	3 918	(23)
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	8 596	6 628	30
Revenu total – ajusté	11 628	10 546	10
Frais autres que d'intérêts – ajustés	6 036	5 592	8
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	5 592	4 954	13
Dotations aux pertes de crédit	569	397	43
Résultat avant charge d'impôts – ajusté	5 023	4 557	10
Charge d'impôts – ajustée	1 307	1 194	9
Résultat net – ajusté	3 716	3 363	10
Résultat dilué par action – ajusté (en dollars)	10,39	9,46	10
Actif moyen ⁽³⁾	457 262	430 646	6
Prêts et acceptations moyens ⁽³⁾	234 180	215 976	8
Dépôts moyens ⁽³⁾	315 605	284 570	11
Levier opérationnel ⁽⁴⁾	8,1 %	(5,8) %	
Levier opérationnel – ajusté ⁽⁵⁾	2,4 %	(0,7) %	
Ratio d'efficience ⁽⁴⁾	53,1 %	57,2 %	
Ratio d'efficience – ajusté ⁽⁵⁾	51,9 %	53,0 %	

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(4) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

Analyse des résultats consolidés

Résultats financiers

Le résultat net de la Banque pour l'exercice 2024 se chiffre à 3 816 M\$, par rapport à 3 289 M\$ pour l'exercice 2023, une hausse de 16 %. Cette hausse s'explique par la croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation, atténuée par la croissance des frais autres que d'intérêts, des dotations aux pertes de crédit et de la charge d'impôts. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts est en hausse de 24 % comparativement à l'exercice 2023.

Le résultat net ajusté pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 s'élève à 3 716 M\$ et se compare à 3 363 M\$ pour l'exercice 2023, une hausse de 10 %, essentiellement attribuable à la bonne performance de tous les secteurs d'exploitation. Les éléments particuliers ⁽¹⁾ enregistrés au cours de l'exercice 2024 ont eu un impact favorable de 100 M\$ sur le résultat net comparativement à un impact défavorable de 74 M\$ sur le résultat net en 2023. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté est en hausse de 13 % comparativement à l'exercice 2023.

Revenu total

Le revenu total de l'exercice 2024 se chiffre à 11 400 M\$ par rapport à 10 058 M\$ pour l'exercice 2023, en hausse de 1 342 M\$ ou 13 %. L'augmentation du revenu total provient de la croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation de la Banque. Pour de plus amples renseignements sur le revenu total, se reporter au tableau 2 à la page 122. Le revenu total ajusté de 2024 qui s'élève à 11 628 M\$ se compare à 10 546 M\$ pour l'exercice précédent, en hausse de 1 082 M\$ ou 10 %.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts de l'exercice 2024 atteint 2 939 M\$ par rapport à 3 586 M\$, en baisse de 18 % (tableau 3, page 122). Le revenu net d'intérêts de l'exercice 2024 comprend un montant de 14 M\$ représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB. Le revenu net d'intérêts ajusté s'élève à 3 032 M\$ pour l'exercice 2024 comparativement à 3 918 M\$ pour l'exercice 2023, une baisse de 23 %, qui s'explique en partie par l'arrêt de l'utilisation de la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus de dividendes canadiens reçus après le 1^{er} janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).

Le revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises a progressé de 266 M\$ ou 8 % pour s'établir à 3 587 M\$ pour l'exercice 2024. L'augmentation s'explique principalement par la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises, de 6 % et 5 % respectivement, par rapport à l'exercice 2023. La croissance des prêts provient surtout du crédit hypothécaire et des prêts aux entreprises et aux administrations publiques. De plus, la transition des acceptations bancaires vers des prêts au taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*) contribue à la hausse du revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises. Le revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine a augmenté de 7 % pour s'établir à 833 M\$, une hausse attribuable à la croissance des volumes de prêts et de dépôts.

Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable du secteur des Marchés financiers affiche une baisse importante par rapport à l'exercice 2023, ce qui est principalement attribuable aux activités de négociation et doit être analysé globalement avec les autres éléments composant les revenus liés aux activités de négociation. Le revenu net d'intérêts du secteur FSEU&I est en hausse de 171 M\$ ou 15 %, en raison de la croissance des activités de la filiale ABA Bank, notamment l'augmentation soutenue des actifs, de l'augmentation du revenu net d'intérêts de la filiale Credigy liée à la croissance des volumes de prêts ainsi que de revenus de dividendes enregistrés au cours de l'exercice 2024 en lien avec un placement dans un groupe financier.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts de l'exercice 2024 s'élèvent à 8 461 M\$, par rapport à 6 472 M\$ à l'exercice précédent, en hausse de 31 %. Pour de plus amples renseignements sur les revenus autres que d'intérêts, se reporter au tableau 4 à la page 123. Pour l'exercice 2024, les revenus autres que d'intérêts ajustés se chiffrent à 8 596 M\$, en hausse de 30 % comparativement à l'exercice 2023.

Les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils sont en hausse de 11 % par rapport à 2023, notamment en raison de l'augmentation des activités sur les marchés des capitaux contrebalancée en partie par la baisse des revenus tirés des activités de fusions et acquisitions du secteur des Marchés financiers. Les commissions de courtage en valeurs mobilières ont augmenté de 11 % essentiellement en raison de l'augmentation des activités des clients du secteur de Gestion de patrimoine. Les revenus des fonds communs de placement et les frais de gestion de placement et de services fiduciaires, qui totalisent 1 779 M\$, sont en hausse de 196 M\$, ce qui s'explique par la croissance des actifs sous administration et des actifs sous gestion résultant de la progression des marchés boursiers au cours de l'exercice 2024, ainsi que des entrées nettes positives dans les diverses solutions.

Les revenus de crédit sont en hausse de 12 M\$, alors que les revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie diminuent de 126 M\$ par rapport à l'exercice 2023, cette baisse s'explique par les revenus tirés des acceptations bancaires des Services aux entreprises ainsi que des secteurs de Gestion de patrimoine et des Marchés financiers, en lien avec la transition des acceptations bancaires vers des prêts au taux CORRA. Les revenus sur cartes ont augmenté de 5 % au cours de l'exercice 2024 en raison d'une hausse marquée des volumes d'achats. Par ailleurs, les revenus tirés des frais d'administration sur les dépôts et les paiements ont diminué de 2 %.

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

Les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation en équivalent imposable s'élevèrent à 4 633 M\$, en hausse par rapport à 2 943 M\$ en 2023 (tableau 5, page 124). En tenant compte de la portion constatée dans le revenu net d'intérêts, les revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable ont atteint 1 627 M\$ en 2024, soit une hausse de 179 M\$ par rapport à l'exercice 2023. Cette augmentation provient principalement des revenus sur les titres de participation et des revenus sur les produits de taux d'intérêt et de crédit du secteur des Marchés financiers. Par ailleurs, les revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable des autres secteurs sont en baisse.

Les gains sur valeurs mobilières, autres que de négociation, montant net, augmentent de 248 M\$ par rapport à l'exercice 2023, et proviennent principalement des activités de trésorerie ainsi que d'un gain de 174 M\$ enregistré à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB. De plus, les revenus d'assurances ainsi que les revenus de change augmentent de 14 M\$ et de 42 M\$, respectivement, par rapport à l'exercice 2023. La quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises est en baisse de 3 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Enfin, les autres revenus s'établissent à 180 M\$ pour l'exercice 2024, en baisse de 81 M\$ par rapport à 2023. Cette diminution s'explique principalement par un gain de 91 M\$ qui avait été enregistré au cours de l'exercice 2023 à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans TMX, atténuée par l'impact favorable plus élevé de la réévaluation de la juste valeur de certains portefeuilles de la filiale Credigy au cours de l'exercice 2024.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 6 054 M\$ en 2024, en hausse de 301 M\$ ou 5 % par rapport à l'exercice précédent (tableau 6, page 124). Les frais autres que d'intérêts de l'exercice 2024 comprennent des charges de 18 M\$ liées à l'acquisition et l'intégration de CWB alors que les éléments particuliers suivants avaient été enregistrés au cours de l'exercice 2023 : des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 86 M\$, des charges pour litiges de 35 M\$, une charge liée aux modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* de 25 M\$ ainsi que des provisions pour contrats de 15 M\$. Les frais autres que d'intérêts ajustés de 6 036 M\$ pour l'exercice 2024 se comparent à 5 592 M\$ pour l'exercice 2023, en hausse de 444 M\$ ou 8 %.

Pour l'exercice 2024, la rémunération et les avantages du personnel atteignent 3 725 M\$, une hausse de 9 % par rapport à l'exercice précédent provenant principalement de la croissance des salaires ainsi que de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus. Les frais d'occupation, incluant les frais d'amortissement – immobilisations, affichent une hausse, en partie attribuable à des frais liés au nouveau siège social de la Banque ainsi qu'à l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank. La baisse des frais de technologie, incluant les frais d'amortissement, provient des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles enregistrées en 2023, en dépit des investissements importants en lien avec l'évolution technologique de la Banque et le plan de développement des affaires effectués au cours de l'exercice 2024. Les frais de communication sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent, alors que les honoraires professionnels affichent une hausse, en lien avec l'évolution technologique de la Banque, de l'augmentation des honoraires de gestion externe dans le secteur de Gestion de patrimoine, ainsi que des charges de 18 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB enregistrées au cours de l'exercice 2024. De plus, les frais de publicité et de développement des affaires sont également en hausse et la baisse des autres frais par rapport à l'exercice 2023 s'explique en partie par des charges pour litiges, par une charge liée aux modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* ainsi que par des provisions pour contrats enregistrées au cours de l'exercice 2023.

Dotations aux pertes de crédit

Les dotations aux pertes de crédit de l'exercice 2024 s'élevèrent à 569 M\$ comparativement à 397 M\$ pour l'exercice 2023 (tableau 7, page 125). L'augmentation est principalement attribuable aux dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts DAC ⁽¹⁾ qui s'élevèrent à 480 M\$ pour l'exercice 2024, une hausse de 235 M\$ qui provient des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit), dans un contexte de normalisation de la performance de crédit, et des Services aux entreprises, en hausse de 77 M\$ et de 58 M\$, respectivement, ainsi que du secteur des Marchés financiers pour 31 M\$ et du secteur FSEU&I pour 68 M\$. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés affichent une baisse de 84 M\$ principalement en raison de l'impact plus favorable de la mise à jour des scénarios macroéconomiques au cours de l'exercice 2024 et d'une détérioration du risque de crédit plus importante au cours de l'exercice 2023. Ces éléments ont été contrebalancés par les effets de la recalibration de certains paramètres de risque et par la croissance des portefeuilles de prêts. Par ailleurs, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC sont en hausse de 21 M\$, en raison de la réévaluation favorable de certains portefeuilles de la filiale Credigy au cours de l'exercice 2023, atténuée par des récupérations de pertes de crédit plus importantes au cours de l'exercice 2024 à la suite de remboursements de prêts DAC des Services aux entreprises. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts DAC ⁽¹⁾ de 2024 représentent 0,20 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,11 % pour l'exercice précédent.

Charge d'impôts

La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2024, la charge d'impôts totalise 961 M\$, ce qui représente un taux effectif d'imposition de 20 %, comparativement à une charge d'impôts de 619 M\$ en 2023, pour un taux effectif d'imposition de 16 %. La variation du taux effectif d'imposition s'explique principalement par un niveau et une proportion plus faibles des revenus exonérés d'impôts pour l'exercice 2024 qui reflètent le refus de la déduction pour les dividendes visés par le projet de loi C-59 depuis le 1^{er} janvier 2024, contrebalancés en partie par l'incidence des mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada enregistrées au cours du premier trimestre de 2023, soit le dividende pour la relance au Canada et l'impôt supplémentaire de 1,5 % pour les banques et assureurs-vie.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

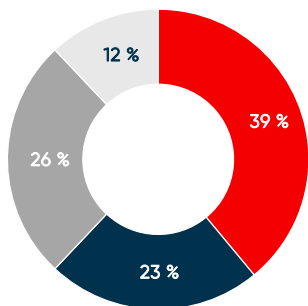
Analyse sectorielle

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.



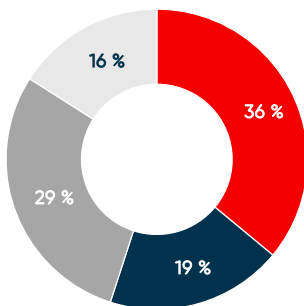
Autres : activités de trésorerie, gestion des liquidités, financement de la Banque, gestion de l'appariement du bilan, activités de la filiale Technologie Flins Inc. (fintech spécialisée dans l'agrégation de données financières), services centralisés.

Revenu total par secteur d'exploitation ⁽¹⁾
Exercice terminé le 31 octobre 2024



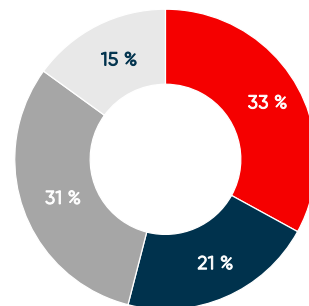
- Particuliers et Entreprises (2023 : 41 %)
- Gestion de patrimoine (2023 : 23 %)
- Marchés financiers (2023 : 25 %)
- FSEU&I (2023 : 11 %)

Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts par secteur d'exploitation ⁽¹⁾
Exercice terminé le 31 octobre 2024



- Particuliers et Entreprises (2023 : 37 %)
- Gestion de patrimoine (2023 : 19 %)
- Marchés financiers (2023 : 29 %)
- FSEU&I (2023 : 15 %)

Résultat net par secteur d'exploitation ⁽¹⁾
Exercice terminé le 31 octobre 2024



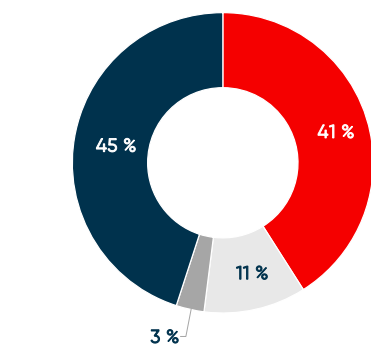
- Particuliers et Entreprises (2023 : 35 %)
- Gestion de patrimoine (2023 : 20 %)
- Marchés financiers (2023 : 30 %)
- FSEU&I (2023 : 15 %)

(1) Excluant la rubrique *Autres*.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers de près de 2,8 millions de particuliers et de plus de 148 000 entreprises, partout au Canada. Cette clientèle fait confiance à la Banque pour gérer, investir et protéger ses actifs, ainsi que pour financer ses projets. Elle peut compter sur des équipes de conseillères et conseillers chevronnés, à l'écoute de ses besoins et capables de l'aider à atteindre ses objectifs financiers. Elle peut également, au quotidien, faire ses transactions au moment et à l'endroit de son choix, grâce aux canaux pratiques de libre-service bancaire, aux 368 succursales et aux 940 guichets automatiques de la Banque à travers le pays.

Revenu total par catégorie Exercice terminé le 31 octobre 2024



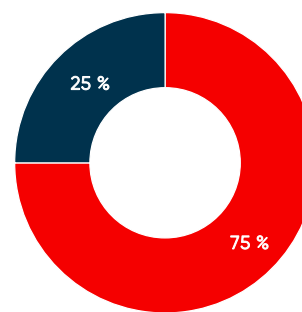
- Réseau des particuliers (2023 : 42 %)
- Solutions de paiement (2023 : 11 %)
- Assurances (2023 : 2 %)
- Services aux entreprises (2023 : 45 %)

4 673 M\$
Revenu total

2 187 M\$
Résultat avant dotations
aux pertes de crédit et
charge d'impôts

1 343 M\$
Résultat net

Répartition géographique du revenu total Exercice terminé le 31 octobre 2024



- Province de Québec (2023 : 77 %)
- Autres provinces (2023 : 23 %)

Services aux particuliers

Les Services aux particuliers offrent une gamme complète de produits et de services de financement et de placement afin d'aider les clientes et les clients à atteindre leurs objectifs financiers, et ce, à toutes les étapes de leur vie. Les Services aux particuliers proposent des services de transactions courantes, des prêts et des marges de crédit hypothécaires, des prêts à la consommation, des solutions de paiement, des solutions d'épargne et de placement, ainsi qu'une gamme de produits d'assurances.

Services aux entreprises

Les Services aux entreprises répondent aux besoins financiers des petites, moyennes et grandes entreprises clientes afin de les soutenir dans leur croissance. Une gamme complète de produits et de services financiers est offerte, incluant des services de crédit, de dépôt et d'investissement, de commerce international, d'opérations de change, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances et de transactions électroniques, ainsi que des services complémentaires. Les Services aux entreprises sont solidement ancrés dans le milieu entrepreneurial depuis plus de 160 ans avec une franchise de premier plan dans notre marché principal, le Québec.

Revue de l'économie et du marché

Au Canada, l'inflation est demeurée dans la fourchette cible de la banque centrale (1 % à 3 %) depuis le début de l'année, passant même sous les 2 % en septembre. Cela témoigne de l'efficacité du taux d'intérêt restrictif appliqué par la banque centrale. Cependant, cette maîtrise de l'inflation a eu un coût sur la croissance, alors que l'économie continue de croître en dessous de son potentiel, une tendance observée depuis 2022. Parallèlement, le marché du travail s'est détérioré sur cette période et les signes de stabilisation se font attendre, les intentions d'embauche des entreprises demeurant sous la moyenne historique. L'investissement des entreprises continue d'être freiné par les taux d'intérêt élevés, tout comme la création d'entreprises. En conséquence, la Banque du Canada devrait profiter des progrès réalisés sur le front de l'inflation et continuer d'abaisser son taux directeur à un rythme soutenu afin de neutraliser sa politique monétaire le plus tôt possible. Le début du cycle de détente monétaire ne semblait qu'avoir eu peu d'impact sur le marché du logement dans les derniers mois, en raison notamment des défis d'abordabilité persistants, mais les données d'octobre du marché de la vente de propriétés résidentielles montrent un regain notable d'activité qui pourrait se poursuivre jusqu'en 2025 à condition que la détérioration du marché du travail demeure limitée. Après des années de croissance démographique record, la nouvelle politique d'immigration du gouvernement fédéral pourrait réduire légèrement la croissance économique en 2025, mais limiter l'augmentation du taux de chômage, car de nombreux nouveaux arrivants se retrouvent actuellement sur les lignes de côté dans un climat d'embauche défavorable. Face à un problème criant de productivité et ne pouvant plus aussi facilement faire appel à l'immigration pour soutenir leur croissance, les entreprises devront innover davantage et investir de façon importante dans leurs opérations, heureusement, dans un contexte de taux d'intérêt plus clément.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » à la page 24 pour plus de détails sur le contexte économique de 2024 et les perspectives pour 2025.

Facteurs clés de succès

- › Approche cohérente pour équilibrer la croissance de nos volumes de prêt, les marges et la qualité du crédit.
- › Position dominante dans notre marché principal, le Québec, grâce à la gamme complète de services aux particuliers et aux entreprises.
- › Relations avec la clientèle bien établies et durables, soutenues par une importante force de vente au Québec composée de généralistes et de spécialistes, ce qui permet d'offrir les meilleurs conseils à la clientèle.
- › Proximité inégalée auprès des entrepreneuses et entrepreneurs québécois et expertise pointue en matière de prêts aux entreprises et de solutions de gestion des risques.
- › Des expériences numériques informationnelles et transactionnelles distinctives adaptées aux besoins de notre clientèle.
- › La satisfaction de notre clientèle au cœur de nos décisions et actions avec un focus sur l'accessibilité, la prise en charge et le conseil.

Objectifs et priorités stratégiques

Le secteur des Particuliers et Entreprises vise la croissance en devenant une banque simple et efficace, axée sur l'amélioration constante de l'expérience client.

	Réalisations et faits saillants 2024	Priorités 2025
Accélérer l'acquisition nette de clientes et clients	<ul style="list-style-type: none"> › Croissance au niveau de notre acquisition totale de clientes et clients : <ul style="list-style-type: none"> • Rehaussement de la couverture de manière ciblée dans les marchés porteurs et auprès des segments à forte croissance, incluant à l'extérieur du Québec; • Bonification des expériences d'adhésions pour notre clientèle des nouveaux arrivantes et arrivants incluant un nouveau produit de certificat de placement garanti (CPG); • Déploiement d'offres bancaires distinctives pour nos diverses clientèles professionnelles et entrepreneures; • Augmentation de la familiarité et de la considération de la marque; • Amélioration en continu de nos parcours d'adhésion numérique. › Amélioration de notre accessibilité par le biais de l'évolution de nos capacités technologiques : <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle expérience de prise de rendez-vous sans contrainte géographique; • Authentification à distance renforcée. › Augmentation de nos équipes de ventes et de soutien aux ventes dans l'Ouest canadien pour nos secteurs clés du secteur Entreprises. › Accroissement des synergies et de nos occasions d'affaires pour notre clientèle commune Gestion privée 1859 (GP1859) et Services aux entreprises. › Accentuation de nos certifications en prêts verts pour le secteur Immobilier Entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> › Accroître notre différenciation et notre notoriété de marque afin d'accentuer notre impact au Québec et hors Québec. › Optimiser notre réseau de distribution physique dans l'ensemble de la Banque afin de maximiser notre impact/visibilité/notoriété au sein de nos marchés et amplifier la synergie. › Poursuivre le recrutement de talents dans les marchés ciblés à l'extérieur du Québec pour actionner nos stratégies et favoriser l'acquisition de clientes et de clients. › Former notre force conseil et accompagner notre clientèle vers la transition écoénergétique, par le financement vert et l'investissement responsable. › Accélérer la transformation de notre écosystème de cartes de crédit.
Améliorer l'engagement de la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> › Renforcement du service-conseil en misant sur la professionnalisation des parcours de formation et le développement continu de nos conseillères et conseillers. › Finalisation de la mise en place de notre Nouvelle expérience dans l'ensemble de nos succursales, afin de favoriser le soutien de nos spécialistes et la valorisation de l'engagement numérique pour notre clientèle. › Migration de la majorité de notre clientèle Entreprise vers la nouvelle expérience numérique avec fonctionnalités modernisées. › Poursuite de la modernisation de nos solutions de gestion de trésorerie pour nos grandes entreprises. › Accroissement du nombre de clientes et clients rejoins sur nos plateformes mobiles grâce au développement de bannières-conseils personnalisés et d'offres pertinentes. › Ajouts de plusieurs fonctionnalités transactionnelles en temps réel sur la banque en ligne, principalement pour nos solutions d'investissements et bancaires. › Accompagnement en continu de notre clientèle en matière de prévention de la fraude et en cybersécurité par le biais de conseils et contenus. 	<ul style="list-style-type: none"> › Renforcer le développement de notre force conseil afin de continuer la prise en charge proactive de notre clientèle investisseuse. › Accélérer la croissance des dépôts commerciaux grâce à nos spécialistes des conseils en gestion de trésorerie. › Poursuivre le déploiement d'une nouvelle plateforme et expérience d'apprentissage pour propulser le développement et la mobilité interne de notre personnel. › Améliorer l'expérience de la clientèle et l'expérience conseil sur nos canaux numériques et digitaliser de nouvelles fonctionnalités. › Bonifier l'expérience de la clientèle lors de son renouvellement hypothécaire. › Poursuivre les activités de migration de notre clientèle entreprises vers le numérique et continuer d'ajouter des fonctionnalités en libre-service sur nos sites transactionnels. › Continuer nos efforts pour stimuler l'inclusion financière, particulièrement auprès de clientèles vulnérables.

Réalisations et faits saillants 2024

Priorités 2025

Miser sur notre simplification et accroître notre efficacité opérationnelle

- › Simplification et modernisation de nos offres et services bancaires.
- › Poursuite de la simplification et de l'automatisation des processus de financement afin de réduire nos délais pour la clientèle.
- › Amélioration de l'accessibilité de nos Centres contacts clients par le déploiement de capacités modernisées.
- › Évolution de notre modèle de distribution Entreprises hors Québec afin d'adapter la prestation de services au potentiel et aux besoins de la clientèle.
- › Rehausser, de façon majeure, l'environnement technologique de tous nos Centres contacts clients.
- › Moderniser nos capacités d'affaires par le rehaussement de nos écosystèmes technologiques, notamment au niveau du financement pour entreprises, de la gestion de trésorerie, de la gestion de la fraude ainsi que de nos systèmes de paiements.
- › Miser sur les leviers de l'hyperautomatisation dans l'amélioration de nos outils et processus, afin de générer de la croissance et des efficacités.
- › Simplifier notre façon d'effectuer les transactions et transformer notre offre de service assistée.

Résultats par secteur d'exploitation – Particuliers et Entreprises

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023 ⁽¹⁾	Variation %
Revenu net d'intérêts	3 587	3 321	8
Revenus autres que d'intérêts	1 086	1 083	–
Revenu total	4 673	4 404	6
Frais autres que d'intérêts	2 486	2 462	1
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	2 187	1 942	13
Dotations aux pertes de crédit	335	238	41
Résultat avant charge d'impôts	1 852	1 704	9
Charge d'impôts	509	468	9
Résultat net	1 343	1 236	9
Moins : Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	–	(49)	
Résultat net – ajusté ⁽²⁾	1 343	1 285	5
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾	2,33 %	2,35 %	
Actif moyen portant intérêts ⁽³⁾	153 980	141 458	9
Actif moyen ⁽⁴⁾	158 917	148 511	7
Prêts et acceptations moyens ⁽⁴⁾	157 286	147 716	6
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾	505	285	77
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts et acceptations ⁽³⁾	0,3 %	0,2 %	
Dépôts moyens ⁽⁴⁾	90 382	85 955	5
Ratio d'efficience ⁽³⁾	53,2 %	55,9 %	
Ratio d'efficience – ajusté ⁽⁵⁾	53,2 %	54,4 %	

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023, certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR. Des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 59 M\$ (42 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des développements technologiques et des charges de 9 M\$ (7 M\$ déduction faite des impôts) liées à des pénalités pour terminaison de contrats avaient été enregistrées dans les *Frais autres que d'intérêts* du secteur au cours de l'exercice 2023.

(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(4) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'élève à 1 343 M\$ pour l'exercice 2024, en hausse de 9 % par rapport à 1 236 M\$ en 2023, une augmentation qui s'explique par la croissance de 269 M\$ ou 6 % du revenu total, atténuée par la hausse des dotations aux pertes de crédit. Par ailleurs, le résultat net ajusté est en hausse de 5 % comparativement à 1 285 M\$ pour l'exercice précédent, qui excluait les éléments particuliers enregistrés au cours de l'exercice 2023. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts pour l'exercice 2024 atteint 2 187 M\$, en hausse de 13 % par rapport à l'exercice 2023. La hausse du revenu total provient essentiellement de l'augmentation du revenu net d'intérêts de 266 M\$ qui s'explique principalement par la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises, qui a plus que compensé l'incidence du recul de la marge nette d'intérêts, à 2,33 % comparativement à 2,35 % en 2023.

Les frais autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises se chiffrent à 2 486 M\$ en 2024, une augmentation de 1 % par rapport à l'exercice précédent, principalement due à l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, attribuable à des hausses salariales, et à la croissance des investissements liés à l'évolution technologique du secteur. Ces augmentations ont été atténuées par les éléments particuliers d'un montant de 68 M\$ qui avaient été enregistrés au cours de l'exercice 2023. Le ratio d'efficacité, qui s'élève à 53,2 %, s'améliore de 2,7 points de pourcentage par rapport au 31 octobre 2023. En excluant les éléments particuliers de 2023, les frais autres que d'intérêts ajustés du secteur sont en hausse de 4 % par rapport à 2 394 M\$ en 2023, et le ratio d'efficacité ajusté s'améliore de 1,2 point de pourcentage comparativement à 54,4 % en 2023.

Les dotations aux pertes de crédit du secteur des Particuliers et Entreprises augmentent de 97 M\$ pour s'établir à 335 M\$ en 2024, comparativement à 238 M\$ en 2023. La hausse est attribuable à l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit), ce qui reflète une normalisation de la performance de crédit, ainsi que sur les prêts dépréciés des Services aux entreprises. Par ailleurs, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés sont en baisse par rapport à l'exercice 2023 et des récupérations de pertes de crédit plus importantes ont été enregistrées au cours de l'exercice 2024 à la suite de remboursements de prêts DAC des Services aux entreprises.

Services aux particuliers

En 2024, le revenu total des Services aux particuliers se chiffre à 2 587 M\$, une hausse de 7 % comparativement à 2 427 M\$ en 2023. La hausse du revenu net d'intérêts provient des croissances de 3 % des volumes de prêts et de 4 % des volumes de dépôts ainsi que de l'accroissement de la marge sur les dépôts et sur les prêts. La croissance des revenus autres que d'intérêts de 69 M\$ provient essentiellement des revenus d'assurances, des revenus sur cartes de crédit plus élevés en raison d'une hausse marquée des volumes d'achats et des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine. Les frais autres que d'intérêts ont diminué de 12 M\$ en 2024. L'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel attribuable à des hausses salariales et la hausse des investissements liés à l'évolution technologique du secteur ont été atténuées par les éléments particuliers qui avaient été enregistrés au cours de l'exercice 2023.

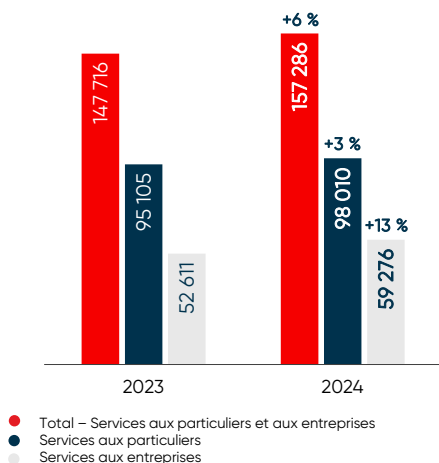
Services aux entreprises

En 2024, le revenu total des Services aux entreprises a augmenté de 6 % pour s'établir à 2 086 M\$, contre 1 977 M\$ en 2023. La hausse du revenu net d'intérêts s'explique essentiellement par la croissance des prêts et des dépôts de 13 % et 7 %, respectivement, ainsi que par la transition des acceptations bancaires vers des prêts au taux CORRA, atténuées par un rétrécissement de la marge sur les prêts. Les revenus autres que d'intérêts sont en baisse de 66 M\$ par rapport à l'exercice 2023, ce qui découle principalement de la baisse des revenus tirés des acceptations bancaires en lien avec la transition des acceptations bancaires vers des prêts au taux CORRA. La hausse des frais autres que d'intérêts de 36 M\$ est principalement due à la hausse de la rémunération et des avantages du personnel attribuable à des hausses salariales, ainsi qu'à des investissements liés à l'évolution technologique du secteur, atténués par l'impact des éléments particuliers qui avaient été enregistrés au cours de l'exercice 2023.

Prêts et acceptations moyens

Exercice terminé le 31 octobre

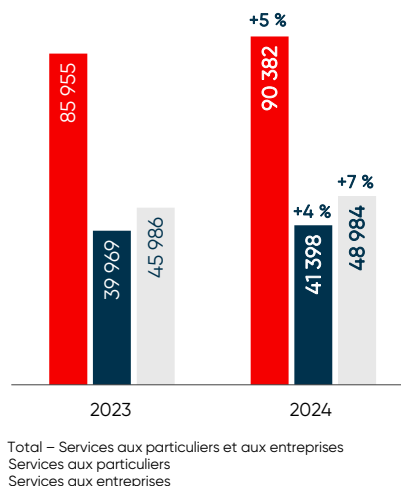
(en millions de dollars canadiens)



Dépôts moyens

Exercice terminé le 31 octobre

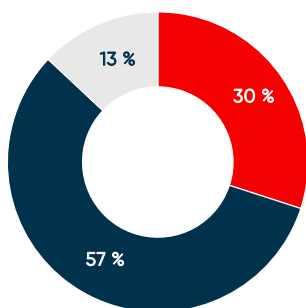
(en millions de dollars canadiens)



Gestion de patrimoine

Chef de file au Québec et solidement implanté à l'échelle du Canada, le secteur de Gestion de patrimoine sert tous les segments de marché en privilégiant les services-conseils et la proximité avec la clientèle. La gamme complète de produits et de solutions de gestion de patrimoine est offerte par l'entremise d'un réseau de distribution omnicanal et d'un modèle d'affaires distinctif. Le secteur de Gestion de patrimoine propose également des services aux conseillères et conseillers indépendants et à une clientèle institutionnelle.

Revenu total par catégorie Exercice terminé le 31 octobre 2024



- Revenu net d'intérêts (2023 : 31 %)
- Services tarifés (2023 : 57 %)
- Transactions et autres revenus (2023 : 12 %)

2 786 M\$

Revenu total

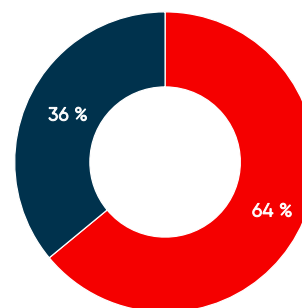
1 153 M\$

Résultat avant dotations
aux pertes de crédit et
charge d'impôts

837 M\$

Résultat net

Répartition géographique du revenu total Exercice terminé le 31 octobre 2024



- Province de Québec (2023 : 63 %)
- Autres provinces (2023 : 37 %)

Courtage de plein exercice

Possédant le plus grand réseau de conseillères et conseillers en gestion de patrimoine au Québec, et avec 100 points de service à l'échelle du Canada, Financière Banque Nationale — Gestion de patrimoine (FBNGP) est à l'écoute de près de 240 000 clientes et clients. L'équipe de conseillères et conseillers propose notamment des services de gestion de portefeuille, de planification financière et successorale et d'assurances, tout en mobilisant une panoplie d'expertises disponibles au sein de la Banque pour les besoins spécifiques de la clientèle.

Gestion privée

Présente à l'échelle du Canada, Gestion privée 1859 (GP1859) propose des services et des conseils hautement personnalisés en gestion de patrimoine qui permettent à une clientèle aisée de bénéficier d'une gestion complète de leur fortune personnelle et familiale. Véritable chef de file de l'industrie à l'échelle canadienne grâce à son offre étendue de solutions et de stratégies financières qui englobent la protection, la croissance et la transition du patrimoine.

Courtage direct

Banque Nationale Courtage direct (BNCD) offre une multitude de produits financiers et d'outils de placement pour l'investissement autonome à l'échelle du Canada au moyen d'une plateforme numérique. BNCD permet aux clientes et clients qui le désirent de prendre en charge la gestion de leurs investissements en ligne ou à l'aide d'une équipe de soutien disponible par téléphone pour les aider avec les transactions plus complexes.

Solutions de placement et produits transactionnels

Banque Nationale Investissements inc. (BNI) se spécialise dans la conception et l'offre de fonds d'investissement, de fonds négociés en bourse (FNB), de solutions de placement et de services pour le compte de particuliers et d'institutions par l'entremise du réseau de distribution à l'interne et à l'externe de la Banque. BNI est la plus importante société de gestion de fonds d'investissement au Canada à confier exclusivement à des gestionnaires de portefeuille externes la gestion de ses placements. Le secteur de Gestion de patrimoine offre aussi une vaste gamme de produits de placement en collaboration avec différents secteurs internes, tels que des CPG, des fonds communs de placement, des billets, des produits structurés de même que des véhicules de monétisation.

Services administratifs et de négociation

Banque Nationale Réseau Indépendant (BNRI) est un chef de file canadien offrant des services administratifs, tels que des services d'exécution d'ordres, de garde de valeurs et de solutions de courtage, à un grand nombre d'entreprises de services financiers indépendantes partout au Canada, notamment des entreprises de courtage complet, des gestionnaires de portefeuilles et des gestionnaires de fonds de placement.

Facteurs clés de succès

- › Grâce à un modèle d'architecture ouverte, BNI est la plus importante société de gestion de fonds d'investissement au Canada à confier exclusivement à des gestionnaires de portefeuille externes la gestion de ses placements.
- › Avec 900 conseillères et conseillers en gestion de patrimoine à travers le Canada, la FBNGP se distingue avec une approche centrée sur l'humain en établissant des relations durables et en offrant des solutions personnalisées aux clientes et clients à toutes les étapes de leur vie.
- › Outil numérique à la fine pointe de la technologie et différenciateur dans le marché offrant un accès pratique et unique à une vaste gamme de services pour les firmes indépendantes de gestion de patrimoine.
- › Forte synergie avec les secteurs des Particuliers et Entreprises ainsi que des Marchés financiers permettant une offre de service holistique.

Services fiduciaires et de successions

Grâce à Trust Banque Nationale inc. (TBN), le secteur de Gestion de patrimoine offre à ses clientes et clients particuliers et institutionnels des services et des solutions clés en main. Son équipe de spécialistes offre une gamme complète de services à forte valeur ajoutée afin de consolider, protéger et transmettre le patrimoine de ses clientes et clients et assurer leur tranquillité d'esprit. TBN fournit également des services intégrés de fiduciaires et de dépositaires ainsi que des services de garde de valeurs mobilières.

Revue de l'économie et du marché

Au sud de la frontière, l'économie américaine ne cesse de surprendre par sa vigueur, soutenue par des dépenses publiques importantes et une consommation des ménages qui demeure robuste jusqu'à maintenant. L'inflation a fait des progrès dans la dernière année, mais la normalisation piétine ces derniers mois, laissant présager une détente monétaire moins rapide qu'initialement anticipée. Il est donc encore trop tôt pour célébrer l'atterrissage en douceur de l'économie américaine. Malgré tout, le S&P 500 a atteint des niveaux records à la suite de l'élection de Donald Trump à la Maison-Blanche, ce qui a également porté le S&P/TSX à des sommets. Au Canada, l'inflation est passée récemment sous la cible de la banque centrale, témoignant de l'efficacité de la politique monétaire. Toutefois, la croissance de l'économie canadienne a été lourdement impactée par les taux d'intérêt restrictifs et le marché du travail en a subi les contrecoups. Dans ce contexte, la Banque du Canada devrait poursuivre son cycle de détente monétaire dans les mois à venir afin de donner un nouveau souffle à l'économie canadienne. La baisse des taux d'intérêt, combinée à une croissance marginale du prix des propriétés, a permis à l'abordabilité de s'améliorer légèrement dans les derniers trimestres. Toutefois, le marché immobilier canadien demeure largement inaccessible pour les premiers acheteurs. Avec la diminution de l'inflation et les baisses des taux d'intérêt, la confiance des consommatrices et des consommateurs s'est améliorée dans les derniers mois, mais demeure sous sa moyenne historique.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » à la page 24 pour plus de détails sur le contexte économique de 2024 et les perspectives pour 2025.

Objectifs et priorités stratégiques

L'une des priorités majeures de l'organisation dans son plan triennal est de stimuler une croissance accélérée en épargne et investissement. Cette ambition s'inscrit dans un contexte économique en pleine évolution, façonné par des tendances majeures de l'industrie. D'une part, le besoin de différenciation devient crucial dans un secteur où la consolidation prend de plus en plus de place. D'autre part, l'adaptation aux changements démographiques et aux comportements financiers spécifiques constitue un défi incontournable. Par ailleurs, l'évolution de la gouvernance et le renforcement réglementaire imposent de nouvelles exigences. Enfin, les technologies émergentes, susceptibles de bouleverser les pratiques, offrent à l'organisation des occasions stratégiques pour se positionner à l'avant-garde du secteur.

	Réalisations et faits saillants 2024	Priorités 2025
Poursuivre le développement de notre modèle de distribution en continuant de mettre les conseillères et conseillers en position de succès	<ul style="list-style-type: none"> › Poursuite de notre programme de recrutement pour les conseillères et conseillers en gestion de patrimoine conçu pour attirer des équipes et des talents chevronnés. Cette approche stratégique répond aux besoins multigénérationnels de notre clientèle tout en créant un environnement collaboratif et dynamique entre les équipes. › Développement d'outils internes pour améliorer l'expérience de bout en bout des conseillères et conseillers et pour les soutenir dans le cadre de leur offre de services auprès de la clientèle. 	<ul style="list-style-type: none"> › Maintenir l'excellente dynamique de croissance grâce à notre programme de recrutement performant. › Poursuivre le passage générationnel des conseillères et conseillers en gestion de patrimoine, tout en offrant un soutien renforcé aux équipes actuelles dans leur développement. › Continuer d'accorder une attention particulière à l'accroissement de la représentativité des femmes et des minorités dans nos équipes.
Évoluer vers une plateforme numérique intégrée pour faciliter les activités des firmes indépendantes	<ul style="list-style-type: none"> › Lancement d'une plateforme numérique simplifiée et entièrement intégrée, conçue pour répondre spécifiquement aux besoins de notre clientèle ainsi qu'aux exigences des institutions indépendantes. Le lancement de cette plateforme se déroule de manière progressive, en étroite collaboration avec la clientèle, afin d'assurer une transition fluide et adaptée à ses besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> › Poursuivre notre développement des affaires en valorisant notre nouvelle plateforme numérique comme levier clé de croissance. › Simplifier et améliorer en permanence cette nouvelle plateforme, en l'alignant étroitement sur les besoins évolutifs de notre clientèle.

Réalizations et faits saillants 2024

Priorités 2025

<p>Tirer profit de notre architecture ouverte et des fonctionnalités pour offrir des occasions de partenariats et des solutions clés en main pour la création et la gestion de fonds</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Développement des affaires pour des solutions clés en main démontrant un potentiel encourageant, avec des retours favorables de la part des partenaires potentiels. › Enrichissement de notre offre de produits d'investissement responsable et non traditionnel, soutenu par l'expertise de nos équipes spécialisées dans ces domaines. › Mise en place d'une solution pour la gestion et le traitement des FNB. 	<ul style="list-style-type: none"> › Poursuivre l'expansion de notre offre en nouant des partenariats stratégiques et en proposant des solutions clés en main pour la création de produits d'investissement. › Continuer à développer de nouvelles solutions d'investissement adaptées aux besoins évolutifs de notre clientèle, notamment en matière d'investissement responsable, de FNB et de placements privés. › Prioriser les investissements en technologie de l'information nécessaires pour servir les sociétés de fonds indépendantes.
<p>Capitaliser sur nos synergies organisationnelles afin de maximiser le potentiel de nos canaux de distribution internes et externes</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Forte dynamique de ventes nettes d'épargne et d'investissement au sein de notre réseau des particuliers. › Résultats records en termes de référencement vers nos partenaires internes répondant aux besoins et attentes de notre clientèle. › Amélioration des interactions en matière de conseil en misant sur la formation, en déployant de nouveaux outils de planification et en optimisant notre modèle de prestation de services. › Fort momentum de collaboration avec le secteur des Marchés financiers pour la création de nouveaux produits d'investissement. 	<ul style="list-style-type: none"> › Capter le plein potentiel des occasions de partenariats avec BNRI et différents acteurs de l'industrie. › Introduire de nouvelles solutions dans nos canaux de distribution en partenariat avec le secteur des Marchés financiers. › Améliorer l'expérience client sur nos canaux numériques pour l'ouverture de comptes et les transactions d'investissement.

Résultats par secteur d'exploitation – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023	Variation %
Revenu net d'intérêts	833	778	7
Revenus tirés des services tarifés	1 603	1 432	12
Revenus tirés des transactions et autres revenus	350	311	13
Revenu total	2 786	2 521	11
Frais autres que d'intérêts	1 633	1 534	6
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 153	987	17
Dotations aux pertes de crédit	(1)	2	
Résultat avant charge d'impôts	1 154	985	17
Charge d'impôts	317	271	17
Résultat net	837	714	17
Moins : Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	–	(32)	
Résultat net – ajusté ⁽¹⁾	837	746	12
Actif moyen ⁽²⁾	9 249	8 560	8
Prêts et acceptations moyens ⁽²⁾	8 204	7 582	8
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾	11	8	38
Dépôts moyens ⁽²⁾	42 361	40 216	5
Ratio d'efficacité ⁽³⁾	58,6 %	60,8 %	
Ratio d'efficacité – ajusté ⁽⁴⁾	58,6 %	59,1 %	
Actifs sous administration ⁽³⁾	766 082	652 631	17
Actifs sous gestion ⁽³⁾			
Clients particuliers	95 297	72 245	32
Fonds communs de placement	60 603	48 613	25
	155 900	120 858	29

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR. Des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 8 M\$ (6 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des développements technologiques ainsi que des charges pour litiges de 35 M\$ (26 M\$ déduction faite des impôts) au titre de la résolution de litiges et autres différends relatifs à diverses réclamations, en cours ou potentielles, contre la Banque, avaient été enregistrées dans les *Frais autres que d'intérêts* du secteur au cours de l'exercice 2023.

(2) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

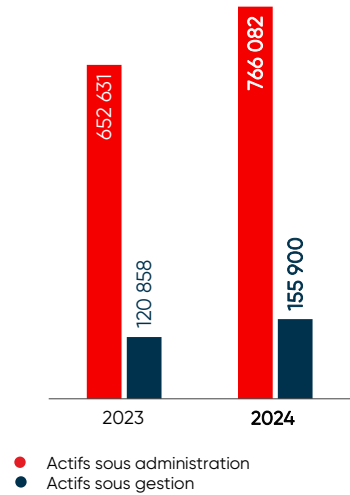
Résultats financiers

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine atteint 837 M\$ pour l'exercice 2024 comparativement à 714 M\$ pour 2023, en hausse de 17 %. Cette augmentation s'explique par la croissance du revenu total du secteur, atténuée par la hausse des frais autres que d'intérêts. En excluant les éléments particuliers qui avaient été enregistrés au cours de l'exercice 2023, le résultat net ajusté est en hausse de 12 % par rapport à 746 M\$ pour 2023. Le revenu total du secteur s'élève à 2 786 M\$ pour l'exercice 2024, une hausse de 11 % comparativement à 2 521 M\$ pour l'exercice 2023. Le revenu net d'intérêts est en hausse de 55 M\$ ou 7 %, ce qui s'explique principalement par l'augmentation des volumes de prêts et de dépôts. Les revenus tirés des services tarifés sont en hausse de 12 % par rapport à l'exercice 2023, une hausse attribuable à la croissance des actifs sous administration et sous gestion résultant de la progression des marchés boursiers ainsi que des entrées nettes positives dans les diverses solutions. De plus, les revenus tirés des transactions et autres revenus sont en hausse de 13 % par rapport à l'exercice 2023 en raison de l'augmentation des activités de la clientèle au cours de l'exercice 2024.

Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 1 633 M\$ pour l'exercice 2024 par rapport à 1 534 M\$ pour l'exercice 2023, une augmentation de 6 % due à la hausse de la rémunération variable et des honoraires de gestion externe en lien avec la croissance des revenus, ainsi qu'à la hausse des investissements technologiques liés aux initiatives du secteur. Ces hausses sont atténuées par l'impact des éléments particuliers d'un montant de 43 M\$ qui avaient été enregistrés au cours de l'exercice 2023. Le ratio d'efficacité qui s'élève à 58,6 % pour l'exercice 2024 s'améliore par rapport à 60,8 % pour l'exercice 2023. Les frais autres que d'intérêts ajustés de 1 633 M\$ se comparent à 1 491 M\$ pour l'exercice 2023, en hausse de 10 %. Le ratio d'efficacité ajusté de 58,6 % s'améliore de 0,5 point de pourcentage comparativement à 59,1 % pour l'exercice 2023.

Le secteur a enregistré des récupérations de pertes de crédit de 1 M\$ pour l'exercice 2024, alors que des dotations aux pertes de crédit totalisant 2 M\$ avaient été enregistrées au cours de l'exercice 2023.

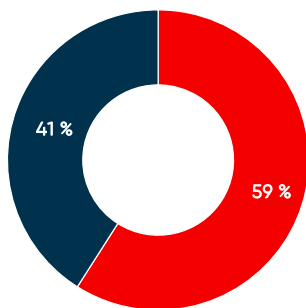
**Actifs sous administration
et actifs sous gestion**
Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers offre une gamme complète de produits et de services à des entreprises, une clientèle institutionnelle et des entités du secteur public. Que ce soit pour des services-conseils exhaustifs, des analyses ou des produits et services liés aux marchés des capitaux, le secteur des Marchés financiers met l'accent sur les relations avec la clientèle et leur croissance. Plus de 900 spécialistes servent nos clientes et clients depuis nos bureaux situés en Amérique du Nord, en Europe, au Royaume-Uni et en Asie.

Revenu total par catégorie Exercice terminé le 31 octobre 2024



- Marchés mondiaux (2023 : 56 %)
- Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement (2023 : 44 %)

3 030 M\$

Revenu total

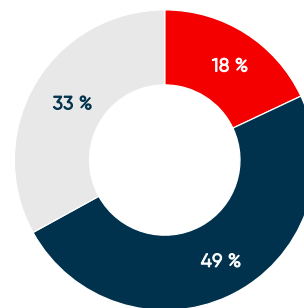
1 784 M\$

Résultat avant dotations
aux pertes de crédit et
charge d'impôts

1 254 M\$

Résultat net

Répartition géographique du revenu total Exercice terminé le 31 octobre 2024



- Province de Québec (2023 : 19 %)
- Autres provinces (2023 : 49 %)
- Hors-Canada (2023 : 32 %)

Marchés mondiaux

Le secteur des Marchés financiers est un chef de file canadien des solutions de gestion des risques, des produits structurés, ainsi que de la tenue de marché pour les FNB en volume. Le secteur propose des solutions qui couvrent les titres à revenu fixe, les devises, les actions et les produits de base afin d'atténuer les risques financiers et commerciaux de la clientèle. Il fournit par ailleurs des services spécialisés aux gestionnaires d'actifs et aux sociétés de fonds qui créent de nouveaux produits et il soutient leur réussite grâce à des services de liquidité, d'analyse et de contrepartie. Il émet aussi des produits de placement sur mesure dans toutes les catégories d'actifs pour l'investissement institutionnel et les canaux de distribution des particuliers.

Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement

Le secteur des Marchés financiers fournit des services financiers aux entreprises, des services-conseils et des services liés aux marchés des capitaux. Il offre aux grandes entreprises des services de montage et de syndication de prêts pour le financement de projets et pour des opérations de fusion et acquisition, ainsi que des solutions de financement. Le secteur est aussi un chef de file des services de banque d'investissement au Québec et au Canada. Sa gamme exhaustive de services inclut des services-conseils stratégiques pour le financement et les fusions et acquisitions, ainsi que la souscription de titres de créance et de titres de participation. Il est le leader canadien des émissions d'obligations de gouvernements et d'obligations à rendement élevé de sociétés. En position dominante au Québec, le secteur est chef de file pour les émissions de titres de créance des administrations provinciales et municipales partout au pays tout en développant sa position nationale dans le financement d'infrastructures et de projets. Le secteur des Marchés financiers est actif dans le financement des opérations de titrisation, principalement les créances hypothécaires assurées par le gouvernement du Canada et les titres adossés à des créances hypothécaires.

Facteurs clés de succès

- › Franchise pancanadienne de premier plan dans les émissions de titres de créance de gouvernements, la tenue de marché des FNB et les prêts de titres, et dotée de capacités reconnues pour les solutions de gestion des risques, les produits structurés et les dérivés sur actions.
- › Secteur d'activité axé sur les relations avec la clientèle comportant des sources de revenus diversifiées.
- › Saine gestion des risques.
- › Approche flexible de l'allocation du capital, et capacité éprouvée à s'adapter à l'évolution des marchés des capitaux et à générer une performance financière constante.
- › Culture entrepreneuriale : approche intégrée, travail d'équipe et alignement entre les groupes incluant les autres secteurs de la Banque.

Revue de l'économie et du marché

L'économie américaine a continué de bien faire en 2024, mais d'autres économies subissent les contrecoups des taux d'intérêt restrictifs au niveau mondial, notamment l'Europe et la Chine. La bonne nouvelle est que de nombreuses banques centrales ont pu débiter la détente de leur politique monétaire grâce à la diminution de l'inflation. La croissance des prix étant passée sous la barre des 2 %, la Banque du Canada devrait célébrer sa victoire sur l'inflation et continuer d'abaisser son taux directeur à un rythme soutenu afin de neutraliser sa politique monétaire le plus tôt possible. Toutefois, les signes de faiblesse économique sont déjà importants, les données préliminaires du troisième trimestre montrant que l'économie canadienne continue de croître en dessous de son potentiel, une tendance observée depuis 2022. Parallèlement, le marché du travail ne montre aucun signe de stabilisation, comme en témoigne la baisse continue du taux d'emploi et du nombre de postes affichés dans le secteur privé. La baisse des taux d'intérêt pourrait redonner de la vigueur à l'économie canadienne en 2025, mais ces gains seront contrebalancés en partie par la baisse massive de l'immigration. En ce qui a trait au contexte géopolitique, beaucoup d'incertitude demeure avec la poursuite des conflits armés au Moyen-Orient et en Ukraine, ainsi que l'arrivée au pouvoir de Donald Trump.

Les politiques de la future administration américaine, comme l'imposition possible de nouveaux tarifs douaniers, pourraient avoir des effets néfastes chez certains partenaires commerciaux des États-Unis. Étant donné la situation géopolitique et la politique monétaire qui demeure restrictive dans plusieurs pays, il y a des risques de volatilité accrue en 2025.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » à la page 24 pour plus de détails sur le contexte économique de 2024 et les perspectives pour 2025.

Objectifs et priorités stratégiques

Réalisations et faits saillants 2024

Priorités 2025

Maintenir notre position de chef de file dans des activités établies et exploiter nos forces vers d'autres activités

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> › Classé au premier rang, pour la dixième année consécutive, pour l'émission de titres de créance de gouvernements au Canada. › À titre de chef de file du marché canadien des titres à rendement élevé, mandat de teneur de livres principal de l'émission inaugurale de billets de premier rang non garantis de 5 ans de Chemtrade Logistics Inc., pour un montant total de 250 M\$. L'émission a été revue à la hausse en raison de la forte demande, ce qui a permis à Chemtrade Logistics Inc. de bénéficier d'une nouvelle plateforme d'emprunt, complémentaire à ses émissions habituelles d'obligations convertibles. › Conseiller financier d'Enbridge Inc. lors de la vente, pour 3,1 G\$, de sa participation dans Alliance Pipeline et Aux Sable à Pembina Pipeline Corporation. Le pipeline Alliance, qui s'étend du nord-est de la Colombie-Britannique à Channahon, dans l'Illinois, est le seul pipeline de gaz riches pour les sociétés productrices canadiennes. Situé au terminus du pipeline Alliance, Aux Sable est l'un des plus grands complexes de gaz naturel liquéfié (GNL) en Amérique du Nord. Ces actifs donnent aux marchés importants, aux États-Unis et au-delà, un accès aux ressources de classe mondiale et de longue durée du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien. › Premier mandat de cochef de file dans le cadre de la réouverture des obligations vertes à 3,50 % échéant le 1^{er} mars 2034 du gouvernement du Canada d'un montant de 2 G\$. › Premier mandat de co-teneur de livres pour l'émission de la nouvelle obligation durable à 4,375 % échéant le 11 juin 2029 de l'Association internationale de développement d'un montant de 4 G\$ US. › Gagnant du prix <i>Structured Products Intelligence</i> de la meilleure technologie en 2024. › Sept récompenses reçues lors de la remise de prix canadiens d'ETF Express 2024, incluant deux nouvelles récompenses dans les catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure équipe marchés des capitaux au Canada • Meilleur courtier de détail de FNB au Canada | <ul style="list-style-type: none"> › Maintenir notre position de chef de file par la qualité et l'innovation. |
|---|--|

Réalisations et faits saillants 2024

Priorités 2025

<p>Continuer notre expansion à l'international par une offre de produits innovateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Aux États-Unis, poursuite de l'amélioration de la couverture des secteurs clés et de la distribution de produits spécifiques. › En Europe continentale, amélioration de notre offre de produits. › Conseiller financier du comité spécial de Filo Corp. dans le cadre de sa vente à BHP et Lundin Mining Corporation (Lundin Mining) pour 4,5 G\$. Parallèlement à la transaction, BHP et Lundin Mining formeront une coentreprise à parts égales dans laquelle elles apporteront Filo del Sol, un actif de classe mondiale de production de cuivre, or et argent de Filo Corp., et le projet de production de cuivre et or Josemaria de Lundin Mining; la coentreprise permettra leur mise en valeur conjointe dans le district prolifique de Vicuña. Nous avons aussi fourni une attestation d'équité au comité spécial pour garantir aux actionnaires de Filo Corp. que les conditions de la transaction reflétaient la juste valeur de marché de leur société. › Agent administratif, co-teneur de livres et co-arrangeur principal dans le cadre des nouveaux financements bancaires de 1 G\$ US obtenus par Groupe TMX limitée (TMX) en appui à son acquisition de VettaFi Holdings LLC (VettaFi). Les financements bancaires sont un prêt à terme de 12 mois de 600 M\$ US, un prêt à terme de 18 mois de 200 M\$ US et un prêt à terme de 200 M\$ US; ainsi, 963 M\$ US ont été prélevés à la clôture. Par ailleurs, nous avons agi pour TMX à titre de co-teneur de livres dans le cadre de l'obtention réussie d'un financement par l'émission d'obligations de premier rang non garanties de 1,1 G\$, dont le produit net sert surtout à rembourser une partie de la dette prise en charge en lien avec l'acquisition de VettaFi. 	<ul style="list-style-type: none"> › Soutenir les ambitions de croissance et les besoins de financement de notre clientèle.
<p>Assurer la croissance continue par le recrutement, le développement et la rétention d'une main-d'œuvre diversifiée</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Poursuite des progrès en matière d'inclusion, diversité et équité grâce à un programme de bourse élargi et à diverses formations. › Accompagnement de nos talents à tous les niveaux grâce à des programmes de mentorat et de perfectionnement des cadres, ainsi que des ateliers. 	<ul style="list-style-type: none"> › Instaurer des pratiques innovantes en matière de recrutement, de développement et de rétention du personnel tout en encourageant l'inclusion.
<p>Poursuivre nos développements technologiques pour améliorer et accélérer notre exécution</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Investissement dans les technologies et le talent pour déployer des améliorations technologiques. › Alignement sur les dernières tendances en matière d'apprentissage profond pour automatiser et amener à l'échelle notre plateforme. 	<ul style="list-style-type: none"> › Continuer de créer une technologie distincte pour toutes les activités du secteur des Marchés financiers.
<p>Renforcer notre capacité à fournir des conseils et des solutions intégrés à notre clientèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Conseiller financier exclusif de nesto dans le cadre de son acquisition du Groupe CMLS visant à bâtir le plus important prêteur propulsé par les technologies au Canada et à améliorer les services de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux. Nous avons aussi agi à titre de co-arrangeur principal et de co-teneur de livres pour le financement bancaire lié à l'acquisition, et NA Capital de risque a participé au financement par capitaux propres. › Arrangeur principal responsable de la coordination initiale, co-teneur de livres, co-agent de structuration d'un prêt vert, fournisseur des préouvertures et couvertures, et fournisseur de la lettre de crédit, en assurant la prise ferme de 775 M\$ US sur un financement de 8,8 G\$ US destiné à un projet éolien baptisé SunZia de 3,5 GW et intégrant 890 km de lignes de transmission. SunZia est développé par un producteur d'énergie de premier plan, Pattern Energy Group LP, une société de portefeuille de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada, et il figure parmi les plus grands projets d'infrastructures d'énergie propre de l'histoire américaine. Il devrait compenser plus de 7,5 millions de tonnes métriques de CO₂ chaque année sur le réseau électrique, soit près de 0,5 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur américain de l'électricité. 	<ul style="list-style-type: none"> › Approfondir nos relations avec les entreprises, la clientèle institutionnelle ainsi que les entités du secteur public et contribuer à soutenir leur croissance. › Intégrer l'ESG dans les activités pertinentes du secteur des Marchés financiers.

Réalisations et faits saillants 2024

Priorités 2025

Renforcer notre capacité à fournir des conseils et des solutions intégrés à notre clientèle (suite)

- › Conseiller financier exclusif, co-teneur de livres, agent administratif et fournisseur des couvertures pour un prêt à terme à la construction de 248,1 M\$ afin de soutenir SkyLink Guideway Partners (Dragados Canada, Inc et Ledcor Investments Inc.) dans le cadre du partenariat public-privé de 3,9 ans visant la conception, la construction et le financement des voies dans le projet d'aérotrain reliant Surrey et Langley, en Colombie-Britannique. Il s'agit de l'un des trois contrats qui seront attribués pour la réalisation de ce projet de prolongement de 6 G\$.
- › Rôle majeur dans la première émission de titres de créance de South Bow Corporation, pour 1,45 G\$ (co-teneur de livres sur les tranches en dollars canadiens) et 4,75 G\$ US, en lien avec la scission de Corporation TC Énergie qui a donné naissance à South Bow Corporation, créant deux sociétés indépendantes de qualité investissement.
- › En collaboration avec le groupe des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement et le groupe des solutions de gestion des risques, co-teneur de livres pour l'émission de billets de premier rang non garantis de 500 M\$, 1,5 G\$ US et 1,35 G€ pour Alimentation Couche-Tard Inc. dans la foulée de son acquisition de certains actifs européens de TotalEnergies. Le produit de l'émission a servi à rembourser les facilités de crédit mises en place par suite de l'acquisition (transaction d'un montant total de 3,1 G€).
- › Parrainage de la conférence annuelle Bloomberg sur la finance au Canada pour la douzième année consécutive.

Résultats par secteur d'exploitation – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023	Variation %
Marchés mondiaux			
Titres de participation	1 018	904	13
Taux d'intérêt et crédit	573	417	37
Produits de base et devises	198	173	14
	1 789	1 494	20
Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement	1 241	1 162	7
Revenu total ⁽¹⁾	3 030	2 656	14
Frais autres que d'intérêts	1 246	1 161	7
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 784	1 495	19
Dotations aux pertes de crédit	54	39	38
Résultat avant charge d'impôts	1 730	1 456	19
Charge d'impôts ⁽¹⁾	476	401	19
Résultat net	1 254	1 055	19
Moins : Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	–	(5)	
Résultat net – ajusté ⁽²⁾	1 254	1 060	18
Actif moyen ⁽³⁾	195 881	180 837	8
Prêts et acceptations moyens ⁽³⁾ (grandes entreprises seulement)	31 887	29 027	10
Prêts dépréciés nets ⁽⁴⁾	78	30	
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts et acceptations ⁽⁴⁾	0,2 %	0,1 %	
Dépôts moyens ⁽³⁾	65 930	57 459	15
Ratio d'efficacité ⁽⁴⁾	41,1 %	43,7 %	
Ratio d'efficacité – ajusté ⁽⁵⁾	41,1 %	43,4 %	

(1) Le *Revenu total* et la *Charge d'impôts* du secteur des Marchés financiers sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024, le *Revenu total* a été majoré de 376 M\$ (571 M\$ en 2023) et un montant équivalent est constaté à la *Charge d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. À la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1^{er} janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR. Des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 7 M\$ (5 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des développements technologiques avaient été enregistrées dans les *Frais autres que d'intérêts* du secteur au cours de l'exercice 2023.

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(4) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

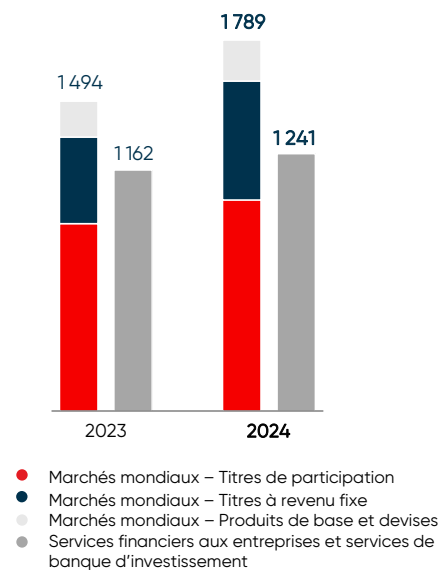
Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Marchés financiers se chiffre à 1 254 M\$ pour l'exercice 2024 en hausse de 19 % par rapport à 2023. Le revenu total en équivalent imposable s'établit à 3 030 M\$ en 2024, une hausse de 374 M\$ ou 14 % par rapport à l'exercice 2023. Les revenus des marchés mondiaux sont en hausse de 20 %, ce qui s'explique par la hausse de tous les types des revenus, notamment une augmentation de 13 % des revenus sur les titres de participation, de 37 % des revenus sur les produits de taux d'intérêt et de crédit et de 14 % des revenus sur produits de base et devises. De plus, les revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement augmentent de 7 % par rapport à l'exercice 2023, en raison de la croissance des revenus des services bancaires et des revenus liés aux activités sur les marchés des capitaux, en partie contrebalancée par la baisse des revenus tirés des activités de fusions et acquisitions.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 sont en hausse de 7 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, notamment attribuable à la rémunération variable résultant de la croissance des revenus, ainsi que par l'augmentation des frais liés aux investissements technologiques et des autres frais liés à l'accroissement des activités du secteur. Le ratio d'efficacité qui s'élève à 41,1 % pour l'exercice 2024 s'améliore par rapport à 43,7 % pour l'exercice 2023.

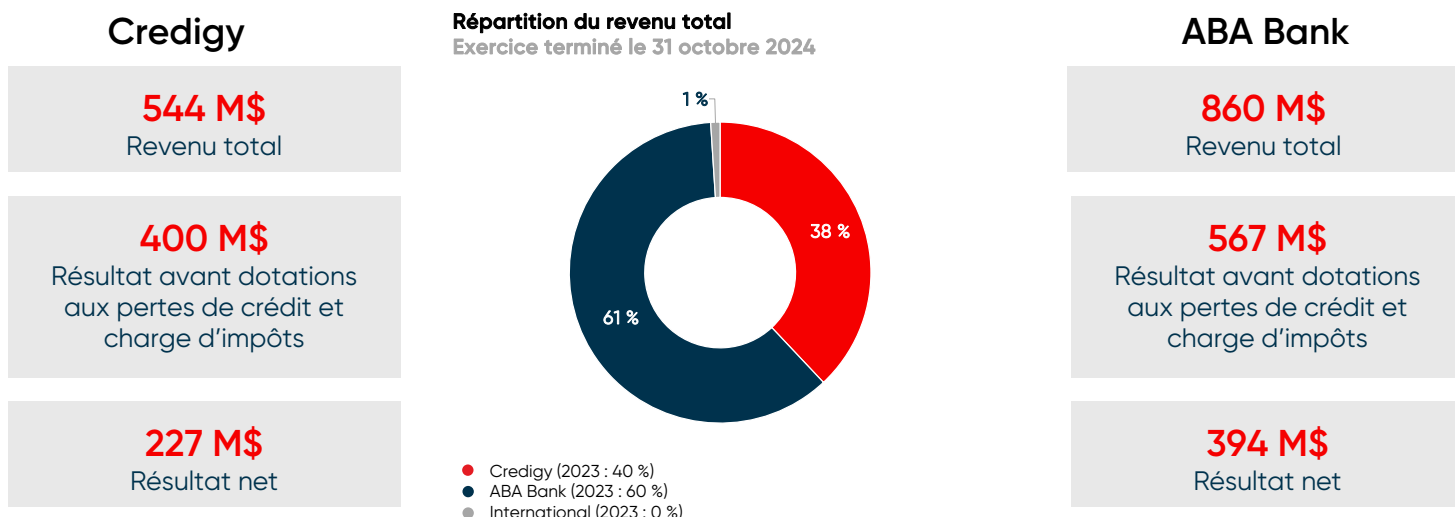
Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 54 M\$ au cours de l'exercice 2024, comparativement à 39 M\$ en 2023. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de 31 M\$ des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés, atténuée par une diminution de 16 M\$ des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés, principalement en raison de l'impact favorable de la mise à jour des scénarios macroéconomiques.

Revenu total par catégorie
Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



Financement spécialisé aux États-Unis et International

La Banque complète sa croissance canadienne par une stratégie internationale ciblée et disciplinée dont l'objectif est de générer des rendements supérieurs. La Banque met actuellement l'accent sur le financement spécialisé aux États-Unis, par l'intermédiaire de Credigy, et sur les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Cambodge, par l'intermédiaire d'ABA Bank. Elle détient aussi des participations minoritaires dans des groupes financiers actifs dans l'Afrique francophone et dans l'axe Afrique-Asie. La Banque maintient un moratoire sur tout nouvel investissement important dans les marchés émergents. Au cours de l'exercice 2024, le secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I) a représenté 12 % du revenu total consolidé et 17 % du résultat net.



Financement spécialisé aux États-Unis – Credigy

Fondée en 2001 et établie à Atlanta (Géorgie), Credigy est une société de financement spécialisé surtout active dans l'acquisition et le financement d'une gamme diversifiée d'actifs productifs. Son portefeuille comprend essentiellement des créances à la consommation garanties aux États-Unis. Grâce à son expertise en modélisation, à sa flexibilité et à son approche axée sur la clientèle, Credigy est un partenaire de choix pour les institutions financières.

Revue de l'économie et du marché

L'économie américaine continue de se démarquer par sa résilience, affichant une croissance vigoureuse malgré les incertitudes. Le PIB a enregistré une hausse de 2,8 % en rythme annualisé au troisième trimestre, soutenu notamment par une accélération marquée des dépenses publiques. Ce dynamisme contredit les projections du FMI d'avril, qui tablaient sur une amélioration du déficit structurel des finances publiques américaines en 2024. Parallèlement, la consommation des ménages a connu une progression significative de 3,7 % en rythme annualisé, atteignant son plus haut niveau en un an et demi. Toutefois, cette vigueur masque des fragilités croissantes, telles qu'un taux d'épargne historiquement bas et une augmentation des défauts de paiement. Ces signaux suggèrent que l'évolution des dépenses des ménages sera étroitement liée aux conditions du marché du travail dans les mois à venir. Sur ce front, le tableau est nuancé puisque le taux de chômage a connu une légère augmentation dans les derniers mois, mais reste faible sur une base historique. Cependant, une proportion grandissante de travailleurs indique qu'il est de plus en plus difficile de trouver un emploi, dans un contexte où les entreprises, confrontées à une baisse de leurs ventes, en font leur principale préoccupation. Le balayage des élections présidentielles par les républicains suggère que la prodigalité du gouvernement pourrait se poursuivre. Toutefois, son impact sur l'économie pourrait être compensé par des taux d'intérêt plus élevés que ceux estimés précédemment en raison de l'inflation que le stimulus budgétaire pourrait générer.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » à la page 24 pour plus de détails sur le contexte économique de 2024 et les perspectives pour 2025.

Facteurs clés de succès

- › Stratégie d'investissement éprouvée et adaptable aux conditions de marché qui changent rapidement.
- › Diversification entre plusieurs catégories d'actifs productifs.
- › Crédibilité sur le marché acquise grâce à plus de 380 transactions et à des investissements s'élevant à plus de 28 G\$ US depuis la création de la société.
- › Approche de souscription rigoureuse combinée à une amélioration continue des capacités de modélisation et d'analytique.
- › Résilience face aux conjonctures économiques défavorables, grâce à la qualité du crédit et à des rehaussements structurels qui offrent une protection contre les risques de baisse.
- › Accent mis sur le recrutement et la rétention de talents exceptionnels.

Objectifs et priorités stratégiques – Credigy

Credigy vise à fournir des solutions sur mesure pour l'acquisition ou le financement d'actifs liés au secteur de la consommation en vue d'obtenir les meilleurs rendements ajustés en fonction des risques et un rendement de l'actif avant impôts d'au moins 2,5 %.

	Réalisations et faits saillants 2024	Priorités 2025
Maintenir le flux de transactions en étant un partenaire de choix pour les institutions qui sont confrontées à des défis complexes et à des changements stratégiques	<ul style="list-style-type: none"> › Croissance du bilan supérieure à 10 % grâce à une approche disciplinée des investissements. › Investissements dans le cadre de nouvelles relations et des partenariats existants. › Maintien d'un actif moyen d'environ 11,3 G\$. 	<ul style="list-style-type: none"> › Faire fructifier les relations avec les partenaires actuels et potentiels. › Rester prêt à saisir les occasions lorsque les marchés évoluent rapidement.
Maintenir un portefeuille diversifié d'actifs productifs	<ul style="list-style-type: none"> › Diversification continue des catégories d'actifs en mettant l'accent sur les actifs de haute qualité liés au secteur de la consommation, aux prêts hypothécaires et à l'assurance. › Mise à profit de notre flexibilité pour investir dans un ensemble équilibré de financement et d'acquisitions directes. 	<ul style="list-style-type: none"> › Favoriser la diversification des actifs et le profil prudent des investissements. › Maintenir un équilibre stable entre le risque et le rendement tout en optimisant la rentabilité du capital.
Obtenir les meilleurs rendements ajustés en fonction des risques	<ul style="list-style-type: none"> › Vigie active de l'économie pour trouver des occasions. › Calibrage et amélioration des modèles de crédit afin de cibler les investissements qui présentent le meilleur rapport risque/rendement. 	<ul style="list-style-type: none"> › Effectuer un suivi actif des conditions macroéconomiques pour mettre en œuvre des stratégies d'atténuation des risques. › Assurer une croissance de l'actif grâce à un juste équilibre entre financement et acquisitions directes.

International – ABA Bank

Fondée en 1996, ABA Bank offre des services financiers aux particuliers et aux entreprises au Cambodge. Première banque commerciale du pays en termes d'actifs, ABA Bank est aussi la banque qui enregistre la croissance la plus rapide au Cambodge. Elle offre une gamme complète de services financiers à des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) ainsi qu'à des particuliers grâce à 99 succursales, à 46 points de vente de services bancaires en libre-service, à 1 599 guichets automatiques bancaires et autres bornes libre-service, et à des plateformes avancées de services bancaires en ligne et mobiles. ABA Bank a été désignée comme la meilleure banque du Cambodge par les magazines financiers *The Banker*, *Global Finance* (dixième année consécutive), *Euromoney* (onzième année consécutive) et *Asiamoney*, entres autres.

Revue de l'économie et du marché

L'économie du Cambodge se remet lentement du ralentissement économique en Chine et de l'affaiblissement de la demande extérieure, notamment en provenance des États-Unis et de l'Europe. Le tourisme reprend, mais les revenus générés sont encore bien en deçà des niveaux de 2019. Après avoir subi les effets de la conjoncture macroéconomique mondiale en 2023, les exportations montrent des signes positifs. On constate une forte croissance dans les secteurs des vêtements, des chaussures et des textiles ainsi que dans celui de l'agriculture, ces secteurs bénéficiant de récents accords de libre-échange⁽¹⁾ et de la diversification du secteur manufacturier.

L'économie a connu une croissance de 5,1 % en 2023, et on s'attend à ce qu'elle progresse de 5,5 % à 6,0 % en 2024. En 2025, le taux de croissance devrait se situer entre 5 % et 6 %. Le Cambodge continuera de bénéficier d'une intégration économique régionale accrue des pays membres de l'ANASE. Le marché cambodgien est sous-bancarisé, le pays connaît une forte adoption et utilisation des applications mobiles et des médias sociaux, et plus de 65 % des 17 millions d'habitants ont moins de 35 ans.

(1) Partenariat régional économique global conclu entre l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Brunéi Darussalam, la Chine et le Japon, accord entre le Cambodge et la Chine, accord entre le Cambodge et la Corée du Sud.

Facteurs clés de succès

- › Stratégie de prêts ciblée et axée sur les MPME grâce à des produits simples.
- › Gestion des risques disciplinée qui se traduit par une qualité de crédit élevée.
- › Capacité à financer la croissance des prêts grâce à la stratégie de dépôts.
- › Stratégie de dépôts basée sur les technologies de pointe, permettant l'expansion d'un écosystème bancaire transactionnel autosuffisant.
- › Équipe de direction expérimentée et personnel qualifié soutenus par de solides programmes de formation.
- › Structure de gouvernance basée sur des normes internationales rigoureuses, mais autonomie laissée à l'équipe de direction locale pour mettre en œuvre les priorités stratégiques et les objectifs d'affaires.
- › Tirer parti de la réputation de la Banque Nationale en tant qu'institution financière de classe mondiale.
- › Reconnaissance internationale d'ABA Bank.

Objectifs et priorités stratégiques – ABA Bank

ABA Bank désire poursuivre le développement des services bancaires omnicanal dans le but d’être le partenaire de choix des MPME en matière de prêts, tout en augmentant la pénétration de la Banque sur le marché des dépôts et des services transactionnels pour les particuliers et les entreprises.

	Réalisations et faits saillants 2024	Priorités 2025
Accroître la part de marché des prêts aux MPME	<ul style="list-style-type: none"> › Croissance de 17 % des volumes de prêts. › Maintien de sa position de chef de file sur le marché et poursuite de sa croissance. › Poursuite de l’adaptation de sa stratégie en matière de prêts aux MPME en vue de soutenir les besoins croissants de ses entreprises clientes à mesure qu’elles gagnent en maturité. › Ouverture de douze nouvelles succursales, qui portent leur nombre total à 99 dans tout le pays. 	<ul style="list-style-type: none"> › Ouvrir 5 succursales et 5 points de vente de services bancaires en libre-service en 2025 afin d’accroître sa présence au Cambodge, poursuivre la modernisation de son réseau de succursales et gagner un accès direct à un bassin plus important de MPME et de dépôts de particuliers. › Mettre l’accent sur les MPME dans des secteurs moins touchés par le ralentissement économique actuel. › Poursuivre l’adaptation de sa stratégie en matière de prêts en vue de soutenir les besoins croissants de ses entreprises clientes à mesure qu’elles gagnent en maturité.
Maintenir la qualité du crédit	<ul style="list-style-type: none"> › Portefeuille bien diversifié (98 % des prêts étant garantis avec un ratio prêt-valeur moyen se situant entre 40 et 50). › Les prêts non productifs représentent 5,5 % du portefeuille de prêts au 31 octobre 2024, ce qui reste sous la moyenne du marché. › Surveillance étroite des clientes et clients qui sont touchés par le ralentissement économique actuel. › <i>Standard & Poor’s</i> a maintenu sa notation de crédit à long terme d’ABA Bank à « B+ », avec une perspective « stable », alors que la croissance rapide des prêts et des dépôts se poursuit et que la détérioration de la qualité des actifs demeure gérable. 	<ul style="list-style-type: none"> › Maintenir une gouvernance forte, une gestion des risques disciplinée et des processus d’affaires sains. › Assurer une bonne qualité du crédit au sein du portefeuille de prêts pour que les prêts non productifs demeurent sous la moyenne du marché. › Continuer de mettre l’accent sur les prêts garantis. › Travailler proactivement avec la clientèle afin de réduire la croissance des prêts non productifs et faciliter les règlements, tout en s’assurant que les bons leviers sont en place (outils, personnel, formation).
Maintenir la croissance des dépôts et des services transactionnels	<ul style="list-style-type: none"> › Hausse des volumes de dépôts de 21 % comparativement à 2023. › Amélioration continue des capacités de libre-service bancaire, notamment la première application bancaire mobile à grande échelle au Cambodge. › Les transactions de libre-service bancaire ont représenté 99 % du nombre total des transactions. › Nouvelle expansion d’ABA 24/7, le réseau d’emplacements de libre-service bancaire permettant à la clientèle d’accéder à ses comptes en tout temps et comptant maintenant 46 emplacements dans tout le pays. 	<ul style="list-style-type: none"> › Développer le modèle de services bancaires transactionnels pour accélérer la migration des transactions en espèces sur le marché, des paiements et des transferts d’argent vers des canaux de services bancaires numériques et en libre-service. › Adapter l’offre de produits pour soutenir la croissance de la clientèle d’ABA Bank et ses besoins en constante évolution. › Augmenter la base de dépôts en offrant des services pratiques aux particuliers grâce à une infrastructure numérique et des capacités de libre-service bancaire avancées, et en étendant le réseau des emplacements de libre-service.

Résultats par secteur d'exploitation – FSEU&I

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023	Variation %
Revenu total			
Credigy	544	483	13
ABA Bank	860	726	18
International	11	–	
	1 415	1 209	17
Frais autres que d'intérêts			
Credigy	144	140	3
ABA Bank	293	260	13
International	2	2	
	439	402	9
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	976	807	21
Dotations aux pertes de crédit			
Credigy	113	81	40
ABA Bank	68	32	
International	1	–	
	182	113	61
Résultat avant charge d'impôts	794	694	14
Charge d'impôts			
Credigy	60	55	9
ABA Bank	105	91	15
International	1	–	
	166	146	14
Résultat net			
Credigy	227	207	10
ABA Bank	394	343	15
International	7	(2)	
	628	548	15
Actif moyen ⁽¹⁾	27 669	23 007	20
Prêts et créances moyens ⁽¹⁾	21 733	18 789	16
Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC)	365	511	(29)
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC ⁽²⁾	550	283	94
Dépôts moyens ⁽¹⁾	12 987	10 692	21
Ratio d'efficacité ⁽²⁾	31,0 %	33,3 %	

(1) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Résultats financiers

Le secteur FSEU&I affiche un résultat net de 628 M\$ pour l'exercice 2024, par rapport à 548 M\$ pour l'exercice 2023, une augmentation de 15 % qui provient de la croissance du revenu total atténuée par la hausse des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit. Le revenu total du secteur se chiffre à 1 415 M\$, contre 1 209 M\$ en 2023, un bond de 17 % qui s'explique par les revenus des filiales Credigy et ABA Bank, en hausse de 61 M\$ et de 134 M\$, respectivement, ainsi que par les revenus de dividendes enregistrés au cours de l'exercice 2024 en lien avec un placement dans un groupe financier.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice 2024 s'établissent à 439 M\$ par rapport à 402 M\$ pour l'exercice 2023. Cette hausse de 9 % provient principalement d'une augmentation des frais autres que d'intérêts de la filiale ABA Bank en lien avec la croissance des activités de la filiale.

Les dotations aux pertes de crédit du secteur sont en hausse de 69 M\$ par rapport à l'exercice 2023.

Credigy

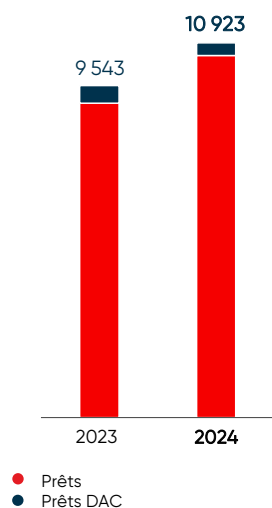
Le résultat net de la filiale Credigy de 227 M\$ pour l'exercice 2024 est en hausse de 10 % par rapport à 2023 en raison d'une augmentation du revenu total contrebalancée en partie par une hausse des dotations aux pertes de crédit. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts s'établit à 400 M\$ pour l'exercice 2024, en hausse de 17 % par rapport à 2023. Le revenu total de la filiale se chiffre à 544 M\$ en 2024, en hausse de 13 % comparativement à 483 M\$ pour l'exercice 2023. Cette hausse s'explique par la croissance des volumes de prêts et par la croissance des revenus autres que d'intérêts provenant principalement de la réévaluation de la juste valeur de certains portefeuilles ainsi que par un gain réalisé au cours de l'exercice 2024 à la suite de la disposition d'un portefeuille de prêts, atténuée par un revenu enregistré à la suite d'un prépaiement d'une facilité de crédit au cours de l'exercice 2023. Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 sont en hausse de 4 M\$ par rapport à 2023, ce qui est principalement attribuable à la rémunération et aux avantages du personnel. Les dotations aux pertes de crédit de la filiale sont en hausse de 32 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés, conséquence de la maturation normale des portefeuilles de prêts, et des dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC, compensée en partie par la diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés.

ABA Bank

Le résultat net de la filiale ABA Bank de 394 M\$ pour l'exercice 2024 est en hausse de 51 M\$ ou 15 % par rapport à l'exercice 2023 en raison d'une augmentation du revenu total contrebalancée en partie par une hausse des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts s'établit à 567 M\$ pour l'exercice 2024, en hausse de 22 % par rapport à 2023. La croissance des activités de la filiale, principalement l'augmentation soutenue des actifs, explique la hausse de 18 % du revenu total par rapport à l'exercice précédent. Les frais autres que d'intérêts de la filiale de 293 M\$ sont en hausse de 13 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, ainsi que des frais d'occupation et de technologie, attribuable à la croissance des activités de la filiale et à l'ouverture de nouvelles succursales. Les dotations aux pertes de crédit de la filiale totalisent 68 M\$ pour l'exercice 2024, une hausse de 36 M\$ par rapport à l'exercice 2023 qui provient d'une augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés compensée en partie par une diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés.

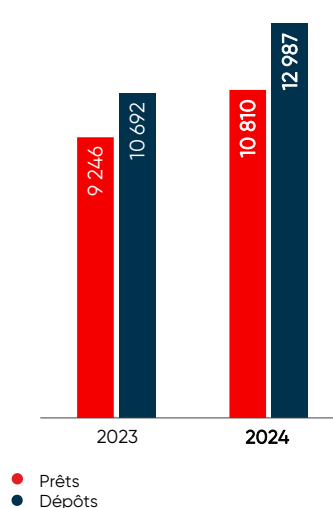
Prêts et créances moyens - Credigy

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



Prêts et dépôts moyens - ABA Bank et International

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



Autres

La rubrique *Autres* regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement du bilan, les activités de la filiale Flinks, une fintech spécialisée dans l'agrégation et la distribution de données financières, certains éléments particuliers ainsi que la portion non allouée des services centralisés. Les services centralisés comprennent : Technologie et Opérations, Gestion des risques, Expérience employé et Finances. Dans l'ensemble de l'organisation, ces services offrent des avis et des conseils aux secteurs d'exploitation en plus d'offrir une expertise et un soutien dans leur domaine respectif.

Résultats par secteur d'exploitation – Autres

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	(335)	(591)
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	(169)	(141)
Revenu total	(504)	(732)
Frais autres que d'intérêts	250	194
Résultat (perte) avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	(754)	(926)
Dotations aux pertes de crédit	(1)	5
Résultat (perte) avant charge d'impôts	(753)	(931)
Charge (économie) d'impôts ⁽¹⁾	(507)	(667)
Perte nette	(246)	(264)
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(2)
Perte nette attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	(245)	(262)
Moins : Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	100	12
Perte nette – ajustée ⁽²⁾	(346)	(276)
Actif moyen ⁽³⁾	65 546	69 731

- Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024, un montant de 79 M\$ (332 M\$ en 2023) est déduit du *Revenu net d'intérêts*, un montant de 306 M\$ (247 M\$ en 2023) est déduit des *Revenus autres que d'intérêts* et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. Ces ajustements comprennent le renversement de l'équivalent imposable du secteur des Marchés financiers et de la rubrique *Autres*. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. À la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1^{er} janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).
- Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, à la suite de la conclusion de l'entente visant l'acquisition de CWB, la Banque a enregistré plusieurs éléments en lien avec cette acquisition, notamment l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription de 14 M\$ (10 M\$ déduction faite des impôts), le gain résultant de la réévaluation à la juste valeur des actions ordinaires de CWB détenues par la Banque de 174 M\$ (125 M\$ déduction faite des impôts), l'impact de la gestion des variations de la juste valeur représentant une perte de 3 M\$ (2 M\$ déduction faite des impôts) et les charges d'acquisition et d'intégration de 18 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts). Au cours de l'exercice 2023, la Banque avait enregistré un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) lors de l'évaluation à la juste valeur d'une participation, une charge de 25 M\$ (18 M\$ déduction faite des impôts) relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise*, des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 12 M\$ (9 M\$ déduction faite des impôts), des charges de 6 M\$ (4 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des pénalités pour contrats déficitaires, ainsi qu'une charge d'impôts de 24 M\$ en lien avec les mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada.
- Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

Résultats financiers

La perte nette de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels s'élève à 246 M\$ pour l'exercice 2024, comparativement à une perte nette de 264 M\$ en 2023. La variation de la perte nette s'explique par une contribution plus élevée des activités de trésorerie en raison de gains sur investissements plus élevés en 2024, notamment le gain résultant de la réévaluation à la juste valeur des actions ordinaires de CWB détenues par la Banque (125 M\$ déduction faite des impôts). Les éléments positifs ont été contrebalancés par la hausse des frais autres que d'intérêts par rapport à l'exercice 2023 résultant de la hausse de la rémunération et des avantages du personnels en lien avec la croissance des revenus de la Banque, ainsi que des charges d'acquisition et d'intégration de CWB. Les éléments particuliers enregistrés au cours de l'exercice 2024, liés à l'entente visant l'acquisition de CWB, ont eu un impact favorable de 100 M\$ sur la perte nette comparativement à un impact favorable de 12 M\$ pour les éléments particuliers enregistrés au cours de l'exercice 2023. La perte nette ajustée de 346 M\$ pour l'exercice 2024 se compare à 276 M\$ pour l'exercice 2023.

Information financière trimestrielle

Le résultat net, les revenus, les frais autres que d'intérêts ainsi que les dotations aux pertes de crédit trimestriels sont affectés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Le tableau ci-dessous présente un résumé des résultats des huit derniers trimestres.

Résumé des résultats trimestriels ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2024				2023 ⁽²⁾			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats								
Revenu net d'intérêts	784	769	635	751	735	870	882	1 099
Revenus autres que d'intérêts	2 160	2 227	2 115	1 959	1 825	1 620	1 564	1 463
Revenu total	2 944	2 996	2 750	2 710	2 560	2 490	2 446	2 562
Frais autres que d'intérêts	1 592	1 541	1 472	1 449	1 597	1 404	1 362	1 390
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 352	1 455	1 278	1 261	963	1 086	1 084	1 172
Dotations aux pertes de crédit	162	149	138	120	115	111	85	86
Charge d'impôts	235	273	234	219	97	145	167	210
Résultat net	955	1 033	906	922	751	830	832	876

- (1) Plus de détails concernant le quatrième trimestre de 2024 sont présentés sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca, où l'on retrouve le communiqué de presse relatif aux résultats financiers du quatrième trimestre de 2024 émis le 4 décembre 2024. De plus, un sommaire des résultats pour les 12 derniers trimestres est présenté au tableau 1 aux pages 120 et 121 du présent Rapport de gestion.
- (2) Pour les données comparatives de 2023, certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

L'analyse des huit derniers trimestres reflète le rendement soutenu de tous les secteurs d'exploitation et permet d'identifier des éléments favorables et défavorables qui ont affecté les résultats. Le résultat net de tous les trimestres de 2024 a été plus élevé que celui réalisé à la période correspondante de 2023. L'augmentation du résultat net est due à la bonne performance de tous les secteurs d'exploitation attribuable à la croissance du revenu total, atténuée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts (à l'exception du quatrième trimestre) et des dotations aux pertes de crédit.

Le revenu net d'intérêts de tous les trimestres de 2024, à l'exception du quatrième trimestre, a diminué par rapport aux trimestres correspondants de 2023. Ces diminutions sont essentiellement attribuables aux activités liées aux revenus de négociation du secteur des Marchés financiers. Par ailleurs, le revenu net d'intérêts de tous les autres secteurs d'exploitation est en hausse pour tous les trimestres de 2024 par rapport aux trimestres correspondants de 2023 (à l'exception du premier trimestre pour le secteur de Gestion de patrimoine alors qu'un changement dans la composition des dépôts avait eu un impact défavorable). Ces augmentations sont attribuables à la croissance des prêts et des dépôts des secteurs des Particuliers et Entreprises, à l'impact des hausses de taux et à la croissance des volumes de dépôts pour le secteur de Gestion de patrimoine, à la croissance des portefeuilles de prêts de la filiale Credigy, à la croissance soutenue des actifs de la filiale ABA Bank, ainsi qu'à des revenus de dividendes enregistrés au cours des premier et deuxième trimestres de 2024 en lien avec un placement dans un groupe financier.

Les revenus autres que d'intérêts de tous les trimestres de 2024 sont en hausse comparativement aux périodes correspondantes de 2023, ce qui s'explique essentiellement par les activités liées aux revenus de négociation du secteur des Marchés financiers qui ont eu un impact favorable sur les revenus autres que d'intérêts de tous les trimestres de 2024. Ces augmentations s'expliquent également par la croissance des revenus d'assurances et des revenus sur cartes de crédit. Les revenus autres que d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine affichent des hausses marquées pour tous les trimestres de 2024 principalement en raison de l'augmentation des revenus tirés des services tarifés, attribuable à l'appréciation des marchés boursiers comparativement aux trimestres correspondants de 2023 et à des entrées nettes positives dans les diverses solutions. Les revenus autres que d'intérêts du secteur FSEU&I sont en hausse pour tous les trimestres de 2024 comparativement à ceux de 2023, à l'exception du quatrième trimestre, en raison de la croissance des revenus de la filiale ABA Bank provenant de la croissance de ses activités et de l'augmentation des revenus de la filiale Credigy. Les revenus autres que d'intérêts du troisième et du quatrième trimestres de 2024 comprennent des gains sur valeurs mobilières autres que de négociation à la suite de la réévaluation à la juste valeur des actions ordinaires de CWB détenues par la Banque, alors qu'un gain avait été enregistré dans les revenus autres au cours du troisième trimestre de 2023 à la suite de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans TMX. Par ailleurs, la transition des acceptations bancaires vers des prêts à taux CORRA a affecté négativement les revenus autres que d'intérêts des trimestres de 2024.

Les frais autres que d'intérêts de tous les trimestres de 2024, à l'exception du quatrième trimestre, sont en hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ces hausses proviennent de la rémunération et des avantages du personnel, notamment la croissance des salaires, ainsi que de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus de la Banque. Les frais d'occupation et les frais technologiques de tous les trimestres de 2024 sont en hausse par rapport aux trimestres correspondants de 2023, à l'exception du quatrième trimestre, alors que des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 86 M\$ avaient été enregistrées en 2023. Les hausses enregistrées pour les autres trimestres proviennent des frais liés au nouveau siège social de la Banque et de l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank, ainsi que des investissements importants liés à l'évolution technologique de la Banque. De plus, les honoraires professionnels sont en hausse pour tous les trimestres de l'exercice 2024 notamment en raison de l'augmentation des honoraires de gestion externe dans le secteur de Gestion de patrimoine et des charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB enregistrées au cours des troisième et quatrième trimestres de 2024. Les autres frais du troisième trimestre de 2023 comprenaient une charge de 25 M\$ liée à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise*, alors que des charges pour litiges de 35 M\$ et des provisions pour contrats de 15 M\$ avaient été enregistrées au cours du quatrième trimestre de 2023.

Les dotations aux pertes de crédit ont augmenté au cours de tous les trimestres de 2024 par rapport aux trimestres correspondants de 2023. Ces augmentations sont attribuables à la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts DAC ⁽¹⁾ des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit), dans un contexte de normalisation de la performance de crédit, des Services aux entreprises ainsi que du secteur des Marchés financiers et du secteur FSEU&I. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés sont en baisse pour tous les trimestres en raison de l'impact plus favorable de la mise à jour des scénarios macroéconomiques et d'une détérioration du risque de crédit plus importante au cours des trimestres de 2023, contrebalancée par les effets de la recalibration de certains paramètres de risque et par la croissance des portefeuilles de prêts. Par ailleurs, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC des troisième et quatrième trimestres affichent une hausse par rapport aux trimestres correspondants de 2023 résultant de réévaluations de certains portefeuilles de la filiale Credigy, alors que les dotations des premier et deuxième trimestres de 2024 sont en baisse à la suite de remboursements de prêts DAC des Services aux entreprises.

La variation du taux effectif d'imposition entre les trimestres de 2024 et 2023 s'explique essentiellement par un niveau et une proportion plus faibles de revenus de dividendes exonérés d'impôts qui reflètent le refus de la déduction pour les dividendes visés par le projet de loi C-59 depuis le 1^{er} janvier 2024, contrebalancés en partie par l'incidence des mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada enregistrées au cours du premier trimestre de 2023, soit le dividende pour la relance au Canada et l'impôt supplémentaire de 1,5 % pour les banques et assureurs-vie.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Analyse du bilan consolidé

Résumé du bilan consolidé

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023 ⁽¹⁾	Variation %
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31 549	35 234	(10)
Valeurs mobilières	145 165	121 818	19
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	16 265	11 260	44
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	243 032	225 443	8
Autres	26 215	29 722	(12)
	462 226	423 477	9
Passif et capitaux propres			
Dépôts	333 545	288 173	16
Autres	101 873	110 972	(8)
Dettes subordonnées	1 258	748	68
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments	25 550	23 582	8
Participations ne donnant pas le contrôle	–	2	(100)
	462 226	423 477	9

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés audités.

Au 31 octobre 2024, l'actif total de la Banque s'établit à 462,2 G\$ comparativement à 423,5 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 38,7 G\$ ou 9 %.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 31,5 G\$ au 31 octobre 2024, sont en baisse de 3,7 G\$ par rapport au bilan consolidé au 31 octobre 2023, principalement en raison de la diminution des dépôts auprès d'institutions financières réglementées, notamment la Réserve fédérale américaine, atténuée par l'augmentation des dépôts auprès de la Banque du Canada. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion de risque de liquidité et de financement est présentée aux pages 95 à 104 du présent Rapport de gestion.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières augmentent de 23,4 G\$ par rapport au 31 octobre 2023, en raison de l'augmentation de 15,9 G\$ ou 16 % des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, hausse essentiellement attribuable aux titres de participation atténuée par la diminution des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada et des titres émis ou garantis par le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays. Par ailleurs, les valeurs mobilières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net sont en hausse de 7,5 G\$. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ont augmenté de 5,0 G\$ par rapport au 31 octobre 2023, principalement en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie. Les politiques de gestion du risque de marché sont présentées aux pages 88 à 94 du présent Rapport de gestion.

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, comptent pour 53 % de l'actif total et s'élèvent à 243,0 G\$ au 31 octobre 2024, en hausse de 17,6 G\$ ou 8 % par rapport au 31 octobre 2023.

L'encours des prêts hypothécaires résidentiels au 31 octobre 2024 se chiffre à 95,0 G\$, en hausse de 8,2 G\$ ou 9 % par rapport au 31 octobre 2023. La croissance est principalement attribuable à la demande soutenue du crédit hypothécaire dans le secteur des Particuliers et Entreprises, ainsi qu'aux activités du secteur des Marchés financiers et des filiales Credigy et ABA Bank. Les prêts aux particuliers totalisent 46,9 G\$ à la fin de l'exercice 2024, en hausse de 0,5 G\$ par rapport à 46,4 G\$ au 31 octobre 2023. Cette hausse provient principalement de la croissance des activités des Services aux particuliers. Les créances sur cartes de crédit, qui s'établissent à 2,8 G\$, sont en hausse de 0,2 G\$ comparativement au 31 octobre 2023.

Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques, qui totalisent 99,7 G\$ au 31 octobre 2024, sont en hausse de 8,9 G\$ ou 10 % par rapport au 31 octobre 2023. La hausse provient principalement de la croissance des activités des Services aux entreprises, des activités des secteurs de Gestion de patrimoine et des Marchés financiers, ainsi que des filiales ABA Bank et Credigy.

Le tableau 9 à la page 127 présente, entre autres, les prêts bruts par catégorie d'emprunteurs en date du 31 octobre 2024. Les prêts hypothécaires résidentiels (y compris les marges de crédit hypothécaires) affichent une forte croissance depuis 2020 et s'établissent à 104,7 G\$ au 31 octobre 2024; ils comptent pour 43 % de l'ensemble des prêts. Cette hausse des hypothèques résidentielles est attribuable à une demande soutenue du crédit hypothécaire dans le secteur des Particuliers et Entreprises, ainsi qu'aux activités du secteur des Marchés financiers et des filiales ABA Bank et Credigy. Par ailleurs, les prêts aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) totalisent 22,1 G\$ au 31 octobre 2024, en hausse de 1,4 G\$ par rapport au 31 octobre 2023. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, les principales hausses par rapport au 31 octobre 2023, ont été observées dans les secteurs mines, fabrication, services financiers, services immobiliers et constructions immobilières, ainsi qu'autres services. Au 31 octobre 2024, certains secteurs sont en diminution par rapport à l'exercice précédent, notamment services professionnels ainsi qu'éducation et soins de santé. Les prêts DAC sont en baisse par rapport au 31 octobre 2023, une diminution qui s'explique par des échéances de certains portefeuilles et des remboursements de prêts au cours de l'exercice 2024.

Prêts dépréciés

Les prêts dépréciés comprennent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues ainsi que les prêts DAC.

Au 31 octobre 2024, les prêts dépréciés bruts totalisent 2 043 M\$, alors qu'ils s'élevaient à 1 584 M\$ au 31 octobre 2023 (tableau 10, page 128). Les prêts dépréciés nets se chiffrent à 1 629 M\$ au 31 octobre 2024 comparativement à 1 276 M\$ au 31 octobre 2023. Par ailleurs, les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC ont augmenté de 538 M\$ pour s'établir à 1 144 M\$, contre 606 M\$ au 31 octobre 2023. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts des Services aux particuliers et des Services aux entreprises, du secteur des Marchés financiers, ainsi que des filiales Credigy (excluant les prêts DAC) et ABA Bank. Les prêts DAC nets s'établissent à 485 M\$ au 31 octobre 2024, alors qu'ils se chiffraient à 670 M\$ au 31 octobre 2023, en baisse en raison d'échéances de certains portefeuilles et de remboursements de prêts.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 78 à 87 du présent Rapport de gestion, ainsi qu'à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Autres actifs

Au 31 octobre 2024, les autres actifs se chiffrent à 26,2 G\$ comparativement à 29,7 G\$ au 31 octobre 2023, une diminution de 3,5 G\$ qui s'explique principalement par la baisse des instruments financiers dérivés de 5,2 G\$ en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers. Cette baisse est compensée par une hausse de 1,4 G\$ des autres actifs, principalement les créances de clients, de négociants et de courtiers ainsi que les débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments.

Dépôts

Les dépôts de 333,5 G\$ au 31 octobre 2024 sont en hausse de 45,3 G\$ ou 16 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépôts des particuliers de 95,2 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 12 à la page 129, représentent 29 % de l'ensemble des dépôts, et sont en hausse de 7,3 G\$ par rapport au 31 octobre 2023. Cette hausse provient de la croissance des activités des Services aux particuliers, du secteur des Marchés financiers, et de la filiale ABA Bank.

Selon le tableau 12, les dépôts des entreprises et administrations publiques totalisent 232,7 G\$, en croissance de 35,4 G\$ par rapport à 197,3 G\$ au 31 octobre 2023. La hausse est attribuable aux activités de financement du secteur des Marchés financiers et de la Trésorerie, dont 5,8 G\$ au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques, ainsi qu'aux activités des Services aux entreprises, du secteur de Gestion de patrimoine, de la filiale ABA Bank et d'un montant de 1,0 G\$ lié aux ententes de placement concernant des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB. Les dépôts provenant des institutions de dépôts de 5,6 G\$ enregistrent une hausse de 2,6 G\$ par rapport à l'exercice précédent.

Autres passifs

Les autres passifs de 101,9 G\$ au 31 octobre 2024 sont en baisse de 9,1 G\$ depuis le 31 octobre 2023, essentiellement en raison de la diminution de 6,6 G\$ des acceptations, conséquence de la transition des acceptations bancaires vers des prêts au taux CORRA, de 4,1 G\$ des instruments financiers dérivés et de 2,8 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert. Ces baisses ont été compensées par l'augmentation de 3,4 G\$ des passifs relatifs à des créances cédées et de 1,3 G\$ des autres passifs, notamment les créditeurs et charges à payer ainsi que les intérêts et dividendes à payer.

Dettes subordonnée et autres obligations contractuelles

L'augmentation de la dette subordonnée depuis le 31 octobre 2023 provient de l'émission, le 5 février 2024, des billets à moyen terme d'un montant de 500 M\$. Les obligations contractuelles sont présentées en détail dans la note 31 afférente aux états financiers consolidés.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2024, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque s'établissent à 25,6 G\$, en hausse de 2,0 G\$ comparativement à 23,6 G\$ au 31 octobre 2023. Cette augmentation s'explique par le résultat net, déduction faite des dividendes et par les émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par la variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et par la variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie.

Les états consolidés de la variation des capitaux propres, à la page 144 du présent Rapport annuel, présentent en détail les éléments qui constituent les capitaux propres. De plus, une analyse des fonds propres réglementaires de la Banque est présentée à la section « Gestion de capital » du présent Rapport de gestion.

Transaction CWB

Le 11 juin 2024, la Banque a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB) par voie d'échange d'actions évaluant CWB à environ 5,0 G\$. Chaque action ordinaire de CWB, sauf celles que détient la Banque, sera échangée contre 0,450 action ordinaire de la Banque Nationale. CWB est une institution de services financiers diversifiée établie à Edmonton, en Alberta. Cette transaction permettra à la Banque d'accélérer sa croissance pancanadienne. Ce regroupement réunit deux banques canadiennes complémentaires dont les activités sont en pleine croissance et permet d'améliorer les services aux clients en offrant une gamme complète de produits et de services à l'échelle nationale, avec un modèle de service centré sur les régions.

La clôture de la transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris les approbations réglementaires, et devrait avoir lieu en 2025. Les résultats de l'entreprise acquise seront consolidés à compter de la date de clôture de la transaction.

La Banque est exposée aux variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB liées aux fluctuations des taux d'intérêt du marché, entre l'annonce et la clôture de la transaction. L'augmentation des taux d'intérêt influera sur la juste valeur des actifs nets à la clôture de la transaction, dont une augmentation du goodwill et une réduction des ratios des fonds propres. Afin de gérer la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction, la Banque a conclu des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition de manière économique. Les variations liées à la réévaluation à la juste valeur des swaps sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* à l'état consolidé des résultats.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des entreprises associées, des coentreprises, des administrateurs, des principaux dirigeants et autres parties liées. Les ententes contractuelles et autres opérations sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés aux principaux dirigeants de la Banque, excluant les prêts hypothécaires consentis sur leur résidence principale, ne peut excéder le double de leur traitement annuel.

De plus, ces prêts sont accordés aux principaux dirigeants admissibles, aux conditions consenties à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes :

- l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle;
- les prêts hypothécaires sont offerts au taux préférentiel employé;
- les marges de crédit hypothécaires portent intérêt au taux de base canadien réduit de 0,5 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien;
- les prêts personnels portent intérêt au taux offert aux clients réguliers basé sur le risque;
- les avances sur les cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque;
- les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 0,5 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

La Banque offre également un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 24 afférente aux états financiers consolidés. Des informations additionnelles sur les parties liées sont présentées aux notes 10, 29 et 30 afférentes aux états financiers consolidés.

Impôts sur le résultat

Avis de cotisation

En avril 2024, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 110 M\$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année d'imposition 2019.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 965 M\$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années d'imposition 2012 à 2018.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

En octobre 2023, la Banque avait déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait l'objet d'un litige. Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2019, pour certaines activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 octobre 2024.

Mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada

Le 4 novembre 2022, le gouvernement du Canada avait déposé le projet de loi C-32 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à certaines entités des groupes de banques et d'assureurs-vie, présentées dans son budget du 7 avril 2022. Ces mesures fiscales incluaient un dividende pour la relance au Canada (DRC), sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %. Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32 avait reçu la sanction royale. Ces mesures fiscales étant adoptées au 31 janvier 2023, une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du DRC ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022, avaient été comptabilisées dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

Autres mesures fiscales

Le 30 novembre 2023, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-59 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à la Banque. Ces mesures incluent le refus de la déduction pour dividendes reçus après 2023 sur les actions qui constituent des biens évalués à la valeur du marché pour fins fiscales (à l'exception des dividendes reçus sur les « actions privilégiées imposables » tel que défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*), ainsi que l'application d'un impôt de 2 % de la valeur nette des capitaux propres rachetés à compter du 1^{er} janvier 2024. Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 a reçu la sanction royale et ces mesures fiscales sont adoptées à la date de présentation de l'information financière. Les états financiers consolidés reflètent le refus de la déduction pour les dividendes visés par le projet de loi C-59 depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le 2 mai 2024, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-69 – *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024*. Ce projet de loi inclut les règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui seront applicables pour les exercices financiers ouverts à compter du 31 décembre 2023 (1^{er} novembre 2024 pour la Banque). Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69 a reçu la sanction royale. À ce jour, les règles du Pilier 2 ont été incluses dans un projet de loi ou adoptées dans certaines juridictions où la Banque exerce ses activités. Les règles du Pilier 2 ne sont pas applicables pour le présent exercice financier. La Banque continue d'évaluer son exposition à l'impôt sur le résultat découlant de ces règles, mais estime que l'impact sur son taux effectif d'imposition serait une hausse d'environ 1 % à 2 %. Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023, la Banque a appliqué l'exception à la comptabilisation et aux informations à fournir des actifs et passifs d'impôt différé découlant des règles du Pilier 2 dans les juridictions où celles-ci ont été incluses dans un projet de loi ou adoptées.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les normes IFRS de comptabilité, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

Entités structurées

La Banque a recours à des entités structurées, entre autres, pour diversifier ses sources de financement et pour offrir des services à sa clientèle, notamment pour l'aider à titriser des actifs financiers ou lui offrir des occasions de placement. En vertu des normes IFRS de comptabilité, une entité structurée doit être consolidée si la Banque contrôle cette entité. La méthode comptable concernant les critères de consolidation des entités structurées se retrouve à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Des renseignements supplémentaires au sujet des entités structurées non consolidées et consolidées sont présentés à la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

Titrisation d'actifs financiers de la Banque

Prêts hypothécaires

La Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'une partie cocontractante agréée par la SCHL paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH. Au 31 octobre 2024, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à FCH totalise 24,0 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par une assurance-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par l'assurance-prêt. Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. En vertu des normes IFRS de comptabilité, puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés à la FCH, les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 9 afférente aux états financiers consolidés.

Créances sur cartes de crédit

En avril 2015, la Banque a mis en place *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) afin de continuer son programme de titrisation de cartes de crédit sur une base renouvelable. La Banque a recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque assume le rôle de gestionnaire des créances vendues et conserve la relation avec la cliente ou le client. De plus, elle administre elle-même le programme de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions du programme.

Au 31 octobre 2024, le portefeuille de créances sur cartes de crédit détenu par CCCT II représente un encours de 2,4 G\$. CCCT II a émis des billets aux investisseurs dont 0,1 G\$ sont détenus par des tiers et 0,8 G\$ par la Banque. CCCT II a aussi émis un certificat bancaire qui est détenu par la Banque dont le solde au 31 octobre 2024 est de 2,4 G\$. Les nouvelles créances sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clientes et clients.

Les différentes séries de billets sont notées par les agences de notation *Fitch* et *DBRS Morningstar* (DBRS). La Banque conserve, du portefeuille de créances vendues, l'écart excédentaire représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure : ainsi, elle fournit la protection de premier niveau contre les pertes. Le recours de second niveau des séries émises est assuré par les billets subordonnés aux billets de premier rang et représente 5,8 % du montant des séries émises. La Banque consolide CCCT II, puisqu'elle en détient le contrôle.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clientes et clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La clientèle utilise ces fonds pour diversifier ses sources de financement et réduire les coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre à ces fonds des services administratifs et de structuration de transactions. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. Les notes 28 et 29 afférentes aux états financiers consolidés présentent et décrivent les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu des contrats d'instruments financiers dérivés avec ces fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. La Banque n'est pas tenue de consolider ces fonds, car elle n'en détient pas le contrôle.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Les notes 1 et 18 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats de garantie. Les principaux types de garanties sont les lettres de garantie, les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit, certaines activités de prêts de titres et certaines ententes d'indemnisation. La note 28 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties.

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de sa clientèle représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La note 28 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les instruments de crédit hors bilan et autres éléments.

Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie relativement aux transactions sur valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de revente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 28 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

Gestion du capital

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

Cadre de gestion du capital

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. La Banque a mis en place un processus interne rigoureux d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui se définit comme suit :

- procéder à une évaluation globale des risques;
- mesurer les risques importants et les exigences de capital relativement à la planification financière de la Banque pour le prochain exercice ainsi que les profils de risque actuels et prospectifs;
- intégrer des simulations de crises à l'échelle de l'entreprise et effectuer une analyse de sensibilité pour déterminer une réserve de capital au-delà des seuils réglementaires minimaux (pour de plus amples renseignements sur les simulations de crises à l'échelle de l'entreprise, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion);
- procéder à une agrégation du capital et à des analyses du caractère raisonnable du capital interne par rapport au capital réglementaire;
- comparer le capital interne projeté avec les seuils de capital réglementaire, les cibles d'exploitation internes et les banques concurrentes;
- fournir une attestation du caractère suffisant des niveaux de capital de la Banque.

L'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante de la planification et de la stratégie en matière de capital. La Banque établit des cibles d'exploitation internes, incluant une réserve discrétionnaire en surplus des exigences réglementaires minimales, qui lui permettent de disposer d'une structure financière solide et de suffisamment de capital pour satisfaire les besoins d'affaires établis par la direction selon son appétit pour le risque, tout en assurant un rendement concurrentiel à ses actionnaires, dans des conditions normales ainsi que selon diverses simulations de crises rigoureuses et vraisemblables. Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

La mesure du rendement du capital ajusté en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) découlant de l'évaluation du capital requis sont calculées périodiquement pour chacun des secteurs d'exploitation de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour la répartition du capital entre les différents secteurs d'exploitation.

Structure et gouvernance

L'équipe de Gestion du capital est, avec ses partenaires de Gestion des risques, de Financement d'actifs et trésorerie et des Finances, responsable du maintien des processus et des moyens de contrôle intégrés permettant l'évaluation globale de l'adéquation des fonds propres.

Le Conseil supervise la structure et l'élaboration de la politique de gestion du capital de la Banque et veille à ce que celle-ci maintienne un capital suffisant, conformément aux exigences réglementaires et en tenant compte de la situation de marché. Le Conseil délègue certaines responsabilités au comité de gestion des risques (CGR), qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. Toutefois, le Conseil, sur recommandation du CGR, doit assumer les responsabilités suivantes :

- examiner et approuver la politique de gestion du capital;
- examiner et approuver l'appétit pour le risque de la Banque, y compris les principales cibles en termes de capital et de risque et les limites correspondantes;
- examiner et approuver le plan et la stratégie de capital sur une base annuelle, y compris le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque;
- examiner et approuver l'exécution des mesures importantes concernant le capital, y compris les mesures d'urgence;
- examiner les informations importantes à communiquer se rapportant au capital, y compris les ratios d'adéquation des fonds propres selon l'Accord de Bâle;
- s'assurer du caractère approprié de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres réglementaires.

L'équipe de direction est chargée de définir la stratégie de la Banque et elle joue un rôle clé dans l'orientation des mesures et des décisions à prendre à l'égard du capital. Le comité de gestion intégrée des risques supervise la gestion du capital, ce qui consiste à examiner la stratégie et le plan en matière de capital, et l'exécution de toutes les mesures importantes touchant au capital, y compris les mesures d'urgence, ainsi qu'à faire des recommandations relatives à ces mesures.

Accord de Bâle et contexte réglementaire

Accord de Bâle

L'Accord de Bâle propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standardisée, utilise des pondérations réglementaires, alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

Comme l'exige l'Accord de Bâle, l'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun des risques de crédit, de marché et opérationnel. Certaines révisions apportées par le BSIF à ses règles de fonds propres, de levier, de liquidité et de communication de renseignements dans le cadre des réformes de Bâle III ont pris effet au cours du deuxième trimestre de 2023, notamment la mise en œuvre des règles révisées pour de l'approche standardisée et de l'approche NI pour le risque de crédit, la révision du cadre de risque opérationnel et du dispositif de ratio de levier, ainsi que l'introduction d'un plancher des fonds propres plus sensible aux risques. La Banque utilise les approches de notation interne (NI) pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. La Banque doit utiliser l'approche fondée sur les notations internes-fondation (approche NI fondation) pour certains types précis d'expositions, comme les expositions aux grandes sociétés ou aux institutions financières. Pour tous les autres types d'expositions traités selon une approche NI, la Banque utilise l'approche NI avancée. Selon l'approche NI fondation, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut (PD), mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Selon l'approche NI avancée, la Banque peut utiliser sa propre estimation pour tous les paramètres de risque : PD, PCD et ECD. Selon les deux approches NI, les paramètres de risque sont assujettis à des limites plancher. Le risque de crédit de certains portefeuilles considérés comme étant de moindre importance est pondéré conformément à l'approche standardisée révisée, qui utilise des pondérations réglementaires prescrites. L'exposition aux titres de participation du portefeuille bancaire est également pondérée en fonction de l'approche standardisée révisée.

Pour ce qui est des risques liés aux opérations de titrisation, le traitement des fonds propres dépend du type d'expositions sous-jacentes et des informations disponibles sur ces expositions. La Banque doit utiliser l'approche de titrisation fondée sur les notations internes (*Securitization : Internal-Ratings-Based Approach* ou SEC-IRBA) si elle est en mesure d'appliquer un modèle fondé sur les notations internes approuvé et a suffisamment d'informations pour calculer les exigences de fonds propres pour toutes les expositions sous-jacentes du portefeuille titrisé. Selon cette approche, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé d'une combinaison d'intrants réglementaires et d'intrants spécifiques à l'exposition de titrisation, tels que l'exigence implicite de fonds propres liée aux expositions sous-jacentes, le niveau de rehaussement de crédit, l'échéance effective, le nombre d'expositions et la perte moyenne en cas de défaut (PCD) pondérée.

Si la Banque ne peut pas utiliser l'approche SEC-IRBA, elle doit se servir de l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (*Securitization : External Ratings-Based Approach* ou SEC-ERBA) pour les expositions de titrisation dont les notations sont établies à l'externe. Cette approche établit la pondération en fonction des risques sur la base de notations déterminées à l'externe. La Banque utilise les notations établies par *Moody's*, *Standard & Poor's* (S&P), *Fitch*, *Kroll Bond Rating Agency*, ou *DBRS*, ou une combinaison de ces notations. La Banque utilise l'approche basée sur les évaluations internes (*Securitization : Internal Assessment Approach* ou SEC-IAA) pour les expositions de titrisation non notées liées aux structures d'émission de papier commercial adossé à des actifs dont elle est le promoteur. Les méthodes utilisées dans le cadre de l'approche SEC-IAA s'appuient principalement sur les critères publiés par les agences de notation mentionnées précédemment et tiennent compte des facteurs de risque que la Banque juge pertinents pour évaluer la qualité de crédit des expositions. L'approche SEC-IAA utilisée par la Banque comprend une évaluation de la mesure pour laquelle le rehaussement du crédit disponible pour la protection contre les pertes fournit une couverture pour les pertes attendues. Les niveaux simulés de couverture dont la Banque a besoin pour chaque cote interne de risque cadrent avec les exigences publiées par les agences de notation pour des cotes externes équivalentes par catégorie d'actifs. Si la Banque ne peut pas appliquer l'approche SEC-ERBA ou l'approche SEC-IAA, elle doit utiliser la formule réglementaire en vertu de l'approche de titrisation standardisée (*Securitization : Standardized Approach* ou SEC-SA). Selon cette approche, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé d'intrants spécifiques à l'exposition de titrisation, tels que l'exigence implicite de fonds propres liée aux expositions sous-jacentes calculées à l'aide de la méthode standardisée pour risque de crédit et le niveau de rehaussement de crédit et des défaillances.

Si aucune des approches ci-dessus ne peut être utilisée, il faut attribuer une pondération des risques de 1 250 % à l'exposition de titrisation. La Banque peut appliquer une diminution des exigences de fonds propres pour les expositions de titrisation qui respectent les critères du dispositif de titrisations simples, transparentes et comparables (STC).

En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque applique l'approche standardisée révisée, qui tient compte de son expérience en matière de pertes internes liées au risque opérationnel pour le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

Au premier trimestre de 2024, la Banque a mis en œuvre les réformes finalisées telles qu'adoptées par le BSIF relativement au cadre révisé de fonds propres au titre du risque de marché, conformément à l'examen fondamental du portefeuille de négociation (EFPN) du CBCB, ainsi qu'à la révision du cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA). Tant pour le risque de marché que pour le CVA, la Banque utilise la méthode des sensibilités standard pour calculer l'actif pondéré en fonction des risques. La mise en œuvre de ces cadres révisés, au 1^{er} novembre 2023, a eu une incidence négative de 38 pbs sur le ratio des fonds propres CET1 de la Banque.

La Banque doit également respecter les exigences du plancher des fonds propres afin que le total de l'actif pondéré en fonction des risques ne soit pas inférieur à 72,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon les approches standardisées de Bâle III. Originellement, le BSIF proposait l'adoption progressive d'un coefficient de plancher sur une période de trois ans dont la valeur initiale était de 65,0 % au deuxième trimestre de 2023, puis qui augmente de 2,5 % par année pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2026. Le 5 juillet 2024, le BSIF a annoncé qu'il retardait d'un an l'augmentation du plancher de fonds propres. Par conséquent, le coefficient de plancher révisé atteindra 72,5 % à l'exercice 2027. Pour l'exercice 2024, le coefficient de plancher est établi à 67,5 %, et restera à ce niveau jusqu'à la fin de l'exercice 2025, pour ensuite augmenter jusqu'en 2027. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques.

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. Les règles de l'Accord de Bâle s'appliquent au niveau consolidé de la Banque. Les actifs des entités non consolidées à des fins réglementaires sont ainsi exclus du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres CET1. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1) » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles, les billets de capital à recours limité (BCRL) et d'autres ajustements aux fonds propres AT1. La somme des fonds propres CET1 et des AT1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent les dettes subordonnées admissibles et certaines provisions pour pertes de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Le BSIF est responsable de l'application de l'Accord de Bâle au Canada. Tel que requis par l'Accord de Bâle, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Au 31 octobre 2024, l'ensemble des instruments des fonds propres réglementaires de la Banque autres que les actions ordinaires sont assortis d'une clause de FPUNV. De plus, dans les règlements de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (SADC) et de la *Loi sur les banques* (Canada), le gouvernement du Canada détaille les régimes de conversion, d'émission et d'indemnisation pour les instruments de recapitalisation interne émis par les banques d'importance systémique intérieure (BISI) (collectivement, les « règlements sur la recapitalisation interne »). En vertu de la *Loi sur la SADC*, lorsque le BSIF a déterminé que la Banque a cessé d'être viable, ou est sur le point de l'être, le gouverneur en conseil peut, suivant une recommandation du ministre des Finances si ce dernier est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de le faire, prendre un décret exigeant que la SADC convertisse la totalité ou une partie de certaines actions et certains éléments du passif de la Banque en actions ordinaires (une « conversion aux fins de recapitalisation interne »).

Les règlements sur la recapitalisation interne qui régissent la conversion et l'émission des instruments de recapitalisation interne sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018, et ceux qui régissent l'indemnisation des détenteurs d'instruments convertis sont entrés en vigueur le 27 mars 2018. Les actions et les éléments du passif émis avant la date d'entrée en vigueur des règlements sur la recapitalisation interne ne sont pas soumis à une conversion aux fins de recapitalisation interne, sauf si, dans le cas d'un élément du passif, les modalités de cet élément du passif sont, à cette date ou par la suite, modifiées afin d'accroître le montant du principal ou de prolonger son échéance et que l'élément du passif modifié respecte les exigences afin d'être soumis à une conversion aux fins de recapitalisation interne.

Les règlements sur la recapitalisation interne prescrivent les types d'actions et d'éléments de passif qui peuvent faire l'objet d'une conversion aux fins de la recapitalisation interne. En règle générale, tout titre de créance de premier rang qui comporte un terme initial ou modifié de plus de quatre cents jours, qui n'est pas garanti, ou ne l'est qu'en partie, et qui porte un numéro *Committee on Uniform Securities Identification Procedures* (CUSIP), un numéro *International Securities Identification Number* (ISIN) ou un numéro d'identification semblable peut faire l'objet d'une conversion aux fins de la recapitalisation interne. Toutefois, certains autres titres de créance de la Banque, comme les obligations structurées (définies dans les règlements sur la recapitalisation interne), les obligations sécurisées, les dépôts et certains instruments financiers dérivés ne seront pas soumis à une conversion aux fins de la recapitalisation interne.

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 13,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 15,0 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le CBCB et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux BISI de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 3,5 % établies par le BSIF. La RSI, dont le niveau varie entre 0 % et 4,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais devra fournir un plan de mesures correctives au BSIF. En outre, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %, qui comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

La ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF, qui s'applique à toutes les BISI dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable. La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice TLAC du BSIF. Le BSIF exige des BISI qu'elles maintiennent un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 25,0 % (incluant la RSI) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. Le ratio TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques et le ratio de levier TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale. Au 31 octobre 2024, la valeur des éléments de passif en circulation faisant l'objet de la conversion dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne s'élève à 23,5 G\$ (17,7 G\$ au 31 octobre 2023).

Le 12 septembre 2023, le BSIF a publié la version finale de la ligne directrice *Cadre de capacité totale d'absorption des pertes par établissement des sociétés mères de banques d'importance systémique intérieure*. Cette ligne directrice porte sur la capacité d'absorption des pertes de la banque mère canadienne, plutôt que sur ses activités consolidées. Cette approche permet au BSIF d'évaluer la santé financière de la banque mère par établissement, ainsi que sa capacité à constituer une source de stabilité financière pour ses filiales et ses succursales. Ce cadre vient s'ajouter à la ligne directrice en vigueur du BSIF sur la TLAC à l'échelle du groupe sur une base consolidée, qui s'applique aux BISI. Il ajoute un niveau de sécurité afin de protéger les droits et les intérêts des déposants, des titulaires de police et des créanciers. Les BISI doivent se conformer à cette ligne directrice depuis le premier trimestre de 2024 et la Banque respecte les exigences.

Exigences – Ratios des fonds propres ⁽¹⁾, de levier ⁽¹⁾ et TLAC ⁽²⁾ réglementaires

	Exigences au 31 octobre 2024							Ratios au 31 octobre 2024
	Minimum	Réserve de conservation des fonds propres	Minimum établi par le CBCB	Surcharge relative aux BISI	Minimum établi par le BSIF	Réserve pour stabilité intérieure ⁽³⁾	Minimum établi par le BSIF, y compris la réserve pour stabilité intérieure	
Ratios des fonds propres								
CET1	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1,0 %	8,0 %	3,5 %	11,5 %	13,7 %
catégorie 1	6,0 %	2,5 %	8,5 %	1,0 %	9,5 %	3,5 %	13,0 %	15,9 %
total	8,0 %	2,5 %	10,5 %	1,0 %	11,5 %	3,5 %	15,0 %	17,0 %
Ratio de levier	3,0 %	s.o.	3,0 %	0,5 %	3,5 %	s.o.	3,5 %	4,4 %
Ratio TLAC	21,5 %	s.o.	21,5 %	s.o.	21,5 %	3,5 %	25,0 %	31,2 %
Ratio de levier TLAC	6,75 %	s.o.	6,75 %	0,5 %	7,25 %	s.o.	7,25 %	8,6 %

s.o. Sans objet

(1) Les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

(2) Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

(3) Le 18 juin 2024, le BSIF a confirmé que la réserve pour stabilité intérieure était maintenue à 3,5 %.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales relatives aux capitaux propres établies par le BSIF, y compris la réserve pour stabilité intérieure. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » publié trimestriellement et disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible sur le site Internet de la Banque.

Contexte réglementaire

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. La Banque a mis en œuvre les cadres révisés de risque de marché et de risque lié au CVA au cours du premier trimestre de 2024. Depuis le 1^{er} novembre 2023, aucun fait nouveau en matière de réglementation n'est à considérer, à l'exception du report d'un an de l'augmentation du plancher des fonds propres, tel que mentionné précédemment.

La gestion du capital en 2024

Activités de gestion

Le 12 décembre 2023, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 d'actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 11 décembre 2024. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires.

Le 5 février 2024, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 500 M\$ portant intérêt à 5,279 % et échéant le 15 février 2024. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux FPUNV, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Au 31 octobre 2024, la Banque compte 340 743 876 actions ordinaires émises et en circulation comparativement à 338 284 629 un an plus tôt. Elle compte également 66 000 000 d'actions privilégiées (excluant les actions privilégiées série 44, série 45 et série 46 émises par la Banque, parallèlement aux BCRL, pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 20 afférente aux présents états financiers consolidés) ainsi que 1 500 000 BCRL émis et en circulation, inchangé par rapport au 31 octobre 2023. Pour de plus amples renseignements sur les instruments de fonds propres, se reporter aux notes 16, 17 et 20 afférentes aux états financiers consolidés.

Dividendes

La stratégie en matière de dividende sur les actions ordinaires de la Banque est de cibler un ratio de versement des dividendes de 40 % à 50 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires, en considérant la situation financière, les besoins de trésorerie, les exigences réglementaires ainsi que tout autre facteur jugé pertinent par les membres du Conseil.

Pour l'exercice 2024, la Banque a déclaré des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de 1 468 M\$, ce qui représente 40,1 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (2023 : 42,7 %). Ces dividendes représentent 41,2 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires ajusté (2023 : 41,7 %). Les dividendes déclarés se situent à l'intérieur de la fourchette cible de distribution en raison de l'augmentation du dividende au cours de l'exercice. Compte tenu de la conjoncture économique de l'exercice 2024, la Banque fait preuve de prudence dans la gestion de ses fonds propres réglementaires et elle demeure confiante en sa capacité de faire croître ses résultats pour les années à venir.

Actions, autres instruments de capitaux propres et options d'achat d'actions

	Au 31 octobre 2024	
	Nombre d'actions ou de BCRL	M\$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300
	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres		
BCRL – Série 1	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500
	1 500 000	1 500
	67 500 000	3 150
Actions ordinaires	340 743 876	3 463
Options d'achat d'actions	10 443 059	

Au 29 novembre 2024, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 340 560 156 et le nombre d'options en cours est de 10 438 408. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires lorsque le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les clauses FPUNV devait se produire, toutes les actions privilégiées et les BCRL de la Banque ainsi que les billets à moyen terme échéant le 16 août 2032 et le 15 février 2034, qui sont des instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix-plancher de 5,00 \$ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV se convertiraient en un maximum de 1 021 millions d'actions ordinaires de la Banque, d'où un effet dilutif de 75,0 % selon le nombre d'actions ordinaires de la Banque en circulation au 31 octobre 2024.

Ratio des fonds propres réglementaires, de levier et TLAC

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 13,7 %, à 15,9 % et à 17,0 % au 31 octobre 2024, comparativement à des ratios de 13,5 %, de 16,0 % et de 16,8 %, respectivement, au 31 octobre 2023. La hausse du ratio des fonds propres CET1 comparativement au 31 octobre 2023 est attribuable au résultat net, déduction faite des dividendes, et aux émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions. Ces facteurs ont été atténués par la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques et par l'impact lié à la mise en œuvre des cadres révisés du BSIF pour le risque de marché. La croissance de l'actif pondéré en fonction des risques a eu un impact défavorable plus important sur le ratio des fonds propres de catégorie 1 qui affiche une baisse comparativement au 31 octobre 2023. Par ailleurs, la hausse du ratio du total des fonds propres s'explique par l'émission des billets à moyen terme pour un montant de 500 M\$ au cours de l'exercice 2024.

Le ratio de levier en date du 31 octobre 2024 s'établit à 4,4 %, stable par rapport au 31 octobre 2023. L'augmentation de l'exposition totale a été contrebalancée par la croissance des fonds propres de catégorie 1.

Au 31 octobre 2024, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC s'établissent, respectivement, à 31,2 % et à 8,6 %, comparativement à 29,2 % et à 8,0 %, respectivement, au 31 octobre 2023. L'augmentation du ratio TLAC et du ratio de levier TLAC s'explique principalement par les émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

Capital réglementaire ⁽¹⁾, ratio de levier ⁽¹⁾ et TLAC ⁽²⁾

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Fonds propres		
CET1	19 321	16 920
catégorie 1	22 470	20 068
total	24 001	21 056
Actif pondéré en fonction des risques	140 975	125 592
Exposition totale	511 160	456 478
Ratios des fonds propres		
CET1	13,7 %	13,5 %
catégorie 1	15,9 %	16,0 %
total	17,0 %	16,8 %
Ratio de levier	4,4 %	4,4 %
TLAC disponible	44 040	36 732
Ratio TLAC	31,2 %	29,2 %
Ratio de levier TLAC	8,6 %	8,0 %

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

Variation des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		
Solde au début	16 920	14 818
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	130	85
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	23	3
Rachat d'actions ordinaires	–	–
Autres surplus d'apport	33	22
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(1 643)	(1 507)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 817	3 337
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	400	232
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17 ⁽²⁾	(94)	–
Autres	(191)	(226)
Variations des autres éléments cumulés du résultat global		
Écarts de conversion	13	103
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9	(1)
Autres	–	1
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	38	37
Autres, y compris les ajustements réglementaires		
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	(92)	101
Variation du montant excédant le seuil de 15 %		
Actifs d'impôt différé	–	–
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	–	–
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)	(15)	(25)
Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF	(1)	(60)
Variation des autres ajustements réglementaires	(26)	–
Solde à la fin	19 321	16 920
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Solde au début	3 148	3 143
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	–	–
Rachats de fonds propres	–	–
Autres, y compris des ajustements réglementaires	1	5
Solde à la fin	3 149	3 148
Total des fonds propres de catégorie 1	22 470	20 068
Fonds propres de catégorie 2		
Solde au début	988	1 766
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	500	–
Rachat de fonds propres	–	(750)
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	–	–
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit	4	(54)
Autres, y compris des ajustements réglementaires	39	26
Solde à la fin	1 531	988
Total des fonds propres réglementaires	24 001	21 056

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Les données de 2023 n'ont pas été ajustées pour tenir compte des modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques a augmenté de 15,4 G\$ pour s'établir à 141,0 G\$ au 31 octobre 2024, comparativement à 125,6 G\$ au 31 octobre 2023. Cette augmentation découle de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques, de la détérioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts et des changements de méthode découlant principalement de la mise en œuvre des cadres révisés pour le risque de marché. Ces facteurs ont été atténués par l'incidence positive provenant de la mise en œuvre des réformes de Bâle III relativement au cadre de risque de crédit. La variation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque par type de risque est présentée dans le tableau suivant.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs ⁽¹⁾

Trimestre terminé le (en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2024	31 juillet 2024	30 avril 2024	31 janvier 2024	31 octobre 2023
	Total	Total	Total	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	116 684	112 663	108 838	107 145	102 087
Taille du portefeuille	1 067	3 484	2 484	5 020	2 288
Qualité du portefeuille	(70)	649	508	435	1 045
Mises à jour des modèles	439	(244)	–	(31)	(107)
Méthode et politique	–	–	–	(2 629)	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Variation de change	330	132	833	(1 102)	1 832
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	118 450	116 684	112 663	108 838	107 145
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début	8 066	9 641	10 148	5 662	5 985
Variation des niveaux de risque ⁽²⁾	(64)	(1 575)	(507)	(352)	(323)
Mises à jour des modèles	–	–	–	–	–
Méthode et politique	–	–	–	4 838	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin	8 002	8 066	9 641	10 148	5 662
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début	14 168	13 811	13 384	12 785	12 490
Variation des niveaux de risque	355	357	427	599	295
Méthode et politique	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin	14 523	14 168	13 811	13 384	12 785
Actif pondéré en fonction des risques à la fin	140 975	138 918	136 115	132 370	125 592

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation du risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation. Au cours du premier trimestre de 2024, la Banque a raffiné le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques pour le risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés et à certains prêts autres que particuliers et a également mis en œuvre les cadres révisés de risque de marché et de risque lié au CVA du BSIF.

Allocation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction du risque réglementaire

Le capital économique est la mesure interne utilisée par la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La ventilation par secteur d'exploitation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction des risques réglementaires a été effectuée sur une base individuelle avant l'allocation du goodwill et des immobilisations incorporelles. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin de quantifier précisément ces risques.

La section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion fournit toutes les informations relatives aux principaux types de risques. Le regroupement « Autres risques » présenté ci-dessous comprend notamment le risque d'affaires, le risque de taux d'intérêt structurel et l'avantage de la diversification entre les types de risques.

Répartition des risques par secteur d'exploitation

Au 31 octobre 2024

(en millions de dollars canadiens)

Banque Nationale du Canada																																																							
Secteurs d'exploitation	Particulier et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Financement spécialisé aux États-Unis et International	Autres																																																		
Principales activités	<ul style="list-style-type: none"> › Services bancaires › Services de crédit › Financement › Investissement › Activités d'assurances 	<ul style="list-style-type: none"> › Courtage de plein exercice › Gestion privée › Courtage direct › Solutions de placement et produits transactionnels › Services administratifs et de négociation › Services fiduciaires et de successions 	<ul style="list-style-type: none"> › Titres de participation, produits de taux d'intérêt et de crédit, produits de base et devises › Services financiers aux entreprises › Services de banque d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> › Financement spécialisé aux États-Unis <ul style="list-style-type: none"> • Credigy › International <ul style="list-style-type: none"> • ABA Bank (Cambodge) • Participations minoritaires dans les marchés émergents 	<ul style="list-style-type: none"> › Activités de trésorerie › Gestion des liquidités › Financement de la Banque › Gestion de l'appariement du bilan › Services centralisés › Services fintech <ul style="list-style-type: none"> • Technologie Flinks Inc. 																																																		
Capital économique par type de risque	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">4 290</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">395</td></tr> <tr><td>Autres risques</td><td style="text-align: right;">436</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">5 121</td></tr> </table>	Crédit	4 290	Marché	–	Opérationnel	395	Autres risques	436	Total	5 121	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">138</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">181</td></tr> <tr><td>Autres risques</td><td style="text-align: right;">609</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">928</td></tr> </table>	Crédit	138	Marché	–	Opérationnel	181	Autres risques	609	Total	928	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">3 251</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">228</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">518</td></tr> <tr><td>Autres risques</td><td style="text-align: right;">924</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">4 921</td></tr> </table>	Crédit	3 251	Marché	228	Opérationnel	518	Autres risques	924	Total	4 921	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">1 491</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">39</td></tr> <tr><td>Autres risques</td><td style="text-align: right;">125</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">1 655</td></tr> </table>	Crédit	1 491	Marché	–	Opérationnel	39	Autres risques	125	Total	1 655	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">272</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">183</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">29</td></tr> <tr><td>Autres risques</td><td style="text-align: right;">(734)</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">(250)</td></tr> </table>	Crédit	272	Marché	183	Opérationnel	29	Autres risques	(734)	Total	(250)
Crédit	4 290																																																						
Marché	–																																																						
Opérationnel	395																																																						
Autres risques	436																																																						
Total	5 121																																																						
Crédit	138																																																						
Marché	–																																																						
Opérationnel	181																																																						
Autres risques	609																																																						
Total	928																																																						
Crédit	3 251																																																						
Marché	228																																																						
Opérationnel	518																																																						
Autres risques	924																																																						
Total	4 921																																																						
Crédit	1 491																																																						
Marché	–																																																						
Opérationnel	39																																																						
Autres risques	125																																																						
Total	1 655																																																						
Crédit	272																																																						
Marché	183																																																						
Opérationnel	29																																																						
Autres risques	(734)																																																						
Total	(250)																																																						
Actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">53 907</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">4 942</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">58 849</td></tr> </table>	Crédit	53 907	Marché	–	Opérationnel	4 942	Total	58 849	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">2 229</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">2 264</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">4 493</td></tr> </table>	Crédit	2 229	Marché	–	Opérationnel	2 264	Total	4 493	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">33 482</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">7 514</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">6 475</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">47 471</td></tr> </table>	Crédit	33 482	Marché	7 514	Opérationnel	6 475	Total	47 471	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">18 918</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">–</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">482</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">19 400</td></tr> </table>	Crédit	18 918	Marché	–	Opérationnel	482	Total	19 400	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Crédit</td><td style="text-align: right;">9 914</td></tr> <tr><td>Marché</td><td style="text-align: right;">488</td></tr> <tr><td>Opérationnel</td><td style="text-align: right;">360</td></tr> <tr><td>Total</td><td style="text-align: right;">10 762</td></tr> </table>	Crédit	9 914	Marché	488	Opérationnel	360	Total	10 762										
Crédit	53 907																																																						
Marché	–																																																						
Opérationnel	4 942																																																						
Total	58 849																																																						
Crédit	2 229																																																						
Marché	–																																																						
Opérationnel	2 264																																																						
Total	4 493																																																						
Crédit	33 482																																																						
Marché	7 514																																																						
Opérationnel	6 475																																																						
Total	47 471																																																						
Crédit	18 918																																																						
Marché	–																																																						
Opérationnel	482																																																						
Total	19 400																																																						
Crédit	9 914																																																						
Marché	488																																																						
Opérationnel	360																																																						
Total	10 762																																																						

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

Gestion des risques

Les textes grisés et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de la présente section du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés. Ils représentent les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché ainsi que les risques de liquidité et de financement tel qu'exigé par l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière et la Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. Elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'affaires. La Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. Elle assume certains risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels. L'objectif d'une gestion saine et efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, de contrôler la volatilité des résultats de la Banque et de s'assurer que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires.

Cadre de la gestion des risques

Les risques sont gérés de façon rigoureuse. Ils sont identifiés, mesurés et contrôlés afin d'atteindre un juste équilibre entre le rendement obtenu et les risques assumés. Par conséquent, les processus de prise de décisions sont guidés par une évaluation et une gestion des risques en phase avec l'appétit pour le risque de la Banque et par des niveaux prudents de fonds propres et de liquidités. Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes.

La Banque s'est dotée de principes directeurs pour soutenir une gestion saine et efficace des risques et contribue ainsi à préserver sa réputation, sa marque de commerce et sa pérennité :

- le risque est l'affaire de tous : les unités d'affaires, les fonctions liées à la gestion des risques et à la supervision, de même que l'Audit interne jouent un rôle important pour assurer la mise en place du cadre de gestion des risques; les transformations et simplifications des activités sont réalisées sans compromis sur la gestion rigoureuse des risques;
- centrée client : la qualité des données est la clé pour connaître les clientes et les clients, bien gérer les risques et offrir un excellent service à la clientèle;
- à l'échelle de l'entreprise : une bonne compréhension et une vision intégrée des risques sont à la base d'une gestion saine et efficace des risques et d'une prise de décisions éclairée par la direction;
- capital humain : les membres du personnel sont engagés, expérimentés et possèdent une grande expertise; leur curiosité contribue à leur perfectionnement continu et leur rigueur favorise l'intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle; des programmes de rémunération incitative sont structurés de façon à respecter la tolérance aux risques de la Banque;
- basée sur des faits : une bonne gestion des risques repose sur un discernement rigoureux et un bon jugement ainsi que sur des modèles et des systèmes perfectionnés.

Appétit pour le risque

L'appétit pour le risque représente le niveau de risque qu'une entreprise est prête à assumer afin de réaliser sa stratégie d'affaires. La Banque définit son appétit pour le risque par des seuils de tolérance, par l'alignement sur sa stratégie d'affaires et par l'intégration de la gestion des risques à sa culture d'entreprise. L'appétit pour le risque est intégré aux processus de prise de décisions ainsi que de planification stratégique et financière et de gestion du capital.

Le cadre de l'appétit pour le risque repose sur des principes, des énoncés, des mesures ainsi que des cibles, et il est renforcé par des politiques et des limites. Les cibles d'appétit pour le risque sont établies en tenant compte des contraintes réglementaires de la Banque et des attentes de nos parties prenantes, notamment la clientèle, le personnel, la communauté, les actionnaires, les organismes de réglementation, les gouvernements et les agences de notation. Le cadre de l'appétit pour le risque est défini par les principes et énoncés suivants :

La réputation, la marque de commerce et la pérennité de la Banque sont au cœur de nos décisions, ce qui requiert :

- le maintien d'une notation de crédit élevée;
- une position solide en capital et en liquidités;
- une gestion rigoureuse des risques incluant la sécurité de l'information, la non-conformité à la réglementation et les pratiques de vente;
- l'atteinte des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nous comprenons les risques encourus; ils sont alignés sur notre stratégie d'affaires et se traduisent par :

- un juste équilibre entre le risque et le rendement;
- un profil de risque stable;
- un niveau stratégique de concentration aligné sur les cibles approuvées.

Notre transformation et notre simplification sont réalisées sans compromettre la gestion rigoureuse des risques, ce qui se reflète dans :

- une tolérance peu élevée aux risques opérationnels et de réputation;
- la stabilité des opérations et des systèmes informatiques en temps normal ainsi qu'en temps de crise.

La direction de la Banque et les unités d'affaires sont impliquées dans le processus de détermination de l'appétit pour le risque et il leur revient de suivre adéquatement les indicateurs de risques identifiés. L'évaluation de ces besoins s'effectue au moyen du processus de planification stratégique d'entreprise. Les indicateurs de risques font l'objet d'une diffusion régulière, ce qui assure que le profil de risque de la Banque est aligné sur le niveau déterminé d'appétit pour le risque, à défaut de quoi des mesures correctrices pourraient être prises. Pour de plus amples renseignements sur les principaux indicateurs de risque suivis par la direction de la Banque pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, se reporter aux pages suivantes.

Simulations de crises à l'échelle de l'entreprise

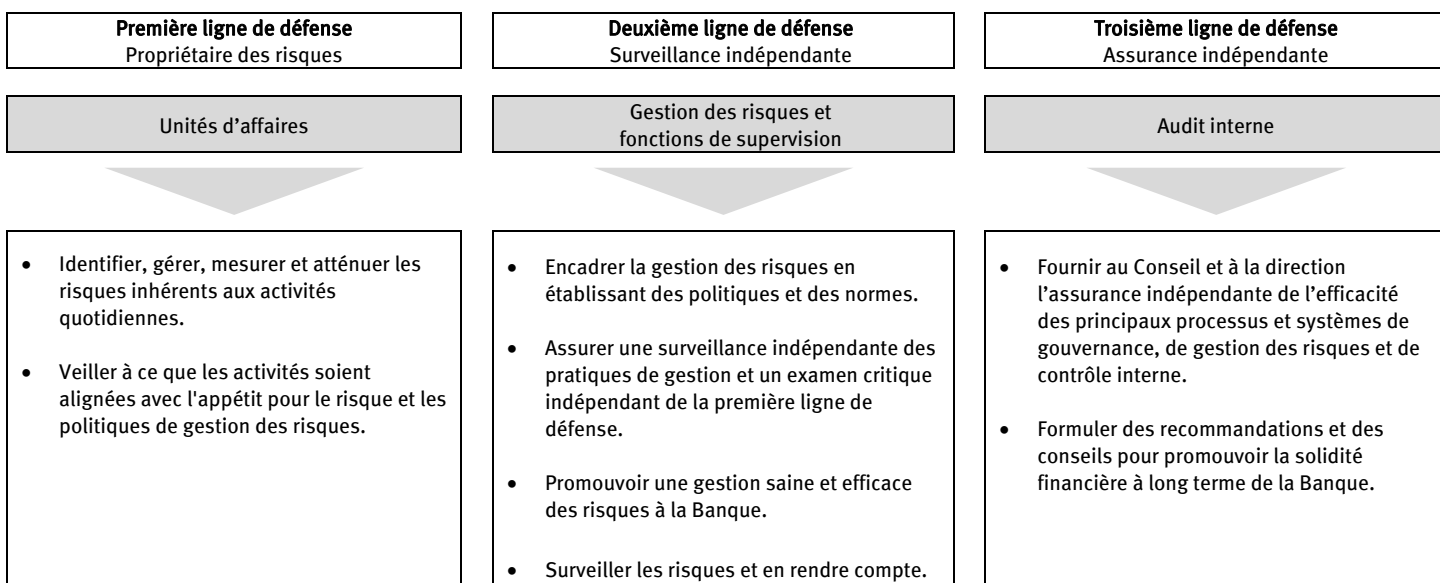
Un programme de simulation de crises à l'échelle de l'entreprise est en place à la Banque. Il fait partie d'un processus plus exhaustif visant à s'assurer que la Banque maintienne des niveaux adéquats de fonds propres, conformément à ses stratégies d'affaires et à son appétit pour le risque. La simulation de crises est un mécanisme de gestion des risques consistant à évaluer les effets potentiels, sur la situation financière de la Banque, ses fonds propres et sa liquidité, d'un ensemble de changements précis dans les facteurs de risque correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. Ce programme soutient le processus de décision de la direction, en identifiant les domaines de vulnérabilité potentielle pour la Banque dans son ensemble qui sont reflétés dans l'établissement des limites ainsi que dans la planification d'affaires à plus long terme. Les scénarios de même que les résultats des simulations sont approuvés par le comité de surveillance des simulations de crises et font l'objet d'une révision par le comité des risques globaux (CRG) et par le comité de gestion des risques (CGR). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Simulations de crises » du présent Rapport de gestion pour les risques de crédit, de marché et de liquidité.

Intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle

La gestion des risques est intégrée à l'évolution culturelle de la Banque par l'entremise, notamment, des axes suivants :

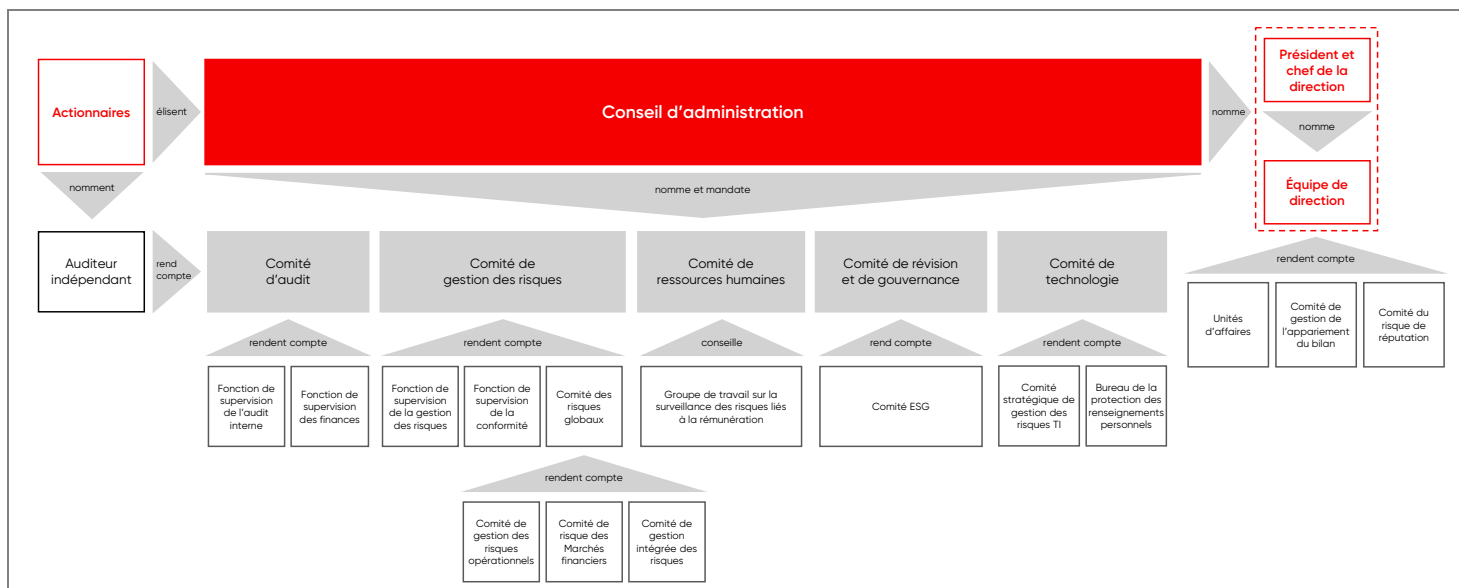
- Ton donné par la direction : la direction de la Banque fait la promotion de la gestion des risques dans ses communications internes et le démontre par des actions et des décisions alignées avec l'appétit pour le risque, ainsi que par les valeurs et la culture souhaitées.
- Responsabilité partagée : un modèle équilibré est préconisé où les initiatives de développement des affaires sont combinées avec la préoccupation constante d'une gestion des risques saine et efficace. À cet égard, le risque est considéré notamment dans les plans d'affaires des secteurs d'exploitation, dans l'analyse d'initiatives stratégiques et lors du lancement de nouveaux produits.
- Transparence : intégrée dans les valeurs de l'entreprise, la transparence nous permet de communiquer rapidement nos préoccupations sans crainte de représailles. Nous nous positionnons comme une organisation apprenante où les membres du personnel ont droit à l'erreur.
- Comportements : des pratiques de gestion des talents et du rendement, incluant des programmes de rémunération incitative tenant compte du rendement et des comportements, renforcent la gestion des risques et favorisent les comportements souhaités.
- Développement en continu : tous les membres du personnel doivent suivre annuellement une formation obligatoire sur la conformité à la réglementation, qui porte notamment sur le Code de conduite de la Banque et la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes (RPCFAT) ainsi que des formations en lien avec la cybersécurité. Des programmes de formation sur la gestion des risques sont également offerts à l'ensemble des unités d'affaires de la Banque.

En plus des cinq axes identifiés, l'Audit interne effectue une évaluation de la culture organisationnelle dans le cadre de ses mandats. Enfin, en vue d'assurer l'efficacité du cadre de la gestion des risques en place, la Banque a clairement défini les rôles et responsabilités en renforçant le concept de trois lignes de défense. La section « Structure de gouvernance » présentée aux pages suivantes définit ce concept ainsi que les rôles et responsabilités de ces trois lignes de défense.



Structure de gouvernance ⁽¹⁾ *

Le graphique ci-dessous présente l'architecture de gouvernance globale de la Banque ainsi que les relations de gouvernance établies pour la gestion des risques.



Le conseil d'administration (Conseil)

Le Conseil a la responsabilité d'approuver et de superviser la gestion des affaires commerciales et internes de la Banque et établi, de concert avec la direction, les orientations stratégiques. Il approuve et supervise également la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, reconnaît et comprend les principaux risques auxquels la Banque fait face et s'assure que les systèmes appropriés sont en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. De plus, il veille à ce que la Banque exerce ses activités conformément aux pratiques et stratégies en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Il remplit son mandat à la fois directement et par l'entremise de ses comités : le comité d'audit, le comité de gestion des risques, le comité de ressources humaines, le comité de révision et de gouvernance ainsi que le comité de technologie.

Le comité d'audit

Le comité d'audit assure une surveillance fonctionnelle de l'Audit interne, garantissant ainsi son indépendance et en définit les responsabilités. Le comité d'audit supervise le travail de l'auditeur interne et de l'auditeur indépendant, veille à la solidité financière de la Banque, encadre la présentation de l'information financière, les processus d'analyse et les contrôles internes de la Banque et examine tout signalement d'irrégularités liées à la comptabilité, aux contrôles internes ou à l'audit. Il examine également les déclarations sur les facteurs ESG, y compris les informations relatives au climat faisant partie des rapports financiers.

Le comité de gestion des risques (CGR)

Le comité de gestion des risques examine le cadre de l'appétit pour le risque et en recommande l'approbation par le Conseil. Il approuve les principales politiques de gestion des risques, ainsi que les limites de tolérance au risque. Il s'assure que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer les risques adéquatement et efficacement, et ce, de manière continue. Le comité surveille les risques principaux et émergents, incluant les risques financiers et non financiers. Il reçoit régulièrement le profil de risque et les tendances liées aux activités de la Banque et s'assure de leur cohérence avec l'appétit pour le risque.

Le comité de ressources humaines

Le comité de ressources humaines examine les risques liés à la rémunération en plus de revoir et d'approuver les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque en tenant compte du cadre d'appétit pour le risque et des stratégies ESG, et en recommande l'approbation au Conseil. Il recommande au Conseil l'approbation de la rémunération du président et chef de la direction, des membres de l'équipe de direction et des responsables des fonctions de supervision. Ce comité s'intéresse à l'ensemble des pratiques en ressources humaines, notamment la santé, la sécurité et le bien-être des membres du personnel, la gestion des talents dont le plan de relève de la direction et des fonctions de supervision ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion. Enfin, il surveille les régimes de retraite et les avantages sociaux.

Le comité de révision et de gouvernance

Le comité de révision et de gouvernance veille à ce que les pratiques de la Banque soient saines et conformes à la législation et aux meilleures pratiques, notamment en matière de responsabilités ESG, et à ce qu'elles soient alignées sur la mission commune de la Banque. Il examine et approuve les normes de comportement éthique et de conduite des affaires, y compris le Code de conduite et la politique sur les lanceurs d'alertes. Le comité surveille l'application des mécanismes d'examen de plaintes et veille à la mise en place de ceux qui permettent d'assurer le respect des dispositions visant les consommateurs et les consommateurs. Enfin, il s'assure de la compétence des membres du Conseil en procédant à l'évaluation de leur performance et de l'efficacité du Conseil, et planifie leur relève et la composition du Conseil.

Le comité de technologie

Le comité de technologie surveille les différentes composantes du programme de technologie de la Banque. Il examine, entre autres, la stratégie technologique de la Banque et supervise les risques technologiques, notamment en ce qui a trait aux cyberrisques, à la cybercriminalité, à la protection des renseignements personnels et à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

(1) Des renseignements additionnels sur la structure de gouvernance de la Banque se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2025 qui sera disponible en mars 2025 sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca. Le texte intégral des mandats du Conseil et de ses comités est disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

L'équipe de direction de la Banque

Composée du président et chef de la direction et des dirigeantes et dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, l'équipe de direction de la Banque veille à l'exercice d'une gestion saine et efficace des risques alignée sur l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque. Elle promeut l'intégration de la gestion des risques à sa culture organisationnelle et gère les principaux risques auxquels la Banque est exposée.

La fonction de supervision de l'audit interne

Le service de l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense du cadre de la gestion des risques. Il est responsable de fournir de façon objective, au Conseil et à la direction de la Banque, une assurance indépendante sur l'efficacité des principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et de formuler des recommandations et des conseils pour promouvoir la solidité à long terme de la Banque.

La fonction de supervision des finances

Le service des Finances est responsable de la gestion optimale des ressources financières et de la gouvernance adéquate de l'information financière. Il aide les secteurs d'exploitation et les fonctions de soutien à l'égard de leur rendement financier, veille au respect d'exigences réglementaires et s'occupe de la présentation de l'information de la Banque aux actionnaires ainsi que de la présentation de l'information à l'externe des diverses unités, entités et filiales de la Banque. Il est responsable de la gestion du capital et participe activement aux activités du comité de gestion de l'appariement du bilan.

La fonction de supervision de la gestion des risques

Le service de la Gestion des risques a pour responsabilité d'identifier, de mesurer et de superviser, de manière indépendante et selon une approche intégrée, les divers risques auxquels sont exposées la Banque et ses filiales et de promouvoir l'intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle de la Banque. Le groupe de Gestion des risques appuie la direction et le Conseil dans la compréhension et la supervision des principaux risques. De plus, ce service développe, maintient et communique le cadre d'appétit pour le risque tout en s'assurant de l'intégrité et de la fiabilité des mesures de risque.

La fonction de supervision de la conformité

Le service de la Conformité est responsable de la mise en place d'un cadre de gestion du risque de non-conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque, en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'exploitation. Il exerce aussi une surveillance et une évaluation indépendantes de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et normes portant sur la gestion du risque de non-conformité à la réglementation.

Le comité des risques globaux (CRG)

Le comité des risques globaux constitue l'instance supérieure de tous les comités de risque de la Banque et il surveille tous les aspects se rapportant à la gestion globale des risques de celle-ci. Il a la responsabilité de définir les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et de fixer les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure, à l'intérieur de ses latitudes définies dans la politique de gestion du risque de crédit. Il rend compte au Conseil et lui recommande l'approbation de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque et de la gestion du profil de risque. Le comité de gestion des risques opérationnels, le comité de risque des Marchés financiers et le comité de gestion intégrée des risques présentés dans le graphique de la structure de gouvernance sont les principaux comités qui relèvent du comité des risques globaux. Le comité des risques globaux remplit également son mandat par l'entremise du comité senior d'évaluation des transactions complexes, du comité de supervision des modèles et des comités d'examen des risques.

Le groupe de travail sur la surveillance des risques liés à la rémunération

Le groupe de travail sur la surveillance des risques liés à la rémunération soutient le comité de ressources humaines dans son rôle de surveillance des risques liés à la rémunération. Il se compose d'au moins trois membres, soit le premier vice-président à la direction et chef de la gestion des risques, la cheffe des Finances et première vice-présidente à la direction, Finances, et la première vice-présidente à la direction, Expérience employé. Le groupe de travail aide à s'assurer que les politiques et les programmes de rémunération n'incitent pas indûment les membres de la haute direction, les dirigeantes et dirigeants, les personnes qui prennent des risques importants et l'ensemble des membres du personnel à prendre des risques qui outrepasseraient les balises de tolérance au risque de la Banque. À cet égard, il s'assure que la Banque respecte la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise publiée par le BSIF et les principes et normes en matière de saines pratiques de rémunération émis par le Conseil de stabilité financière, dont le suivi et la mise en œuvre sont assurés au Canada par le BSIF. Le CGR prend également connaissance des rapports présentés par ce groupe.

Le comité ESG

Sous le leadership de la cheffe des Finances et première vice-présidente à la direction, Finances et de la première vice-présidente, Communications, Affaires publiques et ESG, et composé de plusieurs dirigeantes et dirigeants de différents secteurs de la Banque, le comité ESG a pour principale fonction d'élaborer et de soutenir les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance de la Banque. Ce comité est notamment responsable de la mise en œuvre des recommandations qui avaient été formulées par le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), des Principes bancaires responsables de l'ONU, des neuf principes ESG de la Banque et des engagements qui en découlent (pour de plus amples renseignements, se reporter au Rapport ESG à la section Gouvernance sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca). Au minimum deux fois par année, le comité ESG fait rapport au comité de révision et de gouvernance sur ses avancées et les projets ESG en cours ou à venir. De plus, des présentations sont également faites ponctuellement au comité d'audit et au CGR sur des sujets d'intérêt particulier, tel que la divulgation extra-financière et le risque climatique.

Le comité stratégique de gestion des risques technologiques (CSGRT)

La haute direction de la Banque et le premier vice-président, Gestion intégrée des risques, confient au CSGRT la responsabilité de la gouvernance du risque lié aux technologies et cyber. Le CSGRT, sous le leadership de la vice-présidente, Gestion des risques technologiques, cyber et de données, a pour mandat d'assurer que les stratégies liées aux technologies (incluant la cybersécurité et la résilience technologique) sont alignées avec l'appétit pour le risque de la Banque. Ce comité suit les indicateurs de risques technologiques clés, surveille l'évolution des risques technologiques significatifs, s'assure qu'une vigie des risques technologiques émergents est réalisée et en suit les principales tendances. Finalement, il contribue au développement d'une saine culture de risque en favorisant l'appropriation de la gestion des risques technologiques à travers la Banque.

Le bureau de la protection des renseignements personnels

Le bureau de la protection des renseignements personnels élabore et met en œuvre le programme de protection des renseignements personnels et la stratégie de la Banque liée à la protection des renseignements personnels. Il supervise l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des documents pertinents à l'appui du programme de protection des renseignements personnels de la Banque, tels que les politiques, les normes et les procédures. Il supervise également le cadre de gouvernance des risques ainsi que la mise en place de contrôles appropriés pour la mitigation des risques liés à la protection des renseignements personnels. Il appuie les unités d'affaires de la Banque dans l'exécution des orientations stratégiques et veille au respect des meilleures pratiques en matière de protection des renseignements personnels. Finalement, il participe aux travaux pour élaborer et mettre en œuvre le programme visant à encadrer l'intelligence artificielle au sein de l'organisation.

Les unités d'affaires

À titre de première ligne de défense, les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs propres activités, dans les limites fixées et conformément aux politiques de gestion des risques, en s'assurant de déceler, d'analyser, de gérer et de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par le personnel des politiques et des limites en vigueur.

Le comité de gestion de l'appariement du bilan

Composé de membres de l'équipe de direction de la Banque, de dirigeantes et dirigeants du service de la Gestion des risques, du service des Finances et des unités d'affaires, le comité assure une surveillance et fournit une orientation stratégique concernant le risque de taux d'intérêt structurel, le risque de change structurel et le risque de liquidité. Il assure aussi la coordination stratégique du plan budgétaire annuel en lien avec le bilan, le capital et le financement.

Le comité du risque de réputation (CRR)

Le comité du risque de réputation est le point central d'échange d'information sur les pratiques de la Banque touchant le risque de réputation. Il s'assure notamment de la mise en place des cadres de gestion des risques adéquats et du suivi de leur mise en application, de la supervision appropriée des risques de réputation élevés et de la mise en place des plans de mitigation. Il définit les niveaux d'appétit pour le risque et propose des orientations et alignements en phase avec cet appétit. Le CRR rend compte de ses activités à l'équipe de direction et au CGR.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les normes et les procédures qui les accompagnent, établissent les responsabilités, identifient et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent la procédure d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Elles déterminent également la reddition qui doit en être faite aux diverses instances, incluant le CGR. Ces politiques, qui couvrent les principaux risques de la Banque, sont révisées régulièrement afin d'en valider la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés, des changements réglementaires et des plans d'affaires des unités de la Banque et s'appliquent à l'ensemble de la Banque et de ses filiales, le cas échéant. D'autres politiques, normes et procédures viennent se greffer aux politiques principales et couvrent certains aspects plus précis de la gestion des risques, tels que la poursuite des activités de la Banque, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers.

Gouvernance de la gestion du risque de modèles

La Banque a recours à de nombreux modèles pour orienter la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, la stratégie à l'égard des marchés des capitaux, la répartition du capital économique et réglementaire, la gestion globale du risque de crédit, la gestion du risque opérationnel et les mesures de rentabilité. Les politiques de la gestion du risque de modèles et le processus rigoureux de gestion de ces modèles en assurent une utilisation appropriée et efficace.

Le cadre de gouvernance pour la gestion du risque de modèles de la Banque repose sur les éléments clés suivants : les politiques et normes de gestion du risque des modèles, le groupe de validation des modèles et le comité de supervision des modèles. Les politiques et normes établissent les principes et les règles applicables à l'élaboration et à la validation indépendante des modèles. L'étendue des modèles couverts est vaste, allant des modèles d'établissement des prix en fonction du risque de marché et des modèles de prise de décisions automatisées en matière de crédit jusqu'aux modèles de détection de fraude sur les produits bancaires, les modèles de capital réglementaire et les modèles relatifs aux pertes de crédit attendues.

Une des pierres angulaires des politiques de la Banque est le principe général selon lequel tous les modèles qui sont considérés comme importants pour la Banque ou qui sont utilisés dans l'évaluation du capital réglementaire doivent faire l'objet d'une surveillance accrue au cours de leur cycle de vie ainsi que d'une validation indépendante. À cette fin, tous les modèles utilisés par la Banque sont classés en fonction de leur niveau de risque (faible, moyen ou élevé). Selon cette évaluation, la Banque applique des lignes directrices strictes à l'égard des exigences relatives à l'élaboration et à la documentation des modèles, à leur examen indépendant, au suivi de leur performance et à la fréquence minimale de leur révision. La Banque estime que la meilleure protection contre le risque de modèles est la mise en œuvre d'un cadre d'élaboration et de validation rigoureux.

Surveillance indépendante par le service de la Conformité

La Conformité constitue une fonction de supervision indépendante au sein de la Banque, et sa première vice-présidente, cheffe de la conformité et cheffe de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité bénéficie d'un accès direct au CGR ainsi qu'au président et chef de la direction et peut communiquer directement avec les dirigeantes, dirigeants et membres du conseil d'administration de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers. La première vice-présidente, cheffe de la conformité et cheffe de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité rencontre régulièrement la présidente du CGR en l'absence de la direction afin, notamment, d'examiner avec elle les questions liées aux relations entre la fonction de conformité et la direction de la Banque ainsi qu'à l'accès à l'information requise.

Les gestionnaires des unités d'affaires doivent veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle quotidiens des risques de non-conformité à la réglementation découlant des activités dont ils ont la responsabilité. La Conformité exerce une surveillance indépendante afin d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires qui s'appliquent à ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

Évaluation indépendante par le service de l'Audit interne

L'Audit interne constitue une fonction de supervision indépendante établie par le comité d'audit. Sa première vice-présidente dispose d'un accès direct à la présidente du comité d'audit et au président et chef de la direction et peut communiquer directement avec les dirigeantes, dirigeants et membres du conseil d'administration de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers. La première vice-présidente, Audit interne rencontre régulièrement la présidente du comité d'audit en l'absence de la direction afin, notamment, d'examiner avec elle les questions liées aux relations entre la fonction d'Audit interne et la direction de la Banque.

L'Audit interne constitue la troisième ligne de défense du cadre de gestion des risques de la Banque. Il fournit l'assurance raisonnable que les principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne assurent à tous les égards importants l'efficacité et le respect des contrôles et procédures clés et formule des recommandations et des conseils pour les renforcer. La direction et les gestionnaires des unités d'affaires doivent veiller à l'efficacité des principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et mettre en œuvre les actions correctives lorsque requises.

Risques principaux et risques émergents

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risques présents à l'échelle de la Banque, puisque ceux-ci pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et la réputation de la Banque. Dans le cadre de son approche en matière de gestion des risques, la Banque identifie, évalue, passe en revue et surveille l'éventail des risques principaux et des risques émergents auxquels elle s'expose, et ce, afin de les gérer de façon proactive et de mettre en œuvre les stratégies appropriées pour les atténuer. Les risques principaux et les risques émergents cernés sont présentés à la haute direction, et ensuite communiqués au CGR.

La Banque applique une taxonomie des risques qui catégorise en deux groupes les principaux risques auxquels elle est exposée dans le cours normal de ses affaires :


- les risques financiers : directement associés à ses activités principales et généralement plus quantifiables ou prévisibles;
- les risques non financiers : inhérents à ses activités et auxquels la Banque ne choisit pas de s'exposer.



La Banque qualifie de façon distincte les risques auxquels elle est exposée : un « risque principal » est un risque qui a été identifié, qui est clairement défini et qui pourrait influencer fortement les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et la réputation de la Banque, alors qu'un « risque émergent » est un risque qui, bien qu'il puisse également avoir un impact pour la Banque, n'est pas encore bien compris sur le plan de ses probabilités, de ses conséquences, du moment où il surviendra ou de l'étendue de ses répercussions éventuelles.



Dans le cours normal de ses affaires, la Banque est exposée aux risques principaux suivants.

Risques financiers			Risques non financiers				
Risque de crédit	Risque de marché	Risque de liquidité et de financement	Risque opérationnel	Risque de non-conformité à la réglementation	Risque de réputation	Risque stratégique	Risque environnemental et social

La Banque peut aussi être exposée à d'autres nouveaux risques dits « émergents » ou jugés importants, qui sont définis ci-après.

Risques et tendance	Description
<p>Sécurité de l'information</p> 	<p>L'utilisation de la technologie dans le secteur financier stimule l'innovation en améliorant l'efficacité opérationnelle et la compétitivité des entreprises, afin de toujours mieux répondre aux besoins changeants de la clientèle et du marché. Cependant, cette transformation numérique expose les banques à des risques accrus en matière de sécurité de l'information. Les cybercriminels, de plus en plus organisés et sophistiqués, ciblent les informations confidentielles et les actifs critiques des organisations, provoquant des défaillances des systèmes, des pertes financières, des interruptions de service, des litiges, des amendes, et une atteinte à la réputation des institutions bancaires.</p> <p>Dans ce contexte, le principal risque pour la Banque réside notamment dans les fuites de données intentionnelles ou accidentelles, ou encore dans une infection de code malveillant suivant un cas d'ingénierie sociale. De plus, la Banque a constaté qu'un nombre grandissant de pirates se spécialisent dans le vol d'identifiants corporatifs, ce qui laisse présager une continuité dans les attaques de type rançongiciel. Également, le risque de compromission de la chaîne d'approvisionnement ainsi que les attaques visant à dégrader les performances d'un site Web ou d'un réseau demeurent des préoccupations majeures, étant donné la croissance de l'écosystème des fournisseurs et les conflits géopolitiques.</p> <p>Concernant les risques émergents, la Banque a recensé l'avènement de menaces sophistiquées comme l'utilisation malveillante de l'intelligence artificielle afin de remplacer une caractéristique humaine telle que la voix ou le visage par une autre (hypertrucage). En outre, l'augmentation de l'utilisation d'objets connectés (<i>Internet of Things</i> ou <i>IoT</i>) et la puissance des ordinateurs quantiques posent de nouveaux défis en matière de sécurité, nécessitant une vigilance accrue et des stratégies de défense innovantes.</p>

Risques et Tendances	Description
<p>Sécurité de l'information (suite)</p> 	<p>Afin de mitiger ces risques, la Banque effectue des investissements continus pour renforcer la sécurité de l'information, protéger sa clientèle et préserver sa confiance. Elle collabore avec ses partenaires et les autorités réglementaires, met en place des équipes spécialisées pour anticiper les cybermenaces et y répondre, et développe des programmes pour sensibiliser son personnel aux bonnes pratiques de cybersécurité et aux techniques d'ingénierie sociale, par exemple grâce à son programme de cybersécurité. Une structure de gouvernance et de reddition de comptes est également en place afin de soutenir des prises de décisions basées sur une saine gestion des risques. En outre, le comité de technologie est informé régulièrement de la posture, des tendances et des faits nouveaux en la matière, tels que les leçons tirées des incidents opérationnels survenus dans d'autres grandes entreprises, afin de mieux comprendre les risques liés à la cybersécurité et à la protection des renseignements personnels.</p>
<p>Risque de données et protection des renseignements personnels</p> 	<p>La Banque évolue dans un environnement où les données jouent un rôle crucial, à la fois comme moteur de croissance et comme source potentielle de risque. La Banque comprend que le volume de données créées, transformées et manipulées sur une base régulière par tous ses secteurs génère un risque qui pourrait engendrer des impacts tant au niveau financier (pénalités réglementaires, hausse des coûts opérationnels, etc.) que réputationnel, mais aussi pour sa clientèle. L'importance d'une gouvernance et d'une gestion efficaces des données s'est accrue avec l'évolution rapide de la technologie. D'une part, l'utilisation de l'intelligence artificielle requiert des données de qualité et génère de nouveaux risques, dont ceux liés à l'éthique, tels que des possibles biais. D'autre part, les exigences des organismes de réglementation sont en constante évolution.</p> <p>La Banque reconnaît les données comme étant des actifs stratégiques et elle s'est fixée comme objectif de rehausser la qualité et l'intégrité des données pour libérer leur pleine valeur stratégique et améliorer la prise de décision tout en se conformant aux exigences réglementaires. Pour soutenir ses efforts, la Banque adopte les meilleures pratiques de l'industrie en matière de gouvernance et de gestion des risques et s'appuie notamment sur les principes du Comité de Bâle, ainsi que sur des principes internationalement reconnus et adoptés par les grandes institutions financières. En outre, la Banque poursuit ses efforts et investissements afin d'adopter les nouvelles technologies et exploiter la valeur des données en vue d'appuyer des décisions éclairées et de répondre de manière plus agile aux besoins de sa clientèle.</p> <p>Le Bureau de données de la Banque a adopté un cadre de gouvernance des données, mettant l'accent sur la qualité, la sécurité, la transparence, la protection et la gestion des risques. Le Conseil des données veille à l'alignement de la gestion des données avec la stratégie de l'entreprise. Le Bureau de données, quant à lui, s'assure du déploiement de la stratégie de données et de son opérationnalisation dans chaque secteur. Des comités sont en place pour suivre la progression des initiatives, assurer une gouvernance efficace et une saine gestion des données, et superviser le risque de données à travers la Banque.</p> <p>Une proportion importante des données que détient la Banque sont des renseignements personnels à propos de sa clientèle et des membres de son personnel. Les risques liés à la protection des renseignements personnels existent tout au long du cycle de vie de la donnée et s'expliquent, notamment, par le volume et la sensibilité des renseignements que doit détenir une institution financière à propos de sa clientèle ainsi que par l'évolution constante des exigences législatives. Ces risques sont également liés au fait que des renseignements pourraient être créés, recueillis, utilisés, communiqués, stockés ou détruits de manière inappropriée. L'exposition à de tels risques peut s'accroître lorsque la Banque retient les services de fournisseurs de services externes pour le traitement des renseignements personnels. La collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels, de même que la gestion et la gouvernance de ces renseignements font partie des priorités de la Banque, qui investit dans des solutions et innovations technologiques selon l'évolution de ses activités commerciales.</p> <p>Ces risques pourraient notamment entraîner la perte ou le vol de renseignements personnels, une diminution de la clientèle, des pertes financières, le non-respect de la législation en vigueur, des enquêtes, des litiges, des pénalités, des dommages punitifs ou des ordonnances de nature réglementaire, des coûts de conformité, des mesures correctives, la hausse des coûts pour assurer le maintien et la mise à jour des systèmes et infrastructures technologiques, lesquels pourraient tous affecter les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque, en plus d'avoir un impact sur sa réputation.</p> <p>Les innovations et la multiplication des solutions technologiques qui traitent ou stockent des renseignements personnels, telles que l'infonuagique, l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et les systèmes bancaires ouverts, ont mené à d'importants changements législatifs dans plusieurs juridictions au cours des dernières années, dont le Canada et le Québec. Pour plus de renseignements entourant les récents changements législatifs, se reporter à la section « Risque de non-conformité à la réglementation » du présent Rapport de gestion.</p> <p>La Banque continue de surveiller l'évolution législative pertinente et de bonifier sa gouvernance par la mise à jour de ses politiques, normes et pratiques ainsi que par le maintien d'un programme de protection des renseignements personnels fondé sur sa détermination à maintenir la confiance de sa clientèle.</p>

Risques et tendance	Description
<p data-bbox="94 541 272 667">Innovation technologique et concurrence</p> 	<p data-bbox="300 254 1497 478">L'évolution de la technologie et la proposition de produits nichés par de nouveaux fournisseurs non bancaires continuent de façonner l'industrie des services financiers. Ces entreprises représentent une compétition à surveiller, d'autant plus qu'elles ne sont pas soumises aux mêmes exigences réglementaires que les institutions financières. Ces développements stimulent la Banque à demeurer pertinente en offrant des solutions innovantes et des services qui répondent aux goûts et aux besoins changeants de la clientèle. De nouveaux modèles d'affaires font également leur entrée. La Banque doit ainsi faire preuve d'agilité pour se distinguer. Que ce soit en valorisant différents modèles de partenariats pour plus de complémentarité ou en intégrant davantage de services financiers à ses plateformes, la Banque s'efforce de mieux répondre aux besoins de sa clientèle, notamment en termes d'autonomie et de bien-être financier.</p> <p data-bbox="300 510 1484 762">Toujours dans un souci d'offrir une expérience client de qualité, la Banque poursuit ses efforts d'intégration de l'intelligence artificielle pour améliorer ses processus d'affaires et les rendre plus efficaces. L'utilisation de cette technologie présente des risques, autant opérationnels que réputationnels, et c'est pourquoi les principes encadrant le développement, l'acquisition et l'utilisation de l'intelligence artificielle, définis dans le cadre de la gestion du risque de modèles, impliquent des équipes multidisciplinaires et établissent les rôles et les responsabilités de chaque secteur. Ces principes visent à assurer une exécution et un encadrement de qualité ainsi que des règles et positionnements communs pour une utilisation responsable de l'intelligence artificielle à la Banque. Un ensemble de directives et de bonnes pratiques comme l'encadrement de l'usage de l'intelligence artificielle générative permet à la Banque d'optimiser ses opérations par l'usage de ces outils tout en gérant les risques associés, incluant ceux liés à la confidentialité et à la qualité d'exécution.</p> <p data-bbox="300 793 1497 961">La Banque demeure à l'affût des risques que la transformation des services financiers pourrait engendrer et continue d'investir dans le développement de ses capacités opérationnelles et technologiques. Elle maintient un engagement fort en faveur de l'innovation en collaborant étroitement avec l'industrie financière et les organismes de réglementation pour établir le cadre réglementaire du système bancaire ouvert et par l'entremise de son groupe spécialisé en capital de risque <i>NA Capital de risque^{MC}</i>, qui effectue des prises de participation au sein de sociétés en démarrage ou en développement dans le but d'établir des partenariats solides qui façonneront l'institution financière du futur.</p>
<p data-bbox="118 1308 251 1413">Dépendance envers la technologie et les tiers</p> 	<p data-bbox="300 987 1497 1155">Les clientes et clients de la Banque ont des attentes accrues au niveau de l'accessibilité à des produits et services sur diverses plateformes qui hébergent d'importants volumes de données. Pour répondre de manière diligente aux attentes de la clientèle, aux changements technologiques rapides et à la présence accrue de nouveaux acteurs dans le marché bancaire, la Banque réalise des investissements importants et continus tout en maintenant sa résilience opérationnelle et la robustesse de ses contrôles. La mise en place inadéquate d'améliorations technologiques, de nouveaux produits ou services pourrait affecter de façon significative la capacité de la Banque à bien servir et retenir sa clientèle.</p> <p data-bbox="300 1186 1484 1612">Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure technologique de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et d'autres services de communication. La Banque utilise également les services de tiers pour le soutien de plusieurs processus d'affaires et la gestion de certaines activités TI. Une interruption de ces services ou un bris de sécurité pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque à fournir des produits et services à sa clientèle et sur sa résilience opérationnelle, sans compter l'impact de tels événements sur sa réputation. La concentration systémique des tiers et des sous-traitants de nos tiers augmente également le risque de perturbation à travers l'industrie bancaire et la concentration géographique des tiers pourrait engendrer des perturbations attribuables à d'autres risques comme les désastres naturels et les événements climatiques ou géopolitiques. Afin d'atténuer ces risques, la Banque dispose d'un cadre de gestion des risques liés aux tiers qui comprend diverses validations en matière de sécurité de l'information, de santé financière, de filtrage des bénéficiaires et entités, de conformité réglementaire, de continuité des affaires, de concentration interne et systémique, d'exécution, de protection des renseignements personnels, etc. qui sont effectuées avant de conclure une entente et tout au long de sa durée de vie. L'étendue de la vérification diligente tient compte des particularités de l'entente et est proportionnelle au niveau de risque de l'entente. Le cadre exige aussi des plans de continuité des affaires, de relève technologique, des plans de sortie ou de contingence afin d'assurer l'efficacité en cas de non-disponibilité des fournisseurs critiques. Une structure de gouvernance et de reddition de comptes est également en place afin de soutenir la prise de décisions basée sur une saine gestion des risques.</p> <p data-bbox="300 1644 1497 1812">Malgré ces mesures préventives et les efforts déployés par la Banque pour gérer les tiers, il est possible que certains risques se matérialisent. Si cela devait se produire, la Banque compterait alors sur des mécanismes d'atténuation élaborés en collaboration avec les différents propriétaires d'entente et les tiers concernés. Face à un écosystème de tiers plus vaste à travers l'industrie, le BSIF a publié sa nouvelle version de la ligne directrice <i>B-10 – Gestion du risque lié aux tiers</i> qui est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2024. Consciente de l'importance des risques liés aux tiers, la Banque s'assure de l'évolution de ses pratiques et politiques de gestion des tiers en collaboration avec ses partenaires du secteur financier et des autorités réglementaires.</p>

Risques et
tendance

Description

Les décisions gouvernementales et les relations internationales peuvent avoir un impact significatif sur l'environnement dans lequel la Banque exerce ses activités. Les événements géopolitiques peuvent entraîner de la volatilité, avoir un impact négatif sur les actifs à risque et provoquer une détérioration des conditions financières. Ils peuvent également affecter directement ou indirectement les activités bancaires en ayant des répercussions sur la clientèle. La guerre en Ukraine, qui a temporairement perturbé les chaînes d'approvisionnement énergétique et agricole, en est un bon exemple. Les sanctions prises à l'encontre de la Russie pour son invasion de l'Ukraine et les mesures prises par la Russie pour réduire considérablement l'approvisionnement en gaz naturel de l'Europe ont entraîné une hausse massive des coûts énergétiques. Cette situation a à son tour accru les vents contraires économiques auxquels l'Europe est confrontée et a entraîné un risque croissant de réaction politique avec, entre autres, l'arrivée au pouvoir de nouveaux gouvernements et des troubles sociaux. Même si la guerre prenait fin, la rupture de confiance signifie que l'Europe et la Russie continueraient à prendre des mesures pour devenir moins dépendantes l'une de l'autre, notamment en matière d'énergie. Quant aux affrontements entre Israël et le Hamas, ils ajoutent un nouveau risque d'escalade dans la région du Moyen-Orient. Au moment d'écrire ces lignes, une escalade est en cours entre Israël et le Hezbollah au Liban soutenu par l'Iran. Le plus grand risque serait que ce conflit s'étende à une confrontation plus directe et prolongée entre l'Iran et Israël, ce qui pourrait complexifier les livraisons de pétrole dans le golfe Persique. Cela aurait des conséquences négatives sur le paysage géopolitique et l'économie mondiale, ainsi que sur les prix de l'énergie.

Bien que de nouveaux risques puissent émerger à tout moment, certaines préoccupations nous amènent à surveiller d'autres situations à l'heure actuelle. Le bras de fer géopolitique qui oppose depuis des années les États-Unis et la Chine est une des sources d'inquiétude. Les entreprises, en particulier celles des secteurs jugés stratégiques, risquent de plus en plus de se retrouver dans un dédale de règles contradictoires où se conformer aux réglementations américaines signifie enfreindre la loi chinoise, et vice versa. Ces tensions pourraient également conduire à un démantèlement partiel des liens entre les deux superpuissances sur les marchés financiers, ce qui signifie que le Canada est de plus en plus pris dans les tirs croisés des deux pays. Les tarifs douaniers sur les véhicules électriques chinois ne sont qu'un exemple parmi d'autres.

Risques
géopolitiques





Les tensions entre la Chine et les États-Unis au sujet de Taïwan constituent une autre source de désaccord entre les deux superpuissances. Même si nous ne pensons pas qu'une invasion soit imminente, la Chine continuera de faire pression sur Taïwan en combinant exercices militaires sans précédent et sanctions économiques. L'importance de Taïwan est soulignée par le fait qu'il s'agit du premier producteur mondial, et de loin, de puces avancées (plus de 90 % de part de marché).



Plus près de nous, le Canada doit également composer avec certaines tensions. L'Inde représentait jusqu'à récemment une alternative à la Chine comme partenaire commercial potentiel dans un contexte de tensions persistantes avec l'empire du Milieu (détention des deux Canadiens en Chine et ingérence chinoise dans les élections canadiennes). Cependant, les accusations d'Ottawa d'implication du gouvernement indien dans le meurtre d'un Canadien ont envenimé les relations avec l'Inde et le conflit pourrait affecter les entreprises qui ont tissé des liens commerciaux ou réalisé des investissements.


Le potentiel de confrontation ne s'arrête cependant pas là, car le protectionnisme gagne en popularité alors que de plus en plus de pays mettent en œuvre des mesures visant à la fois à soutenir financièrement les entreprises nationales dans des secteurs clés (haute technologie, soins de santé et alimentation) et à les protéger de la concurrence mondiale par des restrictions commerciales. La combinaison des pénuries d'approvisionnement vécues lors de la pandémie de COVID-19 et des tensions géopolitiques a fait passer l'accent de l'efficacité à la sécurité de l'approvisionnement.

Par ailleurs, l'effet combiné des changements climatiques et des conflits armés pourrait entraîner une migration involontaire massive, migration déjà en forte hausse ces dernières années. Cela pourrait avoir des répercussions économiques et politiques, l'Europe étant particulièrement vulnérable. Enfin, en raison de l'augmentation de la dette et des taux d'intérêt, certains gouvernements pourraient avoir un dilemme entre les demandes du public de maintenir les filets de sécurité sociale et la pression des marchés financiers pour améliorer l'équilibre budgétaire, causant des tensions politiques dans les pays développés.

Nous continuerons à surveiller tous ces développements, à analyser tout nouveau risque qui apparaît et à évaluer les implications qu'ils peuvent avoir pour notre organisation.

Risques et tendances	Description
<p>Risques économiques</p> 	<p>La croissance économique demeure relativement saine au niveau mondial, mais semble tout de même avoir ralenti dans les derniers mois. Une fois de plus, c'est le secteur manufacturier qui est à l'origine de ce ralentissement, la demande mondiale de biens ayant continué de s'estomper après la ruée postpandémique. D'un point de vue géographique, la zone euro et la Chine sont les principaux responsables de la temporisation. Dans la zone de la monnaie unique, les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie se font encore sentir, surtout en Allemagne, où la hausse des prix de l'énergie a accéléré l'érosion de la base industrielle et s'est traduite par une stagnation du PIB et une augmentation du taux de chômage. La détermination de la Banque centrale européenne (BCE) à réduire les taux directeurs est certes une bonne nouvelle, mais compte tenu des délais importants dans la transmission de la politique monétaire, il pourrait s'écouler beaucoup de temps avant que les actions de la BCE ne parviennent à relancer la croissance définitivement. La Chine, quant à elle, demeure confrontée à un douloureux processus de désendettement dans le secteur immobilier qui sape la confiance des ménages et pourrait se traduire au niveau international par une réduction de la demande de produits de base. L'inflation faible, voire négative, est un autre élément à surveiller, non seulement parce qu'elle reflète la faiblesse de la demande intérieure, mais aussi parce qu'un éventuel enracinement de la déflation risquerait de rendre le service de la dette plus difficile dans la seconde économie mondiale.</p> <p>Même aux États-Unis, où la croissance reste solide, certains facteurs de risque subsistent. On peut penser, notamment, aux potentiels effets à retardement du resserrement de la politique monétaire ou à l'exposition des banques régionales à l'immobilier commercial. La popularité croissante des politiques protectionnistes des deux côtés de l'allée politique constitue une autre source d'inquiétude, car elle risque d'envenimer davantage les relations commerciales avec la Chine.</p> <p>Alors que les risques économiques énumérés jusqu'à présent sont davantage à court terme, d'autres risques pèsent à plus long terme. Notons la détérioration importante de la situation budgétaire dans plusieurs pays. Alors que le niveau d'endettement de plusieurs gouvernements a augmenté considérablement pendant la pandémie, ceux-ci font face à un choc de paiements d'intérêt au fur et à mesure que leurs obligations arrivent à échéance. Les besoins de financement des gouvernements seront considérables dans les années à venir dans un contexte de changements démographiques, de lutte aux changements climatiques et de réindustrialisation qui pourrait exacerber la pression sur les finances publiques. Il y a lieu de penser que les investisseurs pourraient exiger d'être compensés pour financer des gouvernements plus fragiles. Cela pourrait limiter leur pouvoir d'action advenant une faiblesse économique.</p> <p>Enfin, les questions climatiques représentent un risque supplémentaire dans le contexte actuel. Si trop peu de mesures sont adoptées sur ce front, les événements météorologiques graves s'intensifieront et entraîneront des difficultés économiques à long terme. À l'inverse, une transition trop rapide pourrait entraîner d'autres risques, notamment des coûts économiques à court et moyen terme et une pression à la hausse sur les coûts de production.</p> <p>En résumé, dans cet environnement économique toujours incertain, la Banque reste vigilante face à de nombreux facteurs et continue de s'appuyer sur son solide cadre de gestion des risques pour identifier, mesurer et atténuer les impacts négatifs dans les limites de son appétit pour le risque.</p>
<p>Immobilier et endettement des ménages</p> 	<p>Alors que les taux d'intérêt demeurent élevés et que les banques centrales continuent de se préoccuper de l'inflation, il est normal de se questionner sur les impacts pour les ménages canadiens dont le niveau d'endettement est élevé. Dans les comparaisons internationales, les ménages au Canada ont un endettement élevé par rapport au revenu disponible, comme c'est le cas dans d'autres pays qui ont un généreux filet de sécurité sociale. Au cours des dernières années, les responsables politiques ont mis en place de nombreuses mesures de stabilité financière pour limiter l'endettement des ménages canadiens. Cela a porté fruit comme en témoigne le ratio d'endettement qui est essentiellement stable depuis 2016 et en diminution depuis le début du resserrement de la politique monétaire. Il n'en demeure pas moins que les ménages endettés subissent les contrecoups des taux d'intérêt élevés. Pour l'instant, les licenciements sur le marché du travail sont demeurés limités, ce qui a amorti les retards de paiement sur les prêts, mais nous ne sommes pas à l'abri d'une potentielle récession qui pourrait aggraver les choses. La Banque offre des prêts hypothécaires à taux variables/paiements variables. Cela signifie que les clientes et clients dans cette situation ont pu adapter progressivement leur budget depuis le début des nombreuses hausses de taux et éviter un choc de paiements trop élevés lors du renouvellement du terme hypothécaire, comme c'est le cas pour celles et ceux qui détiennent des prêts hypothécaires à taux variables/paiements fixes chez d'autres institutions de prêt.</p>

Risques et tendance	Description
<p>Immobilier et endettement des ménages (suite)</p> 	<p>Une des causes de l'endettement élevé au pays a été l'envolée des prix des logements depuis le début des années 2000. Pour l'instant, les prix des propriétés ont été résilients face aux hausses de taux d'intérêt, puisque celles-ci ont été contrebalancées par la croissance démographique record des derniers trimestres. Mais tel que mentionné préalablement, un marché de l'emploi moins porteur pourrait provoquer un nouveau passage à vide dans le secteur immobilier. Une récession sévère pourrait causer des baisses importantes des prix des logements et se traduire par une hausse des défauts stratégiques sur certains emprunts. L'endettement plus faible au Québec par rapport au reste du Canada en raison des prix plus abordables des logements, combiné au fait que la province compte un pourcentage plus élevé de ménages où les deux conjoints travaillent, contribue à limiter l'exposition de la Banque à une augmentation importante du risque de crédit.</p> <p>La Banque tient compte de l'ensemble de ces risques lorsqu'elle établit les critères d'octroi de crédit et qu'elle estime ses provisions pour pertes de crédit. Il est à noter qu'un suivi étroit des dossiers d'emprunt est effectué en continu et que des simulations de crises sur les portefeuilles sont produites périodiquement, permettant de détecter d'éventuels emprunteuses et emprunteurs vulnérables. Celles et ceux identifiés sont contactés proactivement par la Banque et des solutions adaptées sont proposées pour leur permettre de continuer à respecter leurs engagements.</p>
<p>Changements climatiques</p> 	<p>Le risque climatique peut avoir une incidence sur les risques traditionnels inhérents aux activités d'une institution financière. Citons des effets sur le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement et le risque opérationnel, entre autres. Ce risque pourrait entraîner des pertes financières pour la Banque, affecter ses activités et la façon dont elle les mène, en plus de porter atteinte à sa réputation et d'augmenter son risque de non-conformité à la réglementation, ou encore entraîner des répercussions sur les activités et la situation financière de ses clientes et clients. Il est notamment possible que les modèles d'affaires de la Banque et ceux de sa clientèle ne parviennent pas à s'aligner sur une économie à faibles émissions de carbone ou encore que leurs réponses aux stratégies gouvernementales et aux changements réglementaires ne soient pas adéquates ou n'atteignent pas les objectifs dans les délais fixés. Ainsi, pour mieux évaluer ce risque et le gérer adéquatement, la Banque a intégré une dimension liée au climat à son cadre de gestion des risques et à son cadre d'appétit pour le risque afin d'identifier, de mesurer, de gérer, de surveiller et de rapporter les impacts de ce risque de même que les occasions d'affaires. Les rôles et responsabilités des trois lignes de défense ont aussi été définis dans une norme de gestion du risque climatique, et plusieurs autres politiques internes de gestion du risque incluent dorénavant le risque climatique dans leur évaluation et gestion de ces risques. La Banque a également optimisé certains de ses processus d'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence du climat sur ses portefeuilles.</p> <p>De plus, l'évolution rapide de l'environnement réglementaire à l'échelle mondiale, des engagements et cadres auxquels nous adhérons, et des attentes des parties prenantes quant à nos objectifs, ainsi que les mesures que nous prenons pour les réaliser et l'information à fournir peuvent constituer un risque de réputation et de non-conformité à la réglementation, notamment en raison de possibles déséquilibres entre leurs exigences, en plus d'augmenter les risques de poursuites judiciaires. La parution de nombreuses normes et projets réglementaires, telles que la ligne directrice <i>B-15 – Gestion des risques climatiques</i> du BSIF, les normes du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (<i>International Sustainability Standards Board</i> ou ISSB™), les normes proposées du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), la Directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (<i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i> ou CSRD) visant à encadrer la divulgation de l'information financière sur la durabilité et le climat, et le projet de <i>Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques</i> des ACVM en sont une illustration.</p> <p>Les impacts véritables de ces risques seront fonction de faits à venir dont plusieurs sont hors du contrôle de la Banque, notamment l'efficacité des objectifs fixés par les stratégies climatiques gouvernementales ou l'évolution réglementaire. Ils requièrent donc une vigilance particulière afin de réduire l'exposition de la Banque à ces facteurs et, parallèlement, de saisir de nouvelles occasions de croissance. Nos actions visent la mise en place de stratégies et de politiques qui tiennent compte des risques climatiques en plus de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.</p>

Risques et tendance	Description
<p>Changements climatiques (suite)</p> 	<p>La Banque s'efforce d'accompagner et de conseiller sa clientèle dans la transition. Dans cette optique, nous continuons nos démarches de formation sur la gestion du risque climatique dans l'ensemble de l'organisation.</p> <p>Pour mieux comprendre et atténuer les risques liés aux changements climatiques, la Banque est également partie prenante d'initiatives d'envergure tant nationale qu'internationale du secteur financier telles que les Principes bancaires responsables (PBR) de l'Organisation des Nations Unies (ONU), les Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU, l'Alliance bancaire Net Zéro (<i>Net-Zero Banking Alliance</i> ou NZBA) et le Partenariat sur la comptabilité financière du carbone (<i>Partnership for Carbon Accounting Financials</i> ou PCAF), entre autres.</p> <p>La Banque continue de suivre de près les développements réglementaires et l'évolution des cadres, engagements et attentes de ses parties prenantes afin d'enrichir son cadre de gestion des risques associés aux changements climatiques et d'adapter sa divulgation. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Risque environnemental et social » du présent Rapport de gestion.</p>

Autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et la réputation de la Banque

Capacité de recruter des ressources clés et de les maintenir en poste

Le rendement actuel et futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des talents clés, à les développer et à les maintenir à leur emploi. Globalement, l'attraction et la rétention s'améliorent en 2024 par rapport à 2023 et 2022. Des facteurs contextuels expliquent ces résultats, dont l'immigration et le chômage accrus. Des défis persistent pour certains postes de nature administrative et de contact direct avec la clientèle, et des actions ciblées sont prises pour ces bassins. Malgré l'amélioration de notre capacité à attirer et retenir les talents clés, nous poursuivons la vigie de ce risque. Des comptes-rendus sont présentés trimestriellement au comité de ressources humaines du Conseil. Également, nous apportons des améliorations importantes à nos processus de recrutement, d'intégration et de développement de nos talents. Une nouvelle expérience de recrutement a été déployée en 2024 et continuera d'être bonifiée. Une nouvelle plateforme d'expérience de développement est aussi déployée progressivement à partir de la fin de 2024.

Risques internationaux

Par le truchement des opérations de certaines de ses unités (principalement ses bureaux de New York et de Londres) et filiales au Canada et à l'étranger (notamment Credigy Ltd., NBC Global Finance Limited et Advanced Bank of Asia Limited), la Banque est exposée à certains risques liés à sa présence sur les marchés internationaux et dans des juridictions étrangères. Bien que ces risques n'affectent pas une proportion significative des portefeuilles de la Banque, leur impact ne doit pas être négligé, surtout s'ils sont d'ordre juridique ou réglementaire. Le risque peut être particulièrement élevé lorsqu'il s'agit d'une exposition dans un territoire où le caractère exécutoire des conventions ou ententes conclues par la Banque n'est pas certain, ou encore dans des pays ou régions soumis à des perturbations de nature politique ou socio-économique, ou des pays pouvant faire l'objet de sanctions internationales. De façon générale, la Banque peut être exposée de multiples façons aux risques posés par les autres pays, ne serait-ce que par le biais de la législation ou de la réglementation étrangère. Dans toutes ces situations, il y a lieu de considérer ce qu'il est convenu d'appeler un « risque pays ». Le risque pays, en effet, vise non seulement les activités que la Banque exerce à l'étranger, mais aussi les affaires qu'elle conduit avec la clientèle non-résidente, de même que les services qu'elle propose à sa clientèle active à l'étranger, comme les téléversements ou les produits internationaux, et les opérations qu'elle effectue à partir du Canada en devises étrangères.

Dans le cadre de ses activités, la Banque est tenue de respecter les exigences réglementaires en matière de lutte contre le RPCFAT en vigueur dans chacune des juridictions où elle fait affaire. Elle est également tenue de respecter les exigences réglementaires liées aux sanctions en vigueur dans ces différentes juridictions. Le risque de RPCFAT est un risque financier, réglementaire et de réputation. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Risque de non-conformité à la réglementation » du présent Rapport de gestion.

La Banque est exposée financièrement aux risques à l'extérieur du Canada et des États-Unis principalement par le biais de ses opérations interbancaires sur les marchés financiers internationaux ou de ses activités de financement du commerce international. Cette exposition géographique représente une proportion modérée du montant global du risque encouru. La répartition géographique des prêts fait l'objet d'une divulgation trimestrielle dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Afin de contrôler le degré de risque pays qu'elle encourt, la Banque fixe des limites de concentration de crédit par pays, qu'elle revoit et fait approuver par le Conseil lors du renouvellement de la politique de gestion du risque de crédit. Ces limites sont établies en pourcentage du capital réglementaire de la Banque, en fonction du niveau de risque que représente chaque pays, particulièrement les pays émergents. Le risque est gradué au moyen d'un mécanisme de classement semblable à celui qui prévaut pour le risque de défaut de crédit. En plus des limites-pays, des plafonds et des limites d'autorisation sont établis, en pourcentage des fonds propres, pour les régions du monde considérées à haut risque, qui couvrent en fait toutes les régions à l'exception de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'Ouest et des pays développés d'Asie.

Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant la décision de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon la difficulté qu'a la Banque à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur celle-ci ou à retenir les personnes clés au sein de ladite entreprise, les hausses de revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

Propriété intellectuelle

La Banque adopte diverses stratégies pour protéger ses droits de propriété intellectuelle. Toutefois, les mesures de protection qu'elle peut obtenir ou mettre en place ne garantissent pas qu'elle puisse dissuader ou empêcher quiconque de porter atteinte à ses droits ni obtenir une réparation lorsqu'une atteinte se concrétise. Par ailleurs, les produits et services développés par la Banque sont déployés dans un marché compétitif où des tiers peuvent détenir des droits de propriété intellectuelle antérieurs à ceux de la Banque. De plus, les technologies financières font l'objet de nombreux développements en matière de propriété intellectuelle et de nombreuses demandes de brevets, tant au Canada qu'à l'international. Ainsi, dans certaines situations, la Banque pourrait être limitée dans sa capacité à acquérir des droits de propriété intellectuelle, à développer des outils ou encore à mettre en marché certains produits et services. Elle pourrait aussi porter atteinte à des droits de tiers, ce qui pourrait mener à une action en justice intentée contre elle.

Procédures judiciaires et réglementaires

La Banque prend des mesures raisonnables pour se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les territoires où elle est présente. Il est tout de même possible que la Banque fasse l'objet de décisions judiciaires ou réglementaires pouvant entraîner des amendes, des dommages ou d'autres coûts ou encore des restrictions susceptibles d'influer négativement sur ses résultats d'exploitation ou de nuire à sa réputation. La Banque peut aussi faire l'objet de litiges dans le cours normal de ses affaires. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés, et l'issue défavorable de tels litiges pourrait avoir un effet négatif significatif sur les résultats d'exploitation de la Banque. Les dommages à la réputation qui en résulteraient pourraient aussi influencer sur les perspectives commerciales futures de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 28 afférente aux états financiers consolidés.

Risque fiscal

Les lois fiscales applicables à la Banque sont nombreuses, complexes et peuvent être modifiées en tout temps. Cette complexité peut entraîner des interprétations juridiques différentes entre la Banque et les autorités fiscales respectives avec lesquelles elle traite. De plus, les changements législatifs et les changements de politiques fiscales, y compris leur interprétation par les autorités fiscales et les tribunaux, peuvent avoir une incidence sur les bénéfices de la Banque. Les initiatives internationales et domestiques peuvent entraîner des changements dans les lois et politiques fiscales, y compris les efforts internationaux du G20 et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour élargir la base fiscale. Pour de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat, se reporter aux sections « Impôts sur le résultat » et « Méthodes comptables significatives et estimations comptables » du présent Rapport de gestion et à la note 26 afférente aux états financiers consolidés.

Conventions, méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et exigent que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Facteurs additionnels

Enfin, plusieurs autres facteurs peuvent avoir une incidence sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et la réputation de la Banque, dont : des changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommatrices et consommateurs; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun; la capacité d'aligner avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus; la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable; les répercussions sur les activités de la Banque de conflits internationaux, de catastrophes naturelles ou d'urgences de santé publique comme des pandémies; et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être une partie emprunteuse, une partie émettrice, une partie garante ou encore une contrepartie. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des titres de créance, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Gouvernance

Une politique-cadre régit de manière centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque et ses filiales et est complétée par une série de politiques et normes internes qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion telles les limites de concentration par groupe d'emprunteuses et emprunteurs et secteurs d'activité, les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la quantification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'exploitation donnés.

Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers et les opérations commerciales internationales sont encadrées par des directives élaborées à l'intention de ces unités d'affaires, dont l'énoncé est adapté au contexte précis de ces activités. C'est également le cas pour les filiales de courtage offrant des services aux particuliers. Exceptionnellement, certaines unités d'affaires ou filiales disposent de leur propre politique de crédit, qui doit respecter en tout temps l'esprit de la politique-cadre de la Banque. La direction de Gestion des risques définit l'univers des filiales comportant des risques de crédit importants ainsi que l'ampleur des risques encourus.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux comportant les étapes suivantes :

- évaluation du risque de crédit et notation;
- évaluation du capital économique;
- simulations de crises;
- processus d'octroi de crédit;
- processus de révision et renouvellement;
- atténuation du risque;
- suivi des comptes sous surveillance et recouvrement;
- évaluation du risque de contrepartie;
- évaluation du risque de règlement;
- évaluation du risque environnemental.

Limites de concentration

La répartition de l'appétit pour le risque est appuyée par l'établissement de limites de concentration. La Banque établit des limites de concentration de crédit et de règlement par groupe de débiteurs, par secteur d'activité, par pays et par région qui sont soumises pour approbation au CGR. Certains types de financement ou programmes de financement font aussi l'objet de limites spécifiques. Les dépassements de limites de concentration par groupe de débiteurs ou région sont rapportés trimestriellement au CGR. De plus, tous les secteurs d'activité, les pays et les régions dont l'exposition est équivalente à un pourcentage prédéterminé de la limite autorisée correspondante sont signalés à la direction de Gestion des risques de la Banque. Au moins une fois par année, la Banque révisé ces expositions par secteur d'activité, par pays et par région afin de déterminer la pertinence des limites de concentration correspondantes.

Reddition de comptes

Un rapport de gestion intégrée des risques est présenté trimestriellement à la haute direction et au CGR faisant état de l'évolution du portefeuille de crédit et des faits saillants couvrant les éléments suivants :

- la croissance du volume du portefeuille de crédit par secteur d'exploitation;
- la répartition du portefeuille de crédit, selon les différents critères pour lesquels des limites de concentration sont établies;
- la variation des provisions et des dotations pour pertes de crédit;
- la variation des prêts dépréciés;
- l'évolution des comptes sous surveillance;
- l'évolution de la délinquance;
- le suivi de la ligne directrice *B-20 – Pratiques et procédures de souscriptions de prêts hypothécaires résidentiels* du BSIF.

Évaluation du risque de crédit et notation

La juste évaluation du risque que représente un débiteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. Il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10 comportant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles incluant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut du débiteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille. Deux méthodes peuvent principalement être utilisées pour l'évaluation du risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles, soit l'approche fondée sur les notations internes (NI) ou l'approche standardisée révisée, telles que définies par l'Accord de Bâle. L'approche NI s'applique pour la plupart de ses portefeuilles de crédit. Depuis la mise en œuvre des réformes de Bâle III en avril 2023, la Banque doit utiliser l'approche fondée sur les notations internes-fondation (approche NI fondation) pour certains types précis d'expositions, comme les expositions aux grandes sociétés appartenant à un groupe dont le chiffre d'affaires consolidé annuel est supérieur à 750 M\$ ou aux institutions financières, y compris les sociétés d'assurances. Pour tous les autres types d'expositions traités selon une approche NI, la Banque utilise l'approche NI avancée.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit, selon l'approche NI sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne une situation de défaut du débiteur, sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet;
- la perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte en raison du défaut du débiteur qui serait attendue lors d'un ralentissement économique et soumise à certains planchers réglementaires, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (ECD), qui représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut et qui ne peut être inférieure au solde courant.

Dans l'approche NI fondation, la Banque fournit ses propres estimations de la PD et applique les estimations du BSIF pour la PCD et l'ECD. Selon les deux approches NI, les paramètres de risque sont assujettis à des limites plancher.

La méthodologie ainsi que les données et les périodes de ralentissement utilisées pour estimer la PCD selon l'approche NI avancée sont décrites dans le tableau suivant.

APPROCHE NI AVANCÉE	DONNÉES ⁽¹⁾	PÉRIODES DE RALENTISSEMENT ⁽¹⁾	MÉTHODES DE CALCUL DE LA PCD
Particuliers	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 1996 à 2022.	1996-1998 et 2008-2009	PCD basée sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes.
Entreprises	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 2000 à 2023. Analyse comparative des résultats en utilisant : <ul style="list-style-type: none"> • les cours des obligations en défaut observés par <i>Moody's</i> au cours de la période de 1983 à 2021; • l'historique de données de pertes et de recouvrement du <i>Global Credit Data Consortium</i> au cours de la période de 1998 à 2021. 	2000-2003, 2008-2009 et 2020	PCD basée sur l'historique des données internes de pertes et de recouvrements de la Banque et les données de <i>Moody's</i> .
États souverains	Les cours des obligations en défaut observés par <i>Moody's</i> au cours de la période de 1983 à 2020. L'historique des notations observées par S&P au cours de la période de 1975 à 2023.	1999-2001 et 2008-2012	Basée sur une PCD implicite de marché calculée à partir des baisses du cours des obligations observées à la suite du défaut de l'émetteur.
Institutions financières	Historique de données de pertes et de recouvrement du <i>Global Credit Data Consortium</i> au cours de la période de 1991 à 2013 ⁽²⁾ .	1991-1992, 1994, 1997-1998, 2001-2002 et 2008-2009	Modèle de prévision de la PCD à partir de différents facteurs de risque liés à l'émission et à l'émetteur.

(1) La performance des modèles issus de l'approche NI avancée est mesurée trimestriellement et les méthodologies sont validées par une tierce partie indépendante annuellement. Un rapport sur la performance des modèles sous l'approche NI avancée est présenté annuellement au CGR. Selon le plus récent rapport de performance, les modèles demeurent performants et ne requièrent pas l'ajout de nouvelles données.

(2) Une révision en profondeur incluant des données plus récentes est en cours de validation et sera déployée dans les prochains trimestres.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation ainsi que de prêts à certaines petites entreprises. Pour évaluer le risque de crédit, des modèles NI avancés sont en place pour les principaux portefeuilles, notamment les prêts hypothécaires, les marges de crédit hypothécaires, les cartes de crédit, les prêts budgétaires, les marges de crédit et les PME de détail. La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers s'appuie sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) constitués sur la base de profils communs des débiteurs et des produits. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes de crédit. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- les attributs des agences d'évaluation de crédit relatifs au comportement;
- les caractéristiques du produit de prêt;
- les garanties fournies;
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque;
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut).

L'utilité d'un tel mécanisme pour mesurer adéquatement le risque repose sur sa capacité de différencier les niveaux de risque de façon efficace en fonction des lots. Par conséquent, les résultats font l'objet d'examen périodiques et donnent lieu, si nécessaire, à des ajustements aux modèles. Les déplacements de débiteurs d'un lot à un autre font partie des éléments pris en considération dans l'évaluation du risque de crédit.

La définition des lots est aussi établie en fonction de la PD, de la PCD et de l'ECD, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Le risque de crédit de ces portefeuilles est estimé à l'aide de modèles d'évaluation par pointage permettant de déterminer la PD du débiteur. Pour sa part, la PCD est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt (par exemple, une marge de crédit par rapport à un prêt à terme), le ratio prêt-valeur et les types de garanties.

Les modèles d'évaluation par pointage servent aussi à des fins d'octroi de crédit. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant, à partir de données historiques internes et externes, les caractéristiques de la demande et du débiteur ainsi que de ses antécédents, afin d'estimer le comportement futur du débiteur en matière de crédit et de lui attribuer une probabilité de défaut. Les données sur lesquelles s'appuie cette analyse comprennent des renseignements relatifs au débiteur lui-même, notamment sa situation d'emploi actuelle et passée, des données historiques sur les prêts dans les systèmes de gestion de la Banque et, enfin, des informations provenant de sources externes comme celles des agences de notation de crédit.

À des fins de gestion et du suivi des engagements courants, la Banque a également recours à des modèles d'évaluation du comportement par pointage. L'évaluation du risque se fonde sur des analyses statistiques portant sur le comportement passé des débiteurs avec lesquels la Banque entretient une relation durable, dans le but de tenter de prévoir leur comportement futur. Les renseignements nécessaires à une telle analyse portent, entre autres, sur les flux monétaires propres au débiteur et les tendances des activités d'emprunt. Les informations sur les caractéristiques qui déterminent le comportement dans ces modèles proviennent, elles aussi, tant de sources internes sur les engagements courants que de sources externes. Le tableau à la page suivante présente le regroupement de PD et la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux particuliers qui y est associé.

Souscription des prêts hypothécaires

Afin d'atténuer les impacts d'un ralentissement économique et d'assurer à long terme la qualité de son portefeuille, la Banque préconise une saine gestion du risque au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels qui vise à confirmer : i) la volonté du débiteur de rembourser ses obligations financières, ii) la capacité du débiteur de rembourser ses dettes et iii) la qualité du bien immobilier pris en garantie. De plus, conformément aux règles applicables, la Banque adopte une approche prudente lors de la qualification des débiteurs et elle utilisera, par exemple, un taux d'intérêt plus élevé afin d'atténuer le risque d'une hausse des taux d'intérêt à court et à moyen terme.

Malgré tout, les risques d'un ralentissement économique pourraient nuire à la rentabilité du portefeuille hypothécaire. Dans ses analyses de simulations de crises, la Banque envisage différents scénarios pour mesurer l'impact d'une conjoncture défavorable. Dans de telles circonstances, les résultats des analyses démontrent une hausse des pertes de crédit. Ceci contribuerait à une baisse de la rentabilité et entraînerait une diminution des ratios des fonds propres de la Banque. Cela dit, rappelons que nos titulaires d'emprunts hypothécaires ont démontré une grande résilience face aux hausses de taux d'intérêt.

Entre le 2 mars 2022 et le 12 juillet 2023, la Banque du Canada avait relevé son taux directeur à dix reprises, ce dernier passant de 0,25 % à 5 %. Cette hausse rapide des taux, qui avait pour but principal de contrer l'inflation au Canada, continue d'exercer une pression sur la capacité des titulaires d'emprunts à effectuer leurs versements, notamment celle des titulaires d'hypothèques à taux variable ou dont le terme arrive à échéance. Dans ses quatre dernières annonces qui ont eu lieu les 5 juin, 24 juillet, 4 septembre et 23 octobre 2024, la Banque du Canada a abaissé son taux directeur, le faisant passer de 5 % à 3,75 %.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille aussi de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Depuis le 1^{er} novembre 2023, les faits nouveaux en matière de réglementation ci-dessous sont à considérer.

En décembre 2023, le BSIF a statué que la règle du test de résistance pour les demandes de transferts hypothécaires assurés entre institutions financières ne devrait pas s'appliquer. Plus précisément, les titulaires d'hypothèques assurées ne devraient pas avoir à établir de nouveau leur admissibilité en vertu du taux minimal d'admissibilité assuré lorsqu'ils changent d'institution de prêt au moment du renouvellement de leur hypothèque.

Le 5 février 2024, la *Loi sur l'interdiction d'achat d'immeubles résidentiels par des non-Canadiens*, qui devait être en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2025, a été prolongée jusqu'au 1^{er} janvier 2027. Pour rappel, cette loi a pour but de favoriser l'accès à la propriété pour les Canadiennes et Canadiens et de diminuer les achats spéculatifs qui risqueraient de faire augmenter le prix des propriétés dans certains marchés déjà en surchauffe.

Au cours de l'exercice 2024, le BSIF a mis en place une limite au ratio prêt-revenu (RPR), applicable aux nouveaux prêts hypothécaires non assurés. Cette limite aura pour objectif de restreindre l'exposition des banques aux ménages avec un niveau élevé d'endettement, et entrera en vigueur au premier trimestre de 2025.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, et les portefeuilles de crédit aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque fondée sur l'examen individuel détaillé du débiteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier, et couvre entre autres sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et son nombre d'années en affaires. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles sont en place pour 10 différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, institutions financières, États souverains, fonds d'investissement, énergie, immobilier, agricole, assurances et financement de projets – partenariats publics privés.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur qui traduit la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque de défaut (voir le tableau ci-dessous) correspond une PD. Cette classification du risque de crédit que représente un débiteur permet à la Banque de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives de la capacité du débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres à un débiteur, à partir d'un examen de sa solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et des administrations publiques préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. Le tableau ci-dessous présente un regroupement des cotes par grandes catégories de risque et compare ces cotes avec celles de deux grandes agences de notation.

Cotes internes de risque de défaut *

Descriptif ⁽¹⁾	Portefeuille de crédit aux particuliers		Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques				
	PD (%) – Particuliers	Descriptif ⁽¹⁾	Cotes	PD (%) – Entreprises et institutions financières	PD (%) – États souverains	Standard & Poor's	Moody's
Excellent	0,000–0,144	Excellent	1–2,5	0,000–0,111	0,000–0,059	AAA à A-	Aaa à A3
Bon	0,145–0,506	Bon	3–4	0,112–0,383	0,060–0,330	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3
Satisfaisant	0,507–2,681	Satisfaisant	4,5–6,5	0,384–4,234	0,331–5,737	BB+ à B	Ba1 à B2
À signaler	2,682–9,348	À signaler	7–7,5	4,235–10,181	5,738–17,963	B- à CCC+	B3 à Caa1
Faible	9,349–99,999	Faible	8–8,5	10,182–99,999	17,964–99,999	CCC & CCC-	Caa2 & Caa3
Défaut	100	Défaut	9–10	100	100	CC, C & D	Ca, C & D

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans la note 8 – *Prêts et provisions pour pertes de crédit* afférente aux états financiers consolidés.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs. Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, à partir de modèles et s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut. De plus, des modèles attribuent à chaque facilité de crédit une cote de risque de PCD indépendante de la cote de risque de défaut qui est attribuée au débiteur.

Les cotes de risque de défaut de la Banque et de risque de PCD, ainsi que les paramètres de risque s'y rapportant, contribuent directement à éclairer les décisions d'octroi, de renouvellement et de suivi de crédit. Ils servent également à établir et analyser la tarification basée sur le risque. Par ailleurs, d'un point de vue de gestion de portefeuille de crédit, ils sont aussi utilisés dans l'établissement des limites de concentration par contrepartie, des limites de concentration sectorielles et des limites de pouvoirs décisionnels ainsi que dans la détermination de l'appétit pour le risque de crédit de ces portefeuilles. En outre, ils représentent une composante importante pour l'estimation des pertes anticipées, des pertes non anticipées, de la mesure du capital économique minimal requis ainsi que de la mesure du niveau des fonds propres minimal requis prescrit par les autorités réglementaires.

L'évaluation du risque de crédit des débiteurs et de leurs facilités, via les paramètres PD et PCD, est effectuée au moins une fois l'an ou plus régulièrement si des changements notables (déclencheurs) sont observés lors d'une mise à jour de l'information financière ou si un autre élément qualitatif indicateur d'une détérioration de la solvabilité du débiteur ou d'une détérioration des garanties associées aux facilités dudit débiteur est constaté. Une liste de comptes sous surveillance existe également permettant à la Banque de suivre de façon plus dynamique la situation financière des débiteurs dont la cote de risque de défaut est supérieure ou égale à 7,0. Ce processus vise à réduire au maximum le risque de défaut de paiement du débiteur et permet une gestion proactive du risque de crédit.

Validation

Le groupe de Gestion des risques assure la surveillance de l'efficacité des systèmes de cotes de risque et des paramètres connexes, qui est également soumise à une revue régulière, conformément aux politiques de la Banque. Des tests rétroactifs sont effectués à intervalles réguliers afin de valider l'efficacité des modèles utilisés pour estimer la PD, la PCD et l'ECD. Pour la PD plus particulièrement, ces tests rétroactifs prennent la forme de diverses mesures appliquées sur un mode séquentiel afin d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- la proportion d'outrepassements;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des intrants et des résultats du modèle.

Les modèles de quantification du risque de crédit sont élaborés et testés par une équipe spécialisée, et font l'objet d'un suivi de performance par les unités d'affaires concernées et les services connexes de gestion du risque de crédit. La validation des modèles est effectuée par une unité qui est indépendante à la fois des spécialistes ayant développé le modèle et des unités d'affaires concernées. L'approbation des nouveaux modèles ou des modifications aux modèles existants est soumise à un processus d'escalade établi par la politique de gestion du risque de modèle. De plus, tout nouveau modèle ou tout changement à un modèle existant ayant une incidence marquée sur les fonds propres réglementaires doit faire l'objet d'une approbation du Conseil avant d'être soumis aux instances réglementaires.

Les systèmes, méthodes et modèles servant à déterminer les cotes de risque de défaut et de facilité font également l'objet d'une validation périodique, qui est une responsabilité partagée entre les équipes de développement et de validation, dont la fréquence est définie en fonction du niveau de risque de modèle. L'obligation de revoir régulièrement les modèles ayant une incidence notable sur les fonds propres réglementaires accroît la certitude que ces mécanismes de quantification remplissent leur fonction conformément aux attentes.

Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs de risque permettant le juste classement du risque de défaut par niveau, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Les systèmes d'évaluation et de notation du risque de crédit de la Banque sont supervisés par le comité de supervision des modèles, le CRG et le CGR, et font partie intégrante d'un encadrement exhaustif de surveillance du risque de crédit à l'échelle de la Banque. À l'instar des éléments mentionnés ci-dessus, les politiques et normes, la définition des responsabilités, l'allocation des ressources et les processus en place sont documentés et soumis à un examen périodique.

Évaluation du capital économique

L'évaluation du capital économique minimal requis de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers débiteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les débiteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. L'estimation des pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuie sur l'historique des pertes subies, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital économique minimal requis pour l'ensemble des portefeuilles de crédit de la Banque. L'estimation du capital économique prend également en considération les anticipations de migrations potentielles de cote de risque de défaut des débiteurs durant le terme résiduel de leurs engagements de crédit. Les principaux facteurs de risque ayant un impact sur le capital économique sont les suivants :

- la PD du débiteur;
- l'ECD du débiteur;
- la PCD du débiteur;
- la corrélation entre les défauts des divers débiteurs;
- le terme résiduel des engagements de crédit;
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif.

Simulations de crises

La Banque procède à des simulations de crises dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crises dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés. Une méthodologie globale de simulations de crises couvre la majorité des portefeuilles de crédit aux particuliers, aux entreprises et aux administrations publiques afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces simulations permettent de mesurer, à partir de scénarios précis, la provision pour pertes de crédit selon la norme comptable IFRS 9 – *Instruments financiers* (IFRS 9) et le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles et aussi d'évaluer l'impact sur la solvabilité de la Banque. De plus, ces simulations contribuent à la gestion des portefeuilles en influençant l'établissement des limites de concentration par débiteur, par produit ou par secteur d'activité. Au cours des exercices 2023 et 2024, plusieurs simulations ont été effectuées pour évaluer l'impact des hausses de taux d'intérêt et de l'inflation sur la situation financière des titulaires d'emprunts. Ces simulations ont permis à la Banque de tester la résilience de la clientèle, et ainsi, celle du portefeuille de prêts de la Banque.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité de la cliente ou du client, la décision repose sur des facteurs comme les sûretés et garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global compte tenu du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée. Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le CRG approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Processus de révision et renouvellement

La Banque révisé périodiquement les dossiers de crédit. Le processus de révision lui permet d'actualiser les renseignements sur la qualité des facilités émises et couvre, entre autres, les cotes de risque, le respect des conditions de crédit, les sûretés et le comportement du débiteur. Dans le cas des portefeuilles de crédit aux entreprises, le risque de crédit de tous les débiteurs est révisé au moins une fois par année. À la suite de cette révision périodique, pour les crédits à demande ou inutilisés, la Banque décide si elle veut poursuivre sa relation d'affaires avec le débiteur et, s'il y a lieu, révisé les conditions de crédit. Pour les portefeuilles de crédit aux particuliers, le risque de crédit de tous les débiteurs est révisé de façon continue.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. Outre la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés pour garantir le remboursement des crédits octroyés, la Banque a recours à des mécanismes de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit, la syndication, les cessions de prêts, ainsi qu'à des réductions ordonnées du montant de crédit accordé.

L'obtention par la Banque de sûretés de qualité du débiteur constitue la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. Ce mécanisme n'est pas un substitut à l'évaluation rigoureuse de la capacité du débiteur à faire face à ses obligations financières. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de sûretés dépend du niveau de risque que représente le débiteur ainsi que du type de prêt consenti. La validité et le caractère exécutoire, sur le plan juridique, des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle.

La Banque a adopté dans ses politiques et normes internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt des biens donnés en garantie sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actifs suivantes, de même que des cautionnements (garantis ou non par des sûretés sur les actifs des cautions) ainsi que des garanties gouvernementales et bancaires :

- comptes clients;
- stocks;
- équipement et outillage, matériel roulant;
- immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et établissements industriels;
- espèces et titres négociables.

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et par les montants des engagements non utilisés envers un débiteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et des montants non utilisés, et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une approche de diversification de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques, normes et procédures visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur d'activité, par pays, par région, par produit et par type d'instrument financier. L'établissement de ces limites repose sur le cadre d'appétit pour le risque de crédit de la Banque et elles sont revues périodiquement. Le suivi de ces limites, particulièrement des dérogations, fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction du groupe de Gestion des risques.

Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un débiteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Autres méthodes d'atténuation

Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit propres aux opérations sur instruments financiers dérivés, qui sont couramment utilisés par la Banque, sont décrits en détail à la section portant sur le risque de contrepartie.

Instruments financiers dérivés de crédit et contrats de garantie financière

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse par celle-ci d'un paiement dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant la contrepartie et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les débiteurs, la Banque définit dans ses normes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible à servir à l'atténuation du risque de crédit de la Banque. La Banque peut également réduire son risque de crédit en contractant une garantie financière dans laquelle une garante ou un garant indemnise la Banque pour une perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt.

Syndication de prêts

La Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires pour la syndication des prêts.

Suivi des comptes sous surveillance et recouvrement

Les crédits octroyés et les débiteurs font l'objet d'un suivi permanent, qui varie en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi rigoureux des dossiers présentant un risque de défaut élevé. Ils évaluent et commentent (à l'exception des dossiers de petites entreprises évaluées avec un modèle comportemental qui sont pris en charge par une des unités spécialisées en intervention) chacun des titulaires d'emprunts identifiés sur la liste des comptes sous surveillance dont ils sont responsables. Un rapport consolidé de cette information est ensuite présenté à la direction des groupes de Gestion du risque de crédit. S'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point qu'une intensification du suivi devienne nécessaire, un des groupes spécialisés intervient. Ces groupes sont chargés de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Pour les comptes de plus grande envergure, un rapport de surveillance est soumis à un comité de surveillance formé de membres de la direction des groupes de Gestion du risque de crédit et de l'Audit interne sur une base trimestrielle. Le rapport permet de suivre la situation des dossiers à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. À la demande du comité de surveillance, certains dossiers soumis feront l'objet d'une présentation. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes de crédit est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements relatifs à la comptabilisation des prêts dépréciés et des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes 1 et 8 afférentes aux états financiers consolidés.

Tolérance et restructuration

L'identification des situations où un débiteur, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier, commence à démontrer des signes évidents d'un problème de solvabilité est traitée au cas par cas et requiert du jugement. La norme régissant l'intervention en matière de prêts énonce les principes qu'il convient d'appliquer dans de tels cas, dans le but d'orienter la prise de décision en matière de restructuration de prêts et de déterminer les cas d'application d'une restructuration en urgence. Une situation de restructuration en urgence prévaut lorsque la Banque, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, offre à ce dernier une concession particulière matérielle qui est contraire aux politiques de la Banque. Ces concessions pourraient inclure la réduction du taux d'intérêt original de sorte que la nouvelle tarification soit inférieure à son coût des fonds, la renonciation à une portion du capital ou des intérêts courus en arrérage ainsi que la prorogation des versements d'une partie importante du prêt ou des intérêts de telle manière que la nouvelle date d'échéance ou les modalités de paiement seront plus raisonnables compte tenu de la vie utile des actifs donnés en garantie pour le prêt.

La Banque a établi un cadre de gestion pour les entreprises débitrices représentant un risque de défaut plus élevé que la normale. On y définit entre autres les rôles et responsabilités des gestionnaires de prêts dans la gestion des crédits à haut risque, de même que les responsabilités des unités spécialisées en intervention et autres parties prenantes dans le processus. Enfin, la politique de gestion du risque de crédit et un cadre de gestion fixent les pouvoirs d'autorisation en matière de restructuration en urgence. Au cours des exercices 2024 et 2023, le montant des prêts restructurés en urgence n'était pas significatif.

Évaluation du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt relativement à divers types de transactions portant sur des instruments financiers. Les risques les plus élevés sont ceux qui surviennent lorsque la Banque négocie de gré à gré des instruments financiers dérivés avec des contreparties, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de vente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les opérations de prêts de titres ainsi que les activités de courtage de valeurs mobilières sont également sources de risque de contrepartie. La note 18 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit négocié.

Le groupe de Gestion des risques dispose de modèles par type de contreparties, qui lui permettent d'utiliser, le cas échéant, une méthodologie avancée pour le calcul du risque de crédit et du capital économique auxquels la Banque est exposée. Les expositions sont assujetties à des limites. Ces limites sont établies en tenant compte de la cote interne de risque de défaut de la contrepartie ainsi que de la volatilité potentielle des actifs sous-jacents jusqu'à l'échéance du contrat.

Les engagements des contreparties liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés ainsi qu'à des opérations d'emprunt et de prises en pension de titres font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles utilisées pour les prêts et les avances et varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions-cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA), du *Global Master Repurchase Agreement* (GMRA) et du *Global Master Securities Lending Agreement* (GMSLA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention en vigueur au moment de la défaillance. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA, GMRA ou GMSLA soit conclue avec ses contreparties négociant des instruments financiers dérivés, des contrats de change à terme et des opérations d'emprunt ou des prises en pension de titres.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit pour les instruments financiers dérivés et les contrats de change à terme complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en garantie de l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes sur les marges initiales et les marges de variation constituent une exigence réglementaire lorsque les institutions financières transigent entre elles ou avec des gouvernements et banques centrales sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit et réduisent le risque idiosyncratique associé à la négociation des instruments financiers dérivés ainsi que des contrats de change à terme, tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de négocier avec la contrepartie. La Banque a toujours recours, lorsque la réglementation l'exige (notamment, par le BSIF), à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec des institutions financières. Pour les opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes, notamment au niveau des sûretés et des hypothèques, prévus dans les conventions de crédit. Enfin, lorsque cela est possible, la Banque passe par des contreparties centrales de compensation comme méthode de réduction du risque de crédit de contrepartie. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

De plus, la réclamation d'actifs en garantie dans le cadre des opérations d'emprunt et de prise en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision interne de crédit. De fait, il s'agit d'une obligation pour répondre aux exigences en matière de comptabilité, de bilan et de traitement des fonds propres réglementaires conformément aux règles comptables applicables et aux règles imposées par les organismes d'autoréglementation du secteur des services financiers, tel l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI).

La Banque a identifié les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à une transaction avec risque significatif de corrélation (*Wrong-Way Risk*). Il y a deux types de risque significatif de corrélation : le risque significatif de corrélation général (*General Wrong-Way Risk*) et le risque significatif de corrélation spécifique (*Specific Wrong-Way Risk*). Le risque général survient lorsque la probabilité de défaut des contreparties est positivement corrélée aux facteurs de risque généraux du marché. Le risque spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie spécifique est positivement corrélée avec la probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions avec cette contrepartie.

Évaluation du risque de règlement

Le risque de règlement vise potentiellement toute opération qui comporte une réciprocity simultanée de paiement ou de règlement entre la Banque et une contrepartie. Les contrats de change sont un exemple de transaction pouvant comporter de grands risques de règlement. Cependant, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes a grandement contribué à la réduction des risques découlant du règlement de transactions de change entre les banques. La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant d'opérations sur instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement de transactions financières, notamment celles sur les valeurs mobilières liées à des conventions de rachat ou de vente. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau présentant les montants nominaux de référence à la note 18 afférente aux états financiers consolidés.

Plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un risque de règlement, particulièrement l'utilisation de certains services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue le paiement ou le règlement d'une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par la contrepartie, et sans qu'il lui soit possible de récupérer les sommes livrées (règlement irrévocable).

Le moyen ultime d'éliminer un tel risque pour la Banque est de ne pas effectuer des paiements ni des règlements avant d'avoir reçu les sommes attendues de la contrepartie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements ou de débiter les règlements à la contrepartie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur des instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, les décalages horaires imposent aux parties des échéances strictes au chapitre des paiements des devises sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain. Or, compte tenu de l'importance des montants en cause, la Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à des pénalités.

Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, pour les transactions sur les marchés financiers comme pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

Évaluation du risque environnemental

Le risque environnemental vise les impacts sur le risque de crédit qui peuvent se traduire par une diminution de la capacité de remboursement ou de la valeur de l'actif donné en sûreté liée à des événements de nature environnementale, tels que la contamination des sols, la gestion de déchets ou un déversement de matières jugées dangereuses, à la transition énergétique ou à des phénomènes météorologiques extrêmes. Ultimement, le risque environnemental pourrait se traduire à la fois par des probabilités de défaut plus élevées et par des dotations aux pertes de crédit plus élevées en cas de défaut des contreparties. En plus des mesures et des directives adoptées par les divers paliers de gouvernements, la Banque dispose d'un ensemble de mesures de protection à suivre pour identifier et réduire des risques environnementaux potentiels, actuels ou futurs auxquels elle s'expose lorsqu'elle octroie des crédits à sa clientèle. Au cours des dernières années, le cadre de gestion des risques a été élargi afin d'inclure de nouvelles mesures d'identification, d'évaluation, de contrôle et de surveillance du risque climatique. À cet effet, la Banque a développé et met en œuvre progressivement un processus d'évaluation et de quantification des impacts des changements climatiques sur sa stratégie et ses résultats. Pour les clientes et clients œuvrant au sein d'industries spécifiques, le cadre d'analyse du risque prévoit notamment la collecte d'informations sur l'empreinte carbone, une classification face aux risques climatiques (physiques et de transition) selon le secteur d'activité et l'industrie, leur positionnement stratégique et l'existence d'un plan de transition énergétique (engagements, cibles de réduction, diversification des activités). Ces différents sujets sont abordés, au moins une fois par année, dans le cadre des processus d'octroi de crédit, de révision et de renouvellement.

L'exposition au risque de crédit environnemental de la Banque est aussi évaluée à travers différents mécanismes de contrôle et de surveillance. Par exemple, des analyses de vulnérabilité aux risques physiques et de transition du portefeuille de prêts sont effectuées pour l'ensemble des activités de financement. Mentionnons également que des analyses d'impacts des risques climatiques à partir des scénarios recommandés par le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (*Network for Greening the Financial System* ou NGFS) ont été exécutées depuis quelques années et ont permis à la Banque de quantifier les pertes anticipées liées à son portefeuille de prêts. La Banque participe également à des exercices standardisés de scénarios climatiques afin de renforcer ses capacités et de raffiner son expertise. De plus, l'impact du risque environnemental sur le risque de concentration du portefeuille de prêts est évalué périodiquement afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'impact significatif sur ce risque. Une matrice des secteurs d'activité du portefeuille de prêts a également été développée afin de permettre au groupe de Gestion des risques d'avoir une vision claire des secteurs les plus touchés par le risque climatique. Ces diverses initiatives permettent de prendre des mesures concrètes dans le processus de révision des limites sectorielles, chaque secteur d'activité ou industrie ayant une section ESG détaillant le risque environnemental.

Exposition maximale au risque de crédit

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle ^{(1) *}

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2024		
	Montants utilisés ⁽²⁾	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽³⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Total	Approche standardisée ⁽⁵⁾	Approche NI
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	80 861	8 905	–	–	–	89 766	13 %	87 %
Crédits rotatifs admissibles	3 335	11 867	–	–	–	15 202	– %	100 %
Particuliers – autres	17 237	2 526	–	–	37	19 800	13 %	87 %
	101 433	23 298	–	–	37	124 768		
Autres que particuliers								
Entreprises	96 023	31 921	42 395	234	8 813	179 386	21 %	79 %
États souverains	65 758	5 982	79 859	–	283	151 882	3 %	97 %
Institutions financières	8 797	1 095	133 787	2 640	1 700	148 019	22 %	78 %
	170 578	38 998	256 041	2 874	10 796	479 287		
Portefeuille de négociation	–	–	–	17 507	–	17 507	3 %	97 %
Titrisation	4 885	–	–	–	6 480	11 365	93 %	7 %
Total – Risque de crédit brut	276 896	62 296	256 041	20 381	17 313	632 927	16 %	84 %
Approche standardisée ⁽⁵⁾	39 868	1 209	47 241	2 870	7 015	98 203		
Approche NI	237 028	61 087	208 800	17 511	10 298	534 724		
Total – Risque de crédit brut	276 896	62 296	256 041	20 381	17 313	632 927	16 %	84 %

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2023		
	Montants utilisés ⁽²⁾	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽³⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Total	Approche standardisée ⁽⁵⁾	Approche NI
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	77 073	9 094	–	–	–	86 167	12 %	88 %
Crédits rotatifs admissibles	3 183	12 052	–	–	–	15 235	– %	100 %
Particuliers – autres	16 078	2 692	–	–	33	18 803	13 %	87 %
	96 334	23 838	–	–	33	120 205		
Autres que particuliers								
Entreprises	91 994	27 846	38 549	385	6 915	165 689	18 %	82 %
États souverains	61 438	5 921	61 580	–	267	129 206	3 %	97 %
Institutions financières	6 719	1 002	98 222	3 013	1 506	110 462	23 %	77 %
	160 151	34 769	198 351	3 398	8 688	405 357		
Portefeuille de négociation	–	–	–	13 778	–	13 778	2 %	98 %
Titrisation	4 351	–	–	–	5 318	9 669	92 %	8 %
Total – Risque de crédit brut	260 836	58 607	198 351	17 176	14 039	549 009	15 %	85 %
Approche standardisée ⁽⁵⁾	35 461	1 260	34 717	3 211	5 568	80 217		
Approche NI	225 375	57 347	163 634	13 965	8 471	468 792		
Total – Risque de crédit brut	260 836	58 607	198 351	17 176	14 039	549 009	15 %	85 %

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Excluent les titres de participation et certains autres actifs tels les participations dans des filiales déconsolidées et coentreprises, les immeubles et actifs assortis de droits d'utilisation, les goodwill, les actifs d'impôt différé et les immobilisations incorporelles.

(3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(4) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(5) Incluent les expositions aux contreparties centrales éligibles (CCE).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes financières liées à la variation des prix de marché. Le risque de marché provient d'un certain nombre de facteurs, notamment des modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les taux de change, les cours des actions, les prix des produits de base et les volatilités implicites. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation comprennent la prise de positions, sur divers instruments tels que des obligations, des actions, des devises, des produits de base ou des instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de sa gestion de l'appariement du bilan, ainsi que dans ses portefeuilles d'investissement.

Les portefeuilles de négociation comprennent des positions sur des instruments financiers et des produits de base détenus soit à des fins de négociation, soit afin de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. Les positions détenues à des fins de négociation sont celles détenues à des fins de revente à court terme ou dans le but de profiter des variations de prix réelles ou prévues à court terme ou de fixer les profits tirés des activités d'arbitrage, ainsi que de couvrir les risques découlant des instruments financiers. Les objectifs stratégiques des activités de négociation sont notamment la tenue de marché, le traitement des opérations des clientes et clients et la gestion des risques liés à ces activités.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent les instruments financiers destinés à être détenus jusqu'à leur échéance ainsi que ceux détenus soit à des fins de gestion de la liquidité quotidienne, soit pour le maintien d'un rendement cible ou pour la gestion de l'appariement du bilan de la Banque.

Gouvernance

La Banque dispose d'un cadre lui permettant de superviser le risque de marché ainsi que de maintenir une gouvernance forte et d'assurer la conformité avec les pratiques et la réglementation sectorielles. La politique de gestion du risque de marché régit la gestion globale du risque de marché dans l'ensemble des unités d'affaires et des filiales de la Banque exposées à ce risque. Elle est approuvée par le CRG. Elle présente les principes de la gestion du risque de marché et le cadre qui définit les mesures de risques, les activités de contrôle et de surveillance, l'établissement des limites de risque de marché ainsi que le signalement et les recours en cas de dépassements. Le cadre de la gestion des risques de la Banque comprend également des principes directeurs pour l'attribution des transactions dans le portefeuille de négociation ou dans le portefeuille bancaire ainsi que les exigences relatives à la détermination et à la surveillance des positions prolongées.

Le comité de risque des Marchés financiers supervise tous les risques du secteur des Marchés financiers qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats de la Banque, sur la liquidité ou sur le capital. Ce comité assure la surveillance du cadre de risque du secteur des Marchés financiers afin d'assurer que les contrôles soient en place afin de contenir le risque conformément au cadre d'appétit pour le risque de la Banque.

Le cadre de limitation du risque de marché préserve le lien et la cohérence entre les cibles d'appétit pour le risque de marché de la Banque et la gestion quotidienne du risque de marché par l'ensemble des parties intéressées, notamment la haute direction et les unités d'affaires, ainsi que les équipes des Risques des marchés dans leur fonction de contrôle indépendant. Le processus de surveillance et de signalement de la Banque consiste à comparer l'exposition au risque de marché aux niveaux d'alerte et aux limites du risque de marché déterminés pour l'ensemble des niveaux d'autorisation et d'approbation de limites.

Évaluation du risque de marché

Le groupe de Gestion des risques a recours à diverses mesures de risque pour estimer l'ampleur des pertes financières pouvant être subies dans des scénarios plus ou moins pessimistes, sur des horizons à court et à long terme. Pour ce qui est des horizons à court terme, les mesures de risque de la Banque comprennent la valeur à risque (VaR) et des mesures de sensibilité. En ce qui a trait aux horizons à long terme ou aux changements importants et soudains du marché, notamment ceux découlant d'un manque de liquidités sur le marché, les mesures de risque comprennent des simulations de crises selon un large éventail de scénarios.

Modèles de la VaR

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché par activité et par type de risque. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

Pour la VaR, la Banque utilise une répartition historique des prix afin de calculer les pertes probables à un niveau de confiance de 99 %, suivant l'évolution quotidienne des facteurs de risque sur des périodes historiques de deux ans. La VaR représente la perte quotidienne maximale que la Banque pourrait, dans 99 cas sur 100, subir dans un portefeuille donné. Autrement dit, la perte subie pourrait dépasser ce montant dans un cas seulement sur 100.

La VaR liée à un portefeuille de négociation est mesurée en supposant une période de détention d'un jour pour la gestion continue du risque de marché. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles de négociation du secteur des Marchés financiers et du groupe de Financement d'actifs et trésorerie de la Banque.

La méthode de la VaR est appropriée pour mesurer le risque dans une conjoncture normale, particulièrement en ce qui a trait aux positions de négociation dans les marchés financiers liquides. Cependant, cette méthode présente des faiblesses pour mesurer le risque lorsque des événements extrêmes et soudains liés au risque de marché ont lieu et, par conséquent, le risque de marché de la Banque pourrait vraisemblablement être sous-estimé. Les faiblesses de la méthode de la VaR sont notamment les éléments suivants :

- les variations antérieures des facteurs du risque de marché ne permettent pas toujours d'obtenir des prédictions exactes de la distribution et des corrélations relatives aux variations futures des marchés;
- une VaR à un jour n'intègre pas complètement le risque de marché lié aux positions qui ne peuvent pas être liquidées ou couvertes dans une journée;
- la base de données historiques sur les facteurs du risque de marché utilisée dans le calcul de la VaR peut ne pas refléter les pertes pouvant découler d'une conjoncture inhabituelle (par exemple : une période d'extrême illiquidité) en lien avec la période utilisée pour estimer la VaR;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne reflète pas les pertes potentielles au-delà de ce centile.

Compte tenu des faiblesses de la VaR, cette mesure ne représente pour la Banque qu'une composante de son processus de surveillance en matière de gestion des risques, qui comprend également les simulations de crises, l'analyse de sensibilité ainsi que l'analyse et l'établissement de limites en ce qui a trait à la concentration et aux liquidités, entre autres.

La Banque effectue également des tests rétroactifs du modèle de la VaR qui consistent à comparer les profits et les pertes aux résultats statistiques de la VaR. Les tests rétroactifs sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR à prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et pour valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle. Si les résultats des tests rétroactifs présentent des écarts importants, le modèle de la VaR peut être révisé conformément au cadre de gestion du risque de modèles de la Banque. Tous les modèles de risque de marché et leur performance font l'objet d'une validation périodique indépendante par le groupe de validation des modèles.

Contrôle du risque de marché

Un ensemble complet de limites est appliqué à l'égard des mesures de risque de marché, et ces limites font l'objet d'un suivi et d'un signalement réguliers. Tout dépassement est signalé au niveau de direction approprié. Les profils de risque des activités de la Banque demeurent conformes à son degré d'appétit pour le risque et aux limites qui en découlent, et sont suivis et communiqués aux négociateurs, aux dirigeantes et dirigeants des unités d'affaires concernées, à la haute direction et aux comités du Conseil. Afin de maintenir le risque de marché à l'intérieur des limites de son appétit pour le risque, la Banque couvre les expositions en utilisant de la trésorerie et des instruments financiers dérivés, selon le cas.

Dans certaines conditions, les risques de marché, comme les risques de taux d'intérêt, de crédit ou sur actions, peuvent être atténués en effectuant des transactions sur des instruments financiers dérivés dans le portefeuille de négociation au moyen d'un transfert de risque interne (TRI). Les transferts internes du risque de taux d'intérêt sont traités par un pupitre de TRI spécialisé et approuvé par le BSIF, tandis que les transferts internes du risque de crédit et du risque sur actions sont effectués directement entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation. La Banque a établi un cadre décrivant en détail la gouvernance des TRI et les exigences connexes pour faire en sorte que ces transactions respectent la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF au début du processus et de façon permanente par la suite.

La Banque utilise également le capital économique pour le risque de marché à titre d'indicateur de l'appétit pour le risque et aux fins de l'établissement de limites. Cet indicateur mesure le montant de capital requis pour absorber les pertes imprévues attribuables à des événements liés au risque de marché sur un horizon d'un an et selon un niveau de confiance déterminé. Pour de plus amples renseignements liés au capital économique, se reporter à la section « Gestion du capital » du présent Rapport de gestion.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la principale mesure de risque est la VaR, ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé*

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2024

	Solde au bilan	Mesures du risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31 549	257	20 440	10 852	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	115 935	113 445	2 490	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁴⁾
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 622	–	14 622	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Au coût amorti	14 608	–	14 608	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	16 265	–	16 265	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	243 032	14 572	228 460	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	12 309	11 686	623	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Actif au titre des prestations définies	487	–	487	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	13 419	573	–	12 846	
	462 226	140 533	297 995	23 698	
Passifs					
Dépôts	333 545	30 429	303 116	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10 873	10 873	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	38 177	–	38 177	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	15 760	15 240	520	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	28 377	10 564	17 813	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	103	–	103	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	8 583	–	49	8 534	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	1 258	–	1 258	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	436 676	67 106	361 036	8 534	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté aux pages suivantes.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes.
- (4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.
- (5) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 4 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR lorsqu'elle est afférente à des activités de négociation.
- (7) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 18 et 19 afférentes aux états financiers consolidés.
- (8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 25 afférente aux états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2023 ⁽¹⁾

	Solde au bilan	Mesures du risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽²⁾	Autres que de négociation ⁽³⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	35 234	685	24 950	9 599	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	99 994	98 559	1 435	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾ et actions ⁽⁵⁾
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9 242	–	9 242	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾ et actions ⁽⁶⁾
Au coût amorti	12 582	–	12 582	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	11 260	–	11 260	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾⁽⁷⁾
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	225 443	12 739	212 704	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Instruments financiers dérivés	17 516	16 349	1 167	–	Taux d'intérêt ⁽⁸⁾ et taux de change ⁽⁸⁾
Actif au titre des prestations définies	356	–	356	–	Autres ⁽⁹⁾
Autres	11 850	544	–	11 306	
	423 477	128 876	273 696	20 905	
Passifs					
Dépôts	288 173	18 126	270 047	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Acceptations	6 627	–	6 627	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 660	13 660	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	38 347	–	38 347	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾⁽⁷⁾
Instruments financiers dérivés	19 888	19 145	743	–	Taux d'intérêt ⁽⁸⁾ et taux de change ⁽⁸⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	25 034	9 507	15 527	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Passif au titre des prestations définies	94	–	94	–	Autres ⁽⁹⁾
Autres	7 322	–	49	7 273	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
Dettes subordonnées	748	–	748	–	Taux d'intérêt ⁽⁴⁾
	399 893	60 438	332 182	7 273	

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté à la page suivante.
- (3) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (4) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes.
- (5) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.
- (6) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 4 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.
- (7) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (8) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 18 et 19 afférentes aux états financiers consolidés.
- (9) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 25 afférente aux états financiers consolidés.

Activités de négociation

Le tableau présenté ci-dessous illustre la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification.

VaR des portefeuilles de négociation ^{(1) (2) *}

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2024				2023			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(5,4)	(13,3)	(8,6)	(8,8)	(5,2)	(11,3)	(7,4)	(8,7)
Taux de change	(0,7)	(5,3)	(1,9)	(1,1)	(0,9)	(5,9)	(2,7)	(5,0)
Actions	(1,8)	(8,6)	(4,5)	(5,3)	(5,1)	(10,8)	(7,6)	(6,5)
Contrats sur produits de base	(0,8)	(2,4)	(1,3)	(1,2)	(0,6)	(1,6)	(1,2)	(1,6)
Effet de diversification ⁽³⁾	n.s.	n.s.	6,8	6,3	n.s.	n.s.	9,4	10,4
VaR totale de négociation	(5,0)	(14,1)	(9,5)	(10,1)	(6,7)	(12,4)	(9,5)	(11,4)

n.s. Le calcul de l'effet de diversification sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(2) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(3) La VaR totale de négociation est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de diversification.

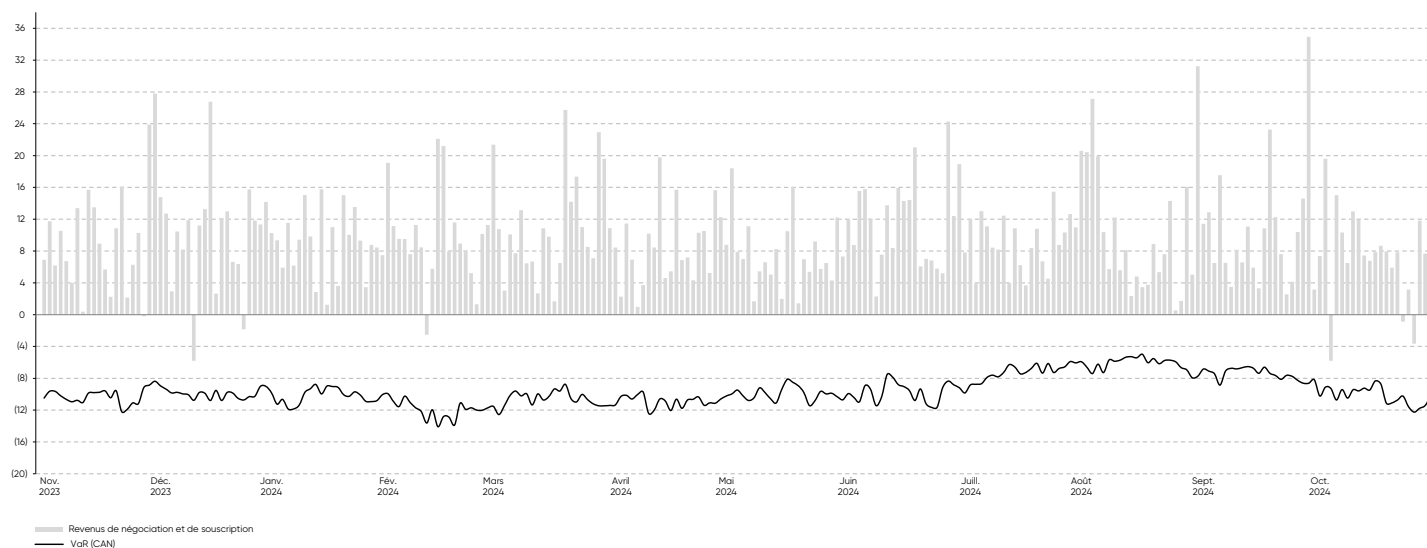
La VaR totale de négociation moyenne est demeurée stable entre les exercices 2023 et 2024.

Les revenus tirés des activités de négociation sont comparés à la VaR, représentant une évaluation rétroactive de la pertinence de cette mesure de risque, de même que le rendement financier des activités de négociation par rapport aux risques courus.

Le graphique présenté ci-dessous illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 97 % des jours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024. De plus, cinq jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédait la VaR.

Revenus de négociation et de souscription quotidiens

Exercice terminé le 31 octobre 2024
(en millions de dollars canadiens)



Simulations de crises

Les simulations de crises représentent une méthode de gestion du risque qui consiste à estimer les pertes potentielles dans des conditions de marché et de variations des facteurs de risque anormales. Cette méthode permet d'augmenter la transparence des données en explorant une gamme de scénarios graves mais plausibles.

Ces simulations de crises donnent les résultats que dégageraient les portefeuilles si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. Actuellement, le cadre de simulations de crises de la Banque, qui est appliqué à toutes les positions comportant un risque de marché, se compose notamment des catégories de scénarios chocs suivants :

- scénarios historiques basés sur des situations passées de perturbations majeures;
- scénarios hypothétiques conçus pour être prospectifs face aux tensions potentielles sur les marchés;
- scénarios spécifiques aux classes d'actifs, notamment :
 - augmentation/diminution parallèle marquée des taux d'intérêt; variations non parallèles des taux d'intérêt (aplatissement et accentuation) et augmentation/diminution des écarts de crédit;
 - effondrement soudain des marchés boursiers combiné à une hausse importante de la structure à terme de la volatilité; augmentation des cours des actions combinée à une diminution de la volatilité;
 - augmentation/diminution importante des prix des produits de base combinée à une hausse/baisse de la volatilité; augmentation/diminution des prix des produits de base à court terme et à long terme;
 - dépréciation/appréciation du dollar américain et des autres devises par rapport au dollar canadien.

Ajustement de l'évaluation de crédit (*Credit Valuation adjustment* ou CVA)

Le risque lié au CVA est une considération importante pour l'évaluation et la gestion des instruments financiers dérivés hors bourse et autres instruments financiers lorsqu'il y a un risque de contrepartie. La Banque maintient un cadre de gouvernance solide et prudent pour la gestion du risque lié au CVA qui définit et documente clairement les objectifs, la portée et les contrôles indépendants qui concernent ces activités. La détection et l'évaluation du risque lié au CVA se font grâce à des outils analytiques avancés et à des modèles quantitatifs; le risque est surveillé et contrôlé en continu par une unité indépendante de la deuxième ligne de défense. De plus, des limites de risque sont établies pour le risque lié au CVA et celles-ci sont définies par les autorités approbatives telles que définies dans les politiques de la Banque.

Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB)

Dans le cadre de ses activités bancaires de base, par exemple l'octroi de prêts et la collecte de dépôts, la Banque s'expose à un risque de taux d'intérêt. Le RTIPB se rapporte à l'incidence éventuelle négative des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique des capitaux propres de la Banque. Les activités liées aux opérations de couverture, aux placements et au financement à terme sont également exposées au risque de taux d'intérêt. Les principaux risques de taux d'intérêt auxquels la Banque est exposée proviennent des diverses sources suivantes :

- le risque lié à la courbe de taux d'intérêt, lequel se rapporte aux variations du niveau, de la pente et de la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le risque lié à la réévaluation, lequel découle des écarts d'échéance et de périodes de réévaluation des éléments du bilan et hors bilan;
- le risque lié aux options, qu'il soit implicite (par exemple, le remboursement anticipé de prêts hypothécaires) ou explicite (par exemple, les hypothèques à taux plafonné ou les garanties de taux), relativement aux produits inscrits au bilan;
- le risque de base résultant d'une corrélation imparfaite entre différentes courbes de taux d'intérêt.

L'exposition de la Banque au RTIPB est évaluée et contrôlée principalement au moyen de l'impact de simulations de crises et de chocs de marché sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque et sur le revenu net d'intérêts prévu pour les 12 prochains mois. Ces deux mesures sont calculées quotidiennement. Elles reposent sur des projections de flux de trésorerie établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses. La Banque a notamment élaboré des hypothèses clés concernant le niveau des remboursements anticipés de prêts, le remboursement des dépôts et le comportement des clientes et clients auxquels des garanties de taux ont été accordées, ainsi que le profil de durée et de taux des dépôts sans échéance. Ces hypothèses spécifiques ont été élaborées à partir d'analyses historiques et sont revues sur une base régulière. L'établissement des prix de cession interne des fonds est un processus selon lequel les unités d'affaires de la Banque sont facturées ou rémunérées en fonction des fonds qu'elles reçoivent ou qu'elles fournissent. Au moyen de ce système, toutes les activités de financement ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité liés à ces activités sont centralisés au sein du groupe de Financement d'actifs et trésorerie.

La gestion active du RTIPB peut constituer une source importante de rentabilité pour la Banque et de plus-value pour les actionnaires. L'objectif de la Banque est de maximiser son revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique de ses capitaux propres, compte tenu de son appétit pour le risque. Cet objectif doit être atteint dans les limites de risque prescrites et se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre, approuvée par le CRG et soumise pour information au CGR, qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Gouvernance

La gestion du RTIPB de la Banque relève du groupe de Financement d'actifs et trésorerie. À cet égard, les dirigeantes et dirigeants et le personnel de ce groupe sont responsables de la gestion au jour le jour des risques inhérents aux décisions concernant la couverture du RTIPB et des opérations qui en découlent. Ils représentent le premier niveau d'examen critique en ce qui a trait à l'exécution de ces activités. Le CRG approuve et appuie les degrés d'exposition et les stratégies en matière de RTIPB. Le comité de gestion de l'appariement du bilan (*Asset and Liability Committee* ou ALCO), composé de membres de la haute direction, assure une surveillance en continu du RTIPB. Ce comité passe en revue l'exposition au RTIPB, l'utilisation des limites et les changements apportés aux hypothèses. Le groupe de Gestion des risques est responsable de l'évaluation du RTIPB, de la surveillance des activités et de la conformité à la politique de gestion du RTIPB. Le groupe de Gestion des risques s'assure qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et veille au respect du cadre d'appétit pour le risque et de la politique.

Simulations de crises

Des simulations de crises sont effectuées sur une base régulière pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres afin de guider la gestion du RTIPB. Des scénarios de crises où le niveau, la pente et la forme de la courbe de taux d'intérêt sont modifiés, font l'objet de simulations. Des scénarios de volatilité et des scénarios basés sur la courbe de rendement sont également testés. Tous les facteurs de risque mentionnés ci-dessus sont couverts par des scénarios précis et sont assortis de limites de risque approuvées par le Conseil ou par le CRG.

Des simulations dynamiques sont également appliquées pour estimer le revenu net d'intérêts futur de la Banque, sa valeur économique future et son exposition future au RTIPB. Ces simulations permettent d'établir des projections de flux monétaires au niveau des actifs, des passifs et des produits hors bilan sur un horizon de placement donné. En raison de leur nature dynamique, elles reposent sur des hypothèses quant aux variations des volumes, des préférences des clientes et clients à l'égard des modalités, des remboursements anticipés de dépôts et de prêts et de la courbe de taux d'intérêt.

Le tableau suivant illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation immédiate et soutenue de 100 points de base ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts) *

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2024			2023		
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total
Effet sur les capitaux propres						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(378)	(57)	(435)	(297)	2	(295)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	352	48	400	272	7	279
Effet sur le revenu net d'intérêts						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	121	(22)	99	73	1	74
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	(161)	25	(136)	(103)	1	(102)

Lignes de gouvernance en matière d'investissement

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières composés de valeurs liquides et de valeurs moins liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de gestion des liquidités. Ces investissements comportent des risques de marché, de crédit, de liquidité et de concentration.

Les lignes de gouvernance en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes générales de gestion que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de ces titres dans les portefeuilles de la Banque et de ses filiales. Ces lignes de gouvernance requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ces types de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif principal recherché est de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par entité émettrice, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit.

Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées, ainsi que des instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'une entité émettrice individuelle ainsi que l'encours total investi dans des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également établies sur les placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le CGR pour des investissements en titres de participation et de créance incluant les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquiescer le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

Risque de change structurel

Le risque de change structurel de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque, principalement en dollars américains, est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises sur les résultats non distribués. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés et non dérivés) pour couvrir ce risque. Un changement défavorable dans les taux de change peut en outre se répercuter sur ses ratios des fonds propres, en raison du montant de l'actif pondéré en fonction des risques libellés en monnaie étrangère. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport à d'autres monnaies, les gains de change non réalisés sur l'investissement net dans un établissement à l'étranger de la Banque, ainsi que l'impact sur les opérations de couverture, sont présentés dans les autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. En outre, l'équivalent en dollars canadiens de l'actif pondéré en fonction des risques libellés en dollars américains et des déductions réglementaires au titre des fonds propres augmente. La situation inverse se produit lorsque le dollar canadien s'apprécie par rapport au dollar américain. La gestion du risque de change structurel vise à s'assurer que les incidences possibles sur les ratios des fonds propres et sur le résultat net sont dans la limite de tolérance établie par les politiques en matière de risque.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité désigne la possibilité qu'une institution ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles, en raison de la non-concordance entre les entrées et les sorties de trésorerie, sans subir des pertes inacceptables.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et à lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, et ce, même dans des conditions extrêmes. Cela se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le CGR qui fixe un appétit pour le risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Contexte réglementaire

La Banque travaille étroitement avec les organismes de réglementation nationaux et internationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités. La Banque adapte ses processus et ses politiques de sorte qu'ils reflètent son appétit pour le risque en matière de liquidités en ce qui concerne ces nouvelles exigences.

Les *Normes de liquidité* (NL) sont revues périodiquement afin de refléter les changements réglementaires aux niveaux national et international; elles constituent le cadre de référence en matière de liquidités proposé par le BSIF et comprennent sept chapitres :

- vue d'ensemble;
- ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR);
- ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR);
- flux de trésorerie nets cumulatifs (*Net Cumulative Cash Flow* ou NCCF);
- état des flux de trésorerie d'exploitation;
- outils de suivi des liquidités;
- outils de suivi des liquidités intrajournalières.

Le LCR a pour but de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme tandis que le NSFR est un ratio structurel qui est déterminé sur un horizon d'un an. La mesure du NCCF est définie comme un outil de supervision calculant une période de survie. Elle repose sur les hypothèses d'une simulation de crise définie par le BSIF, lesquelles visent à représenter la situation combinée d'une crise propre à une banque et d'une crise systémique. La Banque publie la moyenne trimestrielle du LCR et le NSFR en date de fin de période sur une base trimestrielle, alors que le relevé NCCF est produit mensuellement et communiqué au BSIF.

Le 7 novembre 2022, le BSIF a publié la nouvelle ligne directrice *Assurance fournie par les relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité*. Le BSIF se fonde en grande partie sur les relevés réglementaires produits par les institutions financières pour évaluer leur sûreté et leur solidité. Cette ligne directrice a donc pour but de mieux informer les auditeurs et les institutions des vérifications à effectuer sur leurs relevés réglementaires, afin de clarifier et d'harmoniser les attentes du BSIF en matière d'assurance pour l'ensemble des institutions financières. La ligne directrice porte notamment sur l'assurance que doit fournir un audit externe, l'attestation de la haute direction, l'assurance que doit fournir un audit interne et les dates d'entrée en vigueur. Pour les BISI, les exigences relatives à l'assurance que doit fournir l'Audit interne à l'égard des relevés de capital/fonds propres, de levier et de liquidité débutaient à compter de l'exercice 2023, les exigences relatives à l'examen interne et à l'attestation de la haute direction s'appliquent à compter de l'exercice 2024 et les exigences relatives à l'assurance que doit fournir l'auditeur externe s'appliqueront à compter de l'exercice 2025.

Le 31 octobre 2023, le BSIF a annoncé sa décision au sujet du réexamen de la ligne directrice *Normes de liquidité* (NL) pour les sources de financement institutionnel assorties de caractéristiques semblables à celles du financement de détail, et plus particulièrement les fonds négociés en bourse de comptes d'épargne à intérêt élevé (FNB CEIE). Le BSIF a décidé de traiter ces sources comme étant du financement institutionnel non garanti fourni par d'autres entités juridiques. Malgré l'existence de caractéristiques semblables à celles du financement de détail ainsi que des ententes à terme avec les dépositaires, le fait que ces produits soient détenus directement par des gestionnaires de fonds a mené le BSIF à conclure qu'un taux de retrait de 100 % pour ces produits était approprié. Par conséquent, les institutions de dépôts exposées à de telles sources de financement doivent détenir suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir tous les soldes de FNB CEIE qui peuvent être retirés en moins de 30 jours. Depuis le 31 janvier 2024, toutes les institutions de dépôts ont modifié l'évaluation des liquidités et l'information financière s'y rattachant pour qu'elles soient conformes au traitement du taux de retrait de la ligne directrice NL. En outre, les changements concernant la communication d'informations sur le LCR ont été calculés rétrospectivement au début du premier trimestre pour tenir compte des fluctuations quotidiennes du ratio (soit le 1^{er} novembre 2023 pour la Banque).

Dans son rapport *Regard annuel sur le risque – Exercice 2024-2025*, le BSIF a désigné le risque de liquidité et de financement comme l'un des quatre principaux risques à surveiller. L'approche du BSIF couvrira des sujets importants et portera surtout sur la gestion du risque de liquidité intrajournalière et sur l'efficacité de la gestion du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire chez les filiales étrangères d'envergure. De plus, le BSIF approfondira son analyse des aspects opérationnels des plans de financement d'urgence afin de mieux comprendre les décisions de monétiser des actifs pendant les événements de crise.

Par ailleurs, ce rapport souligne que le BSIF a tenu une consultation sur la mise à jour de la ligne directrice *Normes de liquidité* (NL) au cours du deuxième trimestre de 2024. Le marché des acceptations bancaires est intrinsèquement lié au taux CDOR et, compte tenu de l'abolition du taux CDOR le 28 juin 2024, le BSIF ne croit pas que le traitement préférentiel en matière de liquidités qui était en place soit toujours justifié. Par conséquent, des révisions ont été apportées aux chapitres 3 et 4 de la ligne directrice NL pour refléter cette réalité. Le BSIF procède également à la révision du chapitre 7 – *Outils de suivi des liquidités intrajournalières*, de la ligne directrice NL, de même qu'à des modifications corrélatives du chapitre 1 et de la ligne directrice *Normes de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt* (NFPL-PMB). Le BSIF mettra en place des outils de suivi adaptés pour les adhérents et les sous-adhérents, en tenant compte de l'importance de la mesure des liquidités intrajournalières dans le contexte des récents épisodes de tension. La version révisée de la ligne directrice et les exigences connexes en matière de déclaration entreront en vigueur le 1^{er} avril 2025.

La Banque continue de surveiller de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation.

Gouvernance

Le groupe de Financement d'actifs et trésorerie est responsable de la gestion du risque de liquidité et de financement. Bien que la gestion quotidienne et stratégique des risques liés à la gestion des liquidités et aux activités de financement et de nantissement soit assumée par le groupe de Financement d'actifs et trésorerie, le groupe de Gestion des risques a la responsabilité d'évaluer le risque de liquidité et de surveiller la conformité à la politique qui en découle. Le groupe de Gestion des risques s'assure qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et veille au respect du cadre d'appétit pour le risque. Cette structure assure ainsi une fonction d'examen critique efficace et indépendante à l'égard des décisions, de la stratégie et de l'exposition aux risques de liquidité, de financement et de nantissement.

La *Politique de gestion des risques de liquidité et de nantissement* de la Banque est soumise à l'examen et à l'approbation du CGR, selon les recommandations du CRG. La Banque a établi quatre niveaux de limites. Les deux premiers niveaux de limites comprennent la situation de trésorerie globale de la Banque et sont respectivement approuvés par le Conseil et le CRG, le troisième niveau de limites est davantage axé sur des éléments précis du risque de liquidité et est approuvé par l'ALCO ou par le comité de risque des Marchés financiers, tandis que le quatrième niveau représente les limites opérationnelles. Le Conseil approuve l'encadrement de gestion au jour le jour et la gouvernance de ce risque, ainsi que les plans de relève destinés à gérer les situations d'exception et de crise de liquidité. Le groupe de Gestion des risques, soutenu par le groupe de Financement d'actifs et trésorerie, soumet toute demande de révision de limite proposée au comité approuvateur.

La supervision du risque de liquidité est confiée principalement à l'ALCO, qui réunit des représentants des Marchés financiers, du groupe de Financement d'actifs et trésorerie, de Finances et du groupe de Gestion des risques. L'ALCO assure une surveillance en continu par la haute direction du risque de liquidité et de financement.

La Banque s'est également dotée de politiques et de lignes directrices pour régir les sûretés sur ses propres actifs en faveur de contreparties, en raison de l'impact que ces transferts d'actifs peuvent avoir sur sa liquidité. Conformément aux dispositions de sa *Politique de gestion des risques de liquidité et de nantissement*, la Banque procède à des simulations du montant potentiel de sûretés pouvant lui être réclamées par ses contreparties dans l'éventualité d'une décote de la Banque ou d'autres événements de faible probabilité, comme une grande fluctuation des marchés.

Par l'entremise de l'ALCO, le groupe de Gestion des risques présente, sur une base régulière, un rapport sur l'évolution des indicateurs de liquidités, de financement et de nantissement et la conformité aux limites réglementaires et celles approuvées par le Conseil et le CRG. Lorsque les rapports de contrôle signalent une non-conformité aux limites et, de façon générale, une détérioration du niveau des indicateurs de liquidité, le groupe de Financement d'actifs et trésorerie intervient pour rectifier la situation. Conformément au processus d'escalade, les situations problématiques sont signalées à la direction ainsi qu'au CRG et au CGR. Un rapport exécutif sur la gestion du risque de liquidité et de financement de la Banque, soumis trimestriellement au CGR, présente la position de liquidité de la Banque et les situations de non-conformité aux limites et autres règles constatées durant la période de référence ainsi que les mesures correctives adoptées.

Gestion des liquidités

La Banque effectue des opérations de gestion des liquidités, du financement et du nantissement non seulement à partir de son siège social et de ses bureaux régionaux au Canada, mais également par l'entremise de certains de ses centres à l'étranger. Quoique le volume des opérations à l'étranger représente une part appréciable de la gestion globale des liquidités, la Banque gère celles-ci de façon centralisée. Cette organisation des activités de gestion des liquidités, du financement et du nantissement au sein du groupe de Financement d'actifs et trésorerie permet à la Banque de mieux coordonner l'ensemble de ses activités de financement et de surveillance des risques. Toutes les opérations de financement interne entre entités de la Banque sont contrôlées par le groupe de Financement d'actifs et trésorerie.

La structure centralisée des activités simplifie le processus d'attribution et de contrôle des limites applicables à la gestion des liquidités, au financement et au nantissement. Néanmoins, la *Politique de gestion des risques de liquidité et de nantissement* comporte des dispositions particulières pour les centres financiers dont la taille ou l'importance stratégique les rendent plus susceptibles de contribuer au risque de liquidité de la Banque. Conséquemment, une structure de gestion du risque de liquidité et de financement existe pour chacun de ces centres financiers. Celle-ci impose un ensemble de limites de différents niveaux, allant jusqu'à des limites approuvées par le CGR, sur des paramètres de liquidités diversifiées, incluant des simulations de crises de liquidité ainsi que de simples mesures de concentration.

Le système d'établissement des prix de cession interne des fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'exploitation ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme et les engagements de crédit ou les valeurs mobilières moins liquides, ainsi que les investissements stratégiques. La tarification des liquidités est créditée aux fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts stables des différents canaux de distribution de la Banque.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et paramètres, la Banque porte une attention particulière aux fonds obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs en fonction d'horizons temporels divers.

De plus, les activités de garantie de sûretés de la Banque sont suivies en fonction des diverses limites fixées par la Banque, et elles sont soumises à une simulation de crise mensuelle. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit.

Le risque de liquidité peut être évalué de nombreuses façons. Par conséquent, la Banque utilise diverses mesures à cette fin. L'un des principaux outils de suivi du risque de liquidité est le résultat sur une période de trois mois d'une simulation de crise, basée sur les hypothèses en matière d'échéance contractuelle et de comportement appliquées aux éléments du bilan et aux engagements hors bilan.

Simulations de crises

Le résultat sur une période de trois mois d'une simulation de crise mesure le profil de liquidité de la Banque en vérifiant non seulement sa capacité de survivre à une crise de trois mois mais aussi le coussin de liquidité qu'elle peut générer en disposant de ses actifs liquides. Ce résultat est mesuré sur une base hebdomadaire à l'aide de trois scénarios qui sont élaborés de manière à évaluer la sensibilité à une crise spécifique à la Banque et/ou d'ordre systémique. Parmi les hypothèses derrière ces scénarios, des simulations de pertes de dépôts sont effectuées en fonction de leur degré de stabilité, tandis que la valeur de certains actifs est grevée d'un montant qui tient compte de la capacité à les liquider en situation de crise. Les scénarios et les limites appropriées sont inclus dans la *Politique de gestion des risques de liquidité et de nantissement* de la Banque.

La Banque tient à jour un plan global de continuité des affaires et de relève post-crise financière qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé annuellement par le Conseil dans le cadre de la planification de la relève et de la continuité des affaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Risque de non-conformité à la réglementation » du présent Rapport de gestion.

Appétit pour le risque de liquidité

La Banque surveille et gère son appétit pour le risque au moyen de limites relatives aux liquidités, de ratios et de simulations de crises. L'appétit pour le risque de liquidité de la Banque repose sur les trois principes suivants :

- s'assurer que la Banque dispose d'un montant d'actifs liquides non grevés suffisant pour couvrir ses exigences financières, dans des conditions normales et sous tension;
- s'assurer que la Banque maintient une réserve de liquidités supérieure à l'exigence réglementaire minimale;
- s'assurer que la Banque maintient des sources de financement diversifiées et stables.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les personnes qui font des dépôts et les titulaires de créances des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides ^{(1) *}

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2024					2023
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽²⁾	Actifs liquides reçus ⁽³⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽⁴⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31 549	–	31 549	11 730	19 819	25 944
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	36 785	52 784	89 569	48 028	41 541	29 062
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	13 831	10 766	24 597	13 928	10 669	6 403
Autres titres de créance	6 206	3 961	10 167	2 862	7 305	10 095
Titres de participation	88 343	50 395	138 738	97 766	40 972	27 253
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	15 455	–	15 455	6 984	8 471	6 140
Au 31 octobre 2024	192 169	117 906	310 075	181 298	128 777	
Au 31 octobre 2023	169 888	87 919	257 807	152 910		104 897

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	80 768	55 626
Filiales canadiennes	12 023	10 013
Filiales et succursales étrangères	35 986	39 258
	128 777	104 897

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	66 970	51 882
Dollar américain	53 960	35 243
Autres devises	7 847	17 772
	128 777	104 897

Portefeuille d'actifs liquides ^{(1) * – Moyenne ⁽⁵⁾}

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2024					2023
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽²⁾	Actifs liquides reçus ⁽³⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽⁴⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	32 009	–	32 009	10 127	21 882	32 600
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	39 282	50 400	89 682	53 082	36 600	23 388
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	14 085	8 093	22 178	14 826	7 352	7 236
Autres titres de créance	7 935	3 989	11 924	3 074	8 850	11 265
Titres de participation	86 007	50 836	136 843	96 130	40 713	28 996
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	13 591	–	13 591	6 647	6 944	5 245
Au 31 octobre 2024	192 909	113 318	306 227	183 886	122 341	
Au 31 octobre 2023	179 054	95 841	274 895	166 165		108 730

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion de capital.

(2) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(3) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(4) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(5) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des 12 mois de l'exercice, divisée par 12.

Sommaire des actifs grevés et non grevés ^{(1) *}

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2024				
	Actifs grevés ⁽²⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres ⁽³⁾	Disponibles pour garantie	Autres ⁽⁴⁾	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	697	11 033	19 819	–	2,5
Valeurs mobilières	50 071	–	95 094	–	10,8
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	10 872	5 393	–	2,4
Prêts, déduction faite des provisions	40 296	–	8 471	194 265	8,7
Instruments financiers dérivés	–	–	–	12 309	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	40	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 868	–
Goodwill	–	–	–	1 522	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 233	–
Autres actifs	–	–	–	9 243	–
	91 064	21 905	128 777	220 480	24,4

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2023 ⁽⁵⁾				
	Actifs grevés ⁽²⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres ⁽³⁾	Disponibles pour garantie	Autres ⁽⁴⁾	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	449	8 841	25 944	–	2,2
Valeurs mobilières	49 005	–	72 813	–	11,6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	11 260	–	–	2,6
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	36 705	–	6 140	182 598	8,7
Instruments financiers dérivés	–	–	–	17 516	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	49	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 592	–
Goodwill	–	–	–	1 521	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 256	–
Autres actifs	–	–	–	7 788	–
	86 159	20 101	104 897	212 320	25,1

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.
- (3) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et qui, par conséquent, ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement, ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
- (4) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).
- (5) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) a été mis en place principalement pour s'assurer que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le LCR se calcule en divisant le montant total des actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) par le montant total des sorties nettes de trésorerie. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et la ligne directrice NL du BSIF.

Le tableau de la page suivante présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2024 est de 150 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme ^{(1) (2) *}

(en millions de dollars canadiens)	Pour le trimestre terminé le		
		31 octobre 2024	31 juillet 2024
	Valeur non pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
Total des HQLA	s.o.	86 929	80 724
Sorties de trésorerie			
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	64 664	5 858	5 774
Dépôts stables	27 781	834	829
Dépôts moins stables	36 883	5 024	4 945
Financement institutionnel non garanti, dont :	116 004	65 742	64 409
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	35 445	8 660	8 602
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	75 157	51 612	47 357
Dettes non garanties	5 402	5 470	8 450
Financement institutionnel garanti	s.o.	25 691	23 448
Exigences supplémentaires dont :	76 406	19 479	19 152
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	25 777	11 228	10 901
Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	1 386	1 394	1 635
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	49 243	6 857	6 616
Autres engagements de crédit contractuels	2 435	791	731
Autres engagements de crédit conditionnels	156 320	2 117	2 105
Total des sorties de trésorerie	s.o.	119 678	115 619
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (par ex. prise en pension)	137 758	29 105	27 808
Entrées liées aux expositions pleinement productives	12 816	8 794	8 481
Autres entrées de trésorerie	23 372	23 262	25 531
Total des entrées de trésorerie	173 946	61 161	61 820
		Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾
Total des HQLA		86 929	80 724
Total des sorties nettes de trésorerie		58 517	53 799
Ratio de liquidité à court terme (%) ⁽⁶⁾		150 %	152 %

s.o. Sans objet

- (1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.
- (2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.
- (3) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).
- (4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.
- (5) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.
- (6) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Au 31 octobre 2024, les actifs liquides de niveau 1 représentent 85 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales et les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada. Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 octobre 2024 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie. Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Liquidité intrajournalière

La Banque gère sa liquidité intrajournalière de façon à ce que le montant des liquidités disponibles excède ses exigences de liquidité intrajournalière maximales. La Banque surveille sa liquidité intrajournalière toutes les heures et présente son évolution tous les mois à l'ALCO.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le CBCB a élaboré le ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) afin de promouvoir la résilience du secteur bancaire. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Une structure de financement viable vise à réduire la probabilité que des difficultés qui perturberaient les sources de financement régulières d'une banque érodent sa position de liquidité au point d'accroître le risque d'une défaillance et, potentiellement, engendrent des tensions systémiques de plus grande envergure. Le NSFR se calcule en divisant le montant du financement stable disponible par le montant du financement stable exigé. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un NSFR minimal de 100 %.

Le tableau suivant présente les positions calibrées du NSFR calculées selon la stabilité des passifs et la liquidité des actifs conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le NSFR de la Banque au 31 octobre 2024 est de 122 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à long terme de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio structurel de liquidité à long terme ^{(1) (2) *}

(en millions de dollars canadiens)	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Au 31 octobre 2024	Au 31 juillet 2024
	Sans échéance	6 mois et moins	Plus de 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Valeur pondérée ⁽³⁾	Valeur pondérée ⁽³⁾
Éléments de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres :	25 540	–	–	1 258	26 798	26 610
Fonds propres réglementaires	25 540	–	–	1 258	26 798	26 610
Autres instruments de fonds propres	–	–	–	–	–	–
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	60 125	15 068	8 385	28 038	103 782	102 165
Dépôts stables	26 338	5 346	4 420	7 813	42 111	41 773
Dépôts moins stables	33 787	9 722	3 965	20 225	61 671	60 392
Financement institutionnel :	79 840	91 291	23 057	61 241	126 339	118 597
Dépôts opérationnels	36 740	–	–	–	18 370	17 678
Autres financements institutionnels	43 100	91 291	23 057	61 241	107 969	100 919
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants ⁽⁴⁾	–	3 313	1 740	23 324	–	–
Autres passifs ⁽⁵⁾ :	15 385		10 442		760	835
Passifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽⁵⁾	s.o.		317		s.o.	s.o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	15 385	3 170	98	6 857	760	835
FSD total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	257 679	248 207
Éléments de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	9 827	10 254
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	–	–	–	–	–	–
Prêts et titres productifs :	66 384	97 602	30 216	97 514	167 755	166 477
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	163	3 514	85	–	228	258
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	6 837	57 988	1 709	2 563	11 137	10 534
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	34 364	27 072	18 837	33 685	83 705	82 729
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	634	2 417	517	123	1 959	1 510
Prêts hypothécaires résidentiels productifs, dont :	9 138	7 858	9 250	59 065	56 547	55 862
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	9 138	7 858	9 250	59 065	56 547	55 862
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	15 882	1 170	335	2 201	16 138	17 094
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁽⁴⁾	–	3 313	1 740	23 324	–	–
Autres actifs ⁽⁵⁾ :	7 544		33 469		28 191	24 567
Produits de base physiques, y compris l'or	696	s.o.	s.o.	s.o.	696	551
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽⁵⁾	s.o.		12 894		10 960	10 750
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽⁵⁾	s.o.		3 453		3 136	–
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽⁵⁾	s.o.		9 758		488	611
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	6 848	4 053	1 519	1 792	12 911	12 655
Éléments hors bilan ⁽⁵⁾	s.o.		126 582		4 845	4 686
FSE total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	210 618	205 984
Ratio de liquidité à long terme (%)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	122 %	120 %

s.o. Sans objet

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice NL du BSIF.

(4) Selon les spécifications du BSIF, le passif associé aux transactions provenant du programme des Obligations hypothécaires du Canada et les hypothèques grevées correspondantes reçoivent un poids de 0 % de FSD et de FSE, respectivement.

(5) Selon les spécifications du BSIF, il n'est pas nécessaire de différencier les échéances.

Le NSFR représente le montant du FSD par rapport à celui du FSE. Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs censés être fiables dans un horizon temporel pris en compte aux fins du NSFR, à savoir jusqu'à un an. Le montant du FSE d'une institution est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs qu'elle détient et de celles de ses positions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. La Banque s'attend à ce que les NSFR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance à long terme.

Les hypothèses à l'égard du NSFR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financement garanti. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre les dépôts, la titrisation, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de l'exercice et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité et de financement. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note 31 afférente aux états financiers consolidés.

Notations de crédit

Les notations de crédit attribuées par les agences de notation représentent leur évaluation de la qualité du crédit de la Banque à partir de l'information qualitative et quantitative qui leur est fournie. Les notations de crédit peuvent être révisées en tout temps en fonction de divers facteurs, dont le contexte macroéconomique, les méthodologies utilisées par les agences de notation ou la situation financière actuelle et anticipée de la Banque. Les notations de crédit sont un des principaux facteurs qui influencent la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers à un coût raisonnable. Une révision à la baisse des notations de crédit de la Banque pourrait avoir une incidence défavorable sur le coût, la taille et l'échéance du financement futur et pourrait également entraîner une obligation accrue de nantissement de garanties ou une diminution de la capacité d'exercer certaines activités commerciales garanties à un coût raisonnable, y compris des opérations de couverture et des instruments financiers dérivés.

Les niveaux de financement et de liquidité demeurent sains et robustes et la Banque continue d'avoir un excellent accès au marché pour ses besoins de financement. Les notations de crédit de la Banque sont favorables auprès de toutes les agences, ce qui témoigne de la grande qualité de ses instruments d'emprunt, et la Banque a pour objectif de maintenir ces notations de crédit élevées. Le 26 août 2024, S&P Global Ratings a relevé la notation de crédit d'émetteur à long terme de la Banque à « A+ » et sa perspective a été maintenue à stable. De plus, le 24 septembre 2024, Moody's a placé les notations de la Banque sous révision en vue d'un rehaussement. Au 31 octobre 2024, la perspective de toutes les autres agences de notations demeurait inchangée à « Stable ». Le tableau suivant présente les notations de crédit de la Banque de quatre agences en date du 31 octobre 2024.

Notations de crédit de la Banque

	Au 31 octobre 2024			
	Moody's	S&P	DBRS	Fitch
Dette de premier rang à court terme	P-1	A-1	R-1 (élevé)	F1+
Papier commercial canadien		A-1 (moyen)		
Dépôts à long terme	Aa3		AA	AA-
Dette à long terme de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne des banques ⁽¹⁾	Aa3	A+	AA	AA-
Dette à long terme de premier rang ⁽²⁾	A3	BBB+	AA (bas)	A+
Dette subordonnée FPUNV	Baa2 (hyb)	BBB	A (bas)	
Billets de capital à recours limité FPUNV	Ba1 (hyb)	BB+	BBB (élevé)	BBB
Actions privilégiées FPUNV	Ba1 (hyb)	P-3 (élevé)	Pfd-2	
Risque de contrepartie ⁽³⁾	Aa3/P-1			AA-
Programme d'obligations sécurisées	Aaa		AAA	AAA
Perspective	Sous révision en vue d'un rehaussement ⁽⁴⁾	Stable	Stable	Stable

(1) Inclut la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018 ainsi que la dette de premier rang émise le ou après le 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques.

(2) Assujettie à une conversion du régime de recapitalisation interne des banques.

(3) Moody's utilise la terminologie « Risque de contrepartie » tandis que Fitch utilise plutôt la terminologie « Contrepartie dérivée ».

(4) Le 24 septembre 2024, Moody's a placé sous révision en vue d'une révision à la hausse toutes les notations et évaluations à long terme de la Banque, y compris son évaluation de crédit de base Baa1, les notations de dépôts à long terme Aa3 et les notations de risque de contrepartie, ainsi que son évaluation de risque de contrepartie de Aa3(cr).

Garanties

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2024		
	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾	21	42	88

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes sur marges initiales et marges de variation.

Stratégie de financement

Le principal objectif de la stratégie de financement est de soutenir la croissance interne de la Banque, tout en lui permettant de survivre à des crises sévères prolongées et de respecter les obligations réglementaires et les cibles financières.

Le cadre de financement de la Banque se résume de la façon suivante :

- poursuivre une stratégie de dépôts diversifiés en vue de financer les activités bancaires de base au moyen de dépôts stables provenant des réseaux de chacun des principaux secteurs d'exploitation;
- maintenir une saine gestion du risque de liquidité grâce à une expertise centralisée et une gestion des mesures de liquidité dans le cadre d'un appétit pour le risque prédéfini;
- maintenir un accès actif à divers marchés afin d'assurer la diversification du financement sur le marché institutionnel par source, par emplacement géographique, par devise, par instrument et par échéance, que le financement soit garanti ou non.

La stratégie de financement est mise en œuvre conformément aux objectifs globaux qui visent à renforcer la vigueur de la franchise de la Banque auprès des participants du marché et à consolider son excellente réputation. La Banque surveille et analyse de façon continue les tendances de marché et les possibilités d'accès à un financement moins coûteux et plus souple en tenant compte des risques et des occasions observés. La stratégie de dépôts demeure une priorité pour la Banque, et nous continuons de privilégier les dépôts plutôt que le financement sur le marché institutionnel.

La Banque contrôle et surveille de façon active les expositions au risque de liquidité et les besoins de financement au sein des entités, des secteurs d'exploitation et par devise. Le processus comprend l'évaluation de la situation de trésorerie de chaque secteur d'exploitation et celle de l'ensemble de la Banque ainsi que le risque de liquidité découlant de l'obtention de financement non garanti et garanti en devises. La stratégie de financement est mise en œuvre au moyen du plan de financement et de la stratégie de dépôts, qui sont surveillés, mis à jour pour refléter les résultats réels et évalués régulièrement.

Sources de financement diversifiées

La diversification par source, par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant vise principalement à atténuer le risque de liquidité et de financement en faisant en sorte que la Banque maintienne d'autres sources de financement qui renforcent sa capacité à survivre à des chocs majeurs mais réalistes propres à une institution financière et affectant l'ensemble du marché. À cette fin, la Banque prend les mesures suivantes :

- prendre en compte la diversification du financement dans le processus de planification des activités;
- maintenir divers programmes de financement permettant d'accéder à différents marchés;
- appliquer les limites sur la concentration du financement;
- maintenir des relations solides avec les fournisseurs de fonds;
- être active dans différents marchés de financement à différentes échéances et pour divers instruments;
- déterminer et surveiller les principaux facteurs qui ont une incidence sur la capacité à mobiliser des fonds.

La Banque est active sur les plateformes de financement et de titrisation suivantes :

- dette de premier rang non garantie libellée en dollars canadiens;
- programmes de dette de premier rang non garantie libellée en dollars américains;
- placement de billets à moyen terme canadiens au moyen d'un prospectus préalable;
- programmes de papier commercial libellé en dollars américains;
- programme de papier commercial libellé en euros;
- certificats de dépôt libellés en dollars américains;
- programme européen de billets à moyen terme;
- programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- *Canadian Credit Card Trust II*;
- programme législatif d'obligations sécurisées.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel ^{(1) *}

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 octobre 2024							
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts de banques ⁽²⁾	199	–	–	532	731	–	–	731
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽³⁾	1 657	7 255	10 271	9 966	29 149	139	–	29 288
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ^{(4) (5)}	940	2 270	2 074	4 431	9 715	3 984	13 199	26 898
Billets structurés de premier rang non garantis	–	34	6	–	40	1 452	3 782	5 274
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	–	1 897	1 216	1 740	4 853	4 169	19 355	28 377
Obligations sécurisées	355	–	1 513	–	1 868	2 495	6 994	11 357
Titrisation de créances sur cartes de crédit	49	–	–	–	49	–	–	49
Passifs subordonnés ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	1 258	1 258
	3 200	11 456	15 080	16 669	46 405	12 239	44 588	103 232
Financement garanti	404	1 897	2 729	1 740	6 770	6 664	26 349	39 783
Financement non garanti	2 796	9 559	12 351	14 929	39 635	5 575	18 239	63 449
	3 200	11 456	15 080	16 669	46 405	12 239	44 588	103 232
Au 31 octobre 2023	3 337	6 616	15 200	6 868	32 021	12 347	34 370	78 738

(1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.

(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.

(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.

(5) Inclut les dettes qui font l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques.

(6) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes financières attribuables au personnel, à une inadéquation ou à une défaillance des processus et des systèmes, ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les cyberattaques, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, l'interprétation erronée de lois et règlements, les litiges ou différends avec la clientèle, les comportements inappropriés de pratiques de vente ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement tous les risques opérationnels, ils peuvent être gérés de manière rigoureuse et transparente afin d'être maintenus à un niveau acceptable. Le cadre de gestion des risques opérationnels de la Banque repose sur le concept de trois lignes de défense et favorise l'attribution claire de responsabilités aux divers paliers d'intervention, tel que mentionné ci-dessous.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel est décrit dans la politique de gestion des risques opérationnels qui découle de la politique de gestion des risques. Le cadre de gestion du risque opérationnel est aligné sur l'appétit pour le risque de la Banque et est complété par des politiques, normes et procédures spécifiques à chaque risque opérationnel, qui sont sous la responsabilité de groupes spécialisés. La gestion efficace du risque opérationnel contribue à la résilience opérationnelle de la Banque qui assure la mise en œuvre d'une approche efficace à cet égard.

Le comité de gestion des risques opérationnels (CGRO), un sous-comité du CRG, est le principal comité de gouvernance des enjeux de risques opérationnels. Sa mission est d'assurer la supervision du niveau de risque opérationnel à l'échelle de l'organisation afin qu'il soit aligné avec les cibles d'appétit pour le risque déterminées. Il s'assure de la mise en place de cadres adéquats, incluant des politiques et normes pour la gestion de ces risques, et effectue un suivi de leur mise en application.

Les secteurs utilisent plusieurs outils et méthodes de gestion du risque opérationnel pour identifier, évaluer, gérer et surveiller leurs risques opérationnels ainsi que les mesures de contrôle. Ces outils et méthodes leurs permettent notamment :

- de reconnaître et de comprendre les risques inhérents et résiduels auxquels leurs activités et opérations sont exposées;
- d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour gérer et surveiller les risques identifiés en vue de les maintenir à un niveau acceptable;
- de gérer les risques proactivement et de façon continue;
- d'obtenir une vue intégrée de la posture de risque ainsi que des plans d'action qui doivent être mis en place pour atteindre les cibles d'appétit pour le risque, par la combinaison des résultats de ces différents outils dans le profil de risques.

Outils et méthodes de gestion du risque opérationnel

Taxonomie du risque opérationnel

Dans le but de développer un langage commun pour l'univers des risques opérationnels de la Banque, une taxonomie des risques opérationnels comparable à celle de l'Accord de Bâle et basée sur huit catégories de risque ainsi que deux thèmes de risque est en place.

Collecte et analyse des données sur les événements opérationnels internes

Le service des Risques opérationnels dispose d'un processus d'identification, de collecte et d'analyse des données sur les événements opérationnels internes de la Banque et de ses filiales. Ce processus permet notamment de déterminer l'exposition de la Banque aux risques opérationnels ainsi que les pertes opérationnelles subies et d'évaluer l'efficacité des contrôles internes. Il contribue également à la réduction des événements opérationnels, au maintien des pertes à un niveau acceptable et, par conséquent, à la diminution des charges potentielles de capital et à la réduction de la probabilité d'atteinte à la réputation de la Banque. Les données sur les événements opérationnels internes sont traitées et sauvegardées dans une base de données centralisée et font l'objet d'un exercice d'assurance qualité.

Analyse et leçons apprises des événements opérationnels observés dans d'autres grandes entreprises

La collecte et l'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux incidents opérationnels importants, notamment ceux liés à la fraude, à la sécurité de l'information et au vol des renseignements personnels survenus dans d'autres organisations, permettent à la Banque d'évaluer la rigueur de ses propres pratiques de gestion des risques opérationnels et de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant, pour les renforcer.

Autoévaluation des risques opérationnels

L'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires et service centralisé d'agir de manière proactive pour identifier et évaluer les risques opérationnels importants ou nouveaux auxquels ils sont exposés, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle et de surveillance en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable. L'autoévaluation s'effectue en continu par l'entremise de suivis trimestriels et d'analyses approfondies ou lorsque des changements importants sont apportés aux produits, services, activités, marchés, systèmes technologiques et processus d'affaires, ce qui permet ainsi d'anticiper certains facteurs pouvant nuire à la performance ou à l'atteinte des objectifs.

Indicateurs de risques clés

Les indicateurs de risques clés permettent de surveiller les facteurs d'exposition aux risques opérationnels importants et de suivre l'évolution des risques afin de les gérer de façon proactive. Les unités d'affaires et les services centralisés établissent les indicateurs clés associés à leurs principaux risques opérationnels et leur attribuent des seuils de tolérance. Ces indicateurs sont surveillés périodiquement et lorsqu'ils démontrent une augmentation significative du risque ou que leur seuil de tolérance est dépassé, ils sont transmis au niveau hiérarchique approprié et des plans d'action sont mis en place au besoin.

Analyse de scénarios

L'analyse de scénarios, qui fait partie du programme de simulations de crises à l'échelle de la Banque, est un outil important et pertinent pour évaluer les impacts liés à des événements potentiellement graves. Elle permet de définir l'appétit pour le risque, les limites d'exposition au risque et la planification d'affaires. Plus précisément, elle confère à la direction une meilleure compréhension des risques auxquels la Banque fait face et l'aide à prendre les décisions de gestion adéquates en vue d'atténuer les risques opérationnels potentiels qui ne cadrent pas avec l'appétit pour le risque.

Programme d'assurance

Afin de se prémunir contre toute perte financière importante liée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

Rapports et communication sur les risques opérationnels

Les événements opérationnels ayant un impact financier excédant les seuils de tolérance ou un impact non financier significatif sont soumis aux paliers décisionnels concernés. La direction a l'obligation de rendre compte de sa gestion et de rester attentive aux enjeux courants et futurs. Des rapports sur le profil de risques de la Banque, les faits saillants et les risques émergents sont soumis périodiquement et en temps opportun au CGRO, au CRG et au CGR. Cette communication rehausse la transparence et la gestion proactive des principaux facteurs de risque opérationnel.

Risque de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité à la réglementation a trait au risque découlant de la possibilité que la Banque, qu'une ou un de ses employés ou qu'un de ses partenaires d'affaires ne se conforment pas aux exigences réglementaires en vigueur là où elle exerce ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Ce risque se retrouve dans toutes les activités quotidiennes de chaque secteur de la Banque.

La Banque fait face à une complexité croissante en matière d'exigences réglementaires, alors que les gouvernements et les organismes de réglementation continuent de mettre en œuvre des réformes majeures visant à renforcer la stabilité du système financier et à protéger les principaux marchés et participants. De nombreux facteurs créent une pression notable sur les ressources humaines et le besoin d'innovation technologique, notamment, l'expansion des activités à l'international de la Banque, les sanctions internationales de plus en plus complexes dans un environnement géopolitique qui évolue constamment, l'interconnectivité grandissante des risques réglementaires et l'évolution des attentes des nombreux organismes de réglementation.

Une situation de non-conformité aux exigences réglementaires peut avoir un impact négatif sur la réputation de la Banque et entraîner des pénalités, des sanctions et/ou des restrictions sur ses activités commerciales, de même qu'une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

Structure organisationnelle de la Conformité

La Conformité constitue une fonction de supervision indépendante au sein de la Banque. La première vice-présidente, cheffe de la conformité et cheffe de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité agit à titre d'agente principale de la conformité (APC) et de cheffe de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (CLRPC) pour la Banque, ses filiales et ses centres étrangers. Elle est responsable de mettre en place et de tenir à jour les programmes de gestion de la conformité à la réglementation et les exigences réglementaires relatives à la lutte contre le RPCFAT, aux sanctions internationales et à la lutte contre la corruption. L'APC et CLRPC a un lien direct avec la présidente du CGR et la rencontre au moins trimestriellement. Elle peut également communiquer directement avec la haute direction, les dirigeantes et dirigeants et les membres du Conseil de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers.

Cadre de gestion de la conformité à la réglementation

La Banque mène ses activités dans un secteur hautement réglementé. Elle met tout en œuvre pour assurer une saine gestion de la conformité à la réglementation en privilégiant une approche proactive et en mettant l'accent sur l'intégration des exigences réglementaires dans ses activités courantes.

Cette gestion proactive permet ainsi d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme, à tous égards importants, aux exigences réglementaires qui s'appliquent là où elle exerce ses activités, autant au Canada qu'à l'échelle internationale.

La mise en place d'un cadre de gestion de la conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque relève de la Conformité, qui a le mandat suivant :

- veiller à la mise en place de politiques et normes permettant de respecter les exigences réglementaires en vigueur, y compris celles relatives à la lutte contre le RPCFAT, aux sanctions internationales ainsi qu'à la lutte contre la corruption;
- élaborer des programmes de formation en matière de conformité et de lutte contre le RPCFAT à l'intention du personnel, des dirigeantes et dirigeants et des membres du Conseil de la Banque;
- exercer une supervision indépendante et un suivi des programmes, politiques et procédures mis en place par la direction de la Banque, ses filiales et ses centres étrangers afin de s'assurer que les mécanismes de contrôle sont suffisants, respectés et efficaces;
- faire rapport au Conseil de la Banque sur les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le RPCFAT et lui indiquer tout changement important quant à l'efficacité du cadre de gestion des risques.

La Banque s'impose des normes élevées en matière de gestion de la conformité à la réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clientes et clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

De plus, la Banque est dotée, à l'échelle de l'organisation, d'un Programme de lutte contre le RPCFAT visant à empêcher l'utilisation de ses produits et services à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. La Banque applique également un Programme de sanctions internationales conçu pour assurer que tout produit ou activité financière est conforme aux sanctions économiques applicables ainsi qu'un Programme anticorruption qui vise à prévenir les actes de corruption au sein de l'organisation. Les contrôles en place permettent de surveiller et de détecter les opérations financières soupçonnées d'être liées à du blanchiment d'argent, au financement d'activités terroristes, ou à l'encontre des sanctions internationales, et de les déclarer aux autorités réglementaires applicables.

Les principaux développements réglementaires ayant fait l'objet d'un suivi au cours de la dernière année sont décrits ci-après.

Réforme sur les langues officielles (fédéral)

Le projet de loi C-13 *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois* a pour but de fournir un nouveau cadre juridique afin d'appuyer les langues officielles au Canada. Il modernise la *Loi sur les langues officielles* en donnant notamment de nouveaux pouvoirs au commissaire (accords de conformité, ordonnances, sanctions, etc.) pour permettre de protéger les droits linguistiques des Canadiennes et des Canadiens. Il introduit aussi une nouvelle loi conférant des droits et des obligations aux entreprises fédérales en matière de langue de services (consommateurs) et de langue de travail, au Québec et dans les régions à forte présence francophone ailleurs au Canada. Le projet de loi a été sanctionné le 20 juin 2023. Les modifications à la *Loi sur les langues officielles* sont alors entrées en vigueur, alors que la nouvelle loi entrera en vigueur par décret ultérieurement. Une consultation a été initiée par Patrimoine canadien afin d'obtenir les commentaires de l'industrie sur l'application de la nouvelle loi. Les commentaires obtenus serviront à définir les règles d'un nouveau règlement, pour notamment arrimer les nouvelles obligations dans les régions à forte présence francophone.

Modifications à la Charte de la langue française (Québec)

La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (anciennement Projet de loi 96) a apporté des amendements à la *Charte de la langue française* et à d'autres lois. Les objectifs sont principalement de renforcer la présence et l'usage du français au Québec et d'affirmer que le français est la seule langue officielle du Québec. En juin 2024, le gouvernement a publié un nouveau *Règlement sur la langue du commerce et des affaires* donnant des précisions sur les nouvelles exigences pour les contrats d'adhésion et pour l'affichage commercial (entrées en vigueur en juillet 2024). Les dernières dispositions relatives à l'affichage commercial entreront en vigueur le 1^{er} juin 2025.

Ligne directrice sur les prêts hypothécaires existants des consommateurs dans des circonstances exceptionnelles

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) a publié le 5 juillet 2023, avec une entrée en vigueur immédiate, sa *Ligne directrice sur les prêts hypothécaires existants des consommateurs dans des circonstances exceptionnelles*. Cette ligne directrice vise à préciser les attentes de l'ACFC à l'égard des institutions financières sous réglementation fédérale (IFRF) concernant leur contribution à la protection des consommateurs de produits et services financiers par l'offre d'un soutien personnalisé aux particuliers ayant contracté un prêt hypothécaire résidentiel sur leur résidence principale, qui connaissent de graves difficultés financières dues à des circonstances exceptionnelles, et qui risquent de se retrouver en situation de défaut de paiement de leur prêt hypothécaire. Ces circonstances exceptionnelles comprennent les effets combinés actuels de l'endettement élevé des ménages, des hausses rapides des taux d'intérêt survenues dans les dernières années et de l'augmentation du coût de la vie. L'ACFC s'attend à ce que les IFRF tiennent compte de toutes les mesures d'allègement hypothécaires disponibles, et adoptent une approche qui tient compte de la situation personnelle des consommateurs et de leurs besoins financiers. L'ACFC a également publié, le 1^{er} septembre 2023, des instructions à l'intention des Banques afin de produire auprès de l'ACFC leurs déclarations relatives à la mise en œuvre de la *Ligne directrice sur les prêts hypothécaires existants des consommateurs dans des circonstances exceptionnelles*.

Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023 concernant les organismes externes de traitement des plaintes (OETP)

Le projet de loi C-47 adopté en juin 2023 modifie la *Loi sur les banques* et accorde au ministre des Finances le pouvoir de désigner un seul OETP afin de traiter les plaintes déposées par des consommateurs à l'égard des banques. Ces modifications exigent d'une banque visée par une plainte reçue par l'OETP qu'elle fournisse sans délai à cet organisme tout renseignement en sa possession, ou relevant d'elle, relatif à la plainte. Le ministre des Finances peut également accroître les pouvoirs de l'ACFC en matière de surveillance et d'exécution à l'égard de l'OETP et permettre à l'ACFC de procéder à une vérification spéciale de l'OETP. L'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) a été choisi à titre d'OETP exclusif et toutes les banques ne faisant pas déjà affaire avec ce dernier devaient effectuer un transfert au plus tard le 1^{er} novembre 2024.

Loi n° 1 d'exécution du budget de 2023 et Règlement sur le taux d'intérêt criminel

Le 23 décembre 2023, le gouvernement fédéral a publié son *Règlement sur le taux d'intérêt criminel* aux fins de consultation publique. Ce projet de réglementation vise à mettre en œuvre les modifications au *Code criminel* proposées dans la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2023*, lesquelles feront passer la méthode de calcul basée sur le taux annuel effectif à une méthode basée sur le taux annuel en pourcentage et abaisseront le taux d'intérêt criminel d'un taux annuel en pourcentage de 45 % à 35 %. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2025.

Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes (RPCFAT)

Les modifications aux formulaires de déclarations découlant des amendements aux règlements pris en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (LRPCFAT) ont été déployées conformément aux exigences du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).

Protection des renseignements personnels

En raison de l'évolution des technologies et du contexte sociétal, la protection des renseignements personnels demeure un sujet d'actualité au Canada. Des mesures réglementaires à l'échelle mondiale témoignent d'une volonté de mettre en place un cadre législatif renforcé lorsqu'il est question de confidentialité et d'utilisation de renseignements personnels. Au Québec, la majorité des obligations de la nouvelle Loi 25 – *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* est entrée en vigueur en septembre 2023. Cette loi introduit des modifications importantes en matière de protection des renseignements personnels, principalement en favorisant la transparence, en rehaussant le niveau de confidentialité des données et en encadrant la collecte et l'utilisation ainsi que le partage des renseignements personnels. De plus, le *Règlement sur l'anonymisation des renseignements personnels* est entré en vigueur en mai 2024 et le dernier volet de la Loi 25 relatif au droit à la portabilité en septembre 2024. Le Règlement prévoit les critères à respecter lorsqu'une entreprise anonymise les renseignements personnels pour les utiliser à des fins sérieuses et légitimes plutôt que de les détruire. Quant au droit à la portabilité, il permet à une personne de recevoir la communication de certains renseignements personnels la concernant dans un format technologique structuré et couramment utilisé. Au niveau fédéral, le projet de loi C-27 déposé en juin 2022 propose d'édicter trois nouvelles lois : la *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs*, la *Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données*, et la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données*. Cette dernière est un premier projet de loi visant à légiférer sur l'intelligence artificielle au Canada. Toujours au fédéral, la *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs* a été promulguée le 20 juin 2024. Cette loi établit le premier cadre législatif du Canada pour un système bancaire ouvert, qui vise à permettre aux consommateurs et aux petites entreprises de transférer leurs données financières entre des institutions financières et des applications financières accréditées d'une manière sûre et conviviale.

Loi sur l'équité en matière d'emploi

Les modifications au *Règlement sur l'équité en matière d'emploi* ont introduit, entre autres, de nouvelles obligations de déclaration de « transparence salariale » en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et ont créé de nouvelles obligations de déclaration des écarts salariaux pour les employeurs concernés, informations qui devaient figurer dans les rapports annuels de l'employeur (et être remises avant le 1^{er} juin 2022). Les données globales sur l'écart salarial pour chaque employeur ont été publiées à l'hiver 2023 (et mises à jour annuellement par la suite). La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* a pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail de façon que nul ne se voie refuser d'avantages ou de chances en matière d'emploi pour des motifs étrangers à sa compétence et, à cette fin, de corriger les désavantages subis, dans le domaine de l'emploi, par les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles, conformément au principe selon lequel l'équité en matière d'emploi ne se limite pas à traiter les personnes de la même façon, mais exige également des mesures spéciales et l'adaptation aux différences. Cette loi fait actuellement l'objet de consultations afin de la moderniser.

Loi sur l'équité salariale

En vertu de la *Loi sur l'équité salariale* fédérale, en vigueur depuis le 31 août 2021, les employeurs comptant plus de 10 employés étaient tenus d'élaborer un plan d'équité salariale qui identifie et corrige les écarts salariaux fondés sur le sexe dans un délai de trois ans (c'est-à-dire au plus tard le 3 septembre 2024). L'objectif de cette loi est de réaliser l'équité salariale par des moyens proactifs en corrigeant la discrimination systémique fondée sur le sexe qui entache les pratiques et les systèmes de rémunération des employeurs et que subissent les employés qui occupent des postes dans des catégories d'emploi à prédominance féminine. Cette loi vise à assurer que les employés reçoivent une rémunération égale pour l'exécution d'un travail de valeur égale, tout en tenant compte des divers besoins des employeurs, puis de maintenir l'équité salariale par des moyens proactifs. Les employeurs comptant plus de 100 employés doivent préparer (et maintenir) leur plan d'équité salariale au sein d'un comité conjoint employeur-employés sur l'équité salariale.

Plans de redressement et de règlement

Dans le cadre des mesures réglementaires visant à gérer les risques systémiques, les BISI sont tenues d'établir des plans de redressement et de règlement. Un plan de redressement est essentiellement une feuille de route comportant des directives pour le redressement d'une banque en cas de difficultés financières importantes, alors qu'un plan de règlement donne des directives pour une cessation ordonnée des activités en cas d'échec, lorsqu'un redressement n'est plus possible. La Banque améliore et met à jour régulièrement ses plans de redressement et de règlement dans l'éventualité de ces événements à haut risque mais à faible probabilité d'occurrence conformément aux lignes d'orientation de la SADC mises à jour fréquemment. De plus, la Banque et les autres BISI continuent de travailler en collaboration avec la SADC pour maintenir un plan de règlement complet qui permettrait d'assurer une cessation ordonnée des activités de la Banque. Ces plans sont approuvés par le Conseil et présentés aux organismes de réglementation nationaux.

Code fiscal américain (Alinéa 871(m) – Versements d'équivalents de dividendes)

L'alinéa 871(m) du code fiscal américain (*Internal Revenue Code* ou IRC) vise à s'assurer que les personnes non américaines s'acquittent d'un impôt sur des paiements pouvant être assimilés à des dividendes sur des actions américaines, lorsque ces paiements sont versés sur certains instruments dérivés. Les instruments dérivés dont les sous-jacents sont des actions américaines (incluant les fonds négociés en bourses américaines) ou des « indices non admissibles » sont ainsi visés par l'obligation de retenue à la source et de déclaration. Étant donné les discussions toujours en cours dans l'industrie, la date d'entrée en vigueur de certains volets de cette réglementation, de même que de certaines des obligations du *Qualified Derivatives Dealer*, en vertu de l'alinéa 871(m) de l'IRC et de l'accord intermédiaire qualifié (*Qualified intermediary*), a été reportée au 1^{er} janvier 2027.

Loi américaine sur la conformité fiscale des comptes étrangers et norme commune de déclaration

La loi américaine sur la conformité fiscale des comptes étrangers (*Foreign Account Tax Compliance Act* ou FATCA) et la norme commune de déclaration (*Common Reporting Standard* ou CRS), toutes deux intégrées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, visent à contrer l'évasion fiscale à l'échelle internationale par l'échange automatique de renseignements fiscaux déclarés annuellement par les institutions financières canadiennes à l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui s'assure ensuite de relayer l'information aux autorités fiscales concernées. L'ARC publie également des documents d'orientation concernant les obligations en matière de diligence raisonnable et de déclaration imposées par la FATCA et le CRS. Ces documents sont modifiés périodiquement pour refléter tout changement au niveau de la réglementation, comme les récentes modifications apportées à la norme CRS par l'OCDE que le budget fédéral 2024 a proposé d'adopter pour l'année 2026 et les années subséquentes.

Proposition de réglementation sur les ventes et les échanges d'actifs numériques par les courtiers

En juin 2024, le département du Trésor des États-Unis a publié la réglementation finale concernant les ventes et les échanges d'actifs numériques par les courtiers. Les courtiers seront tenus de déclarer le produit brut des ventes d'actifs numériques effectuées à compter du 1^{er} janvier 2025. Une déclaration indiquant le prix de base ajusté sera requise pour les ventes effectuées à compter du 1^{er} janvier 2026.

Réforme des taux d'intérêt de référence

Dans le cadre de la transition liée à la réforme des taux d'intérêt de référence, au Canada, le taux CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*) a cessé d'exister le 28 juin 2024 et a été remplacé par le taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*). Un taux prospectif, le CORRA à terme d'un mois et de trois mois, est aussi disponible depuis le 5 septembre 2023 pour certains produits financiers. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, à la section « Mode de présentation ».

Cycle de règlement d'un jour

Le cycle normal de règlement des opérations sur certaines valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis a été raccourci, passant de deux jours ouvrables après la date de l'opération (T+2) à un jour ouvrable après la date de l'opération (T+1) en mai 2024. Le raccourcissement du cycle de règlement devrait réduire le risque de crédit et de contrepartie, diminuer le coût des garanties, accroître la liquidité du marché et donner un accès plus rapide au financement. Le Canada et les États-Unis sont passés au T+1 au cours de la fin de semaine du 25 et 26 mai 2024, le 24 mai étant la dernière date à laquelle les valeurs mobilières se sont négociées selon le cycle T+2. Toutefois, le premier jour de bourse à T+1 était différent en raison du jour du Souvenir aux États-Unis. Le Canada et les États-Unis ont eu des cycles de règlement des opérations identiques le 30 mai 2024.

Les ACVM ont adopté des modifications au *Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles* et à l'instruction générale connexe (les modifications) qui sont entrées en vigueur le 27 mai 2024. Ces modifications visaient à : (i) traiter du passage à T+1 et (ii) supprimer définitivement l'exception visant l'obligation de déclaration des anomalies énoncées dans la partie 4 du Règlement. Les ACVM ont également proposé des modifications au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* visant à faciliter la décision d'un organisme de placement collectif d'abrèger volontairement le cycle de règlement des opérations de souscription et de rachat de ses valeurs mobilières à T+1. L'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) a publié des modifications des *Règles universelles d'intégrité du marché* et des *Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées* afin de faciliter le passage du secteur des valeurs mobilières au cycle de règlement T+1.

Refonte des règles de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI)

La refonte des règles de l'OCRI est en cours depuis octobre 2023 et elle s'effectue en cinq phases de consultation. Les phases 1 à 3 ont été publiées. La 4^e phase devrait être publiée d'ici la fin de 2024. La 5^e et dernière phase de consultation devrait être publiée au début de l'année 2025. L'entrée en vigueur de cette nouvelle série de règles reste à confirmer par l'OCRI. Ces règles s'appliqueront aux courtiers en valeurs mobilières et ceux en épargne collective.

Loi canadienne sur l'accessibilité

La Loi a été adoptée en juin 2019. Elle vise à faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici le 1^{er} janvier 2040. La Banque a publié son plan d'accessibilité le 31 mai 2023 et son premier rapport d'étape le 30 mai 2024 sur son site bnc.ca.

Modifications au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites - Modèle de relation client-conseiller (phase 3)

En avril 2023, les ACVM ont publié la version finale des changements visant à rehausser les obligations d'information sur le coût des fonds d'investissement et à imposer de nouvelles obligations d'information sur le coût et le rendement des contrats individuels à capital variable (contrats de fonds distincts). L'ensemble des courtiers, conseillers, gestionnaires de fonds d'investissement inscrits et les assureurs offrant des contrats de fonds distincts sont visés par ces nouvelles exigences, lesquelles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés

Les ACVM ont publié la version définitive de modifications visant à simplifier la déclaration des données sur les dérivés de gré à gré et à l'harmoniser avec les normes mondiales. Les modifications entreront en vigueur le 25 juillet 2025.

Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés

Ce règlement, entré en vigueur le 28 septembre 2024, énonce les obligations fondamentales des courtiers et des conseillers en dérivés de gré à gré. Ce régime satisfait aux normes internationales, notamment en matière de traitement équitable, de conflits d'intérêts, d'évaluation de la convenance, de déclaration des manquements et de tenue de dossiers. Le règlement sur la conduite commerciale vise à contribuer à la protection des participants au marché en accroissant la transparence et la responsabilisation et en promouvant une conduite commerciale responsable sur les marchés de dérivés de gré à gré.

Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier

Le 15 février 2024, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié la version finale du règlement. Les courtiers en placement membres de l'OCRI sont dispensés de l'application du règlement pour leurs activités au Québec lorsqu'ils sont assujettis à des règles équivalentes de cet organisme et que ces règles sont approuvées par l'AMF. L'AMF doit confirmer que les règles de l'OCRI sont bien équivalentes et que la dispense s'applique. Le règlement entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

Identification des clients et des ordres

Le 7 décembre 2023, la Bourse de Montréal a publié la version finale des changements visant l'identification des clients et des ordres. Ces règles visent à instaurer un identifiant de client ainsi que des marqueurs identifiant les ordres lorsqu'ils sont saisis dans le système de négociation électronique. La Bourse a offert une extension aux participants afin de se conformer aux exigences relatives à l'identification des clients et des ordres, et a établi la date limite de conformité au 31 mars 2025.

Risque de réputation

Le risque de réputation représente la possibilité qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public – que ce jugement soit fondé ou non – et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus. Le risque de réputation découle généralement d'un manquement à la gestion d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents de non-conformité aux lois et règlements ou de défaillances de processus. Tous les risques doivent donc être gérés efficacement afin de protéger la réputation de la Banque.

La Banque, par sa culture d'entreprise, fait la promotion en continu des comportements et des valeurs à adopter comme membres du personnel. L'éthique est au cœur de toutes nos actions. Pour réaliser notre mission, prioriser l'humain et continuer à bâtir une banque solide, nous devons maintenir une éthique de travail des plus élevée. Notre Code de conduite précise ce qui est attendu de chacune et chacun des employés dans le cadre de ses fonctions en matière de règles à suivre et de comportements éthiques.

Politique de gestion du risque de réputation

Approuvée par le CRG, cette politique à l'égard du risque de réputation couvre toutes les activités et pratiques de la Banque. Elle fixe les principes et les règles de gestion du risque de réputation en accord avec nos limites d'appétit pour le risque pour les cinq dimensions suivantes : clientèle, personnel, communauté, actionnaire et gouvernance, toutes des parties prenantes de la Banque. La politique est complétée par les dispositions particulières de plusieurs politiques et normes telles que la politique de gestion des risques liés aux changements importants, la politique de continuité des affaires et gestion de crise et la politique de gouvernance en matière d'investissement.

Risque stratégique

Le risque stratégique découle de la possibilité de subir une perte financière ou une atteinte à la réputation à la suite d'une orientation inappropriée des stratégies, d'une mauvaise exécution ou d'une adaptation inefficace aux changements économiques, financiers ou réglementaires. Le plan stratégique d'entreprise est élaboré par l'équipe de direction et approuvé par le Conseil, en considérant l'appétit global de la Banque pour le risque. Les initiatives du plan stratégique, une fois approuvées, font l'objet d'un suivi régulier permettant de vérifier leur avancement. Dans le cas où un écart existe, des stratégies peuvent être revues et ajustées, s'il est jugé pertinent de le faire.

De plus, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques définis comme des achats d'actifs d'entreprise ou des acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquérir le contrôle ou simplement de créer une relation durable. Ainsi, les projets d'acquisitions et autres investissements stratégiques sont examinés par le biais d'un processus de diligence raisonnable visant à s'assurer que ces investissements sont alignés sur le plan stratégique d'entreprise et l'appétit pour le risque de la Banque.

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social représente la possibilité que des enjeux environnementaux et sociaux entraînent une perte financière pour la Banque ou affectent ses activités. Le risque environnemental touche de nombreux aspects, notamment l'utilisation de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources, les changements climatiques et la biodiversité. Le risque social comprend par exemple les considérations liées aux droits de la personne, à l'accessibilité, la diversité, l'équité et l'inclusion, et celles liées à nos pratiques de gestion du capital humain, notamment les conditions de travail et la santé, la sécurité et le bien-être de notre personnel.

L'évolution rapide de l'environnement réglementaire à l'échelle mondiale, les attentes et la surveillance accrues de la part des organismes de réglementation et autres associations, ainsi que le possible déséquilibre entre leurs exigences, constituent un défi auquel s'ajoutent les attentes des parties prenantes et la divergence de leurs points de vue sur les priorités et les actions de la Banque en matière environnementale et sociale. La réputation de la Banque pourrait également être affectée par l'action ou l'inaction de la Banque, ou encore par la perception d'inaction ou d'insuffisance en matière environnementale et sociale, notamment quant au progrès réalisé. Ainsi, tous ces facteurs peuvent se traduire par une exposition accrue au risque de réputation, au risque de non-conformité à la réglementation et au risque stratégique. Nous surveillons l'évolution de ces facteurs, les analysons et mettons à jour nos façons de faire en continu.

Gouvernance

Notre structure de gouvernance ESG repose sur le fait que tous les niveaux de l'organisation participent à la réalisation de nos objectifs et engagements, y compris le Conseil, qui exerce son rôle de surveillance de notre stratégie ESG. De concert avec la direction, le Conseil, par l'entremise de ses comités, supervise l'exécution de la stratégie ESG de la Banque, laquelle est articulée autour des neuf principes ESG approuvés par le Conseil. Ces principes ESG sont intégrés dans les priorités stratégiques de la Banque. Le Conseil veille à ce que les critères ESG soient intégrés dans les objectifs stratégiques à long terme, et surveille l'évolution et l'intégration des initiatives et principes ESG dans nos activités courantes. De plus, les différents comités du Conseil surveillent les risques environnementaux et sociaux en fonction de leur mandat respectif. Ils sont appuyés par la direction dans l'exercice de leurs fonctions. Les enjeux environnementaux et sociaux sont au cœur du processus décisionnel. L'intégration des facteurs ESG aux processus de la Banque continue de progresser conformément à la mise en œuvre de sa stratégie et des principes approuvés par le Conseil. Des indicateurs ESG ont été ajoutés dans divers tableaux de bord et sont intégrés progressivement au cadre d'appétit pour le risque. Des rapports sur les indicateurs ESG et les engagements de la Banque sont présentés périodiquement aux comités internes et aux comités du Conseil chargés de les superviser. La Banque a une politique environnementale qui exprime sa détermination à préserver l'environnement face aux activités humaines, et ce, à l'égard de nos propres activités et des retombées pour la collectivité. Elle s'est également dotée d'une politique ESG interne afin de mieux refléter les enjeux ESG dans sa stratégie globale et de définir les lignes directrices et responsabilités clés liées à la gestion et la gouvernance de l'ESG à la Banque.

Le Code de conduite de la Banque précise ce qui est attendu de chacune et chacun des employés dans le cadre de leurs interactions professionnelles, d'affaires et communautaires. Il balise également le cadre pour le respect des valeurs de la Banque et guide les actions au quotidien dans la conduite de ses affaires et la relation tant avec les tiers que le personnel et la clientèle pour créer un environnement propice à la réalisation de la mission commune, qui est d'avoir un impact positif dans la vie des gens. De plus, notre déclaration des droits de la personne présente l'application des principes auxquels la Banque adhère dans l'exercice de ses activités et dans ses relations avec ses différentes parties prenantes, quel que soit le rôle qu'elle joue dans la société. L'engagement de la Banque à l'égard de l'esclavage moderne fait état de la structure de gouvernance, de la gestion des risques et des mesures de contrôles déployées par la Banque à cet égard.

Gestion du risque

L'identification, l'évaluation, l'atténuation et la surveillance du risque environnemental et social font partie du cadre de la gestion des risques et du cadre d'appétit pour le risque de la Banque. Depuis quelques années déjà, la Banque a intégré le risque environnemental et social dans sa politique cadre de gestion des risques en plus d'avoir ajouté un énoncé dans son appétit pour le risque sur son engagement à atteindre ses objectifs ESG à travers des indicateurs cibles. D'autres politiques et normes en matière de gestion des risques viennent également appuyer la gestion plus globale du risque environnemental et social. Étant donné son importance, le risque climatique a été intégré plus en profondeur et une norme de gestion du risque climatique a été développée. De plus, la notion de risque climatique a été incorporée dans le registre d'inventaire des risques liés au processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres.

En tant qu'acteur clé de l'industrie financière, la Banque démontre son engagement auprès de groupes et d'associations en matière environnementale et sociale, tels que les Principes bancaires responsables des Nations Unies, le PCAF et le NZBA. Les cadres élaborés par ces groupes, de même que la méthodologie, peuvent évoluer et cela pourrait amener la Banque à réévaluer son adhésion à ceux-ci. De plus, leurs efforts à développer de tels cadres et objectifs pourraient soulever des préoccupations liées à la concurrence.

Dans le cadre de ses engagements PCAF et NZBA, la Banque a continué la quantification des émissions de GES financées en plus de travailler pour définir des cibles de réduction intermédiaires pour les secteurs intensifs en carbone. Toutefois, rappelons que la nécessité d'effectuer une transition ordonnée et juste vers une économie à faibles émissions de carbone implique que les efforts de décarbonation de la Banque se fassent de façon graduelle. La Banque prend des mesures concrètes pour respecter ses engagements et fait évoluer son plan qui vise notamment à quantifier les impacts financiers du risque environnemental et social. La Banque s'engage par ailleurs à communiquer de manière transparente les progrès réalisés ainsi que les engagements dont elle est signataire en publiant des rapports de performance de façon périodique.

Pour ses propres activités, la Banque poursuit son engagement de réduire son empreinte carbone et compense une portion de ses émissions de GES (incluant les voyages d'affaires des membres de son personnel). La Banque a mis en place une stratégie globale d'approvisionnement responsable et a adopté un Code des fournisseurs qui décrit ses attentes à l'égard des fournisseurs en matière de pratiques d'affaires responsables. En adoptant ce code, la Banque affirme son intention de faire affaire avec des fournisseurs qui tiennent compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans l'exercice de leurs activités ainsi que dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Avant de s'engager dans une relation avec un tiers, le secteur d'affaires évalue les risques en effectuant une vérification diligente. D'ailleurs, des critères d'approvisionnement responsable ont été intégrés aux pratiques d'achat et de sélection des fournisseurs dans le projet de construction du nouveau siège social. La Banque vise à ce que le projet se conforme aux normes LEED v4⁽¹⁾ Or et bien-être WELL⁽²⁾.

La Banque est soucieuse de l'exactitude des renseignements qu'elle fournit dans le contexte où la communication d'information est accrue et les risques associés à l'écoblanchiment et au socioblanchiment sont présents. Toutefois, notre capacité à établir et à atteindre nos objectifs, nos priorités et nos cibles en matière environnementale et sociale repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles. Bon nombre de ces hypothèses, données, indicateurs, mesures, méthodologies, scénarios et autres normes continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux utilisés par d'autres, de ceux que nous pourrions utiliser à l'avenir ou qui pourraient être ultérieurement imposés par les autorités gouvernementales ou d'autres autorités en la matière. Nous pourrions alors être contraints de redéfinir certains objectifs, priorités ou cibles, ou réviser certaines données suivant l'évolution des méthodologies utilisées ou de la qualité des données disponibles. Il est également possible que les prévisions, cibles ou projections de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisés dans les délais.

Ces dernières années, on a également assisté à l'émergence d'une nouvelle portée du risque environnemental, soit les répercussions financières potentielles de l'impact des changements climatiques sur la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques. Des acteurs du système financier ont été mis à contribution avec l'initiative *PRB Biodiversity Community* de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (*United Nations Environment Programme Finance Initiative* ou UNEP FI) dont la Banque est partie prenante. Ce volet du risque environnemental en étant à ses débuts, la Banque continue de suivre l'évolution des différentes initiatives et de prendre part aux exercices de réflexions sur son intégration éventuelle dans les décisions d'investissement et les décisions d'octroi de crédit. Le groupe de Gestion des risques surveille de près l'évolution des tendances et des méthodologies de calcul, et participe activement aux divers groupes de discussion de l'industrie. Par ailleurs, un groupe de travail sur la « Nature » a été créé à l'interne. Ce groupe s'assure notamment de développer l'expertise et d'échanger sur les bonnes pratiques.

Ayant comme objectif de veiller proactivement au positionnement stratégique de l'ensemble de son portefeuille, la Banque continue de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et continue à suivre de près les développements et toutes les implications qui pourront en résulter. Ses efforts impliquent une adaptation continue et renforcée de même que des mesures d'atténuation additionnelles en cas d'interruption ou de perturbation de ses activités liées à des crises majeures telles des catastrophes naturelles ou des crises sanitaires : mentionnons à cet effet le plan de continuité des affaires, le programme de gestion des risques opérationnels et le programme de gestion des risques de catastrophe. Afin d'assurer la conformité avec la réglementation et une saine gestion du risque, la Banque a mis en place de nouveaux processus et poursuit l'amélioration de ses processus existants en plus de travailler à optimiser son architecture de données et de contrôles pour y inclure les données de l'ESG.

(1) Critères du système LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*). Cette certification comprend notamment des critères et caractéristiques d'adaptation aux risques climatiques qui permettront de limiter les risques climatiques physiques potentiels.

(2) La norme WELL, administrée par l'*International WELL Building Institute*, reconnaît les environnements qui favorisent la santé et le bien-être de ses occupants.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Le 13 mars 2024, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié ses premiers projets de Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) sous la forme d'exposés-sondages. La norme NCID 1 – *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et la norme NCID 2 – *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, se fondent largement sur IFRS S1 – *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* et IFRS S2 – *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques* (IFRS S2), mais avec une date d'entrée en vigueur plus tardive et un allègement transitoire plus long pour certaines exigences en matière d'informations à fournir. Les NCID s'appliqueront aux BISI à la fin de l'exercice 2026, et la mesure d'allègement transitoire entraînera le report de plusieurs exigences à la fin de l'exercice 2028. La présentation des informations selon les NCID se fera de façon volontaire jusqu'à ce que les ACVM la rendent obligatoire.

Le 20 mars 2024, le BSIF a publié une nouvelle version de la ligne directrice B-15 intitulée *Gestion des risques climatiques*, dont les exigences en matière d'informations à fournir s'alignent plus étroitement sur celles de la version finale de la norme IFRS S2, du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité. La plupart des obligations redditionnelles énoncées dans la ligne directrice B-15 sont entrées en vigueur à la fin de l'exercice 2024 pour les BISI, et les autres entreront en vigueur à compter de l'exercice 2025. Parallèlement, le BSIF a produit de nouveaux relevés relatifs aux risques climatiques pour recueillir des données normalisées sur les émissions et les expositions. Les données que le BSIF recueillera lui permettront d'exercer ses activités de surveillance en la matière. La Banque continue en outre à surveiller les mises à jour et les développements futurs.

Le 16 décembre 2022, l'Union européenne a publié la directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive* ou CSRD) qui s'applique progressivement à partir du 1^{er} janvier 2024. La directive CSRD exige que les entreprises entrant dans son champ d'application utilisent les normes européennes d'information sur la durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* ou ESRS), qui précisent les informations à fournir et, le cas échéant, la structure dans laquelle ces informations doivent être présentées. Elle fixe des délais précis pour que les entreprises se conforment aux exigences de publication en fonction de leur taille et de leur classification. Au cours de 2024, la Banque a mené des travaux pour évaluer ses obligations de divulgation face à cette nouvelle réglementation. Afin de se conformer aux nouvelles exigences, mais aussi d'en tirer des avantages en termes d'évolution stratégique et de performance, la Banque a commencé sa réflexion afin de se doter d'une gouvernance et d'une structure adéquates pour mener à bien ce projet.

Resserrement des règles sur l'écoblanchiment (C-59)

Le projet de loi C-59 a modifié la *Loi sur la concurrence* en y intégrant des dispositions interdisant les déclarations environnementales trompeuses. Ces dispositions visent à interdire les déclarations sur les avantages environnementaux d'un produit ou d'une entreprise qui ne seraient pas fondées sur une épreuve suffisante et appropriée. Ces changements prévoient également un droit d'action privée dès la mi-2025. Le Bureau de la concurrence a lancé une consultation publique afin d'élaborer des orientations sur l'application des nouvelles dispositions de la loi, et la Banque suit de près ces développements.

Méthodes comptables significatives et estimations comptables

Le résumé des méthodes comptables significatives utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Les méthodes comptables présentées ci-dessous sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque.

Le contexte géopolitique (notamment la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre Israël et le Hamas), l'inflation, les changements climatiques et les taux d'intérêt élevés continuent à créer des incertitudes. Ainsi, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement est toujours important. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Classement des instruments financiers

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. À leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. La Banque établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers. À leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour les fins du classement d'un actif financier, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, et pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour établir le classement des actifs financiers, la Banque détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont la Banque gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont la Banque s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont la Banque dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal de la Banque est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Dans ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux essentielles à l'atteinte de l'objectif que la Banque s'est fixé pour ce portefeuille d'actifs financiers. Enfin, les actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteurs pour les actifs financiers et les cours vendeurs pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné. Les ajustements au titre de l'évaluation incluent également l'ajustement de valeur lié au financement apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties.

Les normes IFRS de comptabilité établissent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.

Niveau 2

Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.

Niveau 3

Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Les instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent d'investissements dans des fonds de couverture, de certains instruments financiers dérivés, de titres de participation et de créance de sociétés privées, de certains prêts, de certains dépôts (billets de dépôts structurés) ainsi que de certains autres actifs (débiteurs).

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable et a une incidence sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, sur certains *Prêts*, sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*, sur les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, sur les *Instruments financiers dérivés*, ainsi que sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur des Marchés financiers et de la rubrique *Autres*. Enfin, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global. Pour de plus amples renseignements sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux notes 4 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Les pertes de crédit attendues sont une estimation basée sur la pondération probabiliste des pertes de crédit sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique à venir. L'établissement des hypothèses et des estimations, ainsi que les transferts entre les trois phases et l'application de l'information prospective font appel au jugement. Toute modification de ces hypothèses et de ces estimations, ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes, mais tout aussi raisonnables, pourraient avoir une incidence sur les provisions pour pertes de crédit et les dotations aux pertes de crédit pour l'exercice. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Détermination de la phase

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1, c'est-à-dire à la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Banque évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux cotes de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Banque compare la probabilité de défaut (PD) au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité correspondant à un retard de 30 jours. Tous les instruments financiers en souffrance de plus de 30 jours depuis la comptabilisation initiale sont transférés dans la phase 2, même si aucune autre mesure n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante. L'évaluation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie établies par pondération probabiliste sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important. Les insuffisances de flux de trésorerie correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues se fonde principalement sur le produit de la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). Des facteurs macroéconomiques prospectifs comme les taux de chômage, les indices des prix des logements, les taux d'intérêt et le produit intérieur brut (PIB) sont intégrés dans les paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque intègre trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son calcul de pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des poids de probabilité sont attribués à chacun des scénarios. Les scénarios et les poids de probabilité sont réévalués tous les trimestres et sont assujettis à un examen de la direction. La Banque exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats. Dans le cas des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats, et un montant correspondant est comptabilisé dans les *Autres éléments du résultat global*, sans réduction de la valeur comptable de l'actif dans le bilan consolidé. Les instruments de créance évalués au coût amorti sont quant à eux présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes dans le bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale de l'actif financier, la Banque détermine si l'actif est déprécié. Pour les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, la Banque ne comptabilise à titre de provisions pour pertes de crédit que le cumulatif, depuis la comptabilisation initiale, des variations de ces pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Banque comptabilise les variations de pertes de crédit attendues dans les *Dotations aux pertes de crédit* à l'état consolidé des résultats, même si les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues qui avaient été incluses dans les flux de trésorerie estimés à la comptabilisation initiale.

Définition de défaut

La définition de défaut utilisée par la Banque pour l'évaluation des pertes de crédit attendues et du transfert d'une phase à l'autre est conforme à la définition de défaut qui est utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si la partie emprunteuse est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT se fait au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La direction fait appel à des jugements lorsqu'elle détermine s'il y a une indication objective de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée. Elle fait aussi appel à des jugements afin de déterminer l'UGT ou le groupe d'UGT auquel un actif ou un goodwill sera affecté. De plus, la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, en vue de déterminer s'il y a une perte de valeur, exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Pour de plus amples renseignements sur les estimations et les hypothèses relatives au calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT, se reporter à la note 12 afférente aux états financiers consolidés.

Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Ces estimations comptables ont une incidence sur les *Immobilisations corporelles*, les *Immobilisations incorporelles* et le *Goodwill* présentés dans le bilan consolidé. Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les *Frais autres que d'intérêts* du secteur concerné, à la rubrique *Autres*.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La charge et l'obligation au titre du volet à prestations définies des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles basées selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

Les réévaluations découlant de ces régimes représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant un taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassées ultérieurement dans le résultat net; ces gains et ces pertes cumulés sont reclassés dans les *Résultats non distribués*.

L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies présenté dans les *Autres actifs (Autres passifs)* du bilan consolidé, sur les charges liées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont présentées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et sur les *Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi* présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour de plus amples renseignements, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges liées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux principales hypothèses des régimes, se reporter à la note 25 afférente aux états financiers consolidés.

Impôts sur le résultat

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts exigibles et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans les *Autres actifs* et *Autres passifs* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôt différé dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est probable que tous les actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour de plus amples renseignements sur la charge d'impôts, se reporter aux notes 1 et 26 afférentes aux états financiers consolidés.

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse dans des actions collectives intentées par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transactions ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. Les développements récents ayant trait à la principale poursuite judiciaire de la Banque sont décrits ci-dessous :

Defrance

Le 21 janvier 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une action collective contre la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières canadiennes. La demande introductive d'instance a été notifiée à la Banque le 23 avril 2019. Dans cette action intentée au nom des consommateurs résidant au Québec, les demandeurs allèguent que les frais de type sans provision, facturés par l'ensemble des défenderesses lorsqu'un ordre de paiement est refusé pour insuffisance de fonds, seraient illégaux puisque notamment proscrits par la *Loi sur la protection du consommateur*. Les demandeurs réclament, à titre de dommages, le remboursement de ces frais et des dommages punitifs.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, puissent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La comptabilisation d'une provision pour litiges nécessite l'intervention et le jugement de la direction de la Banque afin d'évaluer l'existence de l'obligation, l'échéance et la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des ressources économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de l'information disponible et de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, l'effet de la valeur temps de l'argent. Toutefois, le montant réel du règlement de ces litiges peut être sensiblement supérieur ou inférieur aux montants comptabilisés, puisque ceux-ci dépendent de divers facteurs et risques, notamment l'état d'avancement des procédures au moment de la détermination du montant, la présence de plusieurs défendeurs dont la part de responsabilité est indéterminée, incluant celle de la Banque, et le type de questions ou d'allégations en cause, dont certaines peuvent porter sur de la réglementation ou des cadres juridiques nouveaux, ou mettre de l'avant de nouvelles théories et interprétations juridiques.

La Banque évalue régulièrement l'ensemble des provisions pour litiges en tenant compte de l'évolution de chaque cas, l'expérience passée de la Banque dans des transactions similaires et l'opinion de ses conseillères et conseillers juridiques. Chaque nouvelle information peut faire changer l'évaluation de la Banque quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte et ainsi faire varier le montant de la provision comptabilisée.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes et des transactions avec des entités structurées. Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée est consolidée lorsque la Banque conclut, après l'évaluation de la substance de sa relation avec l'entité et des rendements variables de celle-ci auxquels elle a droit ou est exposée, qu'elle a le contrôle de ladite entité. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque contrôle une entité. De plus amples renseignements sont fournis dans la section « Titrisation et arrangements hors bilan » du présent Rapport de gestion et à la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

Modifications de méthodes comptables

IFRS 17 – Contrats d'assurance

La Banque a adopté la norme comptable IFRS 17 – *Contrats d'assurance* (IFRS 17) le 1^{er} novembre 2023. L'IFRS 17 a une incidence sur la façon dont une entité comptabilise ses contrats d'assurance et sur la présentation de sa performance financière dans l'état consolidé des résultats, notamment le moment de la comptabilisation des revenus des contrats d'assurance. La présentation actuelle du bilan consolidé, selon laquelle les postes sont inclus et présentés respectivement dans les *Autres actifs* et *Autres passifs* a été modifiée.

L'IFRS 17 introduit trois méthodes d'évaluation des contrats d'assurance : la méthode du modèle général, la méthode de la répartition des primes et la méthode des honoraires variables. La méthode du modèle général, majoritairement utilisée par la Banque, évalue les contrats d'assurance en se basant sur la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs attendus nécessaires à l'exécution des contrats, incluant un ajustement au titre du risque non financier ainsi que la marge sur services contractuels (MSC), qui représente les profits non gagnés qui sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont fournis dans le futur. La méthode de la répartition des primes s'applique aux contrats à court terme et les produits d'assurance sont comptabilisés systématiquement sur la période de couverture. Pour toutes les méthodes d'évaluation, s'il est prévu que les contrats seront déficitaires, les pertes sont comptabilisées immédiatement.

À la date de transition, le 1^{er} novembre 2022, la Banque a appliqué deux des trois approches de transition disponibles en vertu de l'IFRS 17 : l'approche rétrospective complète et l'approche fondée sur la juste valeur. Pour la majorité des groupes de contrats, l'approche fondée sur la juste valeur est appliquée étant donné que l'approche rétrospective complète est impraticable, puisque des informations raisonnables et justifiables pour appliquer cette approche ne sont pas disponibles sans coût ou effort indus.

Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 17

Les exigences de l'IFRS 17 ont été appliquées rétrospectivement en ajustant les soldes du bilan consolidé à la date de première application, soit le 1^{er} novembre 2022. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 a été comptabilisée au moyen d'un ajustement aux *Résultats non distribués* au 1^{er} novembre 2022. Les incidences sur les bilans consolidés au 1^{er} novembre 2022 et au 31 octobre 2023 sont présentées à la page suivante.

Bilans consolidés

	Au 31 octobre 2023		Au 31 octobre 2023		Au 31 octobre 2022		Au 1 ^{er} novembre 2022	
	Tel que publié	Ajustements IFRS 17	Ajusté	Tel que publié	Ajustements IFRS 17	Ajusté		
Actif								
Autres actifs	7 889	(101)	7 788	5 958	(50)	5 908		
Passif								
Autres passifs	7 423	(7)	7 416	6 361	(2)	6 359		
Capitaux propres								
Résultats non distribués	16 744	(94)	16 650	15 140	(48)	15 092		

Au 31 octobre 2023, le montant net de MSC en lien avec les nouveaux principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance avait été établi à 109 M\$ (89 M\$ au 1^{er} novembre 2022).

L'information qui suit présente les incidences sur l'état consolidé des résultats de l'exercice comparatif :

État consolidé des résultats – Augmentation (diminution)

	Exercice terminé le 31 octobre 2023
Revenus autres que d'intérêts – Revenus d'assurances, montant net	(112)
Revenu total	(112)
Rémunération et avantages du personnel	(27)
Frais d'occupation	(3)
Technologie	(7)
Honoraires professionnels	(1)
Autres	(10)
Frais autres que d'intérêts	(48)
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	(64)
Résultat avant charge d'impôts	(64)
Charge d'impôts	(18)
Résultat net	(46)

Modifications futures de méthodes comptables

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. Les normes ci-dessous ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces normes sur les états financiers consolidés.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2026

Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers* qui touche certaines dispositions de l'IFRS 9 – *Instruments financiers* et de l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*. Plus précisément, les modifications s'appliquent à la décomptabilisation des passifs financiers lorsqu'ils sont réglés par un transfert électronique, au classement de certains actifs financiers, aux informations à fournir sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux modalités contractuelles qui peuvent changer le moment ou le montant des flux de trésorerie contractuels. Ces modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Une application anticipée est permise.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2027

IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme comptable, l'IFRS 18 – *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* (IFRS 18). Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IAS 1 portant sur la présentation des états financiers. L'IFRS 18 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la façon dont les informations sont communiquées dans les états financiers, en particulier l'information sur la performance dans l'état consolidé des résultats, et apportera des modifications restreintes à l'état des flux de trésorerie consolidé et au bilan consolidé. L'IFRS 18 doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise.

Données financières supplémentaires

Tableau 1 – Résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	2024				
	Total	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	2 939	784	769	635	751
Revenus autres que d'intérêts ⁽²⁾	8 461	2 160	2 227	2 115	1 959
Revenu total	11 400	2 944	2 996	2 750	2 710
Frais autres que d'intérêts ⁽³⁾	6 054	1 592	1 541	1 472	1 449
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	5 346	1 352	1 455	1 278	1 261
Dotations aux pertes de crédit	569	162	149	138	120
Charge d'impôts ⁽⁴⁾	961	235	273	234	219
Résultat net	3 816	955	1 033	906	922
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	–	–	(1)	–
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 817	955	1 033	907	922
Résultat par action ordinaire					
de base	10,78 \$	2,69 \$	2,92 \$	2,56 \$	2,61 \$
dilué	10,68	2,66	2,89	2,54	2,59
Dividendes (par action)					
Ordinaires	4,32 \$	1,10 \$	1,10 \$	1,06 \$	1,06 \$
Privilégiés					
Série 30	1,2770	0,3869	0,3870	0,2515	0,2516
Série 32	0,9598	0,2400	0,2399	0,2400	0,2399
Série 38	1,7568	0,4392	0,4392	0,4392	0,4392
Série 40	1,4545	0,3636	0,3636	0,3637	0,3636
Série 42	1,7640	0,4410	0,4410	0,4410	0,4410
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽⁵⁾	17,2 %	16,4 %	18,4 %	16,9 %	17,1 %
Actif total		462 226	453 933	441 690	433 927
Dettes subordonnées ⁽⁶⁾		1 258	1 254	1 237	749
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC ⁽⁵⁾		1 144	959	864	677
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
moyen – de base	339 733	340 479	340 215	339 558	338 675
moyen – dilué	342 839	344 453	343 531	342 781	341 339
fin de période		340 744	340 523	340 056	339 166
Par action ordinaire					
Valeur comptable ⁽⁵⁾		65,74 \$	64,64 \$	62,28 \$	61,18 \$
Cours de l'action					
haut	134,23 \$	134,23	118,17	114,68	103,38
bas	86,50	111,98	106,21	101,24	86,50
Nombre d'employés – mondial (équivalent temps plein)		29 196	29 250	28 665	28 730
Nombre de succursales au Canada		368	369	369	368

(1) Le Revenu net d'intérêts de l'exercice 2024 inclut un montant de 14 M\$ représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB.

(2) Les Revenus autres que d'intérêts de l'exercice 2024 incluent un gain de 174 M\$ résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB ainsi qu'une perte de 3 M\$ liée à la gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB (2023 : gain de 91 M\$ enregistré lors de la réévaluation à la juste valeur de la participation dans TMX).

(3) Les Frais autres que d'intérêts de l'exercice 2024 incluent des charges de 18 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB (2023 : pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 86 M\$, charges pour litiges de 35 M\$, charge de 25 M\$ liée aux modifications à la Loi sur la taxe d'accise et provisions pour contrats de 15 M\$).

(4) La Charge d'impôts de l'exercice 2023 incluait un montant de 24 M\$ lié aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada.

(5) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(6) Correspond au passif financier à long terme.

(7) Pour les données comparatives de 2023, certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

2023 ⁽⁷⁾					2022				
Total	T4	T3	T2	T1	Total	T4	T3	T2	T1
3 586	735	870	882	1 099	5 271	1 207	1 419	1 313	1 332
6 472	1 825	1 620	1 564	1 463	4 381	1 127	994	1 126	1 134
10 058	2 560	2 490	2 446	2 562	9 652	2 334	2 413	2 439	2 466
5 753	1 597	1 404	1 362	1 390	5 230	1 346	1 305	1 299	1 280
4 305	963	1 086	1 084	1 172	4 422	988	1 108	1 140	1 186
397	115	111	85	86	145	87	57	3	(2)
619	97	145	167	210	894	163	225	248	258
3 289	751	830	832	876	3 383	738	826	889	930
(2)	-	(1)	(1)	-	(1)	-	-	(1)	-
3 291	751	831	833	876	3 384	738	826	890	930
9,33 \$	2,11 \$	2,35 \$	2,37 \$	2,49 \$	9,72 \$	2,10 \$	2,38 \$	2,56 \$	2,67 \$
9,24	2,09	2,33	2,34	2,47	9,61	2,08	2,35	2,53	2,64
3,98 \$	1,02 \$	1,02 \$	0,97 \$	0,97 \$	3,58 \$	0,92 \$	0,92 \$	0,87 \$	0,87 \$
1,0063	0,2516	0,2516	0,2515	0,2516	1,0063	0,2516	0,2516	0,2515	0,2516
0,9598	0,2400	0,2399	0,2400	0,2399	0,9598	0,2400	0,2399	0,2400	0,2399
1,7568	0,4392	0,4392	0,4392	0,4392	1,1125	0,2781	0,2781	0,2782	0,2781
1,3023	0,3637	0,3636	0,2875	0,2875	1,1500	0,2875	0,2875	0,2875	0,2875
1,2375	0,3094	0,3093	0,3094	0,3094	1,2375	0,3094	0,3093	0,3094	0,3094
16,3 %	14,1 %	16,1 %	17,2 %	17,9 %	18,8 %	15,3 %	17,9 %	20,7 %	21,9 %
423 477	425 936	417 614	418 287	403 740	386 833	369 570	366 680	748	748
748	748	748	1 497	1 499	1 510	764	766	606	537
606	537	477	476	479	301	293	287	337 660	338 229
340 768	341 143	341 210	340 971	340 443	340 837	339 910	339 875	341 418	342 318
338 285	338 228	337 720	337 318	336 582	336 456	336 513	338 056	338 367	338 056
60,40 \$	58,53 \$	57,45 \$	55,76 \$	55,24 \$	54,29 \$	52,28 \$	49,71 \$	103,58 \$	103,58
103,58 \$	103,58	103,28	103,45	99,95	105,44 \$	94,37	97,87	104,59	105,44
84,97	84,97	94,62	92,67	91,02	83,12	83,12	83,33	89,33	94,37
28 916	28 901	28 170	27 674	27 103	26 539	25 823	25 417	368	372
368	372	374	378	378	384	385	385		

Tableau 2 – Sommaire des résultats

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023 ⁽¹⁾	2022	2021	2020
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	2 939	3 586	5 271	4 783	4 255
Revenus autres que d'intérêts ⁽³⁾	8 461	6 472	4 381	4 144	3 672
Revenu total	11 400	10 058	9 652	8 927	7 927
Frais autres que d'intérêts ⁽⁴⁾	6 054	5 753	5 230	4 903	4 616
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	5 346	4 305	4 422	4 024	3 311
Dotations aux pertes de crédit	569	397	145	2	846
Résultat avant charge d'impôts	4 777	3 908	4 277	4 022	2 465
Charge d'impôts ⁽⁵⁾	961	619	894	882	434
Résultat net	3 816	3 289	3 383	3 140	2 031
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(2)	(1)	–	42
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 817	3 291	3 384	3 140	1 989

- (1) Pour les données comparatives de 2023, certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Le *Revenu net d'intérêts* de l'exercice 2024 inclut un montant de 14 M\$ représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB.
- (3) Les *Revenus autres que d'intérêts* de l'exercice 2024 incluent un gain de 174 M\$ résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB ainsi qu'une perte de 3 M\$ liée à la gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB (2023 : gain de 91 M\$ enregistré lors de la réévaluation à la juste valeur de la participation dans TMX; 2021 : gain de 33 M\$ lors de la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans Flinks et une perte de 30 M\$ liée à la réévaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans AfrAsia; 2020 : perte de change sur cession de filiales de 24 M\$).
- (4) Les *Frais autres que d'intérêts* de l'exercice 2024 incluent des charges de 18 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB. Les *Frais autres que d'intérêts* de l'exercice 2023 incluaient des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 86 M\$ (2021 : 9 M\$; 2020 : 71 M\$), des charges pour litiges de 35 M\$, une charge de 25 M\$ liée aux modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* et des provisions pour contrats de 15 M\$. Les *Frais autres que d'intérêts* de l'exercice 2020 incluaient des indemnités de départ de 48 M\$ et une charge relative à Maple Financial Group Inc. (Maple) de 13 M\$.
- (5) La *Charge d'impôts* de l'exercice 2023 incluait un montant de 24 M\$ lié aux mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada.

Tableau 3 – Évolution du revenu net d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023	2022	2021	2020
Particuliers et Entreprises					
Revenu net d'intérêts	3 587	3 321	2 865	2 547	2 420
Actif moyen ⁽¹⁾	158 917	148 511	140 300	126 637	115 716
Actif moyen portant intérêts ⁽²⁾	153 980	141 458	133 543	120 956	110 544
Marge nette d'intérêts ⁽²⁾	2,33 %	2,35 %	2,15 %	2,11 %	2,19 %
Gestion de patrimoine					
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	833	778	594	446	442
Actif moyen ⁽¹⁾	9 249	8 560	8 440	7 146	5 917
Marchés financiers					
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable ⁽³⁾	(2 449)	(1 054)	1 258	1 262	971
Actif moyen ⁽¹⁾	195 881	180 837	154 349	151 240	125 565
FSEU&I					
Revenu net d'intérêts	1 303	1 132	1 090	907	807
Actif moyen ⁽¹⁾	27 669	23 007	18 890	16 150	14 336
Autres					
Revenu net d'intérêts ^{(3) (4)}	(335)	(591)	(536)	(379)	(385)
Actif moyen ⁽¹⁾	65 546	69 731	71 868	62 333	56 553
Total					
Revenu net d'intérêts	2 939	3 586	5 271	4 783	4 255
Actif moyen ⁽¹⁾	457 262	430 646	393 847	363 506	318 087

- (1) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.
- (2) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
- (3) Pour l'exercice 2024, le *Revenu net d'intérêts* du secteur des Marchés financiers a été majoré de 70 M\$ (2023 : 324 M\$; 2022 : 229 M\$; 2021 : 175 M\$; 2020 : 202 M\$), le *Revenu net d'intérêts* de la rubrique *Autres* a été majoré de 9 M\$ (2023 : 8 M\$; 2022 : 5 M\$; 2021 : 6 M\$; 2020 : 6 M\$). L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. À la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1^{er} janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).
- (4) Le *Revenu net d'intérêts* de l'exercice 2024 inclut un montant de 14 M\$ représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB.

Tableau 4 – Revenus autres que d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023 ⁽¹⁾	2022	2021	2020
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	419	378	324	415	314
Commissions de courtage en valeurs mobilières	194	174	204	238	204
Revenus des fonds communs de placement	638	578	587	563	477
Frais de gestion de placement et de services fiduciaires	1 141	1 005	997	900	735
Revenus de crédit	195	183	155	164	147
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	265	391	335	342	320
Revenus sur cartes	212	202	186	148	138
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	294	300	298	274	262
Revenus (pertes) de négociation ⁽²⁾	4 299	2 677	543	268	544
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net ⁽³⁾	318	70	113	151	93
Revenus d'assurances, montant net ⁽⁴⁾	73	59	158	131	128
Revenus de change, autres que de négociation	225	183	211	202	164
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	8	11	28	23	28
Autres ⁽⁴⁾	180	261	242	325	118
	8 461	6 472	4 381	4 144	3 672
Canada	7 055	5 700	4 299	3 992	3 574
États-Unis	191	98	18	106	5
Autres pays	1 215	674	64	46	93
Revenus autres que d'intérêts en % du revenu total	74,2 %	64,3 %	45,4 %	46,4 %	46,3 %

- (1) Pour les données comparatives de 2023, certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Les *Revenus (pertes) de négociation* de l'exercice 2024 incluent une perte de 3 M\$ liée à la gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB.
- (3) Les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'exercice 2024 incluent un gain de 174 M\$ résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB.
- (4) Les *Autres* revenus de l'exercice 2023 incluaient un gain de 91 M\$ enregistré lors de la réévaluation à la juste valeur de la participation dans TMX (2021 : gain de 33 M\$ lors de la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans Flinks et perte de 30 M\$ liée à la réévaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans AfrAsia; 2020 : perte de change sur cession de filiales de 24 M\$).

Tableau 5 – Revenus liés aux activités de négociation

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023	2022	2021	2020
Revenu net (perte nette) d'intérêts lié aux activités de négociation ⁽¹⁾	(3 076)	(1 816)	682	777	522
Équivalent imposable ⁽²⁾	70	321	229	171	202
Revenu net (perte nette) d'intérêts lié aux activités de négociation en équivalent imposable ⁽²⁾	(3 006)	(1 495)	911	948	724
Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation ⁽¹⁾	4 327	2 696	548	282	625
Équivalent imposable ⁽²⁾	306	247	48	8	57
Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation en équivalent imposable ⁽²⁾	4 633	2 943	596	290	682
Revenus liés aux activités de négociation ⁽¹⁾	1 251	880	1 230	1 059	1 147
Équivalent imposable ⁽²⁾	376	568	277	179	259
Revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable ⁽²⁾	1 627	1 448	1 507	1 238	1 406
Revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable par secteur ⁽²⁾					
Marchés financiers					
Titres de participation	1 018	904	979	685	706
Taux d'intérêt et crédit	573	417	367	357	430
Produits de base et devises	198	173	156	128	132
	1 789	1 494	1 502	1 170	1 268
Autres secteurs	(162)	(46)	5	68	138
	1 627	1 448	1 507	1 238	1 406

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 14 à 20 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR. L'équivalent imposable présenté dans ce tableau est lié aux portefeuilles de négociation. La Banque utilise également l'équivalent imposable pour certains portefeuilles d'investissement et les montants se chiffrent à 9 M\$ pour l'exercice 2024 (2023 : 11 M\$; 2022 : 5 M\$; 2021 : 10 M\$; 2020 : 6 M\$). À la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1^{er} janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).

Tableau 6 – Frais autres que d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023 ⁽¹⁾	2022	2021	2020
Rémunération et avantages du personnel ⁽¹⁾⁽²⁾	3 725	3 425	3 284	3 027	2 713
Frais d'occupation ⁽¹⁾	189	178	157	147	151
Frais d'amortissement – immobilisations ⁽³⁾	177	172	155	152	140
Technologie ⁽¹⁾	708	646	589	557	510
Frais d'amortissement – technologie ⁽⁴⁾	338	432	326	314	366
Communications	56	58	57	53	58
Honoraires professionnels ⁽¹⁾⁽⁵⁾	316	256	249	246	244
Publicité et développement des affaires	175	168	144	109	103
Taxes sur capital et salaires	36	37	32	52	73
Divers ⁽¹⁾⁽⁶⁾	334	381	237	246	258
Total	6 054	5 753	5 230	4 903	4 616
Canada	5 464	5 213	4 760	4 478	4 195
États-Unis	238	226	209	203	209
Autres pays	352	314	261	222	212
Ratio d'efficacité ⁽⁷⁾	53,1 %	57,2 %	54,2 %	54,9 %	58,2 %

(1) Pour les données comparatives de 2023, certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) La rémunération et les avantages du personnel de l'exercice 2020 incluaient des indemnités de départ de 48 M\$.

(3) Les frais d'amortissement – immobilisations de l'exercice 2023 incluaient des pertes de valeur d'immobilisations corporelles de 11 M\$.

(4) Les frais d'amortissement – technologie de l'exercice 2023 incluaient des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 75 M\$ (2021 : 9 M\$; 2020 : 71 M\$).

(5) Les honoraires professionnels de l'exercice 2024 incluent des charges de 18 M\$ liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB.

(6) Les frais divers de l'exercice 2023 incluaient des charges pour litiges de 35 M\$, une charge liée aux modifications à la Loi sur la taxe d'accise de 25 M\$ et des provisions pour contrats de 15 M\$. Les frais divers de l'exercice 2020 incluaient une charge relative à Maple de 13 M\$.

(7) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Tableau 7 – Dotations aux pertes de crédit ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023	2022	2021	2020
Services aux particuliers ⁽²⁾					
Phase 3	196	119	75	65	147
Phases 1 et 2	28	38	9	(77)	121
	224	157	84	(12)	268
Services aux entreprises					
Phase 3	106	48	13	26	76
Phases 1 et 2	19	40	–	26	103
DAC	(14)	(7)	–	–	–
	111	81	13	52	179
Gestion de patrimoine					
Phase 3	–	(1)	1	1	4
Phases 1 et 2	(1)	3	2	–	3
	(1)	2	3	1	7
Marchés financiers					
Phase 3	34	3	1	78	99
Phases 1 et 2	20	36	(24)	(102)	210
	54	39	(23)	(24)	309
FSEU&I					
Phase 3	144	76	48	13	46
Phases 1 et 2	26	53	12	(2)	41
DAC	12	(16)	6	(26)	(7)
	182	113	66	(15)	80
Autres					
Phase 3	–	–	–	–	–
Phases 1 et 2	(1)	5	2	–	3
	(1)	5	2	–	3
Total des dotations aux pertes de crédit					
Phase 3	480	245	138	183	372
Phases 1 et 2	91	175	1	(155)	481
DAC	(2)	(23)	6	(26)	(7)
	569	397	145	2	846
Prêts et acceptations moyens	234 180	215 976	194 340	172 323	159 275
Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC ⁽³⁾ en % des prêts et acceptations moyens ⁽³⁾	0,20 %	0,11 %	0,07 %	0,11 %	0,23 %
Dotations aux pertes de crédit en % des prêts et acceptations moyens ⁽³⁾	0,24 %	0,18 %	0,07 %	– %	0,53 %

(1) La catégorie « Phase 3 » présentée dans ce tableau représente les dotations aux pertes de crédit sur les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues et exclut les prêts DAC (prêts dépréciés excluant les prêts DAC). La catégorie « Phases 1 et 2 » représente les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés. La catégorie « DAC » représente les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC.

(2) Incluant les créances sur cartes de crédit.

(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Tableau 8 – Évolution des volumes moyens ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2024		2023		2022		2021		2020	
	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %
Actif										
Dépôts auprès d'institutions financières	31 429	4,92	40 824	4,09	42 042	1,03	40 294	0,31	24 966	0,44
Valeurs mobilières	146 911	1,94	126 182	1,93	111 863	1,77	116 023	1,25	97 025	1,63
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	17 607	9,61	19 533	6,61	16 255	2,08	11 559	0,90	16 408	1,39
Prêts hypothécaires résidentiels	89 621	4,47	82 884	3,95	75 712	2,90	68 297	2,93	59 801	3,13
Prêts aux particuliers	46 039	5,92	44 829	5,44	42 723	3,82	38 434	3,16	36 273	3,68
Créances sur cartes de crédit	2 532	13,58	2 325	13,17	2 133	12,81	1 864	13,47	1 995	14,62
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	86 899	7,08	69 599	6,49	58 947	3,63	50 216	3,06	47 272	4,13
Prêts DAC	528	20,26	545	21,98	493	32,68	686	22,64	1 073	16,45
Actif moyen portant intérêt ⁽¹⁾	421 566	4,70	386 721	4,30	350 168	2,69	327 373	2,13	284 813	2,66
Autres actifs	35 696		43 925		43 679		36 133		33 274	
	457 262	4,37	430 646	3,90	393 847	2,43	363 506	1,93	318 087	2,38
Passif et capitaux propres										
Dépôts de particuliers	91 976	2,48	84 262	2,03	72 927	0,67	68 334	0,42	63 634	0,87
Institutions de dépôts	4 936	4,17	4 997	3,81	5 695	0,88	6 522	0,09	6 494	0,63
Autres dépôts	218 693	4,88	195 311	4,15	180 307	1,28	161 373	0,68	137 253	1,26
	315 605	4,17	284 570	3,51	258 929	1,10	236 229	0,58	207 381	1,12
Dettes subordonnées	1 083	5,72	937	5,16	960	3,70	758	3,22	759	3,25
Engagements autres que des dépôts ⁽²⁾	85 837	4,31	90 194	3,43	81 659	1,13	80 808	0,67	70 973	1,12
Passif moyen portant intérêt ⁽¹⁾	402 525	4,23	375 701	3,51	341 548	1,25	317 795	0,69	279 113	1,19
Autres passifs	28 695		30 698		30 209		28 195		23 400	
Capitaux propres	26 042		24 247		22 090		17 516		15 574	
	457 262	3,73	430 646	3,07	393 847	1,09	363 506	0,61	318 087	1,04
Marge nette d'intérêts ⁽³⁾		0,64		0,83		1,34		1,32		1,34

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(2) Les engagements autres que des dépôts moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de l'exercice des engagements afférents à des titres vendus à découvert, des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées et des passifs relatifs à des créances cédées.

(3) Calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen.

Tableau 9 – Répartition des prêts bruts et des acceptations par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024		2023		2022		2021		2020	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾	104 665	42,8	99 910	44,1	95 575	46,0	89 035	48,5	81 543	49,2
Crédits rotatifs admissibles ⁽²⁾	4 148	1,7	4 000	1,8	3 801	1,8	3 589	2,0	3 599	2,2
Autres prêts aux particuliers ⁽³⁾	17 919	7,3	16 696	7,4	14 899	7,2	12 949	7,0	11 569	7,0
Agriculture	9 192	3,8	8 545	3,8	8 109	3,9	7 357	4,0	6 696	4,0
Pétrole et gaz	1 913	0,8	1 826	0,8	1 435	0,7	1 807	1,0	2 506	1,5
Mines	2 062	0,9	1 245	0,5	1 049	0,5	529	0,3	756	0,5
Services publics	12 528	5,1	12 427	5,5	9 682	4,6	7 687	4,2	6 640	4,0
Constructions non immobilières ⁽⁴⁾	1 864	0,8	1 739	0,8	1 935	0,9	1 541	0,8	1 079	0,7
Fabrication	8 064	3,3	7 047	3,1	7 374	3,6	5 720	3,1	5 803	3,5
Commerce de gros	3 145	1,3	3 208	1,4	3 241	1,6	2 598	1,4	2 206	1,3
Commerce de détail	4 229	1,7	3 801	1,7	3 494	1,7	2 978	1,6	2 955	1,8
Transports	3 253	1,3	2 631	1,2	2 209	1,1	1 811	1,0	1 528	0,9
Communications	2 542	1,0	2 556	1,1	1 830	0,9	1 441	0,8	1 184	0,7
Services financiers	12 775	5,2	11 693	5,1	10 777	5,2	8 870	4,8	7 476	4,4
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽⁵⁾	30 848	12,6	25 967	11,5	22 382	10,8	18 195	9,9	14 171	8,6
Services professionnels	3 871	1,6	3 973	1,7	2 338	1,1	1 872	1,0	1 490	0,9
Éducation et soins de santé	3 487	1,4	3 700	1,6	3 412	1,6	4 073	2,2	3 800	2,3
Autres services	7 356	3,0	6 898	3,0	6 247	3,0	5 875	3,2	5 296	3,2
Gouvernement	1 853	0,8	1 727	0,8	1 661	0,8	1 159	0,6	1 160	0,7
Autres	8 268	3,4	6 478	2,9	5 790	2,8	4 137	2,3	3 586	2,1
Prêts DAC	391	0,2	560	0,2	459	0,2	464	0,3	855	0,5
	244 373	100,0	226 627	100,0	207 699	100,0	183 687	100,0	165 898	100,0

(1) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

(2) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(3) Incluant les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises.

(4) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(5) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de cinq logements ou plus et les prêts aux petites et moyennes entreprises.

Tableau 10 – Prêts dépréciés

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023	2022	2021	2020
Prêts dépréciés bruts					
Services aux particuliers	327	220	176	169	287
Services aux entreprises	451	296	206	244	333
Gestion de patrimoine	16	13	21	23	8
Marchés financiers	122	110	167	162	134
FSEU&I	736	385	242	64	55
Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC ⁽¹⁾	1 652	1 024	812	662	817
Prêts DAC bruts	391	560	459	464	855
	2 043	1 584	1 271	1 126	1 672
Prêts dépréciés nets ⁽²⁾					
Services aux particuliers	203	145	104	106	206
Services aux entreprises	302	140	89	107	184
Gestion de patrimoine	11	8	15	16	2
Marchés financiers	78	30	91	14	43
FSEU&I	550	283	180	40	30
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC ⁽¹⁾	1 144	606	479	283	465
Prêts DAC nets	485	670	551	553	921
	1 629	1 276	1 030	836	1 386
Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC ⁽¹⁾	508	418	333	379	352
Provisions pour pertes de crédit sur prêts DAC	(94)	(110)	(92)	(89)	(66)
Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	414	308	241	290	286
Taux de provisionnement des prêts dépréciés excluant les prêts DAC ⁽¹⁾	30,8 %	40,8 %	41,0 %	57,3 %	43,1 %
Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC en % des prêts et acceptations ⁽¹⁾	0,68 %	0,45 %	0,39 %	0,36 %	0,49 %
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC en % des prêts et acceptations ⁽¹⁾	0,47 %	0,27 %	0,23 %	0,15 %	0,28 %

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(2) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3 et sur les prêts DAC.

Tableau 11 – Provisions pour pertes de crédit

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024	2023	2022	2021	2020
Solde au début	1 377	1 131	1 169	1 343	755
Dotations aux pertes de crédit	569	397	145	2	846
Radiations	(421)	(199)	(233)	(192)	(294)
Dispositions	(2)	–	–	(14)	–
Recouvrements	56	47	40	44	44
Variations des taux de change et autres	(6)	1	10	(14)	(8)
Solde à la fin	1 573	1 377	1 131	1 169	1 343
Composition des provisions :					
Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC ⁽¹⁾	508	418	333	379	352
Provisions pour pertes de crédit sur prêts DAC	(94)	(110)	(92)	(89)	(66)
Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés	927	876	714	708	872
Provisions pour pertes de crédit sur engagements hors bilan et autres actifs	232	193	176	171	185

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Tableau 12 – Dépôts

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2024		2023		2022		2021		2020	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	95 181	28,5	87 883	30,5	78 811	29,6	70 076	29,1	67 499	31,3
Entreprises et administrations publiques	232 730	69,8	197 328	68,5	184 230	69,1	167 870	69,7	143 787	66,6
Institutions de dépôts	5 634	1,7	2 962	1,0	3 353	1,3	2 992	1,2	4 592	2,1
Total	333 545	100,0	288 173	100,0	266 394	100,0	240 938	100,0	215 878	100,0
Canada	300 642	90,1	257 732	89,4	238 239	89,5	216 906	90,0	195 730	90,7
États-Unis	8 908	2,7	9 520	3,3	9 147	3,4	9 234	3,8	8 126	3,7
Autres pays	23 995	7,2	20 921	7,3	19 008	7,1	14 798	6,2	12 022	5,6
Total	333 545	100,0	288 173	100,0	266 394	100,0	240 938	100,0	215 878	100,0
Dépôts des particuliers en % de l'actif total		20,6		20,8		19,5		19,7		20,4

Glossaire

Acceptation

L'acceptation et l'engagement de client en contrepartie d'acceptation représentent une garantie de paiement par une banque et sont négociables sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif moyen portant intérêts

L'actif moyen portant intérêts comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les autres actifs. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

Actif moyen portant intérêts, autre que de négociation

L'actif moyen portant intérêts, autre que de négociation, comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les autres actifs ainsi que les actifs liés aux activités de négociation. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

Actif pondéré en fonction des risques

Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Dans l'approche NI fondation, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut, mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

Actifs sous administration

Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Actifs sous gestion

Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)

Le BSIF a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

Conventions-cadres de compensation

Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Couverture

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

Dotations aux pertes de crédit

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction et composé des dotations aux pertes de crédit sur actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Dotations aux pertes de crédit en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction et composé des dotations aux pertes de crédit sur actifs financiers dépréciés excluant les prêts DAC.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC en pourcentage des prêts et acceptations moyens ou ratio des dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Entité structurée

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalent imposable

L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Levier opérationnel

Le levier opérationnel correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.

Points de base (pbs)

Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

Prêts dépréciés

La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Prêts dépréciés bruts en pourcentage du total des prêts et acceptations

Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC

Les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC représentent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues, excluant les prêts DAC.

Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC en pourcentage du total des prêts et acceptations

Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés nets

Les prêts dépréciés nets sont les prêts dépréciés bruts présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Prêts dépréciés nets en pourcentage du total des prêts et acceptations

Cette mesure représente les prêts dépréciés nets exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC

Les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC sont les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés des prêts octroyés par la Banque classés dans la phase 3.

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations représentent la somme du solde des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Provisions pour pertes de crédit

Les provisions pour pertes de crédit représentent une estimation objective de la direction des pertes de crédit attendues à la date du bilan. Ces provisions pour pertes de crédit sont principalement liées aux prêts et à des éléments hors bilan tels que les engagements de prêt et les garanties financières.

Radiations nettes en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les radiations nettes (déduction faites des recouvrements) exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité représente les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du revenu total et mesure l'efficacité des activités de la Banque.

Ratio de levier

Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Le ratio de levier TLAC est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Le ratio LCR est une mesure qui permet de garantir que la Banque dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours.

Ratio des fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

Les fonds propres CET1 comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres CET1 par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio de versement des dividendes

Le ratio de versement des dividendes représente les dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action.

Ratio du total des fonds propres

Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio prêt-valeur

Le ratio prêt-valeur est calculé en fonction du montant total de la facilité aux fins des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires divisé par la valeur des propriétés résidentielles connexes.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Le ratio NSFR est une mesure qui permet de garantir que la Banque maintienne un profil de financement stable pour atténuer le risque de tensions sur le financement.

Ratio TLAC

Le ratio TLAC est une mesure qui permet d'évaluer si une banque d'importance systémique intérieure (BSI) non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation et se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Rendement de l'actif moyen

Le rendement de l'actif moyen représente le résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)

Le RCP représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficacité de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres.

Rendement total pour les actionnaires (RTA)

Le RTA correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base.

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Revenu net d'intérêts autre que de négociation

Le revenu net d'intérêts autre que de négociation comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation

Le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts.

Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation

Les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Revenus liés aux activités de négociation

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation. Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, et certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers. Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Taux de croissance annuel composé (TCAC)

Le TCAC est un taux de croissance indiquant, pour une période de plus d'un exercice, la variation annuelle comme si la croissance avait été constante tout au long de la période.

Taux de provisionnement

Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts.

Taux de provisionnement excluant les prêts DAC

Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC.

TLAC disponible

La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties soumises aux règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Valeur à risque (VaR)

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

Valeur comptable d'une action ordinaire

La valeur comptable d'une action ordinaire se calcule en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires à une date donnée.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente

Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminée. Cette entente constitue une forme de prêt sur garantie à court terme.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat

Engagement financier relatif à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminée. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

Volumes moyens

Les volumes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de la période des postes du bilan consolidé.

États financiers consolidés audités

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	136
Rapport de l'auditeur indépendant	137
Bilans consolidés	140
États consolidés des résultats	141
États consolidés du résultat global	142
États consolidés de la variation des capitaux propres	144
États consolidés des flux de trésorerie	145
Notes afférentes aux états financiers consolidés audités	146

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (Normes IFRS® de comptabilité), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les normes IFRS de comptabilité représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux normes IFRS de comptabilité.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôles internes nécessaires afin de s'acquitter de sa responsabilité, qui est de fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et l'exactitude des comptes financiers et de la protection adéquate de l'actif de la Banque. Les contrôles en place comprennent notamment les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, ainsi que la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes sur le rendement, le code de déontologie ainsi que la communication de politiques et procédures d'exploitation.

À titre de chef de la direction et de cheffe des Finances, nous avons supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En nous fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, nous avons conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 octobre 2024 et qu'ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité.

Le conseil d'administration (le Conseil) a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité d'audit. Formé de membres du Conseil qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le comité d'audit est responsable, par l'intermédiaire de l'Audit interne, de l'évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôles internes de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle. De plus, le comité d'audit examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au Conseil.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par la présence de la Conformité, qui exerce une surveillance et une évaluation indépendantes dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer efficacement les risques de non-conformité à la réglementation et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires.

La première vice-présidente, Audit interne et la première vice-présidente, cheffe de la conformité et cheffe de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité bénéficient respectivement d'un lien fonctionnel direct avec la présidente du comité d'audit et avec la présidente du comité de gestion des risques. Toutes deux disposent d'un accès direct au président et chef de la direction.

Conformément à la *Loi sur les banques (Canada)*, le BSIF a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposantes et déposants. Par conséquent, il examine et fait enquête sur les activités et les affaires de la Banque, au besoin, afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques (Canada)* sont respectées et que la situation financière de la Banque est saine.

L'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont le rapport paraît ci-après, a été nommé par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Il bénéficie d'un accès sans réserve au comité d'audit pour discuter de questions relatives à son audit et à l'information financière.

Laurent Ferreira
Président et chef de la direction

Marie Chantal Gingras
Cheffe des Finances et première vice-présidente à la direction, Finances

Montréal, Canada, le 3 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2024 et 2023, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2024 et 2023 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Provisions pour pertes de crédit – Se reporter aux notes 1 et 8 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les provisions pour pertes de crédit représentent l'estimation de la direction des pertes de crédit attendues (PCA) sur les actifs financiers calculées conformément au cadre prescrit en vertu de l'IFRS 9 – *Instruments financiers* pour les PCA. Le calcul des PCA est basé sur la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) des actifs sous-jacents et représente une estimation objective fondée sur la prévision des pertes attendues en fonction des variables macroéconomiques de trois scénarios et de la pondération probabiliste de ces scénarios. Les PCA pour la durée de vie sont enregistrées pour les actifs financiers qui ont connu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou qui sont dépréciés; autrement, les PCA pour les 12 mois à venir sont enregistrées. En raison de l'incertitude liée aux principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit, la Banque a exercé un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues.

Nous avons identifié les provisions pour pertes de crédit comme une question clé de l'audit en raison de la complexité inhérente des modèles de PCA utilisés et du jugement important requis par la direction en ce qui concerne la nature prospective de certaines hypothèses clés, y compris l'incidence sur l'économie d'une éventuelle récession. Un jugement important de l'auditeur a été requis pour évaluer : i) les modèles et les méthodologies utilisés pour mesurer les PCA; ii) les prévisions des scénarios macroéconomiques et leur pondération probabiliste; iii) la détermination de l'augmentation importante du risque de crédit; iv) les ajustements aux résultats de la modélisation représentant le jugement expert de la direction en matière de crédit. L'audit des modèles des PCA et des jugements et hypothèses clés a exigé un degré important de jugement de l'auditeur et un effort d'audit accru, y compris la nécessité d'impliquer des professionnels ayant des compétences spécialisées en matière de risque de crédit et d'économie.

Traitement de la question clé de l'audit au cours de l'audit

Nos procédures d'audit portant sur les modèles et les jugements et hypothèses clés utilisés par la direction pour estimer les PCA incluaient, notamment :

- Avec l'aide de professionnels ayant des compétences spécialisées en matière de risque de crédit et d'économie :
 - pour une sélection de modèles de PCA, l'évaluation du caractère approprié des modèles utilisés pour estimer les PCA;
 - l'évaluation des prévisions des scénarios macroéconomiques et de leur pondération probabiliste en les comparant avec des prévisions indépendantes et des données publiques de l'industrie, y compris l'incidence sur l'économie d'une éventuelle récession;
 - l'évaluation de la détermination de l'augmentation importante du risque de crédit par la direction et du caractère approprié de la programmation du modèle connexe;
 - l'évaluation des ajustements aux résultats de la modélisation en évaluant le jugement expert de la direction en matière de crédit.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Impôts sur le résultat – Positions fiscales incertaines – Se reporter aux notes 1 et 26 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à plusieurs transactions dont l'impact fiscal demeure incertain. La Banque comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines qui représentent le risque relatif aux questions fiscales en discussion ou sous vérification par les autorités fiscales ou relatif à toutes les autres questions qui impliquent de l'incertitude. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation possible du montant qui devrait être payé, fondée sur une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Tel que présenté à la note 24, la Banque a reçu de nouvelles cotisations pour des impôts supplémentaires et des intérêts à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque pour certaines années d'imposition et pourrait recevoir de nouvelles cotisations pour des années d'imposition subséquentes pour des activités similaires. La Banque n'a comptabilisé aucun passif relativement à ces positions fiscales incertaines.

Nous avons identifié l'évaluation des positions fiscales incertaines relatives à certains dividendes de source canadienne comme une question clé de l'audit compte tenu des jugements importants posés par la direction lors de l'évaluation de la probabilité de l'acceptation de la position de la Banque et lors de l'interprétation de la législation fiscale, de la jurisprudence et des positions administratives pertinentes. L'audit de ces jugements a nécessité un degré important de jugement de l'auditeur et a entraîné un effort d'audit accru, y compris la nécessité d'impliquer nos spécialistes en fiscalité.

Traitement de la question clé de l'audit au cours de l'audit

Nos procédures d'audit relativement au traitement comptable des positions fiscales incertaines relatives à certains dividendes de source canadienne incluaient, notamment :

- Avec l'assistance de nos spécialistes en fiscalité, nous avons évalué l'estimation de la direction quant à la probabilité de l'acceptation de la position de la Banque en évaluant :
 - l'interprétation de la Banque de la législation en vigueur, de la jurisprudence et des positions administratives pertinentes;
 - la correspondance entre la Banque et les autorités fiscales pertinentes; et
 - les avis et opinions à l'égard des positions fiscales obtenus par la Banque de ses conseillers fiscaux externes.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion; et
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Banque pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Carl Magnan.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 3 décembre 2024
Montréal, Québec

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121501

Bilans consolidés

Au 31 octobre		2024	2023 ⁽¹⁾
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		31 549	35 234
Valeurs mobilières	Notes 4, 5 et 7		
À la juste valeur par le biais du résultat net		115 935	99 994
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		14 622	9 242
Au coût amorti		14 608	12 582
		145 165	121 818
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		16 265	11 260
Prêts	Note 8		
Hypothécaires résidentiels		95 009	86 847
Aux particuliers		46 883	46 358
Créances sur cartes de crédit		2 761	2 603
Aux entreprises et aux administrations publiques		99 720	84 192
		244 373	220 000
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		–	6 627
Provisions pour pertes de crédit		(1 341)	(1 184)
		243 032	225 443
Autres			
Instruments financiers dérivés	Note 18	12 309	17 516
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	Note 10	40	49
Immobilisations corporelles	Note 11	1 868	1 592
Goodwill	Note 12	1 522	1 521
Immobilisations incorporelles	Note 12	1 233	1 256
Autres actifs	Notes 2 et 13	9 243	7 788
		26 215	29 722
		462 226	423 477
Passif et capitaux propres			
Dépôts	Notes 5, 14 et 16	333 545	288 173
Autres			
Acceptations		–	6 627
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		10 873	13 660
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	Note 9	38 177	38 347
Instruments financiers dérivés	Note 18	15 760	19 888
Passifs relatifs à des créances cédées	Notes 5 et 9	28 377	25 034
Autres passifs	Notes 2 et 15	8 686	7 416
		101 873	110 972
Dettes subordonnées	Note 17	1 258	748
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	Notes 20 et 24		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		3 150	3 150
Actions ordinaires		3 463	3 294
Surplus d'apport		85	68
Résultats non distribués	Note 2	18 633	16 650
Autres éléments cumulés du résultat global		219	420
		25 550	23 582
Participations ne donnant pas le contrôle	Note 21	–	2
		25 550	23 584
		462 226	423 477

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés audités.

Laurent Ferreira
Président et chef de la direction

Lynn Loewen
Administratrice

États consolidés des résultats

Exercice terminé le 31 octobre		2024	2023 ⁽¹⁾
Revenus d'intérêts			
Prêts		15 581	12 676
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		1 834	1 681
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		541	279
Valeurs mobilières au coût amorti		468	473
Dépôts auprès d'institutions financières		1 547	1 668
		19 971	16 777
Frais d'intérêts			
Dépôts		13 198	10 015
Passifs relatifs à des créances cédées		752	633
Dettes subordonnées		62	47
Autres		3 020	2 496
		17 032	13 191
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾		2 939	3 586
Revenus autres que d'intérêts			
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils		419	378
Commissions de courtage en valeurs mobilières		194	174
Revenus des fonds communs de placement		638	578
Frais de gestion de placement et de services fiduciaires		1 141	1 005
Revenus de crédit		460	574
Revenus sur cartes		212	202
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements		294	300
Revenus (pertes) de négociation	Note 23	4 299	2 677
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net		318	70
Revenus d'assurances, montant net	Note 2	73	59
Revenus de change, autres que de négociation		225	183
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	Note 10	8	11
Autres		180	261
		8 461	6 472
Revenu total		11 400	10 058
Frais autres que d'intérêts			
Rémunération et avantages du personnel	Note 2	3 725	3 425
Frais d'occupation	Notes 2 et 11	366	350
Technologie	Notes 2, 11 et 12	1 046	1 078
Communications		56	58
Honoraires professionnels	Note 2	316	256
Autres	Notes 2 et 32	545	586
		6 054	5 753
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts		5 346	4 305
Dotations aux pertes de crédit	Note 8	569	397
Résultat avant charge d'impôts		4 777	3 908
Charge d'impôts	Notes 2 et 26	961	619
Résultat net		3 816	3 289
Résultat net attribuable aux			
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		154	141
Actionnaires ordinaires		3 663	3 150
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque		3 817	3 291
Participations ne donnant pas le contrôle		(1)	(2)
		3 816	3 289
Résultat par action (en dollars)	Note 27		
de base		10,78	9,33
dilué		10,68	9,24
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	Note 20	4,32	3,98

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés audités.
- (2) Le *Revenu net d'intérêts* comprend les revenus de dividendes. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés audités.

États consolidés du résultat global

Exercice terminé le 31 octobre	2024	2023 ⁽¹⁾
Résultat net	3 816	3 289
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	80	155
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(67)	(52)
	13	103
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	68	(87)
à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(59)	85
Reclassement dans le résultat net de la variation des provisions pour pertes de crédit sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	1
	9	(1)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(100)	90
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(123)	25
	(223)	115
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	–	1
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	83	(140)
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	43	45
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(350)	(163)
	(224)	(258)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	(425)	(40)
Résultat global	3 391	3 249
Résultat global attribuable aux		
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 392	3 251
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(2)
	3 391	3 249

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés audités.

États consolidés du résultat global (suite)

Impôts sur le résultat – Autres éléments du résultat global

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2024	2023
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	–	(3)
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(23)	(14)
	(23)	(17)
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	27	(33)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(24)	33
Reclassement dans le résultat net de la variation des provisions pour pertes de crédit sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	–
	3	–
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(39)	35
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(47)	9
	(86)	44
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	–	–
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	32	(43)
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16	8
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(135)	(63)
	(87)	(98)
	(193)	(71)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

États consolidés de la variation des capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre		2024	2023 ⁽¹⁾
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres au début et à la fin	Note 20	3 150	3 150
Actions ordinaires au début	Note 20	3 294	3 196
Émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions		146	95
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation		23	3
Actions ordinaires à la fin		3 463	3 294
Surplus d'apport au début		68	56
Charge au titre des options d'achat d'actions	Note 24	17	18
Options d'achat d'actions levées		(16)	(10)
Autres		16	4
Surplus d'apport à la fin		85	68
Résultats non distribués au début		16 650	15 140
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17 au 1 ^{er} novembre 2022	Note 2	–	(48)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	Note 2	3 817	3 291
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	Note 20	(175)	(163)
Dividendes sur actions ordinaires	Note 20	(1 468)	(1 344)
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		83	(140)
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur			
par le biais des autres éléments du résultat global		43	45
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		(350)	(163)
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle	Note 15	18	10
Autres		15	22
Résultats non distribués à la fin		18 633	16 650
Autres éléments cumulés du résultat global au début		420	202
Écart de change, montant net		13	103
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur			
par le biais des autres éléments du résultat global		9	(1)
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		(223)	115
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		–	1
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin		219	420
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque		25 550	23 582
Participations ne donnant pas le contrôle au début	Note 21	2	2
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(1)	(2)
Autres		(1)	2
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin		–	2
Capitaux propres		25 550	23 584

Autres éléments cumulés du résultat global

Au 31 octobre		2024	2023
Autres éléments cumulés du résultat global			
Écart de change, montant net		320	307
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur			
par le biais des autres éléments du résultat global		(26)	(35)
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		(77)	146
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		2	2
		219	420

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés audités.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre	2024	2023 ⁽¹⁾
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	3 816	3 289
Ajustements pour		
Dotations aux pertes de crédit	569	397
Amortissement des immobilisations corporelles incluant les actifs au titre de droits d'utilisation	233	211
Amortissement des immobilisations incorporelles	281	313
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	88
Impôts différés	(138)	(243)
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	(144)	(70)
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(8)	(11)
Charge au titre des options d'achat d'actions	17	18
Gain sur réévaluation à la juste valeur de participations	(174)	(91)
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(15 941)	(12 619)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	(5 005)	15 226
Prêts et acceptations, déduction faite de la titrisation	(21 442)	(20 252)
Dépôts	45 372	21 779
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	(2 787)	(8 157)
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	(170)	4 874
Instruments financiers dérivés, montant net	1 079	1 287
Titrisation – cartes de crédit	–	(29)
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	128	407
Actifs et passifs d'impôt exigible	175	(313)
Autres éléments	(1 213)	(938)
	4 652	5 166
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émissions d'actions ordinaires (incluant l'incidence des actions acquises à des fins de négociation)	153	88
Émission de dette subordonnée	500	–
Rachat de dette subordonnée	–	(750)
Remboursement d'obligations locatives	(110)	(102)
Dividendes versés sur les actions et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(1 640)	(1 503)
	(1 097)	(2 267)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation nette des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	10	–
Achats de valeurs mobilières autres que de négociation	(17 333)	(8 846)
Échéances de valeurs mobilières autres que de négociation	4 470	4 249
Cessions de valeurs mobilières autres que de négociation	6 220	5 168
Variation nette des immobilisations corporelles excluant les actifs au titre de droits d'utilisation	(443)	(352)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(260)	(299)
	(7 336)	(80)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	96	545
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 685)	3 364
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	35 234	31 870
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin⁽²⁾	31 549	35 234
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	16 767	12 236
Intérêts et dividendes reçus	19 834	16 228
Impôts payés sur les résultats	1 085	741

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

- Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés audités.
- Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 11,7 G\$ au 31 octobre 2024 (9,3 G\$ au 31 octobre 2023) pour lequel il y a des restrictions et dont 6,5 G\$ (6,5 G\$ au 31 octobre 2023) représentent des soldes que la Banque est tenue de maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties.

Notes afférentes aux états financiers consolidés audités

Note 1	Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives	146	Note 18	Instruments financiers dérivés	198
Note 2	Modifications de méthodes comptables	162	Note 19	Opérations de couverture	201
Note 3	Modifications futures de méthodes comptables	163	Note 20	Capital-actions et autres instruments de capitaux propres	207
Note 4	Juste valeur des instruments financiers	164	Note 21	Participations ne donnant pas le contrôle	210
Note 5	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	175	Note 22	Informations sur le capital	211
Note 6	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	176	Note 23	Revenus liés aux activités de négociation	212
Note 7	Valeurs mobilières	177	Note 24	Paiements fondés sur des actions	213
Note 8	Prêts et provisions pour pertes de crédit	179	Note 25	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	216
Note 9	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	191	Note 26	Impôts sur le résultat	220
Note 10	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	192	Note 27	Résultat par action	223
Note 11	Immobilisations corporelles	193	Note 28	Garanties, engagements et passifs éventuels	224
Note 12	Goodwill et immobilisations incorporelles	194	Note 29	Entités structurées	226
Note 13	Autres actifs	195	Note 30	Informations relatives aux parties liées	229
Note 14	Dépôts	196	Note 31	Gestion des risques associés aux instruments financiers	230
Note 15	Autres passifs	196	Note 32	Informations sectorielles	235
Note 16	Reçus de souscription	197	Note 33	Acquisition	237
Note 17	Dettes subordonnées	197			

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives

La Banque Nationale du Canada (la Banque) est une institution financière constituée et établie au Canada, dont les actions se négocient à la Bourse de Toronto et le siège social est établi au 800, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) Canada. La Banque est une banque à charte inscrite de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF). La Banque offre des services financiers à des particuliers, des entreprises, des clients institutionnels et des gouvernements partout au Canada, ainsi que des services spécialisés à l'échelle internationale. Elle mène ses activités dans quatre secteurs d'exploitation, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I). La Banque offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des entreprises, des services financiers et des services de banque d'investissement aux grandes entreprises, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance et la gestion de patrimoine.

Le 3 décembre 2024, le conseil d'administration (le Conseil) a autorisé la publication des présents états financiers annuels consolidés audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS de comptabilité), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les normes IFRS de comptabilité. Les normes IFRS de comptabilité représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux normes IFRS de comptabilité. Les méthodes comptables dont il est question dans la section « Résumé des méthodes comptables significatives » ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux interbancaires offerts (*Interbank Offered Rate* ou IBOR) et d'autres taux d'intérêt de référence est une initiative mondiale coordonnée et menée par les banques centrales et les autorités publiques du monde entier, y compris le Canada. Cette réforme est en cours depuis plusieurs années et l'IASB suit son évolution. Afin de minimiser les incidences sur les états financiers lorsque les taux d'intérêt de référence utilisés sont remplacés par des taux de référence alternatifs, l'IASB a modifié certaines normes IFRS de comptabilité et permis certaines exemptions temporaires, notamment au niveau des dispositions relatives à la comptabilité de couverture.

Le 31 décembre 2021, tous les taux LIBOR (*London Interbank Offered Rates*) en devises européenne, anglaise, suisse et japonaise ainsi que les taux à terme d'une semaine et de deux mois du LIBOR en devise américaine ont cessé d'exister, tandis que les autres taux LIBOR en devise américaine ont cessé d'exister le 30 juin 2023.

Au Canada, le taux CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*) a cessé d'exister le 28 juin 2024 et les taux sans risque lui succédant sont le taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*) et le taux CORRA à terme. Par conséquent, la Banque a cessé d'octroyer des prêts fondés sur des acceptations bancaires et, conformément à l'échéancier du projet, elle n'a plus d'instruments financiers utilisant comme référence le taux CDOR à l'égard de ses états financiers consolidés au 31 octobre 2024.

Résumé des méthodes comptables significatives

Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. En outre, certaines méthodes comptables font appel à des jugements et des estimations complexes du fait qu'elles s'appliquent à des questions qui sont essentiellement incertaines. Parmi ces méthodes comptables figurent la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers, la dépréciation des actifs non financiers, les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les impôts sur les résultats, les provisions, la consolidation d'entités structurées et le classement des instruments d'emprunt. La description de ces jugements et des estimations est fournie dans chacune des notes afférentes aux états financiers consolidés. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs. Les méthodes comptables décrites dans cette note fournissent des détails sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, ainsi que le recours au jugement.

Le contexte géopolitique (notamment la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre Israël et le Hamas), l'inflation, les changements climatiques et les taux d'intérêt élevés continuent à créer des incertitudes. Ainsi, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement est toujours important. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Périmètre de consolidation

Filiales

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Les filiales sont des entités, y compris les entités structurées, contrôlées par la Banque. Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. La Banque contrôle une entité seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité;
- elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité;
- elle a la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements.

Lorsqu'elle évalue le pouvoir décisionnel, la Banque prend en compte plusieurs facteurs, dont l'existence et l'effet de droits de vote actuels et potentiels qu'elle détient et qui sont exerçables, ainsi que la détention d'instruments convertibles en actions donnant droit de vote. De plus, la Banque doit déterminer si, en tant qu'investisseur avec des droits décisionnels, elle agit pour son propre compte ou comme mandataire.

L'évaluation du contrôle est effectuée selon ces principes au début de la relation avec toute entité qui implique la Banque. Au moment de l'évaluation, la Banque tient compte de tous les faits et circonstances et elle doit réévaluer si elle contrôle toujours l'entité lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle ont changé.

La Banque consolide les entités qu'elle contrôle à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de les consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. La Banque comptabilise toute acquisition de filiale d'une tierce partie par l'application de la méthode de l'acquisition à la date de prise de contrôle.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la participation détenue par des tiers dans les capitaux propres des filiales de la Banque et sont présentées dans le total des *Capitaux propres*, séparément des *Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque*. Les quotes-parts des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales de la Banque sont présentées séparément dans l'état consolidé des résultats et dans l'état consolidé du résultat global, respectivement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les parts émises à des tiers par les fonds communs de placement et certains autres fonds qui sont consolidés, celles-ci sont présentées à la juste valeur dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Enfin, les changements dans les participations dans les filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres. La différence entre l'ajustement de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement dans les *Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque*.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La Banque exerce une influence notable sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. La Banque exerce un contrôle conjoint lorsqu'il y a un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les participations dans des entreprises associées, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, ainsi que les participations dans les coentreprises, soit celles sur lesquelles la Banque détient des droits sur l'actif net et exerce un contrôle conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et, par la suite, la valeur comptable est augmentée ou diminuée de la quote-part de la Banque dans le résultat net, comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, et de la quote-part dans les autres éléments du résultat global, comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global. Les distributions reçues diminuent la valeur comptable de la participation.

Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Chaque établissement à l'étranger compris dans le périmètre de consolidation détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments compris dans les états financiers de chaque établissement à l'étranger sont évalués selon cette monnaie.

Les éléments monétaires et les éléments non monétaires évalués à la juste valeur qui sont libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les éléments non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux d'origine. Les revenus et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à l'exception des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour lesquels les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et les passifs de tous les établissements à l'étranger sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, alors que les revenus et les charges de ces établissements sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change moyens de la période. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger qui n'a pas la même monnaie fonctionnelle que la société mère, et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cet établissement, sont comptabilisés comme des actifs ou des passifs de celui-ci, et sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change non réalisés liés aux établissements à l'étranger, y compris l'incidence au titre de la couverture et des impôts sur les résultats connexes, sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. En cas de disposition d'un établissement à l'étranger, les gains ou pertes de change cumulés, ainsi que les opérations de couverture connexes, comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* relativement à cet établissement sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Classement et évaluation des instruments financiers

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. À leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou, à la juste valeur par le biais du résultat net. La Banque établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers. À leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour les fins du classement d'un actif financier, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, et pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour établir le classement des actifs financiers, la Banque détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont la Banque gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont la Banque s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont la Banque dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal de la Banque est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Dans ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux essentielles à l'atteinte de l'objectif que la Banque s'est fixé pour ce portefeuille d'actifs financiers. Enfin, les actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. La Banque peut recourir à cette option si cette option permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs et passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, et si les justes valeurs sont fiables. Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus d'intérêts découlant de ces instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur qui sont attribuables aux variations du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si ces variations créent ou accroissent une non-concordance comptable dans le *Résultat net*. Les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables au risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* ne seront pas reclassés ultérieurement dans le *Résultat net*. Les frais d'intérêts découlant de ces passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- son utilisation permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs et passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, et si les justes valeurs sont fiables;
- la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissements et l'information est communiquée à la haute direction sur cette base; ainsi, la Banque peut recourir à cette option si elle a établi par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, si elle peut démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables;
- il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers et qui, autrement, seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

À sa comptabilisation initiale, un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction, ni une contrepartie éventuelle comptabilisée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, peut être désigné irrévocablement comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu de cette désignation, toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* sans reclassement ultérieur dans le résultat net. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent : i) les titres de créance dont les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre », et ii) les titres de participation qui ont été désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net.

La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. Les revenus d'intérêts et de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite des pertes de crédit attendues et des impôts y afférant, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition, les gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont présentés, déduction faite des impôts, dans les *Autres éléments du résultat global* sans reclassement ultérieur des gains et des pertes réalisés dans le résultat net. Les coûts de transaction liés à l'acquisition de ces titres de participation ne sont pas reclassés dans le résultat net à la vente de ces titres.

Valeurs mobilières évaluées au coût amorti

Les valeurs mobilières évaluées au coût amorti comprennent les titres de créance dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels ».

La Banque comptabilise les transactions sur ces valeurs mobilières à la juste valeur à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les valeurs mobilières évaluées au coût amorti sont présentées déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans le bilan consolidé.

Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées ni désignées comme évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ni au coût amorti, sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent : i) les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, ii) les valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, iii) tous les titres de participation, à l'exception de ceux qui ont été désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net, et iv) les titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le cas échéant.

La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à leur juste valeur. Les revenus d'intérêts, les frais de transaction s'il y a lieu, ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les titres détenus à des fins de négociation sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus d'intérêts sur les titres désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats.

Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net, autres que ceux détenus à des fins de négociation, ainsi que les titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sur ces actifs financiers sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières empruntées et prêtées

La Banque comptabilise ces transactions au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'elles sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisées à la juste valeur. Ces transactions sont gérées selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées. Les conventions de revente et de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties.

La Banque effectue également des emprunts et des prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières prêtées demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées. Dans le cadre de ces transactions, la Banque donne ou reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Les garanties données sous forme de valeurs mobilières demeurent au bilan consolidé. Les garanties reçues sous forme de valeurs mobilières sont des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Les garanties données ou reçues sous forme de trésorerie sont comptabilisées comme actifs ou passifs financiers dans le bilan consolidé.

Lorsque les garanties sont données ou reçues sous forme de trésorerie, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Prêts évalués au coût amorti

Les prêts classés comme étant évalués au coût amorti comprennent les prêts octroyés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces prêts sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Tous les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés lorsque les fonds sont avancés à l'emprunteur. Les prêts acquis sont comptabilisés lorsque la contrepartie en trésorerie est payée par la Banque.

À leur comptabilisation initiale, tous les prêts sont inscrits à leur juste valeur, majorée des coûts directement attribuables. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues. Pour les prêts productifs achetés, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti dans les revenus d'intérêts sur la durée de vie attendue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les prêts dépréciés dès leur acquisition, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt correspond à une estimation par la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie correspondant au principal et aux intérêts que la Banque s'attend à percevoir et de la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement à la juste valeur est amortie dans les revenus d'intérêts sur la durée de vie restante du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans le bilan consolidé.

Prêts évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les prêts classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les revenus d'intérêts des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les variations de la juste valeur des prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Pour les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats.

Reclassement des actifs financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, est reclassé uniquement dans des situations peu fréquentes, c'est-à-dire lors d'un changement de modèle économique pour gérer l'actif financier. Le reclassement est appliqué de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné. Les ajustements au titre de l'évaluation incluent également l'ajustement de valeur lié au financement apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties.

Tel que permis lorsque certains critères sont respectés, la Banque a fait le choix de déterminer la juste valeur en fonction de l'exposition nette au risque de crédit ou de marché pour certains portefeuilles d'instruments financiers, principalement des instruments financiers dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique à venir.

Détermination de la phase

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1, c'est-à-dire à la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Banque évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux notations de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Banque compare la probabilité de défaut (PD) au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité correspondant à un retard de 30 jours. Tous les instruments financiers en souffrance de plus de 30 jours depuis la comptabilisation initiale sont transférés dans la phase 2, même si aucune autre mesure n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante. L'évaluation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie établies par pondération probabiliste sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important. Les insuffisances de flux de trésorerie correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues se fonde principalement sur le produit de la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). Des facteurs macroéconomiques prospectifs comme le taux de chômage, l'indice des prix des logements, les taux d'intérêt et le produit intérieur brut (PIB) sont intégrés dans les paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque intègre trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des poids de probabilité sont attribués à chacun des scénarios. Les scénarios et les poids de probabilité sont réévalués tous les trimestres et sont assujettis à un examen de la direction. La Banque exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats. Dans le cas des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats, et un montant correspondant est comptabilisé dans les *Autres éléments du résultat global*, sans réduction de la valeur comptable de l'actif dans le bilan consolidé. Les instruments de créance évalués au coût amorti sont quant à eux présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes dans le bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale de l'actif financier, la Banque détermine si l'actif est déprécié. Pour les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, la Banque ne comptabilise à titre de provisions pour pertes de crédit que le cumulatif, depuis la comptabilisation initiale, des variations de ces pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Banque comptabilise les variations de pertes de crédit attendues dans les *Dotations aux pertes de crédit* à l'état consolidé des résultats, même si les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues qui avaient été incluses dans les flux de trésorerie estimés à la comptabilisation initiale.

Définition de défaut

La définition de défaut utilisée par la Banque pour l'évaluation des pertes de crédit attendues et du transfert d'une phase à l'autre est conforme à la définition de défaut qui est utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouverts.

Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation

La décomptabilisation d'un actif financier est envisagée lorsque la Banque a, soit transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, soit assumé une obligation de transférer ces flux à une tierce partie. La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif ou lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance. Lorsque la Banque considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise un passif financier dans le bilan consolidé, s'il y a lieu. Lorsque le transfert d'un actif financier ne donne pas lieu à une décomptabilisation en raison d'un instrument financier dérivé, ce dernier n'est pas comptabilisé dans le bilan consolidé.

Lorsque la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle. Tous les droits et obligations conservés suite au transfert de l'actif sont comptabilisés séparément à l'actif et au passif. Dans le cas où la Banque garde le contrôle de l'actif financier, elle continue de le comptabiliser dans la mesure de son implication continue, c'est-à-dire selon son exposition aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Afin de diversifier ses sources de financement, la Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. De plus, les prêts hypothécaires assurés titrisés et conservés par la Banque demeurent comptabilisés dans le bilan consolidé de la Banque dans la rubrique *Prêts*.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y afférente est éteinte, annulée ou échue. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants donnés en garantie ainsi que les montants entiers. La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent l'encaisse, les billets de banque, les dépôts à la Banque du Canada et auprès d'institutions financières y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets en circulation.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme un élément de passif relatif à l'engagement envers le client dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours éventuel de la Banque envers les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents aux titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus liés aux activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif, alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés au passif du bilan consolidé. Dans le cadre de la compensation des actifs financiers et des passifs financiers, la juste valeur nette de certains instruments financiers dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas.

Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride comprenant également un contrat hôte non dérivé, qui a pour effet de faire varier certains des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière similaire à un dérivé autonome. Un dérivé incorporé se trouve à modifier, en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable spécifiée, en tout ou en partie des flux de trésorerie qui seraient par ailleurs imposés par le contrat, à condition, dans le cas d'une variable non financière, que celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat.

Un dérivé incorporé dans un passif financier est séparé du contrat hôte et traité comme un dérivé distinct si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés qui sont comptabilisés séparément sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec le contrat hôte.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés (incluant les revenus et les frais d'intérêts) sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture

Politique

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la même ou des mêmes périodes.

Documentation et appréciation de l'efficacité

À l'origine de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité ainsi que la méthode de mesure de l'inefficacité de la relation de couverture. À l'origine de la relation de couverture, et durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles la couverture a été désignée, la Banque s'assure que la relation de couverture est hautement efficace et en accord avec son objectif et sa stratégie de gestion des risques documentés à l'origine. Lorsqu'elle remplit toutes les conditions requises pour la comptabilité de couverture, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.

Réforme des taux d'intérêt de référence

Une relation de couverture est directement touchée par la réforme des taux d'intérêt de référence comme les taux interbancaires offerts (*Interbank Offered Rate* ou IBOR), uniquement si cette réforme donne naissance à des incertitudes quant à l'un ou l'autre des éléments suivants ou aux deux : a) le taux d'intérêt de référence (spécifié contractuellement ou non contractuellement) désigné comme risque couvert; b) l'échéance ou le montant des flux de trésorerie fondés sur un taux d'intérêt de référence de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture.

Pour de telles relations de couverture, les exceptions temporaires suivantes s'appliquent durant la période d'incertitude :

- pour déterminer si une transaction prévue est hautement probable ou susceptible de se produire, on supposera que le taux d'intérêt de référence sur lequel les flux de trésorerie couverts sont fondés (spécifié contractuellement ou non contractuellement) n'a pas été modifié dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence;
- pour évaluer s'il est prévu que l'opération de couverture soit hautement efficace, on supposera que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts et/ou le risque couvert (spécifié contractuellement ou non contractuellement) ou le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'instrument de couverture n'ont pas été modifiés en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence;
- il n'est pas obligatoire de mettre fin à une relation de couverture si les résultats réels de l'opération de couverture se situent à l'extérieur de l'intervalle d'efficacité de 80 % à 125 % en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence;
- pour une couverture de la portion taux de référence non contractuellement spécifiée d'un risque de taux d'intérêt, l'exigence voulant que la portion désignée soit identifiable séparément doit être respectée uniquement lors de la mise en place de la relation de couverture.

Couvertures de la juste valeur

Dans le cadre des couvertures de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La Banque cesse, à titre prospectif, d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture est vendu ou arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, ou encore si la Banque annule la désignation de l'instrument de couverture. Au moment où la désignation est annulée, l'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur, et les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Couvertures des flux de trésorerie

Dans le cadre des couvertures des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps à rendement total pour couvrir les flux de trésorerie variables attribuables au risque couvert liés à un actif ou à un passif financier (ou à un groupe d'actifs ou de passifs financiers). La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats. Si l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture ou si la Banque annule la désignation, les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. À l'occasion d'une cession totale ou partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, les montants reportés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés, en totalité ou en partie, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et de la portion en construction de l'immeuble du siège social, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, s'il y a lieu. Les terrains et la portion en construction de l'immeuble du siège social sont comptabilisés au coût déduction faite des pertes de valeur cumulées, s'il y a lieu. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés dans les *Immobilisations corporelles* du bilan consolidé. Pour de plus amples renseignements sur la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation, se reporter à la section « Contrats de location » présentée ci-après.

Les immeubles, les équipements informatiques, le matériel et le mobilier sont amortis systématiquement sur leur durée d'utilité estimée. La période d'amortissement des améliorations locatives correspond au moindre de leur durée d'utilité estimée ou de la durée non résiliable du contrat de location. Les modes d'amortissement et les durées d'utilité estimées retenus sont révisés annuellement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

	Méthodes	Durée d'utilité
Composantes significatives de l'immeuble du siège social		
Aménagement intérieur	Amortissement linéaire	10-20 ans
Aménagement extérieur, toiture et système électromécanique	Amortissement linéaire	30 ans
Structure	Amortissement linéaire	75 ans
Autres immeubles	Amortissement dégressif de 5 %	
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	3-7 ans
Matériel et mobilier	Amortissement linéaire	8 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	(1)

(1) La période d'amortissement correspond au moindre de la durée d'utilité estimée ou de la durée du contrat de location.

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Banque évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsque la Banque agit à titre de preneur, elle comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative correspondante à la date de début du contrat de location, sauf pour les contrats de location à court terme (qui désignent les contrats dont la durée est de 12 mois ou moins) autres que les contrats de location de biens immobiliers et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour ces contrats, la Banque comptabilise les paiements de loyer dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Par mesure de simplification, la Banque a fait le choix, pour les contrats de location de biens immobiliers, de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de les comptabiliser plutôt comme une seule composante. Lorsque la Banque agit à titre de bailleur, les actifs faisant l'objet du contrat demeurent au bilan consolidé et sont présentés dans les *Immobilisations corporelles*, et les revenus de location sont comptabilisés après déduction des dépenses afférentes dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût. Ils sont ultérieurement évalués au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, le cas échéant, et ajustés pour tenir compte de certaines réévaluations des obligations locatives. Le coût d'un actif au titre de droits d'utilisation comprend le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés au moment de la passation du contrat de location, le cas échéant, et une estimation des coûts de démantèlement du bien ou de restauration du lieu, diminués des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur une période correspondant au moindre de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité estimée de l'actif. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés dans les *Immobilisations corporelles* du bilan consolidé. La charge d'amortissement et les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, diminuée des montants au titre des avantages incitatifs à la location qui n'ont pas encore été reçus. La valeur actualisée des paiements de loyers est déterminée au moyen du taux d'emprunt marginal de la Banque. L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour déterminer la durée du contrat, la Banque tient compte de tous les faits et circonstances qui font qu'elle a un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. La durée du contrat de location déterminée par la Banque comprend la durée non résiliable et les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location que la Banque a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que par toute option de résiliation du contrat de location que la Banque a la certitude raisonnable de ne pas exercer. La Banque réévalue la durée du contrat de location s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui dépend de sa volonté. La Banque exerce son jugement pour déterminer la durée du contrat de location lorsqu'il comprend des options de prolongation et de résiliation. Les obligations locatives sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé et les charges d'intérêts sont présentées dans les *Frais d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats.

Goodwill

La Banque comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Lorsque la Banque acquiert le contrôle d'une entreprise, tous les actifs et les passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à la juste valeur. Les participations détenues préalablement dans l'entreprise acquise sont également évaluées à la juste valeur. L'excédent de la contrepartie de l'acquisition et de toute participation détenue préalablement sur la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise représente le goodwill. Si la juste valeur de l'actif net identifiable excède la contrepartie de l'acquisition et toute participation détenue préalablement, la différence est immédiatement comptabilisée dans les résultats à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Par ailleurs, les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément de la participation de la Banque et elles peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas. Après une acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la valeur attribuée à ces participations lors de la comptabilisation initiale, à laquelle s'ajoute la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis la date de l'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les logiciels qui ne font pas partie d'un accord infonuagique et certaines autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ces immobilisations sont amorties systématiquement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle varie entre quatre et dix ans. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Banque résultent de l'acquisition de filiales ou de groupes d'actifs et représentent des contrats de gestion et une marque de commerce. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les contrats de gestion concernent la gestion des fonds à capital variable. La Banque réexamine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière les durées d'utilité afin de déterminer si les faits et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée de ces actifs. Les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée fondée sur une analyse de tous les facteurs pertinents, par exemple : a) l'absence d'échéances contractuelles dans les contrats; b) la stabilité du secteur d'exploitation auquel les immobilisations incorporelles se rapportent; c) la capacité de la Banque à contrôler les avantages économiques futurs découlant des immobilisations incorporelles; et d) les avantages économiques continus générés par les immobilisations incorporelles.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT se fait au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Les actifs communs, tels que l'immeuble du siège social et les équipements informatiques, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Ainsi, la valeur recouvrable d'un actif commun isolé ne peut être déterminée, à moins que la direction n'ait décidé de disposer de cet actif. Toutefois, s'il existe un indicateur qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT ou le groupe d'UGT auquel l'actif commun appartient, et elle est comparée à la valeur comptable de cette UGT ou de ce groupe d'UGT.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté doit représenter le niveau le plus bas pour lequel le goodwill fait l'objet d'un suivi à l'interne de la Banque, et ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'exploitation. L'affectation d'un goodwill à une UGT ou à un groupe d'UGT implique une part de jugement de la direction. S'il y a lieu, une perte de valeur est comptabilisée, tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT, et ensuite en réduction des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT ou le groupe d'UGT.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée en raison de la reprise de la perte de valeur, mais ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs.

Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, de l'effet de la valeur temps de l'argent. Les provisions sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les provisions sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Revenus et frais d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts, à l'exception des revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un actif financier ou d'un passif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la Banque estime les flux de trésorerie attendus en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais sans tenir compte des pertes de crédit attendues. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des frais qui sont payés ou reçus par les parties au contrat et qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction et toutes les autres primes ou escomptes. Les revenus d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute d'un actif financier, sauf pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création et pour les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés dès leur acquisition ou leur création mais qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite. Pour les actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création, la Banque applique le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit tient compte des pertes de crédit attendues. Pour les prêts qui sont devenus dépréciés par la suite, les revenus d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable nette (déduction faite des provisions pour pertes de crédit) plutôt qu'à la valeur comptable brute.

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées faire partie intégrante du rendement du prêt. Elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relativement au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résultera, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable, c'est-à-dire qu'elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de la période d'engagement.

Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés.

Revenus de dividendes

Les dividendes afférents à un titre de participation sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats dès que le droit de la Banque d'en recevoir le paiement est établi.

Revenus d'honoraires et de commissions

Les revenus d'honoraires et de commissions sont comptabilisés lorsque (ou à mesure que) l'obligation de prestation est remplie, c'est-à-dire lors du transfert du contrôle du service promis au client et au montant de contrepartie auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de ce service. Par conséquent, les revenus peuvent être comptabilisés à un moment précis dans le temps, à la réalisation de la prestation des services ou progressivement, à mesure que les services sont fournis.

La Banque doit aussi déterminer si son obligation de prestation consiste à fournir elle-même le service ou à prendre des dispositions pour qu'une autre partie le fournisse. Autrement dit, elle doit établir si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire. Une entité qui agit pour son propre compte peut remplir elle-même son obligation de prestation qui est de fournir le bien ou le service spécifié ou embaucher un tiers afin qu'il remplisse pour elle une partie ou l'intégralité de l'obligation de prestation; une telle entité assume également la responsabilité première de fournir comme promis le bien ou le service au client et dispose d'une latitude pour fixer le prix du service. Si la Banque agit pour son propre compte, les revenus sont comptabilisés sur une base brute, ce qui correspond au montant de contrepartie auquel elle s'attend à avoir droit. Si la Banque agit comme mandataire, les revenus sont alors comptabilisés après déduction des frais de service et des autres coûts engagés relatifs à la commission et aux honoraires perçus.

Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils

Les commissions de prise ferme et les honoraires de services-conseils comprennent les frais de souscription, les honoraires de services-conseils financiers et les commissions de syndication de prêts. Ces commissions et honoraires sont surtout perçus par le secteur des Marchés financiers et sont comptabilisés à un moment précis, soit à la réalisation satisfaisante de la prestation. Les honoraires de services-conseils financiers sont perçus en échange de conseils fournis à des clients en matière de fusions et d'acquisitions et de restructuration financière. Les commissions de syndication de prêts sont les commissions reçues à titre de mandataire ou de prêteur principal responsable de la structuration, de l'organisation et de l'administration d'une syndication de prêts; elles sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt.

Commissions de courtage en valeurs mobilières

Les commissions de courtage en valeurs mobilières sont perçues par le secteur de Gestion de patrimoine et sont comptabilisées au moment où la transaction est effectuée.

Revenus des fonds communs de placement

Les revenus des fonds communs de placement comprennent les honoraires de gestion qui sont perçus par le secteur de Gestion de patrimoine. Les honoraires sont calculés principalement en fonction de la valeur liquidative des fonds et sont comptabilisés au cours de la période où les services sont rendus.

Frais de gestion de placement et de services fiduciaires

Les frais de gestion de placement et de services fiduciaires comprennent les honoraires de gestion, les services de fiducie et d'autres services de placement fournis aux clients qui sont perçus par le secteur de Gestion de patrimoine. Ces frais sont généralement calculés en fonction des soldes des actifs sous administration et des actifs sous gestion, et sont comptabilisés au cours de la période où les services sont rendus.

Revenus sur cartes

Les revenus sur cartes sont perçus par le secteur des Particuliers et Entreprises et comprennent les frais de carte, notamment les frais annuels et transactionnels, ainsi que les frais d'interchange. Ces derniers sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les frais de carte sont comptabilisés à la date de la transaction, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés uniformément tout au long de l'année. Les coûts des programmes de récompenses sont comptabilisés à titre de réduction des frais d'interchange.

Revenus de crédit et frais d'administration sur les dépôts et les paiements

Les revenus de crédit et les frais d'administration sur les dépôts et les paiements sont perçus par les secteurs des Particuliers et Entreprises, des Marchés financiers et du Financement spécialisé aux États-Unis et International. Les revenus de crédit comprennent les commissions perçues pour la prestation de service au titre des engagements de prêts, des contrats de garantie financière, des acceptations bancaires et des lettres de crédit et de garantie et sont généralement comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis. Les frais d'administration sur les dépôts et les paiements incluent les honoraires relatifs aux activités de gestion des comptes et les frais d'administration basés sur les transactions. Les honoraires relatifs aux activités de gestion des comptes sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis tandis que les frais d'administration basés sur les transactions sont comptabilisés lorsque la transaction est effectuée.

Revenus d'assurances

Les contrats d'assurance, y compris les traités en réassurance, sont des contrats selon lesquels il existe un risque d'assurance significatif, et qui prévoient l'indemnisation du titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié devait survenir.

La Banque utilise le modèle général d'évaluation (MGE) pour évaluer la majorité de ses contrats d'assurance et de réassurance en se basant sur la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs attendus nécessaires à l'exécution des contrats, incluant un ajustement au titre du risque non financier ainsi que la marge sur services contractuels (MSC), qui représente les profits non gagnés qui seront comptabilisés au fur et à mesure que les services seront fournis dans le futur. La Banque a choisi d'appliquer la méthode simplifiée (méthode de la répartition des primes ou MRP) pour évaluer les contrats d'assurance dont la période de couverture est d'un an ou moins. Les produits d'assurance pour ces contrats sont comptabilisés systématiquement sur la période de couverture. Pour toutes les méthodes d'évaluation, s'il est prévu que les contrats seront déficitaires, les pertes sont comptabilisées immédiatement à l'état consolidé des résultats.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Au moment de l'émission d'un contrat, un actif ou un passif au titre des contrats d'assurance et un actif au titre des contrats de réassurance, s'il y a lieu, sont comptabilisés dans les *Autres actifs* et les *Autres passifs* du bilan consolidé. Les variations ultérieures de la valeur comptable de l'actif et du passif au titre des contrats d'assurance et de l'actif au titre des contrats de réassurance sont comptabilisées au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les dépenses d'assurances sont composées principalement des réclamations survenues et des autres dépenses d'assurances, de l'amortissement des flux de trésorerie relatifs aux frais d'acquisition et des pertes sur les contrats déficitaires ainsi que les reprises de telles pertes. Les redevances reçues des réassureurs sont reconnues à l'état consolidé des résultats au fur et à mesure que la Banque reçoit des services relatifs aux groupes de contrats de réassurance. Les sommes recouvrées auprès des réassureurs sont composées des flux de trésorerie liés à l'expérience relative aux réclamations ou aux prestations des contrats sous-jacents. Tous ces montants sont comptabilisés en déduction des revenus d'assurances dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Impôts sur les résultats

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôts est comptabilisée dans le résultat net, à l'exception des impôts générés par les éléments comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*, ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible représente l'impôt payable au titre du bénéfice imposable d'une période. Il est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la présentation de l'information financière, et de tout ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'impôt différé est établi en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés, et qui s'appliqueraient à la date de renversement de ces différences. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires relativement aux éléments suivants :

- la comptabilisation initiale du goodwill;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et que la Banque contrôle la date de renversement de la différence temporaire;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et qu'il n'y aura pas un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

Les actifs d'impôt différé représentent des avantages fiscaux liés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son bénéfice imposable des exercices ultérieurs. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts exigibles, et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans le bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante.

La Banque est régie par différentes autorités fiscales. Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à plusieurs transactions dont l'impact fiscal demeure incertain. Ainsi, la Banque comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines qui représentent adéquatement le risque fiscal relatif aux questions fiscales en discussion ou sous vérification par les autorités fiscales ou relatif à toutes les autres questions qui impliquent de l'incertitude. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation possible du montant qui devrait être payé, fondée sur une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Ces provisions sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il est possible qu'à une date future, une provision doive être ajustée à la suite d'une vérification des autorités fiscales. Lorsque le résultat final diffère des montants provisionnés initialement, de telles différences auront une incidence sur la charge d'impôts de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait obliger la Banque à faire des paiements précis (sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, d'actions propres de la Banque ou de prestations de service) pour rembourser un bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution des garanties financières et est comptabilisé dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, la Banque doit évaluer les contrats de garantie financière selon le montant le plus élevé entre les provisions pour pertes de crédit établies d'après le modèle lié aux pertes de crédit attendues et le montant initialement comptabilisé déduction faite, le cas échéant, du cumul des revenus comptabilisés. Ce revenu est comptabilisé dans les *Revenus de crédit* de l'état consolidé des résultats.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite qui comportent un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. La Banque offre aussi d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux retraités admissibles. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Le volet à prestations définies des régimes de retraite est capitalisé alors que le volet à cotisations définies des régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés.

Volet à prestations définies des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La charge et l'obligation au titre de ces régimes sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir de meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

L'actif net ou le passif net relatif à ces régimes est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les employés en échange de leurs services pour l'exercice courant et les périodes antérieures, et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les *Autres actifs* ou *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé.

La charge au titre de ces régimes est composée des éléments suivants : le coût des services rendus au cours de la période, les intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des régimes, les frais d'administration ainsi que le coût des services passés, s'il y a lieu, reconnu au moment où un régime est modifié. Cette charge est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats. Le montant net des revenus et des frais d'intérêts est déterminé en appliquant un taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes.

Les réévaluations découlant des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant un taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassées ultérieurement dans le résultat net; ces gains et ces pertes cumulés sont reclassés dans les *Résultats non distribués*.

Volet à cotisations définies des régimes de retraite

La charge au titre de ces régimes est équivalente aux cotisations de la Banque au cours de la période et elle est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats.

Paiements fondés sur des actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération fondée sur des actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), les régimes d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (RRD) et le régime d'acquisition d'actions des employés.

La charge de rémunération est comptabilisée sur la période de service requise pour que l'employé ait pleinement droit à l'attribution. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, sauf si le début de la période de service requise précède la date d'octroi. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite à la date d'attribution est constatée immédiatement à la date d'attribution. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés qui deviendront admissibles au départ à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est constatée sur la période de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite. Pour tous ces régimes, dès la première année de comptabilisation, la charge tient compte de l'évaluation des annulations et des extinctions des droits. Ces estimations sont révisées ultérieurement, si nécessaire. La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération liée à ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées. Les options sont acquises sur une base de 25 % par année et chaque tranche est traitée comme si elle constituait une attribution distincte. La juste valeur de chacune de ces tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes, et cette juste valeur est comptabilisée aux rubriques *Rémunération et avantages du personnel* et *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des méthodes comptables significatives (suite)

Les DPVA sont comptabilisés à leur juste valeur à l'octroi, et la juste valeur est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à leur exercice. Le coût est comptabilisé dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. L'obligation qui résulte de la variation de la juste valeur à chaque période est comptabilisée dans le résultat net, graduellement durant la période d'acquisition et périodiquement par la suite, jusqu'à l'exercice des DPVA. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD, d'une UAR, d'une UAP et d'une unité du RRD est comptabilisée dans le résultat net et la somme correspondante est présentée dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Pour les régimes des UAD et des UAR, ainsi que pour le RRD, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date. Pour le régime des UAP, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le rendement relatif au critère de performance, et la variation du montant de l'obligation attribuable aux dividendes versés sur les actions octroyées dans le cadre du régime, sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance.

Les cotisations de la Banque au régime d'acquisition d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

Note 2 – Modifications de méthodes comptables

La Banque a adopté la norme comptable IFRS 17 – *Contrats d'assurance* (IFRS 17) le 1^{er} novembre 2023.

Incidences relatives à l'adoption de l'IFRS 17

Les exigences de l'IFRS 17 ont été appliquées rétrospectivement en ajustant les soldes du bilan consolidé à la date de première application, soit le 1^{er} novembre 2022. L'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 a été comptabilisée au moyen d'un ajustement aux *Résultats non distribués* au 1^{er} novembre 2022. L'information qui suit présente les incidences sur les bilans consolidés au 1^{er} novembre 2022 et au 31 octobre 2023 :

Bilans consolidés

	Au 31 octobre 2023		Au 31 octobre 2023		Au 31 octobre 2022		Au 1 ^{er} novembre 2022	
	Tel que publié	Ajustements IFRS 17	Ajusté	Tel que publié	Ajustements IFRS 17	Ajusté		
Actif								
Autres actifs	7 889	(101)	7 788	5 958	(50)	5 908		
Passif								
Autres passifs	7 423	(7)	7 416	6 361	(2)	6 359		
Capitaux propres								
Résultats non distribués	16 744	(94)	16 650	15 140	(48)	15 092		

Au 31 octobre 2023, le montant net de MSC en lien avec les nouveaux principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance avait été établi à 109 M\$ (89 M\$ au 1^{er} novembre 2022).

L'information qui suit présente les incidences sur l'état consolidé des résultats de l'exercice comparatif :

État consolidé des résultats – Augmentation (diminution)

	Exercice terminé le 31 octobre 2023
Revenus autres que d'intérêts – Revenus d'assurances, montant net	(112)
Revenu total	(112)
Rémunération et avantages du personnel	(27)
Frais d'occupation	(3)
Technologie	(7)
Honoraires professionnels	(1)
Autres	(10)
Frais autres que d'intérêts	(48)
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	(64)
Résultat avant charge d'impôts	(64)
Charge d'impôts	(18)
Résultat net	(46)

Note 3 – Modifications futures de méthodes comptables

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. Les normes ci-dessous ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces normes sur les états financiers consolidés.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2026

Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers* qui touche certaines dispositions de l'IFRS 9 – *Instruments financiers* et de l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*. Plus précisément, les modifications s'appliquent à la décomptabilisation des passifs financiers lorsqu'ils sont réglés par un transfert électronique, au classement de certains actifs financiers, aux informations à fournir sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux modalités contractuelles qui peuvent changer le moment ou le montant des flux de trésorerie contractuels. Ces modifications doivent être appliquées de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Une application anticipée est permise.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2027

IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme comptable, l'IFRS 18 – *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* (IFRS 18). Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IAS 1 portant sur la présentation des états financiers. L'IFRS 18 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la façon dont les informations sont communiquées dans les états financiers, en particulier l'information sur la performance dans l'état consolidé des résultats, et apportera des modifications restreintes à l'état des flux de trésorerie consolidé et au bilan consolidé. L'IFRS 18 doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur	Au 31 octobre 2024	
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	31 549	31 549	31 549	31 549
Valeurs mobilières	115 578	357	13 956	666	14 608	14 551	145 165	145 108
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–	16 265	16 265	16 265	16 265
Prêts, déduction faite des provisions	14 972	–	–	–	228 060	229 614	243 032	244 586
Autres								
Instruments financiers dérivés	12 309	–	–	–	–	–	12 309	12 309
Autres actifs	2 059	–	–	–	3 674	3 674	5 733	5 733
Passifs financiers								
Dépôts ⁽¹⁾	–	26 190	–	–	307 355	307 553	333 545	333 743
Autres								
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10 873	–	–	–	–	–	10 873	10 873
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–	–	–	38 177	38 177	38 177	38 177
Instruments financiers dérivés	15 760	–	–	–	–	–	15 760	15 760
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 034	–	–	17 343	17 011	28 377	28 045
Autres passifs	–	–	–	–	4 114	4 114	4 114	4 114
Dette subordonnée	–	–	–	–	1 258	1 296	1 258	1 296

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Au 31 octobre 2023 ⁽¹⁾

	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net		
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	35 234	35 234	35 234	35 234
Valeurs mobilières	99 236	758	8 583	659	12 582	12 097	121 818	121 333
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–	11 260	11 260	11 260	11 260
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	13 124	–	–	–	212 319	210 088	225 443	223 212
Autres								
Instruments financiers dérivés	17 516	–	–	–	–	–	17 516	17 516
Autres actifs	73	–	–	–	4 285	4 285	4 358	4 358
Passifs financiers								
Dépôts ⁽²⁾	–	18 275	–	–	269 898	269 490	288 173	287 765
Autres								
Acceptations	–	–	–	–	6 627	6 627	6 627	6 627
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 660	–	–	–	–	–	13 660	13 660
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–	–	–	38 347	38 347	38 347	38 347
Instruments financiers dérivés	19 888	–	–	–	–	–	19 888	19 888
Passifs relatifs à des créances cédées	–	9 952	–	–	15 082	14 255	25 034	24 207
Autres passifs	–	–	–	–	3 497	3 494	3 497	3 494
Dettes subordonnées	–	–	–	–	748	727	748	727

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation. L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation en vigueur au 31 octobre 2024 et pourrait changer dans le futur. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Gouvernance en matière d'évaluation

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe de Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

La juste valeur des produits existants ou nouveaux est déterminée ou validée par des fonctions indépendantes de l'équipe qui prend des risques. Les questions complexes de juste valeur sont examinées par les comités d'évaluation constitués d'experts provenant de diverses fonctions spécialisées.

Pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, la Banque a documenté les politiques de classement de la hiérarchie et des contrôles existent pour s'assurer que la juste valeur est évaluée de manière appropriée, fiable et cohérente. Les méthodes d'évaluation et les hypothèses associées sont révisées sur une base régulière.

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable des instruments financiers suivants correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur :

- la trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières;
- les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées;
- les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées;
- les engagements de clients en contrepartie d'acceptations;
- les acceptations;
- certains éléments des autres actifs et des autres passifs.

Valeurs mobilières et engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ces instruments financiers, à l'exception des valeurs mobilières au coût amorti, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est établie en fonction des cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est estimée à partir des cours pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses se fondant principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, le risque de crédit, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée importantes ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur de ces instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Titres émis ou garantis par les gouvernements

Les titres émis ou garantis par les gouvernements comprennent des titres de créance des gouvernements (gouvernement du Canada et gouvernements provinciaux et municipaux du Canada), des titres de créance du gouvernement américain (Trésor américain) et d'autres organismes américains ainsi que des titres de créance des gouvernements d'autres pays. Les titres dont la juste valeur est fondée sur les cours non ajustés sur des marchés actifs sont classés dans le niveau 1. Pour ce qui est de ceux classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée selon les cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés actifs. En l'absence de données de marché observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence et des écarts liés au risque de titres similaires.

Titres de participation et autres titres de créance

La juste valeur des titres de participation est établie principalement en fonction des cours sur un marché actif. Pour les titres de participation et les autres titres de créance classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation qui utilise les cours d'instruments identiques ou similaires sur un marché actif. En l'absence de données d'entrée observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence et des écarts liés au risque de titres similaires. Pour ceux classés dans le niveau 3, la détermination de la juste valeur est fondée notamment sur la valeur de l'actif net qui représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds ou des commandités des sociétés en commandite. La juste valeur peut aussi être déterminée à l'aide de techniques d'évaluation internes ajustées pour tenir compte des facteurs de risque propres aux instruments financiers et de la conjoncture économique.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en bourse est déterminée d'après les cours sur un marché actif.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés hors bourse, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. Dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse, la Banque inclut aussi les facteurs suivants :

Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

Le CVA est un ajustement de l'évaluation apporté aux instruments financiers dérivés afin de tenir compte du risque de crédit lié à la contrepartie. Pour chacune des contreparties, le CVA se fonde sur l'exposition positive prévue et les probabilités de défaut au fil du temps. Les expositions sont déterminées selon des facteurs pertinents, comme les valeurs de marché actuelles et futures éventuelles, les conventions-cadres de compensation, les ententes de sûreté et les taux de recouvrement prévus. Les probabilités de défaut sont déduites d'après les écarts de swaps sur défaillance de crédit. Lorsque ces données ne sont pas disponibles, des données approximatives appropriées sont utilisées. Bien que la méthode générale utilisée suppose actuellement que les expositions positives prévues et les probabilités de défaut sont indépendantes, des ajustements sont apportés à certains types de transaction où il existe un lien direct entre l'exposition en cas de défaut et les probabilités de défaut.

Ajustement de valeur lié au financement (FVA)

Le FVA est un ajustement de valeur apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties. Les expositions prévues sont déterminées selon des méthodes conformes au cadre conceptuel du CVA. Le niveau de financement utilisé pour déterminer le FVA se fonde sur le niveau de financement moyen des intervenants du marché concerné.

Lorsque les techniques d'évaluation comprennent une ou plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse se fonde principalement sur les estimations et les données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de remboursement par anticipation, des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des prêts similaires et d'autres variables pertinentes, si applicable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des autres prêts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, aux taux d'intérêt courants exigés sur le marché pour de nouveaux prêts similaires. La juste valeur des autres prêts à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à terme fixe est principalement déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de rachat et des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers ayant des conditions similaires. Pour certains instruments de financement à terme, la juste valeur est établie au moyen des cours du marché pour des instruments similaires. La juste valeur des dépôts à vue et avec préavis est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des billets de dépôts structurés est établie d'après des modèles d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables lorsqu'elles sont disponibles, telles que des indices de rendement de référence, et tient compte également du risque de crédit propre à la Banque. Les écarts implicites de marché de la Banque sont utilisés pour déduire les probabilités de défaut de la Banque dans le calcul du risque de crédit propre à la Banque. Finalement, lorsque la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation des options, les techniques d'évaluation sont similaires à celle décrites pour les instruments financiers dérivés.

Passifs relatifs à des créances cédées

Ces passifs résultent de transactions de ventes à Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) de titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada. Ces transactions ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation. Elles sont comptabilisées comme des emprunts garantis, ce qui donne lieu à la comptabilisation de passifs dans le bilan consolidé. La juste valeur de ces passifs est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée observables sur le marché, telles que les cours des obligations hypothécaires du Canada.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Autres passifs et dette subordonnée

La juste valeur de ces passifs financiers est fondée sur les cours sur un marché actif. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers similaires et dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Détermination des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les normes IFRS de comptabilité établissent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Dans certains cas, les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier peuvent être classées à des niveaux différents dans la hiérarchie. La juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs et des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.

Niveau 2

Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, certains autres actifs, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.

Niveau 3

Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés.

Les instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent des produits suivants :

- instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net : des investissements dans des fonds de couverture pour lesquels il existe certaines restrictions relatives au rachat d'unités ou de titres, des titres de participation et de créance de sociétés privées, ainsi que certains instruments financiers dérivés dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données d'entrée importantes non observables sur des marchés;
- valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : titres de participation et de créance de sociétés privées;
- certains prêts et certains dépôts (billets de dépôts structurés) dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données d'entrée importantes non observables sur des marchés;
- certains autres actifs (débiteurs) dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données d'entrée importantes non observables sur des marchés.

Transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours de l'exercice 2024, 20 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 1 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (17 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 3 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert pour l'exercice 2023). De plus, au cours de l'exercice 2024, 17 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 1 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2 suite à l'évolution de conditions du marché (15 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 3 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert pour l'exercice 2023).

Au cours des exercices 2024 et 2023, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions du marché.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 31 octobre 2024			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 150	10 330	–	14 480
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	8 473	–	8 473
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 169	1 046	–	2 215
Autres titres de créance	–	3 030	60	3 090
Titres de participation	85 414	1 655	608	87 677
	90 733	24 534	668	115 935
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	170	5 048	–	5 218
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 900	–	2 900
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	4 805	186	–	4 991
Autres titres de créance	–	847	–	847
Titres de participation	–	359	307	666
	4 975	9 340	307	14 622
Prêts	–	14 767	205	14 972
Autres				
Instruments financiers dérivés	1 139	11 073	97	12 309
Autres actifs – autres éléments	–	1 976	83	2 059
	96 847	61 690	1 360	159 897
Passifs financiers				
Dépôts⁽¹⁾	–	30 434	–	30 434
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	6 052	4 821	–	10 873
Instruments financiers dérivés	1 976	13 758	26	15 760
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 034	–	11 034
	8 028	60 047	26	68 101

(1) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

	Au 31 octobre 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	6 403	10 872	–	17 275
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	8 260	–	8 260
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 781	2 105	–	4 886
Autres titres de créance	–	3 450	65	3 515
Titres de participation	65 018	554	486	66 058
	74 202	25 241	551	99 994
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	73	4 124	–	4 197
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 938	–	1 938
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	904	254	–	1 158
Autres titres de créance	–	1 290	–	1 290
Titres de participation	–	281	378	659
	977	7 887	378	9 242
Prêts	–	12 907	217	13 124
Autres				
Instrument financiers dérivés	285	17 224	7	17 516
Autres actifs – autres éléments	–	–	73	73
	75 464	63 259	1 226	139 949
Passifs financiers				
Dépôts ⁽¹⁾				
	–	18 134	–	18 134
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	8 335	5 325	–	13 660
Instrument financiers dérivés	467	19 399	22	19 888
Passifs relatifs à des créances cédées	–	9 952	–	9 952
	8 802	52 810	22	61 634

(1) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Le tableau de la page suivante présente les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Au 31 octobre 2024

	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Titres de participation et autres titres de créance	975	Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Flux de trésorerie actualisés	Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Taux d'actualisation	100 % 13 x 5,50 %	100 % 17 x 13,20 %
Prêts					
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	205	Flux de trésorerie actualisés Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation Prime de liquidité	7,31 % 3,53 %	14,50 % 10,62 %
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats sur actions	96	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation de marché Prime de liquidité	14 % (48) % 8 %	58 % 100 % 12 %
Contrats sur dérivés de crédit	1	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit	21 Pbs ⁽²⁾	60 Pbs ⁽²⁾
Autres actifs – autres éléments	83	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	13 %	13 %
	1 360				
Passifs financiers					
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats de taux d'intérêt	1	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	2,20 %	2,20 %
Contrats sur actions	22	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation de marché	13 % (88) %	49 % 98 %
Contrats sur dérivés de crédit	3	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit	21 Pbs ⁽²⁾	60 Pbs ⁽²⁾
	26				

Au 31 octobre 2023

	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Titres de participation et autres titres de créance	929	Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Flux de trésorerie actualisés	Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Taux d'actualisation	100 % 11 x 6,50 %	100 % 14 x 15,10 %
Prêts					
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	217	Flux de trésorerie actualisés Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation Prime de liquidité	8,08 % 3,57 %	15,99 % 11,32 %
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats sur actions	5	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation de marché	7 % 15 %	58 % 94 %
Contrats sur dérivés de crédit	2	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit	22 Pbs ⁽²⁾	91 Pbs ⁽²⁾
Autres actifs – autres éléments	73	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	13 %	13 %
	1 226				
Passifs financiers					
Autres					
Instruments financiers dérivés					
Contrats de taux d'intérêt	5	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	2,20 %	2,20 %
Contrats sur actions	16	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation de marché	7 % (9) %	58 % 94 %
Contrats dérivés de crédit	1	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit	22 Pbs ⁽²⁾	91 Pbs ⁽²⁾
	22				

(1) BAIIA signifie bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

(2) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Données d'entrée non observables importantes des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Valeur de l'actif net

La valeur de l'actif net représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds, des administrateurs de conduits ou des commandités des sociétés en commandite. La valeur de l'actif net d'un fonds correspond à la juste valeur totale de l'actif moins le passif.

Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) et équivalence de prix

Les données d'entrée d'évaluation des titres de participation privés incluent des ratios basés sur les bénéfices. Ces ratios sont évalués en fonction de ratios d'entreprises comparables, et un ratio plus élevé résultera en une juste valeur plus élevée. L'équivalence de prix est un pourcentage du prix de marché établi en fonction de la liquidité du titre.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation représente la donnée utilisée pour porter les flux de trésorerie futurs à leur valeur actualisée. Une augmentation du taux d'actualisation donnera lieu à une diminution de la juste valeur.

Prime de liquidité

Une prime de liquidité peut être appliquée lorsqu'il existe peu ou pas de transactions sur lesquelles baser les évaluations. Une augmentation de la prime de liquidité donnera lieu à une diminution de la valeur.

Volatilité à long terme

La volatilité est une mesure de la variabilité future attendue des prix de marché. La volatilité est généralement observable sur le marché par le biais des prix de certaines options. Toutefois, la volatilité à long terme liée à des options, dont l'échéance est plus longue, peut ne pas être observable. Une augmentation (diminution) de la volatilité à long terme s'accompagne généralement d'une augmentation (diminution) de la corrélation à long terme. Une volatilité à long terme plus élevée pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'instrument, selon les modalités de l'instrument.

Corrélation du marché

La corrélation est une mesure de la relation d'interdépendance entre deux variables différentes. Une corrélation positive implique que les variables ont tendance à évoluer dans la même direction, alors qu'une corrélation négative implique que les variables ont tendance à évoluer dans des directions opposées. La corrélation est utilisée pour l'évaluation d'instruments financiers dont les rendements futurs sont dépendants de plusieurs variables. Un changement dans la corrélation peut entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur selon les modalités de son rendement contractuel.

Écart de crédit

L'écart de crédit (ou de taux) est la différence entre le taux de rendement de l'instrument et un taux de rendement de référence. Les instruments de référence ont des notations de crédit élevées et des échéances similaires. L'écart de crédit représente donc le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs d'un actif et refléter le rendement de marché requis en fonction de la qualité du crédit liée aux flux de trésorerie estimés. Une augmentation de l'écart de crédit donnera lieu à une diminution de la valeur.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles.

Pour les titres de participation et autres titres de créance, la Banque fait varier des données non observables importantes, telles que la valeur de l'actif net ou le ratio valeur de l'entreprise/BAIIA et l'équivalence de prix, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 169 M\$ au 31 octobre 2024 (une augmentation ou une diminution de 155 M\$ au 31 octobre 2023).

Pour les prêts, la Banque fait varier des données non observables telles qu'une prime de liquidité, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 26 M\$ au 31 octobre 2024 (une augmentation ou une diminution de 25 M\$ au 31 octobre 2023).

Pour les instruments financiers dérivés, la Banque fait varier les données sur les volatilités à long terme, les corrélations du marché et les écarts de crédit, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur. Au 31 octobre 2024, pour les instruments financiers dérivés, la juste valeur nette comptabilisée pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 54 M\$ (une augmentation ou une diminution de 16 M\$ au 31 octobre 2023).

Pour les autres actifs, la Banque fait varier des données non observables telles que le taux d'actualisation, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 3 M\$ au 31 octobre 2024 (une augmentation ou une diminution de 9 M\$ au 31 octobre 2023).

Les fourchettes raisonnables de juste valeur établies pour l'ensemble des instruments financiers classés dans le niveau 3 pourraient résulter en une augmentation ou une diminution du résultat net de 7 % au 31 octobre 2024 (une augmentation ou une diminution du résultat net de 6 % au 31 octobre 2023).

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Exercice terminé le 31 octobre 2024				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et autres actifs	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts ⁽²⁾
Juste valeur au 31 octobre 2023	551	378	290	(15)	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽³⁾	103	–	9	(107)	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	1	–	–	–
Achats	135	–	–	–	–
Ventes	(121)	(72)	(5)	–	–
Émissions	–	–	23	–	–
Règlements et autres	–	–	(29)	191	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	–	(3)	–
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	5	–
Juste valeur au 31 octobre 2024	668	307	288	71	–
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2024 ⁽⁴⁾	90	–	9	(107)	–

	Exercice terminé le 31 octobre 2023				
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et autres actifs	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts ⁽²⁾
Juste valeur au 31 octobre 2022	476	320	331	(17)	(8)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁵⁾	33	–	(4)	(15)	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	58	–	–	–
Achats	62	–	–	–	–
Ventes	(21)	–	(9)	–	–
Émissions	–	–	29	–	–
Règlements et autres	–	–	(57)	7	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	1	–	–	8	–
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	2	8
Juste valeur au 31 octobre 2023	551	378	290	(15)	–
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2023 ⁽⁶⁾	62	–	(4)	(15)	–

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

(3) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 5 M\$.

(4) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est une perte non réalisée de 8 M\$.

(5) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 14 M\$.

(6) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain non réalisé de 43 M\$.

Note 4 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, à l'exception de ceux dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

	Au 31 octobre 2024			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières au coût amorti				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	–	9 217	–	9 217
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 400	–	2 400
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	506	178	–	684
Autres titres de créance	–	2 250	–	2 250
	506	14 045	–	14 551
Prêts, déduction faite des provisions	–	100 618	128 996	229 614
Passifs financiers				
Dépôts	–	307 553	–	307 553
Autres				
Passifs relatifs à des créances cédées	–	17 011	–	17 011
Autres passifs	–	49	–	49
Dette subordonnée	–	1 296	–	1 296
	–	325 909	–	325 909

	Au 31 octobre 2023			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières au coût amorti				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	–	5 935	–	5 935
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 772	–	1 772
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	–	593	–	593
Autres titres de créance	–	3 797	–	3 797
	–	12 097	–	12 097
Prêts, déduction faite des provisions	–	86 887	116 627	203 514
Passifs financiers				
Dépôts	–	269 490	–	269 490
Autres				
Passifs relatifs à des créances cédées	–	14 255	–	14 255
Autres passifs	–	46	–	46
Dette subordonnée	–	727	–	727
	–	284 518	–	284 518

Note 5 – Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option de la juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque. La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 octobre 2024	Gains (pertes) non réalisés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	357	13	8
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	26 190	(2 526)	1 212
Passifs relatifs à des créances cédées	11 034	(213)	136
	37 224	(2 739)	1 348

	Valeur comptable au 31 octobre 2023	Gains (pertes) non réalisés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	758	(5)	(12)
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	18 275	493	3 546
Passifs relatifs à des créances cédées	9 952	80	562
	28 227	573	4 108

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à une perte de 485 M\$ (perte de 226 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

Note 6 – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

De façon générale, les instruments financiers dérivés hors bourse assujettis à des conventions-cadres de compensation de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* ou à d'autres ententes similaires ne satisfont pas aux critères de compensation dans le bilan consolidé, car le droit d'opérer une compensation est juridiquement exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

De façon générale, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées de même que les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées assujettis à des conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation s'ils confèrent seulement un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Toutefois, les transactions mentionnées ci-dessus peuvent être assujetties à des ententes contractuelles de compensation conclues avec des chambres de compensation. Si les critères de compensation sont respectés, ces transactions sont compensées dans le bilan consolidé. De plus, dans le cadre de ces transactions, la Banque peut donner ou recevoir des espèces ou d'autres instruments financiers utilisés comme instrument de garantie.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui sont compensés dans le bilan consolidé, car ils respectent les critères de compensation ainsi que sur ceux qui ne sont pas compensés et qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Au 31 octobre 2024						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé ⁽¹⁾	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽²⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽³⁾	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	34 247	17 982	16 265	3 815	12 378	72
Instruments financiers dérivés	12 309	–	12 309	6 410	2 701	3 198
	46 556	17 982	28 574	10 225	15 079	3 270
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	56 159	17 982	38 177	3 815	34 309	53
Instruments financiers dérivés	15 760	–	15 760	6 410	5 256	4 094
	71 919	17 982	53 937	10 225	39 565	4 147
Au 31 octobre 2023						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé ⁽¹⁾	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽²⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ⁽³⁾	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	20 344	9 084	11 260	2 538	8 649	73
Instruments financiers dérivés	35 404	17 888	17 516	8 032	7 065	2 419
	55 748	26 972	28 776	10 570	15 714	2 492
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	47 431	9 084	38 347	2 538	35 679	130
Instruments financiers dérivés	37 776	17 888	19 888	8 032	5 703	6 153
	85 207	26 972	58 235	10 570	41 382	6 283

(1) Comprennent les montants qui sont admissibles à la compensation. Au cours de l'exercice 2024, certains instruments financiers dérivés réglés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale ont été considérés comme réglés à la valeur du marché et non comme garantis à la valeur du marché. Les instruments financiers dérivés réglés à la valeur du marché sont réglés quotidiennement, ce qui donne lieu à la décomptabilisation des montants liés plutôt qu'à leur compensation.

(2) Valeur comptable des instruments financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

(3) Excluant les garanties sous forme d'instruments non financiers.

Note 7 – Valeurs mobilières

Échéances contractuelles résiduelles des valeurs mobilières

Au 31 octobre					2024	2023
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total	Total
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	2 541	9 442	2 497	–	14 480	17 275
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	762	2 476	5 235	–	8 473	8 260
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	203	845	1 167	–	2 215	4 886
Autres titres de créance	384	1 675	1 031	–	3 090	3 515
Titres de participation	–	–	–	87 677	87 677	66 058
	3 890	14 438	9 930	87 677	115 935	99 994
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	308	2 723	2 187	–	5 218	4 197
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	519	2 381	–	2 900	1 938
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	–	4 951	40	–	4 991	1 158
Autres titres de créance	133	358	356	–	847	1 290
Titres de participation	–	–	–	666	666	659
	441	8 551	4 964	666	14 622	9 242
Valeurs mobilières au coût amorti ⁽¹⁾						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	1 139	8 055	–	–	9 194	6 172
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	371	595	1 492	–	2 458	1 932
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	540	147	–	–	687	604
Autres titres de créance	1 043	1 121	105	–	2 269	3 874
	3 093	9 918	1 597	–	14 608	12 582

(1) Au 31 octobre 2024, les valeurs mobilières au coût amorti sont présentées déduction faite des provisions pour pertes de crédit de 6 M\$ (4 M\$ au 31 octobre 2023).

Qualité du crédit

Au 31 octobre 2024 et 2023, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les valeurs mobilières au coût amorti sont principalement classées dans la phase 1 avec une qualité du crédit qui, selon les catégories de risques des notations internes de la Banque, se situe majoritairement dans la catégorie « Excellent ». Pour de plus amples renseignements sur le rapprochement des provisions pour pertes de crédit, se reporter à la note 8 afférente aux présents états financiers consolidés.

Note 7 – Valeurs mobilières (suite)

Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾

	Au 31 octobre 2024			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable ⁽²⁾
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	5 166	96	(44)	5 218
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 894	45	(39)	2 900
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	4 986	37	(32)	4 991
Autres titres de créance	888	3	(44)	847
Titres de participation	591	77	(2)	666
	14 525	258	(161)	14 622

	Au 31 octobre 2023			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable ⁽²⁾
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 406	1	(210)	4 197
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 110	–	(172)	1 938
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 227	–	(69)	1 158
Autres titres de créance	1 423	–	(133)	1 290
Titres de participation	616	66	(23)	659
	9 782	67	(607)	9 242

(1) Excluant l'incidence des opérations de couverture.

(2) Les provisions pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (excluant les titres de participation) d'un montant de 3 M\$ au 31 octobre 2024 (3 M\$ au 31 octobre 2023), sont présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8 afférente aux présents états financiers consolidés.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. L'objectif économique de la détention de ces titres de participation est principalement de réaliser des revenus de dividendes. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, des revenus de dividendes de 41 M\$ ont été comptabilisés relativement à ces placements (33 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023), dont des montants de 7 M\$ pour les placements qui ont été vendus au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024 (2 M\$ pour les placements qui ont été vendus au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023).

	Exercice terminé le 31 octobre 2024			Exercice terminé le 31 octobre 2023		
	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total
Juste valeur au début	378	281	659	320	236	556
Variation de la juste valeur	1	58	59	58	(5)	53
Désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	–	253	253	–	314	314
Cessions ⁽²⁾	(72)	(233)	(305)	–	(264)	(264)
Juste valeur à la fin	307	359	666	378	281	659

(1) Le 2 mai 2023, la Banque avait conclu qu'elle avait perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et avait donc cessé, à partir de cette date, la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque avait désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M\$.

(2) La Banque a disposé de titres de participation de sociétés privées et publiques pour des raisons économiques.

Gains (pertes) sur cessions de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023, la Banque a disposé de certains titres de créance évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces titres au moment de leur disposition était de 1 419 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 (821 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023) et la Banque a comptabilisé des gains de 6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 (montant négligeable pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023) dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit

Les prêts sont comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti, selon les critères définis pour le classement des actifs financiers conformément à l'IFRS 9.

Détermination et évaluation des pertes de crédit attendues

Détermination des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthode de dépréciation à trois phases qui est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

Prêts non dépréciés

Phase 1

Les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 1.

Phase 2

Les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de façon importante entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 2.

Prêts dépréciés

Phase 3

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels il y a un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 3.

DAC

Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) sont classés dans la catégorie DAC.

Gouvernance en matière de dépréciation

L'établissement des pertes de crédit attendues est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus de la dépréciation liée au risque de crédit. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe Gestion des risques. Tous les modèles utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

Ces modèles sont validés par des fonctions indépendantes de l'équipe qui produit le calcul. Les questions complexes de l'établissement de la méthodologie d'évaluation et des hypothèses sont examinées par un groupe constitué d'experts provenant de diverses fonctions. De plus, les données d'entrée et les hypothèses utilisées pour la détermination des pertes de crédit attendues sont révisées sur une base régulière.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées à l'aide de trois variables principales : 1) la probabilité de défaut (PD), 2) la perte en cas de défaut (PCD) et 3) l'exposition en cas de défaut (ECD). Aux fins comptables, la PD pour les 12 mois à venir et la PD pour la durée de vie représentent la probabilité de défaut d'un instrument financier au cours des 12 prochains mois et au cours de sa durée de vie, respectivement, en fonction des circonstances à la date du bilan et de la conjoncture économique à venir qui ont ou auront une incidence sur le risque de crédit. La PCD représente les pertes attendues en cas de défaut, en tenant compte de l'effet d'atténuation des biens affectés en garantie, de leur valeur de réalisation attendue et de l'effet de la valeur temps de l'argent. L'ECD représente le solde attendu en cas de défaut, en tenant compte des remboursements de principal et des versements d'intérêts entre la date du bilan et le moment du défaut, ainsi que de tout prélèvement attendu sur une facilité engagée. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont estimées en multipliant la PD pour les 12 mois à venir, la PCD et l'ECD. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont estimées en utilisant la PD pour la durée de vie.

Pour la plupart des instruments financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées sur une base individuelle. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont regroupés selon des caractéristiques de risque de crédit similaires, notamment le type d'instrument, l'emplacement géographique, le niveau de risque comparable, le secteur et l'industrie.

Données d'entrée, hypothèses et techniques d'estimation

La méthode utilisée par la Banque pour calculer les pertes de crédit attendues consiste d'abord à tirer parti des modèles réglementaires existants, puis à ajuster leurs paramètres aux fins de l'IFRS 9. Ces modèles présentent l'avantage d'avoir été testés et validés. De plus, le recours aux mêmes modèles de base, quel que soit l'objectif, permet d'uniformiser l'évaluation des risques. Ces modèles incorporent des données d'entrée, des hypothèses et des techniques d'estimation qui font appel à un haut degré de jugement de la direction. Les facteurs principaux contribuant aux variations des pertes de crédit attendues qui sont sujets au jugement de façon significative comprennent :

- la calibration aux paramètres réglementaires afin d'obtenir des paramètres prospectifs à un moment précis;
- la prévision des variables macroéconomiques pour des scénarios multiples et la pondération probabiliste de ces scénarios;
- la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit d'un prêt.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Principaux paramètres

Estimations de la PD

Comme l'objectif de la calibration réglementaire de la PD est d'aligner les données historiques sur le taux de défaut à long terme, des ajustements sont requis pour obtenir une PD prospective à un moment précis, comme l'exige l'IFRS 9. À cette fin, la Banque suit les étapes suivantes : 1) calibration à un moment précis, selon laquelle la PD du portefeuille est alignée sur le taux de défaut approprié. L'estimation de la PD qui en découle est généralement égale au taux de défaut de l'exercice précédent. Le taux de défaut de l'exercice précédent a été choisi pour la calibration effectuée à cette étape, car il représente souvent l'une des estimations les plus exactes et les plus appropriées du taux de défaut de l'exercice courant; 2) incorporation d'informations prospectives au moyen, entre autres, d'un facteur de calibration fondé sur les prévisions découlant des analyses de l'équipe responsable des tests de tension. Cette équipe prend en considération trois scénarios macroéconomiques et, pour chacun d'eux, produit une évaluation prospective pour les trois prochaines années.

Estimations de la PCD

La méthode d'estimation de la PCD consiste à utiliser, pour chacun des trois scénarios de prévisions macroéconomiques, la PCD attendue à partir des valeurs de PCD observées selon les tests de rétroaction, la PCD économique estimée et utilisée aux fins du calcul du capital économique et finalement la PCD estimée en période de crise économique utilisée aux fins de calcul du capital réglementaire.

Estimations de l'ECD

Pour les prêts à terme, la Banque utilise le montant de l'ECD attendue, ce qui correspond au solde anticipé à chaque moment précis. Le montant de l'ECD attendue décroît avec le temps en fonction des remboursements contractuels et anticipés. Pour les prêts renouvelables, le pourcentage de l'ECD est fondé sur le pourcentage estimé par le modèle réglementaire correspondant et est, par la suite, converti en dollars selon le solde autorisé.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée afin d'évaluer les pertes de crédit attendues est la durée de vie contractuelle restante. Pour les instruments financiers rotatifs sans maturité contractuelle, par exemple les cartes de crédit ou les marges de crédit, la durée de vie attendue est basée sur la durée comportementale des clients qui ont fait défaut ou qui ont fermé leur compte.

Incorporation d'informations prospectives

Le groupe Économie et Stratégie de la Banque a la responsabilité d'élaborer trois scénarios macroéconomiques et de recommander des pondérations de probabilité pour chacun. Il n'y a pas de scénario macroéconomique élaboré pour des portefeuilles spécifiques, le groupe Économie et Stratégie fournissant un ensemble de variables pour chacun des scénarios définis pour les trois prochaines années. Les PD sont également ajustées pour incorporer l'effet des hypothèses économiques (taux d'intérêt, taux de chômage, prévisions du PIB, prix du pétrole, indices des prix des logements, etc.) qui peuvent être liées statistiquement à des variations des PD ayant un impact au-delà des 12 prochains mois. Ces relations statistiques sont établies grâce aux processus mis en place pour les tests de tension. De plus, d'autres facteurs pertinents qui pourraient ne pas être adéquatement reflétés dans l'information utilisée pour calculer les PD, comme les retards de paiement et le fait de savoir si l'actif financier est soumis à un suivi additionnel dans le cadre du processus de la liste de surveillance pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux administrations publiques, sont pris en considération.

Détermination d'une augmentation importante du risque de crédit d'un instrument financier

La Banque évalue si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale à chaque période de présentation de l'information financière, en tenant compte de la variation du risque de défaut sur la durée de vie restante de l'instrument financier. En effectuant une comparaison de la PD prospective à un moment précis sur la durée de vie restante établie à la date de présentation de l'information financière et de la PD prospective à un moment précis sur la durée de vie restante attendue établie lors de la comptabilisation initiale, la Banque détermine s'il y a une détérioration du prêt par rapport à ses conditions initiales. Comme la comparaison inclut un ajustement en fonction des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, la détérioration peut être causée par les facteurs suivants : i) détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective; ii) détérioration de la situation de l'emprunteur (défauts de paiement, détérioration de ses ratios financiers, etc.); ou iii) une combinaison des deux facteurs précédents. Les critères quantitatifs qui doivent permettre de déterminer une augmentation importante du risque de crédit correspondent à une série de planchers relatifs et absolus, et un filet de sécurité est également appliqué. Tous les instruments financiers en souffrance depuis plus de 30 jours sans avoir atteint 90 jours, sont transférés dans la phase 2, même si aucun autre critère n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante.

Qualité du crédit des prêts

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute aux 31 octobre 2024 et 2023 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues pour chaque catégorie de prêts au coût amorti, et selon la qualité du crédit pour les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour de plus amples renseignements sur la qualité du crédit selon les catégories de risques des notations internes (NI), se reporter au tableau « Cotes internes de risque de défaut » à la page 81 de la section « Risque de crédit » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

Au 31 octobre 2024						
	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		
Hypothécaires résidentiels						
Excellent	33 651	16	–	–	–	33 667
Bon	17 063	241	–	–	–	17 304
Satisfaisant	12 634	4 209	–	–	–	16 843
À signaler	358	800	–	–	–	1 158
Faible	70	300	–	–	–	370
Défaut	–	–	118	–	–	118
Approche NI	63 776	5 566	118	–	–	69 460
Approche standardisée	11 350	266	494	247	13 192	25 549
Valeur comptable brute	75 126	5 832	612	247	13 192	95 009
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	62	85	137	(87)	–	197
Valeur comptable	75 064	5 747	475	334	13 192	94 812
Aux particuliers						
Excellent	21 702	274	–	–	–	21 976
Bon	6 686	1 618	–	–	–	8 304
Satisfaisant	6 959	2 247	–	–	–	9 206
À signaler	2 111	845	–	–	–	2 956
Faible	53	279	–	–	–	332
Défaut	–	–	226	–	–	226
Approche NI	37 511	5 263	226	–	–	43 000
Approche standardisée	3 580	84	101	118	–	3 883
Valeur comptable brute	41 091	5 347	327	118	–	46 883
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	102	123	146	(11)	–	360
Valeur comptable	40 989	5 224	181	129	–	46 523
Créances sur cartes de crédit						
Excellent	551	–	–	–	–	551
Bon	399	–	–	–	–	399
Satisfaisant	729	28	–	–	–	757
À signaler	484	211	–	–	–	695
Faible	69	149	–	–	–	218
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI	2 232	388	–	–	–	2 620
Approche standardisée	141	–	–	–	–	141
Valeur comptable brute	2 373	388	–	–	–	2 761
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	42	114	–	–	–	156
Valeur comptable	2 331	274	–	–	–	2 605
Aux entreprises et aux administrations publiques						
Excellent	7 743	–	–	–	1 486	9 229
Bon	27 950	7	–	–	53	28 010
Satisfaisant	34 626	11 381	–	–	147	46 154
À signaler	255	1 770	–	–	–	2 025
Faible	2	481	–	2	–	485
Défaut	–	–	555	10	–	565
Approche NI	70 576	13 639	555	12	1 686	86 468
Approche standardisée	12 879	107	158	14	94	13 252
Valeur comptable brute	83 455	13 746	713	26	1 780	99 720
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	218	181	225	4	–	628
Valeur comptable	83 237	13 565	488	22	1 780	99 092
Total des prêts						
Valeur comptable brute	202 045	25 313	1 652	391	14 972	244 373
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	424	503	508	(94)	–	1 341
Valeur comptable	201 621	24 810	1 144	485	14 972	243 032

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Au 31 octobre 2023

	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		
Hypothécaires résidentiels						
Excellent	30 075	13	–	–	–	30 088
Bon	17 008	247	–	–	–	17 255
Satisfaisant	11 795	4 118	–	–	–	15 913
À signaler	318	773	–	–	–	1 091
Faible	61	252	–	–	–	313
Défaut	–	–	66	–	–	66
Approche NI	59 257	5 403	66	–	–	64 726
Approche standardisée	9 540	218	287	304	11 772	22 121
Valeur comptable brute	68 797	5 621	353	304	11 772	86 847
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	69	93	87	(95)	–	154
Valeur comptable	68 728	5 528	266	399	11 772	86 693
Aux particuliers						
Excellent	21 338	120	–	–	–	21 458
Bon	7 360	1 665	–	–	–	9 025
Satisfaisant	6 497	2 240	–	–	–	8 737
À signaler	1 849	810	–	–	–	2 659
Faible	29	224	–	–	–	253
Défaut	–	–	156	–	–	156
Approche NI	37 073	5 059	156	–	–	42 288
Approche standardisée	3 713	79	71	207	–	4 070
Valeur comptable brute	40 786	5 138	227	207	–	46 358
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	91	108	87	(15)	–	271
Valeur comptable	40 695	5 030	140	222	–	46 087
Créances sur cartes de crédit						
Excellent	641	–	–	–	–	641
Bon	380	1	–	–	–	381
Satisfaisant	752	68	–	–	–	820
À signaler	304	210	–	–	–	514
Faible	37	86	–	–	–	123
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI	2 114	365	–	–	–	2 479
Approche standardisée	124	–	–	–	–	124
Valeur comptable brute	2 238	365	–	–	–	2 603
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	33	106	–	–	–	139
Valeur comptable	2 205	259	–	–	–	2 464
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽³⁾						
Excellent	7 785	–	–	–	1 113	8 898
Bon	28 525	16	–	–	53	28 594
Satisfaisant	32 095	8 400	–	2	140	40 637
À signaler	215	1 790	–	–	–	2 005
Faible	27	290	–	–	–	317
Défaut	–	–	397	–	–	397
Approche NI	68 647	10 496	397	2	1 306	80 848
Approche standardisée	9 774	57	47	47	46	9 971
Valeur comptable brute	78 421	10 553	444	49	1 352	90 819
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	182	194	244	–	–	620
Valeur comptable	78 239	10 359	200	49	1 352	90 199
Total des prêts et acceptations						
Valeur comptable brute	190 242	21 677	1 024	560	13 124	226 627
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	375	501	418	(110)	–	1 184
Valeur comptable	189 867	21 176	606	670	13 124	225 443

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des engagements hors bilan aux 31 octobre 2024 et 2023 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

Au 31 octobre	2024				2023			
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Engagements hors bilan ⁽¹⁾								
Particuliers								
Excellent	16 159	113	–	16 272	16 648	67	–	16 715
Bon	3 492	415	–	3 907	3 485	467	–	3 952
Satisfaisant	1 095	249	–	1 344	1 268	285	–	1 553
À signaler	381	112	–	493	239	93	–	332
Faible	30	35	–	65	17	15	–	32
Défaut	–	–	1	1	–	–	2	2
Autres que particuliers								
Excellent	13 071	–	–	13 071	14 117	–	–	14 117
Bon	22 547	–	–	22 547	21 082	–	–	21 082
Satisfaisant	15 513	6 351	–	21 864	12 258	4 354	–	16 612
À signaler	24	278	–	302	17	248	–	265
Faible	2	52	–	54	19	33	–	52
Défaut	–	–	27	27	–	–	10	10
Approche NI	72 314	7 605	28	79 947	69 150	5 562	12	74 724
Approche standardisée	18 968	–	–	18 968	18 172	–	–	18 172
Exposition totale	91 282	7 605	28	98 915	87 322	5 562	12	92 896
Provisions pour pertes de crédit	142	72	–	214	116	60	–	176
Exposition totale, déduction faite des provisions	91 140	7 533	28	98 701	87 206	5 502	12	92 720

(1) Correspondent aux lettres de garantie et lettres de crédit documentaire, aux engagements inutilisés et aux facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit.

Prêts en souffrance mais non dépréciés ⁽¹⁾

Au 31 octobre	2024				2023			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾
En souffrance mais non dépréciés								
De 31 à 60 jours	179	121	30	76	139	102	27	38
De 61 à 90 jours	82	48	14	33	58	65	14	21
Plus de 90 jours ⁽³⁾	–	–	35	–	–	–	30	–
	261	169	79	109	197	167	71	59

(1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(3) Tous les prêts en souffrance de plus de 90 jours, à l'exception des créances sur cartes de crédit, sont considérés comme étant dépréciés (phase 3).

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Prêts dépréciés

Au 31 octobre	2024			2023		
	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets
Prêts – Phase 3						
Hypothécaires résidentiels	612	137	475	353	87	266
Aux particuliers	327	146	181	227	87	140
Créances sur cartes de crédit ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾	713	225	488	444	244	200
	1 652	508	1 144	1 024	418	606
Prêts – DAC	391	(94)	485	560	(110)	670
	2 043	414	1 629	1 584	308	1 276

(1) Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours et elles sont radiées simultanément.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Exposition maximale au risque de crédit des prêts dépréciés

Le tableau suivant présente le montant d'exposition maximale au risque de crédit des prêts dépréciés ainsi que le pourcentage de l'exposition couvert par des exigences de garantie. Les principaux types de sûretés et de garanties détenues pour chaque catégorie de prêts sont également présentés.

Au 31 octobre	2024		2023		Types de sûretés et garanties
	Prêts dépréciés bruts	Pourcentage de couverture ⁽¹⁾	Prêts dépréciés bruts	Pourcentage de couverture ⁽¹⁾	
Prêts – Phase 3					
Hypothécaires résidentiels	612	95 %	353	97 %	Immeubles résidentiels
Aux particuliers	327	52 %	227	59 %	Immeubles, terrains et automobiles
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾	713	75 %	444	51 %	Immeubles, terrains, équipements, garanties gouvernementales et bancaires
Prêts – DAC	391	41 %	560	36 %	Immeubles et automobiles

(1) Le ratio est calculé sur une base de moyenne pondérée en utilisant la valeur estimative des sûretés et des garanties détenues pour les prêts dépréciés bruts, pour chaque catégorie de prêts présentée. La valeur des sûretés et des garanties détenues pour un prêt spécifique peut excéder le solde du prêt, et si tel est le cas, le ratio présenté est plafonné à 100 %.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Provisions pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit par rubrique du bilan consolidé et par type d'engagements hors bilan.

	Exercice terminé le 31 octobre 2024					Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2024
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2023	Dotations aux pertes de crédit	Radiations ⁽¹⁾	Dispositions	Recouvrements et autres	
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières ^{(2) (3)}	10	(1)	–	–	–	9
Valeurs mobilières ⁽³⁾						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	3	–	–	–	–	3
Au coût amorti ⁽²⁾	4	2	–	–	–	6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Prêts ⁽⁵⁾						
Hypothécaires résidentiels	154	46	(4)	(2)	3	197
Aux particuliers	271	198	(121)	–	12	360
Créances sur cartes de crédit	139	113	(111)	–	15	156
Aux entreprises et aux administrations publiques	567	226	(185)	–	20	628
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	53	(53)	–	–	–	–
	1 184	530	(421)	(2)	50	1 341
Autres actifs ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan ⁽⁶⁾						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	16	5	–	–	–	21
Engagements inutilisés	152	36	–	–	–	188
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	8	(3)	–	–	–	5
	176	38	–	–	–	214
	1 377	569	(421)	(2)	50	1 573

	Exercice terminé le 31 octobre 2023					Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2023
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2022	Dotations aux pertes de crédit	Radiations ⁽¹⁾	Dispositions	Recouvrements et autres	
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières ^{(2) (3)}	5	5	–	–	–	10
Valeurs mobilières ⁽³⁾						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	2	1	–	–	–	3
Au coût amorti ⁽²⁾	7	(3)	–	–	–	4
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Prêts ⁽⁵⁾						
Hypothécaires résidentiels	118	36	(3)	–	3	154
Aux particuliers	239	114	(101)	–	19	271
Créances sur cartes de crédit	126	81	(83)	–	15	139
Aux entreprises et aux administrations publiques	418	150	(12)	–	11	567
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	54	(1)	–	–	–	53
	955	380	(199)	–	48	1 184
Autres actifs ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan ⁽⁶⁾						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	13	3	–	–	–	16
Engagements inutilisés	143	9	–	–	–	152
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	6	2	–	–	–	8
	162	14	–	–	–	176
	1 131	397	(199)	–	48	1 377

(1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 172 M\$ (118 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023).

(2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.

(3) Aux 31 octobre 2024 et 2023, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit majoritairement dans la catégorie « Excellent ».

(4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.

(5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.

(6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts au coût amorti selon la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

Exercice terminé le 31 octobre	2024										2023
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾		Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾		
Hypothécaires résidentiels											
Solde au début	69	93	87	(95)	154	53	80	61	(76)	118	
Créations ou acquisitions	13	-	-	-	13	18	-	-	-	18	
Transferts ⁽²⁾ :											
Vers la phase 1	58	(50)	(8)	-	-	52	(48)	(4)	-	-	
Vers la phase 2	(9)	28	(19)	-	-	(12)	30	(18)	-	-	
Vers la phase 3	(1)	(26)	27	-	-	(2)	(33)	35	-	-	
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(57)	59	54	8	64	(29)	65	21	(17)	40	
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(7)	(7)	(11)	-	(25)	(7)	(9)	(8)	-	(24)	
Changements de modèles	(2)	(12)	8	-	(6)	(5)	7	-	-	2	
Dotations aux pertes de crédit	(5)	(8)	51	8	46	15	12	26	(17)	36	
Radiations	-	-	(4)	-	(4)	-	-	(3)	-	(3)	
Dispositions	(2)	-	-	-	(2)	-	-	-	-	-	
Recouvrements	-	-	3	-	3	-	-	2	-	2	
Variations des taux de change et autres	-	-	-	-	-	1	1	1	(2)	1	
Solde à la fin	62	85	137	(87)	197	69	93	87	(95)	154	
Comprend :											
Montants utilisés	62	85	137	(87)	197	69	93	87	(95)	154	
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Aux particuliers											
Solde au début	95	114	87	(15)	281	70	117	75	(16)	246	
Créations ou acquisitions	36	-	-	-	36	47	-	-	-	47	
Transferts ⁽²⁾ :											
Vers la phase 1	106	(96)	(10)	-	-	91	(82)	(9)	-	-	
Vers la phase 2	(26)	33	(7)	-	-	(25)	30	(5)	-	-	
Vers la phase 3	(1)	(74)	75	-	-	(2)	(88)	90	-	-	
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(94)	165	113	4	188	(77)	152	23	1	99	
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(10)	(14)	(5)	-	(29)	(11)	(18)	(4)	-	(33)	
Changements de modèles	-	(1)	3	-	2	1	3	-	-	4	
Dotations aux pertes de crédit	11	13	169	4	197	24	(3)	95	1	117	
Radiations	-	-	(121)	-	(121)	-	-	(101)	-	(101)	
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Recouvrements	-	-	15	-	15	-	-	20	-	20	
Variations des taux de change et autres	1	-	(4)	-	(3)	1	-	(2)	-	(1)	
Solde à la fin	107	127	146	(11)	369	95	114	87	(15)	281	
Comprend :											
Montants utilisés	102	123	146	(11)	360	91	108	87	(15)	271	
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	5	4	-	-	9	4	6	-	-	10	

- (1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant l'exercice terminé le 31 octobre 2024 (le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant l'exercice terminé le 31 octobre 2023 était de 93 M\$). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
- (2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
- (3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
- (4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuables aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
- (5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Exercice terminé le 31 octobre	2024									2023	
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés			Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾		Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾		
Créances sur cartes de crédit											
Solde au début	59	127	-	-	186	53	112	-	-	165	
Créations ou acquisitions	12	-	-	-	12	11	-	-	-	11	
Transferts ⁽²⁾ :											
Vers la phase 1	110	(110)	-	-	-	100	(100)	-	-	-	
Vers la phase 2	(20)	20	-	-	-	(19)	19	-	-	-	
Vers la phase 3	(1)	(46)	47	-	-	-	(35)	35	-	-	
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(90)	147	49	-	106	(83)	133	33	-	83	
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(2)	(1)	-	-	(3)	(3)	(2)	-	-	(5)	
Changements de modèles	2	4	-	-	6	-	-	-	-	-	
Dotations aux pertes de crédit	11	14	96	-	121	6	15	68	-	89	
Radiations	-	-	(111)	-	(111)	-	-	(83)	-	(83)	
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Recouvrements	-	-	15	-	15	-	-	15	-	15	
Variations des taux de change et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Solde à la fin	70	141	-	-	211	59	127	-	-	186	
Comprend :											
Montants utilisés	42	114	-	-	156	33	106	-	-	139	
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	28	27	-	-	55	26	21	-	-	47	
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽⁶⁾											
Solde au début	251	220	244	-	715	177	195	197	-	569	
Créations ou acquisitions	135	-	-	-	135	93	-	-	-	93	
Transferts ⁽²⁾ :											
Vers la phase 1	54	(52)	(2)	-	-	54	(54)	-	-	-	
Vers la phase 2	(52)	60	(8)	-	-	(28)	36	(8)	-	-	
Vers la phase 3	(1)	(10)	11	-	-	(1)	(6)	7	-	-	
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(39)	28	168	(14)	143	(24)	79	61	(7)	109	
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(40)	(26)	(6)	-	(72)	(19)	(29)	(4)	-	(52)	
Changements de modèles	-	(5)	1	-	(4)	(2)	(1)	-	-	(3)	
Dotations aux pertes de crédit	57	(5)	164	(14)	202	73	25	56	(7)	147	
Radiations	-	-	(185)	-	(185)	-	-	(12)	-	(12)	
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Recouvrements	-	-	5	18	23	-	-	3	7	10	
Variations des taux de change et autres	-	-	(3)	-	(3)	1	-	-	-	1	
Solde à la fin	308	215	225	4	752	251	220	244	-	715	
Comprend :											
Montants utilisés	218	181	225	4	628	182	194	244	-	620	
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	90	34	-	-	124	69	26	-	-	95	
Total des provisions pour pertes de crédit à la fin ⁽⁷⁾	547	568	508	(94)	1 529	474	554	418	(110)	1 336	
Comprend :											
Montants utilisés	424	503	508	(94)	1 341	375	501	418	(110)	1 184	
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	123	65	-	-	188	99	53	-	-	152	

- (1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant l'exercice terminé le 31 octobre 2024 (le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant l'exercice terminé le 31 octobre 2023 était de 93 M\$). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
- (2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
- (3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
- (4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
- (5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
- (6) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
- (7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Répartition des prêts bruts et dépréciés par catégorie d'emprunteurs
selon les catégories d'actifs de Bâle

	2024						2023				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre			Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts	Prêts dépréciés	Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾	Dotations aux pertes de crédit	Radiations	Prêts bruts ⁽²⁾	Prêts dépréciés ⁽²⁾	Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾⁽²⁾	Dotations aux pertes de crédit	Radiations	
Particuliers											
Hypothèques résidentielles ⁽³⁾	104 665	647	138	47	3	99 910	405	91	28	2	
Crédits rotatifs admissibles ⁽⁴⁾	4 148	27	21	115	130	4 000	24	18	82	96	
Autres prêts aux particuliers ⁽⁵⁾	17 919	336	140	167	103	16 696	157	67	81	88	
	126 732	1 010	299	329	236	120 606	586	176	191	186	
Autres que particuliers											
Agriculture	9 192	84	16	12	–	8 545	67	4	2	–	
Pétrole et gaz	1 913	–	–	–	–	1 826	–	–	(7)	–	
Mines	2 062	38	17	17	–	1 245	–	–	(4)	–	
Services publics	12 528	–	–	–	–	12 427	–	–	(35)	–	
Constructions non immobilières ⁽⁶⁾	1 864	38	31	–	–	1 739	38	31	–	–	
Fabrication	8 064	93	45	32	37	7 047	76	51	41	–	
Commerce de gros	3 145	48	17	42	64	3 208	51	40	15	–	
Commerce de détail	4 229	13	6	–	13	3 801	29	18	(1)	–	
Transports	3 253	71	6	4	7	2 631	14	9	3	1	
Communications	2 542	7	6	1	9	2 556	17	14	5	2	
Services financiers	12 775	66	16	11	–	11 693	22	5	6	2	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽⁷⁾	30 848	113	26	23	2	25 967	19	5	–	3	
Services professionnels	3 871	10	3	2	2	3 973	8	3	(1)	2	
Éducation et soins de santé	3 487	49	13	6	50	3 700	83	55	31	1	
Autres services	7 356	11	7	1	1	6 898	13	7	–	2	
Gouvernements	1 853	–	–	–	–	1 727	–	–	–	–	
Autres	8 268	1	–	–	–	6 478	1	–	(1)	–	
	117 250	642	209	151	185	105 461	438	242	54	13	
Excluant les prêts DAC	243 982	1 652	508	480	421	226 067	1 024	418	245	199	
DAC	391	391	(94)	(2)	–	560	560	(110)	(23)	–	
	244 373	2 043	414	478	421	226 627	1 584	308	222	199	
Phases 1 et 2 ⁽⁸⁾				91					175		
				569	421				397	199	

- (1) Provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés.
- (2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
- (3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
- (4) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.
- (5) Incluant les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises.
- (6) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.
- (7) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de cinq logements ou plus et les prêts aux petites et moyennes entreprises.
- (8) Incluant les dotations aux pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan.

Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés lors de l'estimation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts. Pour chacun des scénarios, soit le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste, la moyenne des valeurs des 12 prochains mois (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 1) et la moyenne des valeurs de la période restante prévue (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 2) du facteur macroéconomique sont présentées.

	Au 31 octobre 2024					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques ⁽¹⁾						
Croissance du PIB ⁽²⁾	1,2 %	2,0 %	1,9 %	2,1 %	(5,2) %	2,7 %
Taux de chômage	7,3 %	6,7 %	6,5 %	5,8 %	8,7 %	7,9 %
Croissance de l'indice des prix des logements ⁽²⁾	4,1 %	2,6 %	7,7 %	2,4 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB ⁽³⁾	2,2 %	1,9 %	1,7 %	1,6 %	3,4 %	2,6 %
Croissance du S&P/TSX ⁽²⁾⁽⁴⁾	(3,8) %	2,7 %	4,0 %	3,0 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI ⁽⁵⁾ (en \$ US par baril)	71	75	89	84	45	55

	Au 31 juillet 2024					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques ⁽¹⁾						
Croissance du PIB ⁽²⁾	0,9 %	1,8 %	1,4 %	2,0 %	(5,1) %	2,6 %
Taux de chômage	6,8 %	6,5 %	6,5 %	5,8 %	8,4 %	7,7 %
Croissance de l'indice des prix des logements ⁽²⁾	2,1 %	2,6 %	7,7 %	2,4 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB ⁽³⁾	2,0 %	1,6 %	1,4 %	1,4 %	3,1 %	2,3 %
Croissance du S&P/TSX ⁽²⁾⁽⁴⁾	(8,3) %	2,9 %	4,0 %	3,0 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI ⁽⁵⁾ (en \$ US par baril)	76	80	94	89	47	58

	Au 31 octobre 2023					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques ⁽¹⁾						
Croissance du PIB ⁽²⁾	– %	1,7 %	0,4 %	1,9 %	(4,9) %	2,6 %
Taux de chômage	6,3 %	6,5 %	5,9 %	5,9 %	7,7 %	7,2 %
Croissance de l'indice des prix des logements ⁽²⁾	(1,1) %	1,9 %	2,5 %	2,4 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB ⁽³⁾	2,4 %	2,1 %	1,9 %	1,8 %	3,1 %	2,3 %
Croissance du S&P/TSX ⁽²⁾⁽⁴⁾	(10,0) %	3,7 %	4,0 %	3,0 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI ⁽⁵⁾ (en \$ US par baril)	77	80	91	86	46	56

(1) Tous les facteurs macroéconomiques sont basés sur l'économie du Canada, sauf indication contraire.

(2) Le taux de croissance est annualisé.

(3) Rendement des obligations de sociétés notées BBB, moins le rendement du taux des obligations du gouvernement du Canada à échéance 10 ans.

(4) Indice boursier principal au Canada.

(5) Indice *West Texas Intermediate* (WTI) couramment utilisé comme référence du prix du pétrole.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux particuliers sont le taux de chômage et la croissance de l'indice des prix des logements, pour l'économie du Canada ou du Québec. Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques sont le taux de chômage, l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB, la croissance du S&P/TSX et le prix du pétrole WTI.

Une augmentation du taux de chômage ou de l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB entraînera généralement une hausse des provisions pour pertes de crédit, alors qu'une augmentation des autres facteurs macroéconomiques (le PIB, le S&P/TSX, l'indice des prix des logements et le prix du pétrole WTI) entraînera généralement une baisse des provisions pour pertes de crédit.

Note 8 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, les perspectives macroéconomiques sont demeurées essentiellement inchangées et l'incertitude demeure élevée.

Les données de l'inflation confirment encore davantage que celle-ci est maîtrisée au Canada, dans un contexte où la croissance économique évolue depuis 2022 en dessous du rythme du PIB potentiel. Le marché du travail reste fragile, avec une baisse continue du taux d'emploi, notamment pour les 25 à 54 ans. Quant aux intentions d'embauche et aux taux d'emplois vacants, ils ne suggèrent pas de stabilisation dans les prochains mois, alors que le climat des affaires est affaibli par une politique monétaire qui demeure restrictive. Considérant que l'inflation est de retour à la cible de la Banque du Canada, il semble risqué de maintenir une telle politique, car cela pourrait entraîner des effets secondaires. Nous anticipons une réduction supplémentaire de 225 points de base du taux directeur au cours des quatre prochains trimestres, avec une croissance économique de seulement 1,0 % en 2024 et de 1,3 % en 2025, ce qui se traduirait par un taux de chômage compris entre 7,0 % et 7,5 % d'ici le milieu de 2025. De son côté, l'économie américaine continue de se montrer vigoureuse grâce aux dépenses publiques et à la consommation qui demeurent soutenues. Toutefois, le marché du travail a commencé à montrer des signes de vulnérabilité. La Réserve fédérale américaine a ainsi débuté un cycle d'assouplissement de la politique monétaire, mais il est difficile de croire que l'inflation sera jugulée de façon pérenne sans un ralentissement économique. Dans le scénario de base, au Canada, le taux de chômage s'élève à 7,3 % après 12 mois, soit une augmentation de 0,8 point de pourcentage. Malgré la légère détérioration du marché de l'emploi, les prix de l'immobilier continuent d'augmenter légèrement en raison de la pénurie de logements exacerbée par le boom démographique et de l'augmentation de l'amortissement maximal des prêts assurés qui est passé de 25 à 30 ans pour les premiers acheteurs de maison. De fait, les prix des logements sont en hausse de 4,1 % sur un an. Le S&P/TSX se situe à 22 067 points après un an, et le pétrole à 73 \$ US.

Dans le scénario optimiste, une baisse des tensions géopolitiques renforce la confiance. L'inflation continue de se modérer, les banquiers centraux ayant réussi à la juguler sans avoir eu à endommager l'économie de façon importante. Les gouvernements canadien et américain maintiennent la croissance de leurs dépenses, ce qui compense le contexte de politique monétaire restrictive. Comme le marché du travail résiste, les dépenses de consommation restent relativement résilientes. Les prix des logements s'apprécient modérément sur fond de forte croissance démographique. Après un an, le taux de chômage dans ce scénario est plus favorable que dans le scénario de base (9 dixièmes de moins). Les prix des logements sont en hausse de 7,7 %, le S&P/TSX se situe à 23 849 points après un an, et le pétrole à 89 \$ US.

Dans le scénario pessimiste, les banquiers centraux n'ont pas assoupli leur politique monétaire assez rapidement, et l'économie mondiale s'enfonce dans une récession, car la baisse de la demande se traduit par une réduction des investissements des entreprises, qui licencient également un grand nombre de travailleurs. Compte tenu des contraintes budgétaires, les gouvernements sont incapables de soutenir les ménages et les entreprises comme ils l'ont fait pendant la pandémie. La situation géopolitique continue d'être préoccupante, avec le risque d'une aggravation des conflits. La contraction de l'économie pousse le chômage à 9,5 % après 12 mois. Les prix des logements se contractent fortement (-13,9 %). Après un an, le S&P/TSX se situe à 17 063 points et le pétrole à 39 \$ US.

En raison de l'incertitude liée aux principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit, la Banque a exercé un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues.

Analyse de sensibilité des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés

Scénarios

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 31 octobre 2024, c'est-à-dire avec une pondération probabiliste des trois scénarios, avec les provisions pour pertes de crédit résultant des simulations comme si chaque scénario avait été pondéré à 100 %.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Solde au 31 octobre 2024	1 115
Simulations	
Scénario optimiste à 100 %	725
Scénario de base à 100 %	860
Scénario pessimiste à 100 %	1 469

Migration

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 31 octobre 2024, et une simulation si tous les prêts non dépréciés avaient été classés dans la phase 1.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Solde au 31 octobre 2024	1 115
Simulation	
Prêts non dépréciés dans la phase 1	891

Note 9 – Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs financiers. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis. La nature de ces transactions est décrite ci-dessous.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Dans le cadre des opérations de vente de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières en vertu d'ententes de prêt de titres, la Banque transfère des actifs financiers à des tierces parties selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Les tierces parties peuvent avoir un droit non limité de revendre ou de nantir à nouveau les actifs financiers reçus. Si des garanties sous forme d'espèces sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre le montant en espèces, et elles sont incluses dans la rubrique *Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées* du bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de garantie, la Banque ne les comptabilise pas dans le bilan consolidé.

Actifs financiers transférés aux entités structurées

Dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), la Banque vend des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés. Le montant en espèces reçu relativement à ces actifs transférés est comptabilisé à titre d'emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté à la rubrique *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé.

Note 9 – Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés (suite)

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

Au 31 octobre	2024	2023
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	110 614	91 097
Prêts hypothécaires résidentiels	24 015	23 227
	134 629	114 324
Valeur comptable des passifs associés⁽²⁾	70 423	62 295
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	110 614	91 098
Prêts hypothécaires résidentiels	23 760	22 002
	134 374	113 100
Juste valeur des passifs associés⁽²⁾	70 091	61 468

- (1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs financiers de la Banque ainsi que ceux de tierces parties.
- (2) Les passifs associés comprennent les passifs relatifs à des créances cédées et les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 13 805 M\$ au 31 octobre 2024 (6 994 M\$ au 31 octobre 2023). Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus, car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 14 124 M\$ avant l'incidence de compensation pour un montant de 4 188 M\$ au 31 octobre 2024 (10 171 M\$ avant l'incidence de compensation d'un montant de 2 090 M\$ au 31 octobre 2023).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

Au 31 octobre	2024	2023
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à la FCH	25 557	24 313
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	46 716	40 357
Valeurs mobilières prêtées	62 356	49 654
	134 629	114 324

Note 10 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Au 31 octobre	2024	2023
	Valeur comptable	Valeur comptable
Entreprises associées non cotées	40	49

Aux 31 octobre 2024 et 2023, il n'y a aucune restriction importante qui limiterait la capacité des entreprises associées de transférer des fonds à la Banque sous forme de dividendes ou de rembourser des prêts ou avances, s'il y a lieu. De plus, la Banque n'a pris aucun engagement particulier et n'a contracté aucun passif éventuel envers les entreprises associées.

Le tableau suivant présente les informations financières résumées liées à la quote-part de la Banque de toutes les entreprises associées non cotées qui ne sont pas significatives prises individuellement.

Exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾	2024	2023
Résultat net	8	6
Autres éléments du résultat global	–	–
Résultat global	8	6

- (1) Les montants sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de 12 mois terminées les 30 septembre 2024 et 2023.

Note 11 – Immobilisations corporelles

	Biens détenus						Droits d'utilisation	Total	
	Terrains	Immeuble du siège social en construction	Immeubles	Équipements informatiques	Matériel et mobilier	Améliorations locatives	Total		Biens immobiliers
Coût									
Au 31 octobre 2022	74	431	56	276	117	377	1 331	805	2 136
Acquisitions et modifications	–	222	3	70	8	53	356	59	415
Dispositions	–	–	(7)	–	(13)	(27)	(47)	–	(47)
Transferts ⁽¹⁾	–	(397)	386	4	7	–	–	–	–
Immobilisations entièrement amorties	–	–	(2)	(35)	(3)	(8)	(48)	(4)	(52)
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	2	–	1	3	3	6
Au 31 octobre 2023	74	256	436	317	116	396	1 595	863	2 458
Acquisitions et modifications ⁽²⁾	16	119	141	104	12	51	443	66	509
Dispositions	–	–	(2)	(3)	(1)	(4)	(10)	–	(10)
Transferts ⁽¹⁾	–	(375)	321	24	30	–	–	–	–
Immobilisations entièrement amorties	–	–	(1)	(60)	(2)	(15)	(78)	(54)	(132)
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	2	–	–	2	1	3
Au 31 octobre 2024 ⁽³⁾	90	–	895	384	155	428	1 952	876	2 828
Amortissement cumulé									
Au 31 octobre 2022			38	162	61	179	440	299	739
Amortissement de l'exercice			4	55	10	36	105	106	211
Dispositions			(5)	–	(13)	(27)	(45)	–	(45)
Pertes de valeur ⁽⁴⁾			–	–	–	–	–	11	11
Immobilisations entièrement amorties			(2)	(35)	(3)	(8)	(48)	(4)	(52)
Incidence de la conversion de devises			–	1	–	–	1	1	2
Au 31 octobre 2023			35	183	55	180	453	413	866
Amortissement de l'exercice			30	58	15	35	138	95	233
Dispositions			(2)	(3)	(1)	(4)	(10)	–	(10)
Pertes de valeur ⁽⁴⁾			–	–	–	–	–	2	2
Immobilisations entièrement amorties			(1)	(60)	(2)	(15)	(78)	(54)	(132)
Incidence de la conversion de devises			–	–	–	–	–	1	1
Au 31 octobre 2024			62	178	67	196	503	457	960
Valeur comptable au 31 octobre 2023	74	256	401	134	61	216	1 142	450	1 592
Valeur comptable au 31 octobre 2024	90	–	833	206	88	232	1 449	419	1 868

- (1) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait commencé à occuper certains étages du nouvel immeuble du siège social en construction. Par conséquent, des montants relatifs aux composantes significatives en utilisation ont été transférés dans les catégories d'immobilisations corporelles correspondantes.
- (2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque a acquis des espaces de bureaux et commerciaux de l'édifice situé au 700, rue Saint-Jacques à Montréal.
- (3) Au 31 octobre 2024, les engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social s'élèvent à 5 M\$ pour une période se terminant en 2025.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque a enregistré des pertes de valeur de 2 M\$ liées aux actifs au titre de droits d'utilisation (11 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023). Ces pertes de valeur ont été comptabilisées au poste *Frais autres que d'intérêts – Frais d'occupation* de l'état consolidé des résultats et présentées dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

Actifs loués en vertu de contrats de location simple

La Banque a conclu des contrats de location simple concernant certains immeubles dans le cadre desquels elle agit à titre de bailleur. Ces contrats ont une durée variant de un an à cinq ans et ne comportent aucune option d'achat à prix de faveur et aucun loyer conditionnel.

Le montant des paiements minimaux futurs à recevoir relativement aux contrats de location simple totalise 5 M\$ et comprend des revenus de sous-location de 4 M\$ liés aux droits d'utilisation de biens immobiliers.

Note 11 – Immobilisations corporelles (suite)

Contrats de location comptabilisés à l'état consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 octobre	2024	2023
Charge d'intérêt	17	17
Charge liée aux contrats de location de faible valeur ⁽¹⁾	11	10
Charge relative aux paiements variables	80	100
Revenus de location et de sous-location ⁽²⁾	4	4

(1) La charge représente les paiements au titre des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur qui font partie des exemptions permises par les mesures de simplification de l'IFRS 16.

(2) Les montants pour les exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023 comprennent 2 M\$ de paiements de loyers variables.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024, les sorties de trésorerie liées aux contrats de location s'élèvent à 218 M\$ (2023 : 229 M\$).

Note 12 – Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) et par secteur d'exploitation pour les exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023.

	Particuliers et Entreprises ⁽¹⁾	Gestion de patrimoine				Marchés financiers ⁽¹⁾	FSEU&I			Autres	Total
		Solutions aux tiers ⁽¹⁾	Courtage en valeurs mobilières ⁽¹⁾	Solutions gérées ⁽¹⁾	Total		Credigy Ltd. ⁽¹⁾	Advanced Bank of Asia Limited ⁽¹⁾	Total		
Solde au 31 octobre 2022	54	256	434	269	959	235	34	136	170	101	1 519
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	–	–	2	2	–	2
Solde au 31 octobre 2023	54	256	434	269	959	235	34	138	172	101	1 521
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	1
Solde au 31 octobre 2024	54	256	434	269	959	235	34	139	173	101	1 522

(1) Constitue une UGT.

Test de dépréciation du goodwill et hypothèses importantes

Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au cours des exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est basée sur la valeur d'utilité qui est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés après impôts. L'estimation des flux de trésorerie futurs après impôts est basée sur une période de cinq ans, soit la période de référence utilisée pour les prévisions financières les plus récentes approuvées par la direction. Les flux de trésorerie au-delà de cette période font l'objet d'une extrapolation au moyen de taux de croissance à long terme.

Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé est calculé en tenant compte du coût de financement de la dette ainsi que du coût lié aux capitaux propres de la Banque. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital de la Banque et reflète le risque spécifique de l'UGT. Le taux de croissance à long terme utilisé dans le calcul des flux de trésorerie estimés actualisés est basé sur le taux de croissance des prévisions financières, auquel s'ajoute une prime de risque. Le taux est constant sur l'ensemble de la période de cinq ans pour laquelle les flux de trésorerie ont été déterminés. La détermination des taux de croissance tient compte, entre autres, des taux de croissance passés, de la tendance économique, de l'inflation, de la concurrence et de l'impact des initiatives stratégiques de la Banque. Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation (après impôts) utilisé au 31 octobre 2024 est de 9,72 % (9,78 % au 31 octobre 2023) et le taux de croissance à long terme varie, selon l'UGT visée, de 2 % à 5 % aux 31 octobre 2024 et 2023.

L'estimation de la valeur d'utilité d'une UGT nécessite un jugement important relativement aux données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés. La Banque effectue des analyses de sensibilité en faisant varier à la hausse de 1 % le taux d'actualisation après impôts et à la baisse de 1 % les taux de croissance finaux. Ces analyses de sensibilité démontrent qu'un changement raisonnable d'hypothèses ne ferait pas en sorte que la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur d'utilité.

Immobilisations incorporelles

	Durée d'utilité indéterminée			Durée d'utilité déterminée			Total
	Contrats de gestion ⁽¹⁾	Marque de commerce	Total	Logiciels générés à l'interne ⁽²⁾	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	
Coût							
Au 31 octobre 2022	159	8	167	2 109	128	60	2 297
Acquisitions	-	-	-	282	17	-	299
Dispositions	-	-	-	(19)	-	-	(19)
Pertes de valeur ⁽³⁾	(1)	(1)	(2)	(315)	-	-	(315)
Immobilisations entièrement amorties				(168)	(18)	-	(186)
Au 31 octobre 2023	158	7	165	1 889	127	60	2 076
Acquisitions	-	-	-	241	19	-	260
Pertes de valeur ⁽³⁾	(2)	-	(2)	-	-	-	-
Immobilisations entièrement amorties				(182)	(23)	(58)	(263)
Au 31 octobre 2024	156	7	163	1 948	123	2	2 073
Amortissement cumulé							
Au 31 octobre 2022				974	76	54	1 104
Amortissement de l'exercice				287	20	6	313
Dispositions				(6)	-	-	(6)
Pertes de valeur ⁽³⁾				(240)	-	-	(240)
Immobilisations entièrement amorties				(168)	(18)	-	(186)
Au 31 octobre 2023				847	78	60	985
Amortissement de l'exercice				263	18	-	281
Pertes de valeur ⁽³⁾				-	-	-	-
Immobilisations entièrement amorties				(182)	(23)	(58)	(263)
Au 31 octobre 2024				928	73	2	1 003
Valeur comptable au 31 octobre 2023	158	7	165	1 042	49	-	1 091
Valeur comptable au 31 octobre 2024	156	7	163	1 020	50	-	1 070

(1) Pour les fins du test de dépréciation annuel, les contrats de gestion sont attribués à l'UGT Solutions gérées.

(2) La durée restante de la période d'amortissement pour les logiciels générés à l'interne significatifs est de trois ans.

(3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque a enregistré des pertes de valeur de 2 M\$ suite au test de dépréciation effectué sur les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée (2 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023) ainsi qu'un montant négligeable lié à des logiciels générés à l'interne pour lesquels la Banque a pris la décision de cesser leur utilisation ou leur développement (75 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023). En 2023, ces pertes de valeur liées aux logiciels générés à l'interne avaient été comptabilisées au poste *Frais autres que d'intérêts – Technologie* de l'état consolidé des résultats et présentées dans les secteurs des Particuliers et Entreprises (59 M\$), de Gestion de patrimoine (8 M\$), des Marchés financiers (7 M\$) et dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles (1 M\$).

Note 13 – Autres actifs

Au 31 octobre	2024	2023 ⁽¹⁾
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	3 579	3 118
Intérêts et dividendes à recevoir	1 742	1 605
Créances de clients, de négociants et de courtiers	1 302	538
Actif au titre des prestations définies (note 25)	487	356
Actifs d'impôt différé (note 26)	828	666
Actifs d'impôt exigible	669	925
Actifs au titre des contrats de réassurance	22	16
Actifs au titre des contrats d'assurance	41	20
Produits de base ⁽²⁾	573	544
	9 243	7 788

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Les produits de base sont comptabilisés à la juste valeur selon les cours sur des marchés actifs et sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Note 14 – Dépôts

Au 31 octobre				2024	2023
	À vue ⁽¹⁾	Avec préavis ⁽²⁾	À terme fixe ⁽³⁾	Total	Total
Particuliers	5 058	39 418	50 705	95 181	87 883
Entreprises et administrations publiques ⁽⁴⁾	65 627	27 885	139 218	232 730	197 328
Institutions de dépôts	2 643	95	2 896	5 634	2 962
	73 328	67 398	192 819	333 545	288 173

- (1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques.
- (2) Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
- (3) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.
- (4) Au 31 octobre 2024, les dépôts des entreprises et administrations publiques incluent les reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB) pour un montant de 1,0 G\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 16.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées, telles que décrites ci-après, ainsi qu'un montant de 23,5 G\$ au 31 octobre 2024 (17,7 G\$ au 31 octobre 2023), au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le gouvernement du Canada. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles de la Banque dans le cas où elle deviendrait non viable.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque a émis un montant de 750 millions d'euros d'obligations sécurisées et un montant de 750 millions d'euros d'obligations sécurisées est venu à échéance (280 millions de francs suisses et 1,0 milliard d'euros d'obligations sécurisées émises ainsi que 1,5 milliard d'euros d'obligations sécurisées venues à échéance au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023). Ces obligations sécurisées s'élèvent à 11,4 G\$ au 31 octobre 2024 (10,9 G\$ au 31 octobre 2023). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 29 afférente aux présents états financiers consolidés.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée, selon les termes des conventions applicables à la transaction. Les actifs appartenant à cette entité se chiffrent à 22,3 G\$ au 31 octobre 2024 (20,9 G\$ au 31 octobre 2023) dont un montant de 21,9 G\$ (20,6 G\$ au 31 octobre 2023) est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé de la Banque.

Note 15 – Autres passifs

Au 31 octobre	2024	2023 ⁽¹⁾
Créditeurs et charges à payer	3 433	2 458
Dettes de filiales envers des tiers	236	224
Intérêts et dividendes à payer	2 290	2 022
Obligations locatives	472	517
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	853	669
Passif au titre des prestations définies (note 25)	103	94
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan (note 8)	214	176
Passifs d'impôt différé (note 26)	69	28
Passifs d'impôt exigible	123	204
Passifs au titre des contrats d'assurance	28	8
Autres éléments ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	865	1 016
	8 686	7 416

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Au 31 octobre 2024, les autres éléments incluent des provisions pour litiges de 10 M\$ (42 M\$ au 31 octobre 2023).
- (3) Au 31 octobre 2024, les autres éléments incluent des provisions pour contrats déficitaires de 18 M\$ (31 M\$ au 31 octobre 2023).
- (4) Au 31 octobre 2024, les autres éléments incluent le passif financier lié aux options de vente émises aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle dans Flinks pour un montant de 5 M\$ (23 M\$ au 31 octobre 2023).

Note 16 – Reçus de souscription

Dans le cadre de la transaction CWB, la Banque a placé un total de 9 262 500 reçus de souscription au prix de 112,30 \$ par reçu de souscription dans le cadre d'un appel public à l'épargne (l'appel public à l'épargne) et d'un placement privé concomitant (le placement privé concomitant) pour un montant total de 1,0 G\$.

Dans le cadre de l'appel public à l'épargne, le 17 juin 2024, la Banque a émis et vendu 4 453 000 reçus de souscription au prix de 112,30 \$ pour un produit brut total d'environ 500 M\$. L'appel public à l'épargne a été pris ferme par un syndicat de preneurs fermes (les preneurs fermes). Le 17 juillet 2024, la Banque a émis et vendu 178 250 reçus de souscription supplémentaires à la suite de l'exercice partiel de l'option de surallocation des preneurs fermes. Dans le cadre du placement privé concomitant, le 14 juin 2024, la Banque a émis et vendu 4 453 000 reçus de souscription au prix de 112,30 \$ à un membre du groupe de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour un produit brut total d'environ 500 M\$. Le 17 juillet 2024, la Banque a émis et vendu 178 250 reçus de souscription supplémentaires à un membre du groupe de CDPQ, conformément à l'option de CDPQ de souscrire des reçus de souscription supplémentaires pour maintenir sa participation proportionnelle.

Chaque reçu de souscription confère à son porteur de recevoir automatiquement à la clôture de la transaction CWB, sans intervention du porteur et sans contrepartie supplémentaire, i) une action ordinaire de Banque Nationale, et ii) un paiement en espèces correspondant au montant par action ordinaire de tout dividende en espèces déclaré par la Banque pour lequel la date de clôture des registres tombe dans la période commençant le 17 juin 2024 jusqu'au dernier jour où les reçus de souscription sont en circulation, exclusivement (déduction faite des retenues d'impôt applicables, s'il y a lieu). Advenant la non-clôture de la transaction, les détenteurs des reçus de souscription ont le droit au remboursement du montant total incluant les intérêts gagnés. Au 31 octobre 2024, le montant total relatif aux reçus de souscription incluant les intérêts courus s'élève à 1,0 G\$, déduction faite des coûts de transaction. Ce montant est inclus dans la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 14.

Note 17 – Dette subordonnée

La dette subordonnée représente des obligations directes non garanties, sous forme de billets et débetures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et de débetures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des billets et débetures subordonnés, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Le 5 février 2024, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 500 M\$ portant intérêt à 5,279 % et échéant le 15 février 2034. L'intérêt sur ces billets sera payable semestriellement au taux de 5,279 % par année jusqu'au 15 février 2029 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) composé quotidiennement plus 1,80 % et sera payable trimestriellement. La Banque peut, à son gré et avec l'approbation préalable du BSIF, racheter ces billets à compter du 15 février 2029, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Au 31 octobre			2024	2023
Échéance	Taux d'intérêt	Date de rachat		
Août 2032 ⁽¹⁾	5,426 % ⁽²⁾	16 août 2027 ⁽³⁾	750	750
Février 2034 ⁽¹⁾	5,279 % ⁽⁴⁾	15 février 2029 ⁽³⁾	500	–
			1 250	750
Ajustement relatif à la couverture de la juste valeur ⁽⁵⁾			12	–
Solde non amorti des coûts liés à l'émission ⁽⁶⁾			(4)	(2)
Total			1 258	748

- Ces billets sont assortis de clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) et sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III. À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque billet sera automatiquement et immédiatement converti, de façon complète et permanente, sans le consentement de son détenteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique dont le multiplicateur est 1,5, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires représentant le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque. Le nombre d'actions émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (majorée de l'intérêt couru et impayé sur ce billet) par le prix de conversion, puis en appliquant le multiplicateur.
- Portant intérêt au taux de 5,426 % payable semestriellement jusqu'au 16 août 2027 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CORRA composé quotidiennement plus 2,32 % payable trimestriellement.
- La Banque peut, à son gré et avec l'approbation préalable du BSIF, racheter ces billets à compter de la date de rachat, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé.
- Portant intérêt au taux de 5,279 % payable semestriellement jusqu'au 15 février 2029 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CORRA composé quotidiennement plus 1,80 % payable trimestriellement.
- L'ajustement relatif à la couverture de la juste valeur représente l'incidence des opérations de couverture pour couvrir les variations de la juste valeur de la dette subordonnée suite aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.
- Le solde non amorti des coûts liés à l'émission de la dette subordonnée représente le montant des coûts à l'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 18 – Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, cours d'un titre de participation, prix d'un produit de base, écart de crédit ou indice).

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés sont présentés ci-dessous.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de produits de base ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors bourse. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché boursier et sont assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants :

- les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes;
- les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise;
- les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'une matière première;
- les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence;
- les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des parties convient de verser des rendements à l'autre partie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou à des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de produits de base ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Montants nominaux de référence ⁽¹⁾

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance					2024		2023
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats	Contrats détenus à des fins de négociation	Contrats désignés comme instrument de couverture	Total des contrats
Contrats de taux d'intérêt								
Hors bourse								
Contrats de garantie de taux d'intérêt								
Non compensés par des contreparties centrales	17 311	757	–	–	18 068	18 068	–	9 112
Compensés par des contreparties centrales	–	570	–	–	570	570	–	–
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	4 945	12 176	88 329	62 495	167 945	165 450	2 495	140 437
Compensés par des contreparties centrales	277 339	206 969	536 680	209 241	1 230 229	1 129 201	101 028	947 848
Options achetées	37	2 013	3 147	1 795	6 992	6 828	164	7 387
Options vendues	887	2 810	3 774	2 527	9 998	9 493	505	8 619
	300 519	225 295	631 930	276 058	1 433 802	1 329 610	104 192	1 113 403
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	2 263	6 830	8 211	–	17 304	17 304	–	44 468
Positions à découvert	26 235	28 985	9 069	–	64 289	64 289	–	63 418
Options achetées	8 633	–	–	–	8 633	8 633	–	14
Options vendues	278	–	–	–	278	278	–	14
	37 409	35 815	17 280	–	90 504	90 504	–	107 914
Contrats de change								
Hors bourse								
Contrats à terme								
	31 968	14 502	10 107	953	57 530	57 525	5	54 634
Swaps								
	313 548	76 960	108 747	44 522	543 777	518 470	25 307	500 841
Options achetées	15 306	25 163	5 347	–	45 816	45 816	–	36 038
Options vendues	15 590	31 062	7 034	–	53 686	53 686	–	41 161
	376 412	147 687	131 235	45 475	700 809	675 497	25 312	632 674
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	51	–	–	–	51	51	–	69
Positions à découvert	28	–	–	–	28	28	–	28
	79	–	–	–	79	79	–	97
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit ⁽²⁾								
Hors bourse								
Contrats à terme								
	6	5	21	–	32	32	–	3 579
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	36 295	33 482	21 696	1 287	92 760	92 580	180	81 033
Compensés par des contreparties centrales	169	189	7 372	767	8 497	8 497	–	7 400
Options achetées	8 186	142	1 334	3 615	13 277	13 277	–	6 219
Options vendues	7 970	229	3 490	323	12 012	12 012	–	3 329
	52 626	34 047	33 913	5 992	126 578	126 398	180	101 560
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	4 358	556	2 698	55	7 667	7 667	–	3 030
Positions à découvert	36 165	4 805	9 173	3	50 146	50 146	–	22 445
Options achetées	42 527	3 089	2 985	–	48 601	48 601	–	14 620
Options vendues	2 038	2 272	1 390	57	5 757	5 757	–	16 325
	85 088	10 722	16 246	115	112 171	112 171	–	56 420
	852 133	453 566	830 604	327 640	2 463 943	2 334 259	129 684	2 012 068

(1) Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent le montant de référence du contrat en fonction duquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.

(2) Comprend des contrats sur métaux précieux.

Note 18 – Instruments financiers dérivés (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière que devra assumer la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables, et en s'engageant dans des contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des conventions-cadres de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant des opérations sur les instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement des instruments financiers dérivés. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

Termes utilisés

Coût de remplacement

Le coût de remplacement représente le risque de crédit maximal de la Banque relativement aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés, sans tenir compte des conventions-cadres de compensation ni des garanties détenues.

Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel, conformément à la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF.

Montant pondéré en fonction du risque

Montant déterminé en fonction des directives du BSIF appliquées au montant en équivalent-crédit.

Risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2024			2023		
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit ⁽¹⁾	Montant pondéré en fonction du risque ⁽¹⁾	Coût de remplacement	Équivalent-crédit ⁽¹⁾	Montant pondéré en fonction du risque ⁽¹⁾
Contrats de taux d'intérêt	2 397	3 358	584	6 708	3 024	457
Contrats de change	6 430	6 791	1 496	7 233	5 607	1 582
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	3 482	10 234	1 464	3 575	8 544	1 428
	12 309	20 383	3 544	17 516	17 175	3 467
Incidence des conventions-cadres de compensation	(6 410)			(8 032)		
	5 899	20 383	3 544	9 484	17 175	3 467

(1) Les montants sont présentés déduction faite de l'incidence des conventions-cadres de compensation.

Répartition du risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés par contrepartie

Au 31 octobre	2024		2023	
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Coût de remplacement	Équivalent-crédit
Gouvernements des pays membres de l'OCDE	372	2 497	928	3 052
Banques des pays membres de l'OCDE	835	4 922	606	3 236
Autres	4 692	12 964	7 950	10 887
	5 899	20 383	9 484	17 175

Juste valeur des instruments financiers dérivés ⁽¹⁾

Au 31 octobre	2024			2023		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
Contrats à des fins de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	69	63	6	147	54	93
Swaps	2 213	3 248	(1 035)	4 753	4 700	53
Options	97	87	10	179	208	(29)
	2 379	3 398	(1 019)	5 079	4 962	117
Contrats de change						
Contrats à terme	617	380	237	878	368	510
Swaps	5 072	5 024	48	5 550	6 004	(454)
Options	487	466	21	588	544	44
	6 176	5 870	306	7 016	6 916	100
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	9	3	6	40	244	(204)
Swaps	2 076	2 908	(832)	2 573	3 741	(1 168)
Options	1 377	3 129	(1 752)	962	2 424	(1 462)
	3 462	6 040	(2 578)	3 575	6 409	(2 834)
Total – Contrats à des fins de négociation	12 017	15 308	(3 291)	15 670	18 287	(2 617)
Contrats désignés comme instrument de couverture						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	18	258	(240)	1 629	1 384	245
Options	–	17	(17)	–	11	(11)
	18	275	(257)	1 629	1 395	234
Contrats de change						
Swaps	254	177	77	217	181	36
	254	177	77	217	181	36
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Swaps	20	–	20	–	25	(25)
	20	–	20	–	25	(25)
Total – Contrats désignés comme instrument de couverture	292	452	(160)	1 846	1 601	245
Désignés comme instrument de couverture de la juste valeur	54	302	(248)	928	902	26
Désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie	238	150	88	918	699	219
Juste valeur totale	12 309	15 760	(3 451)	17 516	19 888	(2 372)
Incidence des conventions-cadres de compensation	(6 410)	(6 410)	–	(8 032)	(8 032)	–
	5 899	9 350	(3 451)	9 484	11 856	(2 372)

(1) La juste valeur inclut l'incidence du traitement des marges de variation comme règlement de l'exposition des instruments financiers dérivés connexes par certaines contreparties centrales.

Note 19 – Opérations de couverture

L'exposition de la Banque au risque de marché, les objectifs, les politiques et les procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

La Banque a choisi, conformément au choix de méthode comptable permis par l'IFRS 9, de continuer d'appliquer les exigences de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Certains tableaux présentent de l'information sur des devises, notamment le dollar américain (USD), le dollar australien (AUD), le dollar canadien (CAD), le dollar de Hong-Kong (HKD), l'euro (EUR), la livre sterling (GBP), le franc suisse (CHF), le Yuan (CNH) et le peso mexicain (MXV).

Note 19 – Opérations de couverture (suite)

Le tableau ci-dessous présente les montants nominaux et les taux moyens pondérés par échéance des instruments financiers dérivés désignés et leur juste valeur par types de relations de couverture. La juste valeur inclut l'incidence du traitement des marges de variation comme règlement de l'exposition des dérivés connexes par certaines contreparties centrales.

Au 31 octobre	Durée jusqu'à l'échéance					Total	2024		2023		
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Actifs		Passifs	Total	Actifs	Passifs	
Couvertures de la juste valeur											
Risque de taux d'intérêt											
Swaps de taux d'intérêt											
Montant nominal – réforme CDOR ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	18	258	7 609	928	858
Montant nominal – Autres	22 012	7 058	18 194	13 751	61 015	-	-	28 868	-	-	-
Taux d'intérêt fixe moyen – Payeur fixe	2,6 %	3,7 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	-	-	2,1 %	-	-	-
Taux d'intérêt fixe moyen – Receveur	4,8 %	4,2 %	3,2 %	3,4 %	4,1 %	-	-	4,1 %	-	-	-
Swaps de devises											
Montant nominal	-	978	77	171	1 226	36	27	112	-	33	-
Taux de change USD-AUD moyen	-	-	-	0,6936 \$	0,6936 \$	-	-	0,6943 \$	-	-	-
Taux de change USD-EUR moyen	-	-	-	1,0513 \$	1,0513 \$	-	-	1,0513 \$	-	-	-
Taux de change USD-MXV moyen	-	-	-	0,4573 \$	0,4573 \$	-	-	-	-	-	-
Taux de change USD-CNH moyen	-	0,1373 \$	0,1369 \$	-	0,1373 \$	-	-	-	-	-	-
Options											
Montant nominal	-	56	136	477	669	-	17	653	-	11	-
Taux d'intérêt fixe moyen – Acheteur	-	(0,8) %	(1,2) %	-	(1,2) %	-	-	(1,3) %	-	-	-
Taux d'intérêt fixe moyen – Vendeur	-	5,2 %	-	2,2 %	2,4 %	-	-	2,4 %	-	-	-
	22 012	8 092	18 407	14 399	62 910	54	302	37 242	928	902	
Couvertures des flux de trésorerie											
Risque de taux d'intérêt											
Swaps de taux d'intérêt											
Montant nominal – réforme CDOR ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	7 219	701	526	-
Montant nominal – Autres	5 081	8 942	23 096	5 389	42 508	-	-	29 963	-	-	-
Taux d'intérêt fixe moyen – Payeur fixe	3,5 %	3,5 %	3,3 %	2,7 %	3,4 %	-	-	3,3 %	-	-	-
Taux d'intérêt fixe moyen – Receveur	2,0 %	1,2 %	2,7 %	3,1 %	2,6 %	-	-	2,6 %	-	-	-
Swaps de devises											
Montant nominal – réforme CDOR ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	218	150	3 913	217	148	-
Montant nominal – Autres	5 655	7 853	10 567	-	24 075	-	-	16 789	-	-	-
Taux de change CAD-USD moyen	1,3093 \$	1,3193 \$	1,3447 \$	-	1,3280 \$	-	-	1,3133 \$	-	-	-
Taux de change USD-EUR moyen	1,1487 \$	1,1210 \$	1,1043 \$	-	1,1206 \$	-	-	1,1402 \$	-	-	-
Taux de change USD-GBP moyen	-	1,1945 \$	-	-	1,1945 \$	-	-	1,2207 \$	-	-	-
Taux de change CHF-USD moyen	-	-	1,0064 \$	-	1,0064 \$	-	-	1,0064 \$	-	-	-
Risque sur actions											
Swaps sur actions											
Montant nominal – réforme CDOR ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	144	-	25	-
Montant nominal – Autres	180	-	-	-	180	20	-	-	-	-	-
Prix moyen	113,97 \$	-	-	-	113,97 \$	-	-	101,63 \$	-	-	-
	10 916	16 795	33 663	5 389	66 763	238	150	58 028	918	699	
Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger ⁽²⁾											
Risque de change											
Swaps de devises											
Montant nominal	11	-	-	-	11	-	-	10	-	-	-
Taux de change CAD-USD moyen	1,3561 \$	-	-	-	1,3561 \$	-	-	1,3209 \$	-	-	-
Taux de change USD-HKD moyen	0,1287 \$	-	-	-	0,1287 \$	-	-	0,1280 \$	-	-	-
	11	-	-	-	11	-	-	10	-	-	-
	32 939	24 887	52 070	19 788	129 684	292	452	95 280	1 846	1 601	

(1) Incluant seulement les contrats dont le taux de référence était le taux CDOR et qui venaient à échéance après le 28 juin 2024.

(2) Au 31 octobre 2024, la Banque a aussi désigné 3 989 M\$ de dépôts en devises étrangères libellés en dollars américains comme instrument de couverture d'investissement net (1 892 M\$ au 31 octobre 2023).

Couvertures de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent à utiliser des instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt et options) pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier suite aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture compense la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour des portefeuilles de valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des prêts hypothécaires à taux fixe, des dépôts à taux fixe, des passifs relatifs à des créances cédées et de la dette subordonnée.

De plus, lorsqu'un actif ou un passif à taux fixe est libellé en devise étrangère, la Banque utilise parfois un swap de devises pour couvrir le risque de change associé. La Banque peut désigner un swap de devises qui échange la devise étrangère à taux fixe contre la monnaie fonctionnelle à taux flottant dans une seule relation de couverture pour le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Dans certains cas, comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change sont couverts dans une seule relation de couverture, les informations ci-dessous ne distinguent pas le risque de taux d'intérêt et la combinaison risque de taux d'intérêt et risque de change comme deux catégories de risques distinctes. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour des dépôts à taux fixe en devise étrangère.

Une analyse de régression est utilisée afin d'apprécier l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Pour les couvertures de la juste valeur, la principale source d'inefficacité potentielle de la couverture est le cas où les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas en étroite concordance.

Les tableaux suivants présentent les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture de la juste valeur.

	Au 31 octobre 2024			Exercice terminé le 31 octobre 2024		
	Valeur comptable des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de couverture sur les couvertures actives	Montant cumulé des ajustements sur les couvertures terminées	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12 316	167	(117)	433	(427)	6
Prêts hypothécaires	5 224	21	(127)	164	(168)	(4)
Dépôts	32 554	(170)	(69)	(466)	465	(1)
Passifs relatifs à des créances cédées	5 014	210	(8)	(383)	385	2
Dette subordonnée	510	12	–	(12)	12	–
				(264)	267	3

	Au 31 octobre 2023			Exercice terminé le 31 octobre 2023		
	Valeur comptable des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de couverture sur les couvertures actives	Montant cumulé des ajustements sur les couvertures terminées	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6 068	(332)	(211)	(191)	189	(2)
Prêts hypothécaires	2 882	(213)	(224)	(12)	28	16
Dépôts	17 728	(606)	(168)	214	(219)	(5)
Passifs relatifs à des créances cédées	4 155	(186)	13	202	(202)	–
				213	(204)	9

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Note 19 – Opérations de couverture (suite)

Couvertures des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. De plus, la Banque utilise parfois un swap de devises pour couvrir le risque de change associé à un actif ou un passif libellé en devise étrangère. Dans certains cas, comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change sont couverts dans une seule relation de couverture, les informations ci-dessous ne distinguent pas le risque de taux d'intérêt et la combinaison risque de taux d'intérêt et risque de change comme deux catégories de risques distinctes. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour les portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles, d'acceptations et de dépôts, ainsi que pour les passifs relatifs à des créances cédées.

La Banque utilise également des swaps à rendement total afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre d'une relation de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert.

Une analyse de régression est utilisée afin d'apprécier l'efficacité de la couverture et d'établir le ratio de couverture. Pour les couvertures des flux de trésorerie, la principale source d'inefficacité potentielle de la couverture est le cas où les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas en étroite concordance.

Les tableaux suivants présentent les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture des flux de trésorerie.

	Au 31 octobre 2024		Exercice terminé le 31 octobre 2024				
	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives</i>	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées</i>	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾	Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i> ⁽¹⁾
Risque de taux d'intérêt							
Prêts	105	(186)	(292)	288	4	284	48
Dépôts	(246)	5	46	(55)	(4)	(458)	(31)
Acceptations	–	156	22	(22)	–	(22)	(148)
Passifs relatifs à des créances cédées	(18)	21	19	(20)	(1)	(19)	(39)
	(159)	(4)	(205)	191	(1)	(215)	(170)
Risque sur actions							
Autres passifs	60	–	(76)	76	–	76	–
	(99)	(4)	(281)	267	(1)	(139)	(170)

	Au 31 octobre 2023		Exercice terminé le 31 octobre 2023				
	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives</i>	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées</i>	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾	Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i> ⁽¹⁾
Risque de taux d'intérêt							
Prêts	(170)	(240)	127	(131)	(3)	(127)	128
Dépôts	127	117	(666)	667	8	223	(17)
Acceptations	59	266	(54)	52	–	52	(52)
Passifs relatifs à des créances cédées	11	49	6	(6)	–	(6)	(25)
	27	192	(587)	582	5	142	34
Risque sur actions							
Autres passifs	(16)	–	17	(17)	–	(17)	–
	11	192	(570)	565	5	125	34

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger

Le risque de change structurel de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en monnaie autre que le dollar canadien. La Banque mesure ce risque en évaluant l'incidence de la fluctuation des monnaies étrangères et utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés (swaps de devises et dépôts) pour le couvrir. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compensent les gains et pertes de change sur les investissements. Lorsque des instruments financiers non dérivés sont désignés comme instrument de couverture des risques de change, seules les variations de la juste valeur qui sont imputables au risque de change sont incluses à des fins d'évaluation et de calcul de l'efficacité de la couverture.

L'appréciation de l'efficacité de la couverture d'un investissement net consiste à comparer la variation de la valeur comptable des dépôts ou de la juste valeur du dérivé qui est attribuable à la fluctuation du taux de change par rapport à la variation de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui est attribuable à la fluctuation du taux de change. Dans la mesure où le montant nominal des instruments de couverture concorde avec le montant de l'investissement net couvert, il n'y a aucune inefficacité attendue.

Les tableaux suivants présentent les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger.

	Au 31 octobre 2024		Exercice terminé le 31 octobre 2024				
	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives</i>	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées</i>	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾	Pertes (gains) reclassés dans les <i>Revenus autres que d'intérêts</i> ⁽¹⁾
Investissement net dans un établissement à l'étranger libellé en :							
USD	(160)	(246)	90	(90)	–	(90)	–
	Au 31 octobre 2023		Exercice terminé le 31 octobre 2023				
	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives</i>	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées</i>	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾	Pertes (gains) reclassés dans les <i>Revenus autres que d'intérêts</i> ⁽¹⁾
Investissement net dans un établissement à l'étranger libellé en :							
USD	38	(353)	66	(66)	–	(66)	–

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Note 19 – Opérations de couverture (suite)

Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau suivant présente un rapprochement par catégories de risques des *Autres éléments cumulés du résultat global* attribuable à la comptabilité de couverture.

Au 31 octobre	2024		2023	
	Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	Écart de change, montant net	Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	Écart de change, montant net
Solde au début	146	307	31	204
Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger ⁽¹⁾				
Gains (pertes) inscrits au titre de la partie efficace		(90)		(66)
Gains (pertes) nets de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger		80		152
Couvertures des flux de trésorerie ⁽¹⁾				
Gains (pertes) inscrits au titre de la partie efficace				
Risque de taux d'intérêt	(215)		142	
Risque sur actions	76		(17)	
Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i>				
Risque de taux d'intérêt	(170)		34	
Impôts sur le résultat	86	23	(44)	17
Solde à la fin	(77)	320	146	307

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Note 20 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres

Autorisé

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale.

Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 7,5 G\$.

Actions privilégiées de premier rang et autres instruments de capitaux propres

Au 31 octobre 2024

	Date de rachat et de conversion ⁽¹⁾⁽²⁾	Prix de rachat par action ou BCRL (\$) ⁽¹⁾	Convertibles en actions privilégiées ⁽²⁾	Dividende par action (\$) ou taux d'intérêt par BCRL ⁽³⁾	Prime au rajustement du taux du dividende ou du taux d'intérêt
Actions privilégiées de premier rang émises et en circulation					
Série 30 ⁽⁴⁾	15 mai 2029 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 31	0,38694 ⁽⁷⁾	2,40 %
Série 32 ⁽⁴⁾	15 février 2025 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 33	0,23994 ⁽⁷⁾	2,25 %
Série 38 ⁽⁴⁾	15 novembre 2027 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 39	0,43919 ⁽⁷⁾	3,43 %
Série 40 ⁽⁴⁾	15 mai 2028 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 41	0,36363 ⁽⁷⁾	2,58 %
Série 42 ⁽⁴⁾	15 novembre 2028 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 43	0,44100 ⁽⁷⁾	2,77 %
Autres instruments de capitaux propres émis et en circulation					
Billets de capital à recours limité (BCRL)					
Série 1 (BCRL – Série 1) ⁽⁸⁾⁽⁹⁾	15 octobre 2025 ⁽⁵⁾	1 000,00	Série 44 ⁽⁸⁾	4,30 % ⁽¹⁰⁾	3,943 %
Série 2 (BCRL – Série 2) ⁽⁸⁾⁽⁹⁾	15 juillet 2026 ⁽⁵⁾	1 000,00	Série 45 ⁽⁸⁾	4,05 % ⁽¹⁰⁾	3,045 %
Série 3 (BCRL – Série 3) ⁽⁸⁾⁽⁹⁾	16 octobre 2027 ⁽⁵⁾	1 000,00	Série 46 ⁽⁸⁾	7,50 % ⁽¹⁰⁾	4,281 %
Actions privilégiées de premier rang autorisées mais non émises					
Série 31 ⁽⁴⁾	15 mai 2029 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽¹¹⁾	s.o.	taux variable ⁽¹²⁾	2,40 %
Série 33 ⁽⁴⁾	15 février 2025 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽¹¹⁾	s.o.	taux variable ⁽¹²⁾	2,25 %
Série 39 ⁽⁴⁾	15 novembre 2027 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽¹¹⁾	s.o.	taux variable ⁽¹²⁾	3,43 %
Série 41 ⁽⁴⁾	15 mai 2028 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽¹¹⁾	s.o.	taux variable ⁽¹²⁾	2,58 %
Série 43 ⁽⁴⁾	15 novembre 2028 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽¹¹⁾	s.o.	taux variable ⁽¹²⁾	2,77 %

s.o. Sans objet

- Rachetables en espèces au gré de la Banque, en totalité ou en partie, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF. Pour les actions privilégiées, le prix de rachat est majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur les actions privilégiées à la date fixée pour le rachat. Dans le cas des BCRL, le prix de rachat est majoré de l'intérêt couru et impayé jusqu'à la date de rachat.
- Convertibles au gré des porteurs d'actions privilégiées de premier rang émises et en circulation, sous réserve de certaines conditions.
- Les dividendes sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement, alors que les intérêts sur les BCRL sont payables semestriellement.
- À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque action privilégiée en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 25,00 \$ l'action, majorée de tous les dividendes déclarés et impayés en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.
- Pour les actions privilégiées, rachetables à la date fixée pour le rachat et à la même date tous les cinq ans par la suite. Pour les BCRL, le rachat se fait automatiquement lors du rachat des actions privilégiées émises par la Banque, parallèlement aux BCRL, et détenues par une fiducie à recours limité. Les actions privilégiées émises et détenues par une fiducie à recours limité sont rachetables pendant une période d'un mois à compter de la date fixée pour le rachat et aux mêmes dates tous les cinq ans par la suite.
- Convertibles à la date fixée pour la conversion et à la même date tous les cinq ans par la suite, sous réserve de certaines conditions.
- Le montant du dividende est établi pour la période de cinq ans qui a commencé le 16 mai 2024 pour la série 30, le 16 février 2020 pour la série 32, le 16 novembre 2022 pour la série 38, le 16 mai 2023 pour la série 40 et le 16 novembre 2023 pour la série 42 et se terminant à la date de rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de la prime au rajustement du taux du dividende.
- Les BCRL – Série 1, BCRL – Série 2 et BCRL – Série 3 sont des billets pour lesquels le recours des porteurs de billets se limite aux actifs détenus par un fiduciaire indépendant dans une fiducie à recours limité consolidée. Les actifs de cette fiducie se composent d'actions privilégiées série 44, série 45 et série 46 émises par la Banque, parallèlement aux BCRL – Série 1, aux BCRL – Série 2 et aux BCRL – Série 3. Advenant i) le non-paiement de l'intérêt à l'une des dates de paiement de l'intérêt, ii) le non-paiement du montant du rachat en cas de rachat des BCRL, iii) le non-paiement du capital à l'échéance des BCRL ou iv) un cas de défaut à l'égard des BCRL, les porteurs de billets n'auront de recours qu'à l'égard des actifs de la fiducie, et chaque porteur aura droit à sa quote-part des actifs de la fiducie. Dans de telles circonstances, la livraison des actifs de la fiducie épuiera toutes les obligations de la Banque à l'égard des BCRL. Les BCRL – Série 1, les BCRL – Série 2 et les BCRL – Série 3 sont rachetables à l'échéance ou par anticipation dans la mesure où la Banque rachète les actions privilégiées série 44, série 45 et série 46 à compter de la date fixée pour le rachat, et sous réserve du consentement et de l'approbation du BSIF.

Note 20 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres (suite)

- (9) Les actions privilégiées de série 44, série 45 et série 46 émises par la Banque, parallèlement aux BCRL – Série 1, aux BCRL – Série 2 et aux BCRL – Série 3, sont détenues par une fiducie à recours limité consolidée dans le bilan de la Banque et sont donc éliminées à des fins de présentation de l'information financière. À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF; (i) chaque billet BCRL sera automatiquement racheté et le prix de rachat sera couvert par la livraison des actifs de la fiducie qui se composent d'actions privilégiées de série 44, de série 45 et de série 46; (ii) chaque action privilégiée en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 1 000 \$ l'action, majorée de tout intérêt couru et impayé en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.
- (10) Le taux d'intérêt est établi pour la période initiale se terminant à la date fixée pour le rachat. Tous les cinq ans par la suite jusqu'au 15 novembre 2075 pour les BCRL – Série 1, jusqu'au 15 août 2076 pour les BCRL – Série 2 et jusqu'au 16 novembre 2077 pour les BCRL – Série 3. Le taux d'intérêt sur les billets sera rajusté et correspondra à un taux d'intérêt annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux d'intérêt applicable, majoré de la prime au rajustement du taux d'intérêt.
- (11) À partir de la date fixée pour le rachat, et tous les cinq ans par la suite, le prix de rachat sera de 25,00 \$ l'action.
- (12) La période de dividende débute à partir de la date de rachat fixée. Le montant du dividende trimestriel variable non cumulatif s'établit en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada à la date du calcul du taux variable, majoré de la prime au rajustement du taux du dividende.

Actions privilégiées de deuxième rang

Il s'agit de 15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2024, aucune action n'a été émise ni négociée.

Actions et autres instruments de capitaux propres en circulation

Au 31 octobre	2024		2023	
	Nombre d'actions ou de BCRL	Actions ou BCRL \$	Nombre d'actions ou de BCRL	Actions ou BCRL \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300	12 000 000	300
	66 000 000	1 650	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1	500 000	500	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500	500 000	500
	1 500 000	1 500	1 500 000	1 500
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	67 500 000	3 150	67 500 000	3 150
Actions ordinaires au début de l'exercice	338 284 629	3 294	336 582 124	3 196
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	2 297 601	146	1 678 321	95
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾	161 646	23	31 975	3
Autres	–	–	(7 791)	–
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	340 743 876	3 463	338 284 629	3 294

- (1) Au 31 octobre 2024, 188 371 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation, représentant un montant de 26 M\$ (26 725 actions vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 3 M\$ au 31 octobre 2023).

Dividendes déclarés et distributions sur les autres instruments de capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre	2024		2023	
	Dividendes ou intérêts \$	Dividendes par action	Dividendes ou intérêts \$	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	18	1,2770	14	1,0063
Série 32	12	0,9598	12	0,9598
Série 38	28	1,7568	28	1,7568
Série 40	17	1,4545	16	1,3023
Série 42	21	1,7640	14	1,2375
	96		84	
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1 ⁽¹⁾	21		21	
BCRL – Série 2 ⁽²⁾	20		20	
BCRL – Série 3 ⁽³⁾	38		38	
	79		79	
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	175		163	
Actions ordinaires	1 468	4,3200	1 344	3,9800
	1 643		1 507	

(1) Les BCRL – Série 1 portent intérêt à un taux fixe de 4,30 % par année.

(2) Les BCRL – Série 2 portent intérêt à un taux fixe de 4,05 % par année.

(3) Les BCRL – Série 3 portent intérêt à un taux fixe de 7,50 % par année.

Rachats d'actions ordinaires

Le 12 décembre 2023, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 d'actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant le 11 décembre 2024. Le 12 décembre 2022, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 d'actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois terminée le 11 décembre 2023. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fait au cours du marché. Les actions ordinaires peuvent également être rachetées par d'autres moyens autorisés par la Bourse de Toronto et la réglementation applicable, y compris par des ententes privées ou des programmes de rachat d'actions conformément à toute dispense émise par les autorités réglementaires en valeurs mobilières. Un achat privé fait aux termes d'une dispense délivrée par une autorité réglementaire en valeurs mobilières se fera à escompte par rapport au cours du marché en vigueur. Les montants qui sont versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires.

Note 20 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres (suite)

Actions ordinaires réservées

Au 31 octobre 2024 et 2023, 15 507 568 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions. Au 31 octobre 2024, 17 766 087 actions ordinaires sont réservées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions (20 063 688 au 31 octobre 2023).

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du BSIF en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 1 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre. Les actions ordinaires souscrites par le participant sont acquises pour le compte de ce dernier sur le marché secondaire par le biais de Société de fiducie Computershare du Canada, l'agent des transferts de la Banque, à un prix égal au prix moyen d'achat de ces actions ordinaires durant les trois jours ouvrables suivant immédiatement la date de versement d'un dividende.

Note 21 – Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 octobre	2024	2023
Technologie Flinks inc. ⁽¹⁾	–	2

(1) Au 31 octobre 2024, la participation ne donnant pas le contrôle dans Flinks s'établit à 3,0 % (14,1% au 31 octobre 2023).

Note 22 – Informations sur le capital

Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres et ce processus joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

Gestion du capital

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres (définis par la ligne directrice « Normes de fonds propres » du BSIF) par l'actif pondéré en fonction des risques et sont exprimés en pourcentage. L'actif pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des règles prescrites par le BSIF concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres CET1. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » (AT1) comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles, les billets de capital à recours limité et d'autres ajustements aux fonds propres AT1. La somme des fonds propres CET1 et AT1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 13,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 15,0 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le CBCB et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 3,5 % établies par le BSIF. La RSI, dont le niveau varie entre 0 % et 4,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais devra fournir un plan de mesures correctives au BSIF. La Banque doit également respecter les exigences du plancher des fonds propres afin que le total de l'actif pondéré en fonction des risques ne soit pas inférieur à 72,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon les approches standardisées de Bâle III. Originellement, le BSIF proposait l'adoption progressive d'un coefficient de plancher sur une période de trois ans dont la valeur initiale était de 65,0 % au deuxième trimestre de 2023, puis qui augmente de 2,5 % par année pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2026. Le 5 juillet 2024, le BSIF a annoncé qu'il retardait d'un an l'augmentation du plancher de fonds propres. Par conséquent, le coefficient de plancher révisé atteindra 72,5 % à l'exercice 2027. Pour l'exercice 2024, le coefficient de plancher est établi à 67,5 %, et restera à ce niveau jusqu'à la fin de l'exercice 2025, pour ensuite augmenter jusqu'en 2027. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %, qui comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI.

Le BSIF exige également des BISI qu'elles maintiennent un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) fondé sur les risques d'au moins 25,0 % (incluant la RSI) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. La TLAC vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable.

De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Tous les instruments des fonds propres réglementaires de la Banque autres que les actions ordinaires sont assortis d'une clause FPUNV.

Au premier trimestre de 2024, la Banque a mis en œuvre les réformes finalisées telles qu'adoptées par le BSIF relativement aux règles révisées de fonds propres au titre du risque de marché, conformément à l'examen fondamental du portefeuille de négociation (EFPN) du CBCB, ainsi qu'aux révisions du cadre lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

Note 22 – Informations sur le capital (suite)

Capital réglementaire ⁽¹⁾, ratio de levier ⁽¹⁾ et TLAC ⁽²⁾

Au 31 octobre	2024	2023
Fonds propres		
CET1	19 321	16 920
catégorie 1	22 470	20 068
total	24 001	21 056
Actif pondéré en fonction des risques	140 975	125 592
Exposition totale	511 160	456 478
Ratios des fonds propres		
CET1	13,7 %	13,5 %
catégorie 1	15,9 %	16,0 %
total	17,0 %	16,8 %
Ratio de levier	4,4 %	4,4 %
TLAC disponible	44 040	36 732
Ratio TLAC	31,2 %	29,2 %
Ratio de levier TLAC	8,6 %	8,0 %

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

Note 23 – Revenus liés aux activités de négociation

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation.

Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, et certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu.

Exercice terminé le 31 octobre	2024	2023
Revenu net (perte nette) d'intérêts liés aux activités de négociation	(3 076)	(1 816)
Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation		
Revenus (pertes) de négociation	4 299	2 677
Autres types de revenus	28	19
	4 327	2 696
Revenus liés aux activités de négociation	1 251	880

Note 24 – Paiements fondés sur des actions

L'information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime d'options contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits de levée selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 17 766 087 au 31 octobre 2024 (20 063 688 au 31 octobre 2023). Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

Au 31 octobre	2024		2023	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Régime d'options				
En circulation au début	11 546 688	70,37 \$	11 861 749	64,80 \$
Octroyées	1 222 652	94,08 \$	1 416 060	94,05 \$
Levées	(2 297 601)	56,85 \$	(1 678 321)	50,43 \$
Annulées ⁽¹⁾	(28 680)	86,83 \$	(52 800)	87,49 \$
En circulation à la fin	10 443 059	76,08 \$	11 546 688	70,37 \$
Pouvant être levées à la fin	6 835 406	67,88 \$	7 471 041	61,18 \$

(1) Aucune option échue au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024 (8 096 options échues au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023).

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
47,93 \$	145 509	145 509	Décembre 2024
42,17 \$	585 849	585 849	Décembre 2025
54,69 \$	626 164	626 164	Décembre 2026
64,14 \$	947 908	947 908	Décembre 2027
58,79 \$	1 100 602	1 100 602	Décembre 2028
71,86 \$	1 181 621	1 181 621	Décembre 2029
71,55 \$	1 617 940	1 136 765	Décembre 2030
96,35 \$	1 648 186	788 354	Décembre 2031
94,05 \$	1 366 628	322 634	Décembre 2032
94,08 \$	1 222 652	–	Décembre 2033
	10 443 059	6 835 406	

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque a octroyé 1 222 652 options (1 416 060 options au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023) d'une juste valeur moyenne de 13,74 \$ par option (14,76 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

Exercice terminé le 31 octobre	2024	2023
Taux d'intérêt hors risque	3,61 %	3,25 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	22,29 %	23,13 %
Dividendes prévus	4,62 %	4,23 %

Note 24 – Paiements fondés sur des actions (suite)

La durée de vie prévue des options est basée sur des données historiques et n'est pas nécessairement représentative des tendances qu'afficheront les levées futures. La volatilité prévue est extrapolée de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque ainsi que des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels. Les dividendes prévus représentent le dividende annualisé divisé par le prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Le taux d'intérêt hors risque provient de la courbe de dollars swap du Canada à la date de l'octroi. Le prix d'exercice est égal au prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Aucun autre paramètre de marché n'a été intégré dans l'évaluation de la juste valeur des options.

Une charge de rémunération de 17 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 à l'égard de ce régime (18 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023).

Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, à l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime de DPVA contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Une charge de rémunération de 6 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 à l'égard de ce régime (montant négligeable pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023).

Au 31 octobre	2024		2023	
	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré
Régime de DPVA ⁽¹⁾				
En circulation au début	185 672	65,29 \$	207 841	60,73 \$
Octroyés	16 772	94,08 \$	19 072	94,05 \$
Exercés	(73 686)	58,50 \$	(41 241)	55,64 \$
En circulation à la fin	128 758	72,92 \$	185 672	65,29 \$
Pouvant être exercés à la fin	79 324	61,60 \$	124 531	55,53 \$

(1) Aucun DPVA annulé ou échu au cours des exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023.

Prix d'exercice	DPVA en circulation	DPVA pouvant être exercés	Échéance
47,93 \$	–	–	Décembre 2024
42,17 \$	10 000	10 000	Décembre 2025
54,69 \$	16 320	16 320	Décembre 2026
64,14 \$	16 236	16 236	Décembre 2027
58,79 \$	16 604	16 604	Décembre 2028
71,86 \$	15 396	15 396	Décembre 2029
71,55 \$	7 626	–	Décembre 2030
96,35 \$	10 732	–	Décembre 2031
94,05 \$	19 072	4 768	Décembre 2032
94,08 \$	16 772	–	Décembre 2033
	128 758	79 324	

Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Les régimes d'UAD contiennent des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant d'acquérir toutes les unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque a octroyé 35 412 UAD à un prix moyen pondéré de 101,48 \$ (37 477 UAD à un prix moyen pondéré de 97,45 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023). Au total, 460 259 UAD sont en circulation au 31 octobre 2024 (483 735 UAD au 31 octobre 2023). Une charge de rémunération de 26 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 à l'égard de ces régimes (3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023).

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et autres personnes désignées et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque lors des dix derniers jours de bourse précédant le sixième jour ouvrable de décembre, tel que publié à la Bourse de Toronto. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans, mais certaines d'entre elles sont acquises le sixième jour ouvrable de décembre de la troisième année suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Le régime d'UAR contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque a octroyé 2 133 400 UAR à un prix moyen pondéré de 91,78 \$ (2 058 936 UAR à un prix moyen pondéré de 96,42 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023). Au 31 octobre 2024, 4 645 753 UAR sont en circulation (4 382 431 UAR au 31 octobre 2023). Une charge de rémunération de 347 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 à l'égard de ce régime (173 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023).

Régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP)

Le régime d'UAP s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque. L'objectif de ce régime est de lier une partie de la valeur de la rémunération de ces dirigeants et autres personnes désignées à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAP représente un droit dont la valeur correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque lors des dix derniers jours de bourse précédant le sixième jour ouvrable de décembre, tel que publié à la Bourse de Toronto, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance, qui est basé sur l'indice de croissance du rendement total pour les actionnaires (RTA) de la Banque sur trois ans comparé à l'indice de croissance du RTA moyen du groupe de comparaison des banques canadiennes sur trois ans. Les UAP sont acquises le sixième jour ouvrable de décembre de la troisième année suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAP viennent à échéance. Des UAP additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAP de référence. Le régime d'UAP contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque a octroyé 232 296 UAP à un prix moyen pondéré de 91,78 \$ (234 706 UAP à un prix moyen pondéré de 96,42 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023). Au 31 octobre 2024, 749 971 UAP sont en circulation (745 764 UAP au 31 octobre 2023). Une charge de rémunération de 50 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 à l'égard de ce régime (27 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023).

Régime de rémunération différée

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés du secteur de Gestion de patrimoine. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité du secteur de Gestion de patrimoine. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et à la Banque de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par la Banque et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions ordinaires de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par la Banque sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque a octroyé 143 871 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 105,53 \$ (161 713 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 94,90 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023). Au 31 octobre 2024, 2 419 041 unités d'actions sont en circulation (2 229 248 unités d'actions au 31 octobre 2023). Une charge de rémunération de 123 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 à l'égard de ce régime (3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023).

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation ininterrompue, les cotisations de la Banque sont acquises par l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 17 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024 (16 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023), sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* dans l'état consolidé des résultats une fois payées. Au 31 octobre 2024, 6 155 909 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (6 392 648 actions ordinaires au 31 octobre 2023).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées être en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Passifs et valeur intrinsèque des régimes

Le total des passifs découlant des régimes de rémunération de la Banque dont les paiements sont fondés sur des actions est de 1 123 M\$ au 31 octobre 2024 (686 M\$ au 31 octobre 2023). La valeur intrinsèque de ces passifs pour lesquels les droits ont été acquis est de 571 M\$ au 31 octobre 2024 (345 M\$ au 31 octobre 2023).

Note 25 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite qui comportent un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. La Banque offre aussi d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux retraités admissibles. Le volet à prestations définies des régimes de retraite prévoit des prestations établies en fonction du nombre d'années de participation aux régimes et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Depuis le 19 septembre 2022, la Banque offre un nouveau volet à cotisations définies accessible à tous les nouveaux employés dès l'embauche ainsi qu'aux participants actuels du volet à prestations définies. Par conséquent, le volet à prestations définies a cessé d'être offert aux nouveaux employés à partir de cette date. Pour le volet à cotisations définies, la cotisation de base de la Banque correspond à un pourcentage du salaire annuel et la cotisation additionnelle de la Banque varie en fonction de la cotisation de l'employé ainsi que de la somme de l'âge et du nombre d'années de service continu de l'employé. Le volet à prestations définies des régimes de retraite est capitalisé alors que le volet à cotisations définies et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés. La juste valeur de l'actif du volet à prestations définies et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont évaluées au 31 octobre.

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite des employés de la Banque Nationale du Canada. Ce régime est enregistré auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et est assujéti à la *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension* ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le volet à prestations définies des régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi exposent la Banque à certains risques particuliers tels que le rendement sur les placements, les variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation, la longévité des participants dans le régime et l'inflation future. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou pertes.

Selon les règles de gouvernance de la Banque, la surveillance des politiques et la gestion des risques liés au volet à prestations définies des régimes de retraite sont réalisées à différents niveaux par les comités de retraite, la direction de la Banque et le comité de ressources humaines du Conseil. Le volet à prestations définies des régimes de retraite fait l'objet d'un suivi sur une base continue afin de surveiller les politiques de capitalisation et de placement, la situation financière des régimes et le financement requis par la Banque.

La politique de capitalisation de la Banque en ce qui a trait au volet à prestations définies des régimes de retraite consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les organismes de réglementation des régimes de retraite.

Pour les régimes capitalisés, la Banque détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des contributions futures et sous forme de remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

Obligation au titre des prestations définies, actif des régimes et situation de capitalisation

Au 31 octobre

	Régimes de retraite – volet à prestations définies		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début	4 020	3 971	94	111
Coût des services rendus au cours de l'exercice	96	92	–	–
Frais d'intérêts	231	218	5	6
Réévaluations				
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	–	(40)	–	1
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	541	(163)	8	(3)
Écarts actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	43	71	4	(12)
Cotisations des employés	73	72		
Prestations versées	(230)	(201)	(8)	(9)
Solde à la fin	4 774	4 020	103	94
Actif des régimes				
Juste valeur au début	4 376	4 469		
Revenus d'intérêts	247	242		
Frais d'administration	(3)	(3)		
Réévaluations				
Rendement de l'actif des régimes (excluant les revenus d'intérêts)	711	(329)		
Cotisations de la Banque ⁽¹⁾	87	126		
Cotisations des employés	73	72		
Prestations versées	(230)	(201)		
Juste valeur à la fin	5 261	4 376		
Actif (passif) au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	487	356	(103)	(94)

(1) La Banque prévoit verser un montant de 98 M\$ comme cotisation d'employeur pour l'exercice 2025 au titre du volet à prestations définies des régimes de retraite.

Actif (passif) constaté au titre des prestations définies

Au 31 octobre

	Régimes de retraite – volet à prestations définies		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Actif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres actifs</i>	487	356		
Passif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres passifs</i>	–	–	(103)	(94)
	487	356	(103)	(94)

Coût au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Coût des services rendus au cours de l'exercice	96	92	–	–
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	(16)	(24)	5	6
Frais d'administration	3	3		
Charge pour le volet à prestations définies	83	71	5	6
Charge pour le volet à cotisations définies	21	11		
Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i>	104	82	5	6
Réévaluations ⁽¹⁾				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	584	(132)	12	(14)
Rendement de l'actif des régimes ⁽²⁾	(711)	329		
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	(127)	197	12	(14)
	(23)	279	17	(8)

(1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

(2) Excluant les revenus d'intérêts.

Répartition de la juste valeur de l'actif du volet à prestations définies des régimes de retraite

Au 31 octobre

	2024			2023		
	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total
Catégories d'actifs						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	–	120	120	–	378	378
Titres de participation	432	1 450	1 882	841	1 300	2 141
Titres de créance						
Gouvernement du Canada ⁽²⁾	(537)	2	(535)	(237)	–	(237)
Gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	3 333	3 333	–	2 128	2 128
Autres émetteurs	–	403	403	–	171	171
Autres	–	58	58	–	(205)	(205)
	(105)	5 366	5 261	604	3 772	4 376

(1) Cours non ajustés sur des marchés actifs, auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, pour des actifs identiques.

(2) Incluant des engagements afférents à des titres vendus à découvert.

La stratégie d'investissement de la Banque pour les actifs des régimes prend en considération un certain nombre de facteurs, y compris l'horizon temporel des obligations liées aux régimes de retraite et du risque d'investissement. Pour chaque régime, une fourchette d'affectation par catégorie d'actifs est définie dans laquelle une combinaison de titres de participation et de titres de créance est utilisée pour optimiser le profil risque-rendement de l'actif des régimes et pour atténuer le décalage actif-passif.

L'actif des régimes de retraite peut comprendre des titres de placement émis par la Banque. Aux 31 octobre 2024 et 2023, l'actif des régimes de retraite ne comprend aucun titre émis par la Banque.

Les honoraires payés par les régimes de retraite à la Banque et à ses entités liées au cours de l'exercice 2024 s'élevèrent à 19 M\$ (20 M\$ au cours de l'exercice 2023). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

Note 25 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Répartition de l'obligation au titre des prestations définies en fonction du statut des participants au volet à prestations définies des régimes

Au 31 octobre

	Régimes de retraite – volet à prestations définies		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Employés en service	43 %	41 %	1 %	3 %
Employés retraités	52 %	54 %	99 %	97 %
Participants avec droits acquis différés	5 %	5 %		
	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies (en années)	15	14	11	10

Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)

Taux d'actualisation

L'hypothèse à l'égard du taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant les rendements des titres obligataires de sociétés cotées AA. Les échéances à court terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données observées sur les obligations de sociétés cotées AA. Les échéances à long terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données réelles et extrapolées.

Afin d'évaluer l'obligation liée au volet à prestations définies des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les prestations acquises que la Banque prévoit verser à chaque période future sont actualisées à la date d'évaluation avec le taux au comptant associé à chacune de ces périodes respectives selon la courbe de rendement dérivée selon la méthodologie décrite précédemment. La somme des valeurs actualisées de ces prestations représente l'obligation au titre des prestations définies. Un taux d'actualisation moyen qui réplique cette obligation est ensuite déterminé.

Afin de mieux représenter le coût des services courants, un taux d'actualisation distinct est déterminé pour tenir compte du calendrier de versement des prestations futures associées à l'année de service additionnelle qui sera acquise par les participants actifs du régime. Puisque ces prestations sont versées en moyenne plus tard que les prestations déjà acquises par l'ensemble des participants (c'est-à-dire plus longue durée), cette méthode résulte en l'utilisation d'un taux d'actualisation pour le calcul du coût des services courants généralement plus élevé que celui utilisé pour l'évaluation des obligations lorsque la courbe de rendement est une pente positive. La méthodologie pour déterminer ce taux d'actualisation est la même que celle pour établir le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de l'obligation.

Autres hypothèses

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé a été fixé à 4,97 % au 31 octobre 2024 (4,94 % au 31 octobre 2023). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 3,57 % en 2044 et se maintenir par la suite.

Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur la meilleure estimation d'hypothèses au chapitre de la mortalité. Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Au 31 octobre

	Régimes de retraite – volet à prestations définies		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	4,85 %	5,65 %	4,85 %	5,65 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé			4,97 %	4,94 %
Espérance de vie (en années) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	22,5	22,4	22,5	22,4
Femmes	24,8	24,8	24,8	24,8
45 ans				
Hommes	23,5	23,4	23,5	23,4
Femmes	25,7	25,7	25,7	25,7

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite – volet à prestations définies		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Charge au titre des régimes				
Taux d'actualisation – services courants	5,60 %	5,45 %	5,60 %	5,45 %
Taux d'actualisation – frais (revenus) d'intérêts, montant net	5,65 %	5,45 %	5,65 %	5,45 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	4,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé			4,94 %	4,77 %
Espérance de vie (<i>en années</i>) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	22,4	22,4	22,4	22,4
Femmes	24,8	24,7	24,8	24,7
45 ans				
Hommes	23,4	23,4	23,4	23,4
Femmes	25,7	25,6	25,7	25,6

Sensibilité des principales hypothèses en 2024

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi au 31 octobre 2024. Ces incidences sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence, car les variations de chacune des principales hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

Au 31 octobre 2024

	Régimes de retraite – volet à prestations définies	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
	Variation de l'obligation	Variation de l'obligation
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation	(178)	(3)
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	188	3
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	34	
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	(34)	
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé		3
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé		(3)
Incidence de l'augmentation de l'âge d'un an des participants	(107)	(1)
Incidence de la diminution de l'âge d'un an des participants	102	1

Paiements prévus des prestations

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite – volet à prestations définies	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2025	224	8
2026	233	8
2027	240	7
2028	247	7
2029	254	7
2030 à 2034	1 390	32

Note 26 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôts de la Banque comptabilisée dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2024	2023 ⁽¹⁾
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles		
Année courante	1 124	772
Dividende pour la relance au Canada ⁽²⁾	–	32
Changement au taux d'imposition ⁽²⁾	–	10
Ajustements des périodes antérieures	(25)	48
	1 099	862
Impôts différés		
Création et renversement des différences temporaires	(133)	(162)
Changement au taux d'imposition ⁽²⁾	–	(18)
Ajustements des périodes antérieures	(5)	(63)
	(138)	(243)
	961	619
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Frais d'émission d'actions, autres instruments de capitaux propres et autres	(40)	(23)
Incidence de l'adoption de l'IFRS 17 au 1 ^{er} novembre 2022 ⁽³⁾	–	(18)
	(40)	(41)
État consolidé du résultat global		
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	32	(43)
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie	(86)	44
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(135)	(63)
Autres	(4)	(9)
	(193)	(71)
Charge d'impôts	728	507

La charge d'impôts se détaille comme suit.

Exercice terminé le 31 octobre	2024	2023 ⁽¹⁾
Impôts exigibles	849	770
Impôts différés	(121)	(263)
	728	507

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait enregistré une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022.
- (3) Au 31 octobre 2023, à la suite d'ajustements liés à l'adoption de l'IFRS 17, un montant d'actif d'impôt différé de 18 M\$ a été comptabilisé dans les *Résultats non distribués* à l'état consolidé de la variation des capitaux propres. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

Les différences temporaires et les reports de pertes fiscales qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôt différé sont présentés dans le tableau suivant.

	Au 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre	
	Bilan consolidé		État consolidé des résultats		État consolidé du résultat global	
	2024	2023 ⁽¹⁾	2024	2023 ⁽¹⁾	2024	2023
Actifs d'impôt différé						
Provisions pour pertes de crédit	410	314	96	79	–	–
Charges reportées	501	362	139	45	–	–
Passif au titre des prestations définies – Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	39	36	–	2	3	(4)
Participations dans des entreprises associées	–	–	–	(23)	–	–
Obligations locatives	95	108	(13)	(10)	–	–
Revenus différés	111	91	20	29	–	–
Pertes fiscales reportables	48	50	(2)	15	–	–
Autres éléments ⁽²⁾⁽³⁾	43	63	(35)	13	(4)	–
	1 247	1 024	205	150	(1)	(4)
Passifs d'impôt différé						
Immobilisations corporelles et incorporelles	(233)	(225)	(8)	87	–	–
Actif au titre des prestations définies – Régimes de retraite	(126)	(89)	–	(3)	(37)	41
Participations dans des entreprises associées	(14)	(12)	(2)	(2)	–	(8)
Autres éléments	(115)	(60)	(57)	11	2	(27)
	(488)	(386)	(67)	93	(35)	6
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	759	638	138	243	(36)	2

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Au 31 octobre 2024, le montant au bilan consolidé inclut un actif d'impôt différé de 29 M\$ relatif aux options d'achat d'actions en circulation qui sont des titres non admissibles aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024, une économie d'impôt de 19 M\$ est comptabilisée dans les *Surplus d'apport* à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.
- (3) Au 31 octobre 2023, à la suite d'ajustements liés à l'adoption de l'IFRS 17, un montant total d'actif d'impôt différé de 32 M\$ a été comptabilisé, dont 18 M\$ dans les *Résultats non distribués* à l'état consolidé de la variation des capitaux propres et 14 M\$ dans la *Charge d'impôts* à l'état consolidé des résultats. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

Le montant net des actifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres actifs* et le montant net des passifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres passifs*.

Au 31 octobre	2024	2023 ⁽¹⁾
Actifs d'impôt différé	828	666
Passifs d'impôt différé	(69)	(28)
	759	638

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

Selon les prévisions basées sur les informations dont elle dispose au 31 octobre 2024, la Banque est d'avis qu'il est probable que les résultats des opérations futures généreront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser tous les actifs d'impôt différé avant leur échéance.

Au 31 octobre 2024, le montant total des différences temporaires, des pertes fiscales reportées non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'établit à 547 M\$ (536 M\$ au 31 octobre 2023).

Au 31 octobre 2024, le montant total des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé, est de 7 626 M\$ (5 762 M\$ au 31 octobre 2023).

Note 26 – Impôts sur le résultat (suite)

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2024		2023 ⁽¹⁾	
	\$	%	\$	%
Résultat avant charge d'impôts	4 777	100,0	3 908	100,0
Charge d'impôts au taux d'imposition prévu par la loi au Canada	1 338	28,0	1 094	28,0
Réduction du taux d'imposition				
Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières	(141)	(3,0)	(310)	(7,8)
Portion non imposable des gains en capital	–	–	(1)	–
Incidence des mesures fiscales adoptées ⁽²⁾	–	–	24	0,6
Taux d'imposition des filiales, entités étrangères et entreprises associées	(238)	(5,0)	(178)	(4,5)
Autres éléments	2	–	(10)	(0,3)
	(377)	(8,0)	(475)	(12,0)
Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition	961	20,0	619	16,0

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait enregistré une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022.

Avis de cotisation

En avril 2024, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 110 M\$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année d'imposition 2019.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 965 M\$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années d'imposition 2012 à 2018.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

En octobre 2023, la Banque avait déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait l'objet d'un litige. Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2019, pour certaines activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 octobre 2024.

Mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada

Le 4 novembre 2022, le gouvernement du Canada avait déposé le projet de loi C-32 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à certaines entités des groupes de banques et d'assureurs-vie, présentées dans son budget du 7 avril 2022. Ces mesures fiscales incluaient un dividende pour la relance au Canada (DRC), sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %. Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32 avait reçu la sanction royale. Ces mesures fiscales étant adoptées au 31 janvier 2023, une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du DRC ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022, avaient été comptabilisées dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

Autres mesures fiscales

Le 30 novembre 2023, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-59 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à la Banque. Ces mesures incluent le refus de la déduction pour dividendes reçus après 2023 sur les actions qui constituent des biens évalués à la valeur du marché pour fins fiscales (à l'exception des dividendes reçus sur les « actions privilégiées imposables » tel que défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*), ainsi que l'application d'un impôt de 2 % de la valeur nette des capitaux propres rachetés à compter du 1^{er} janvier 2024. Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 a reçu la sanction royale et ces mesures fiscales sont adoptées à la date de présentation de l'information financière. Les états financiers consolidés reflètent le refus de la déduction pour les dividendes visés par le projet de loi C-59 depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le 2 mai 2024, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-69 – *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024*. Ce projet de loi inclut les règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui seront applicables pour les exercices financiers ouverts à compter du 31 décembre 2023 (1^{er} novembre 2024 pour la Banque). Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69 a reçu la sanction royale. À ce jour, les règles du Pilier 2 ont été incluses dans un projet de loi ou adoptées dans certaines juridictions où la Banque exerce ses activités. Les règles du Pilier 2 ne sont pas applicables pour le présent exercice financier. La Banque continue d'évaluer son exposition à l'impôt sur le résultat découlant de ces règles, mais estime que l'impact sur son taux effectif d'imposition serait une hausse d'environ 1 % à 2 %. Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023, la Banque a appliqué l'exception à la comptabilisation et aux informations à fournir des actifs et passifs d'impôt différé découlant des règles du Pilier 2 dans les juridictions où celles-ci ont été incluses dans un projet de loi ou adoptées.

Note 27 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Exercice terminé le 31 octobre	2024	2023 ⁽¹⁾
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 817	3 291
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	154	141
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	3 663	3 150
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	339 733	337 660
Résultat de base par action (<i>en dollars</i>)	10,78	9,33
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	3 663	3 150
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	339 733	337 660
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>)		
Options d'achat d'actions ⁽²⁾	3 106	3 108
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (<i>en milliers</i>)	342 839	340 768
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	10,68	9,24

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action.

Note 28 – Garanties, engagements et passifs éventuels

Garanties

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Au 31 octobre	2024	2023
Lettres de garantie ⁽¹⁾	9 302	8 339
Facilités de garantie de liquidité, de rehaussement de crédit et autres ⁽¹⁾	11 065	10 101
Prêts de titres	59	147

(1) Pour de plus amples renseignements sur les provisions pour pertes de crédit liées à ces engagements hors bilan, se reporter à la note 8 afférente aux présents états financiers consolidés.

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans.

Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit

Facilités à des fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit des facilités de garantie de liquidité à ces fonds multicédants. Au 31 octobre 2024, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 5,5 G\$ (4,6 G\$ au 31 octobre 2023), ce qui représente l'encours du montant total du papier commercial en circulation.

Ces facilités peuvent être invoquées lorsque les fonds ne sont pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial, même en l'absence d'une perturbation généralisée des marchés. Ces facilités ont une échéance inférieure à un an et elles sont renouvelables périodiquement. Les modalités de ces facilités n'obligent pas la Banque à avancer des sommes aux fonds si ces derniers sont insolvables ou s'ils font l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au-delà des rehaussements de crédit disponibles. Les facilités de liquidité fournies par la Banque n'ont pas été utilisées à ce jour.

La Banque fournit également à ces fonds multicédants des facilités de rehaussement de crédit. Ces facilités ont des échéances inférieures à un an et elles sont automatiquement renouvelables à moins que la Banque envoie un avis de non-renouvellement. Aux 31 octobre 2024 et 2023, la valeur nominale engagée à l'égard de ces facilités s'élève à 30 M\$. À ce jour, les facilités de rehaussement de crédit fournies par la Banque n'ont pas été utilisées.

Le risque de perte maximale pour la Banque ne peut excéder le total du papier commercial en circulation, soit 5,6 G\$ au 31 octobre 2024 (4,6 G\$ au 31 octobre 2023). Au 31 octobre 2024, la Banque détient 63 M\$ (67 M\$ au 31 octobre 2023) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs, en tenant compte des facilités de rehaussement de crédit, s'établit à 5,5 G\$ (4,5 G\$ au 31 octobre 2023).

Facilité de liquidité à un jour CDCC

La Corporation canadienne de compensation des instruments dérivés (CDCC) agit à titre de contrepartie de compensation centrale au Canada pour de multiples opérations sur des instruments financiers. Afin d'appuyer CDCC dans ses activités de compensation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ou vendues en vertu de conventions de rachat, certains membres compensateurs de CDCC, participant aux opérations sur des titres à revenu fixe, ont fourni à parts égales une facilité de liquidité de style mondial engagée et non engagée à un jour. L'objectif de cette facilité consiste à maintenir un niveau suffisant de liquidité, advenant la défaillance d'un des membres de la chambre de compensation. En tant que membre compensateur de CDCC participant aux opérations sur titres à revenu fixe, la Banque a fourni une facilité de liquidité. Au 31 octobre 2024, la valeur nominale de la facilité de liquidité non engagée à un jour s'élève à 5,6 G\$ (5,6 G\$ au 31 octobre 2023). Aux 31 octobre 2024 et 2023, aucun montant n'a été utilisé.

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. La Banque se protège contre toute perte éventuelle en obtenant de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des ententes de prêts de titres.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles en vertu desquelles elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous les frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé en faveur de la Banque du Canada une sûreté pour garantir toute obligation de la Banque envers la Banque du Canada qui peut découler de la participation de la Banque dans le réseau de transfert de valeurs. La durée des ententes d'indemnisation varie selon le cas; aux 31 octobre 2024 et 2023, la nature des ententes empêche la Banque de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer aux contreparties. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

Engagements

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre	2024	2023
Lettres de garantie ⁽¹⁾	9 302	8 339
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	158	157
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	10 515	9 802
Engagements de crédit ⁽³⁾	100 280	90 706

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page précédente.

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés pour le commerce international afin de permettre à un tiers de présenter une demande de paiement à la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi selon des modalités précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes à certaines conditions, sous forme de prêts et d'acceptations bancaires.

Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 octobre 2024, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 117,9 G\$ (87,9 G\$ au 31 octobre 2023). En raison de leurs caractéristiques, ces actifs financiers reçus en garantie sont détenus dans un portefeuille d'actifs liquides et correspondent à des valeurs mobilières relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

Autres engagements

La Banque agit comme investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'investissement, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créance à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque a des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 161 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2024 (127 M\$ au 31 octobre 2023). De plus, par l'entremise d'une de ses filiales, la Banque acquiert des prêts aux particuliers octroyés par d'autres institutions financières à la valeur marchande au moment de l'acquisition. Au 31 octobre 2024, la Banque avait des engagements d'achat de prêts de 148 M\$ (montant négligeable au 31 octobre 2023).

Garantie d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie. Le détail des éléments d'actif grevés donnés en garantie est fourni dans le tableau qui suit. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Au 31 octobre	2024	2023
Actifs donnés en garantie aux contreparties		
Banque du Canada	333	300
Organismes de compensation directe ⁽¹⁾	15 391	3 046
Actifs donnés en garantie au titre des opérations		
Opérations sur instruments financiers dérivés	165	6 628
Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	41 669	85 673
Opérations de titrisation	28 230	25 088
Obligations sécurisées ⁽²⁾	12 514	12 120
Autres	2 377	752
Total	100 679	133 607

(1) Comprend les actifs donnés en garantie affectés aux activités du système de paiement d'importance systémique (désigné Lynx) aux 31 octobre 2024 et 2023.

(2) La Banque a un programme d'obligations sécurisées. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 14 et 29 afférentes aux présents états financiers consolidés.

Note 28 – Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

Passifs éventuels

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse dans des actions collectives intentées par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transactions ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. Les développements récents ayant trait à la principale poursuite judiciaire de la Banque sont décrits ci-dessous :

Defrance

Le 21 janvier 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une action collective contre la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières canadiennes. La demande introductive d'instance a été notifiée à la Banque le 23 avril 2019. Dans cette action intentée au nom des consommateurs résidant au Québec, les demandeurs allèguent que les frais de type sans provision, facturés par l'ensemble des défenderesses lorsqu'un ordre de paiement est refusé pour insuffisance de fonds, seraient illégaux puisque notamment proscrits par la *Loi sur la protection du consommateur*. Les demandeurs réclament, à titre de dommages, le remboursement de ces frais et des dommages punitifs.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, puissent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Note 29 – Entités structurées

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés. L'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ses intérêts dans ces entités structurées représente principalement les investissements dans ces entités, la juste valeur des contrats d'instruments financiers dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note à la page suivante.

Entités structurées non consolidées

Fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ces fonds, et offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 28 présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu avec ces fonds des contrats d'instruments financiers dérivés dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de ces fonds, elle ne peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient, du fait qu'elle agit à titre de mandataire. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces fonds et ne les consolide pas.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. De plus, la Banque est promoteur et gestionnaire de fonds communs de placement dans lesquels elle détient une participation négligeable ou inexistante. La Banque ne contrôle pas les fonds dans lesquels sa participation n'est pas importante, car dans ces situations, soit la Banque agit à titre de mandataire seulement, soit elle n'a aucun pouvoir sur les activités pertinentes. Dans les deux cas, elle n'a pas d'exposition importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque ne consolide pas ces fonds.

Placements privés

La Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit à moyen ou à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces sociétés et ne les consolide pas.

Entités structurées de tiers

La Banque a investi dans des entités structurées de tiers dont certaines sont adossées à des actifs. Les actifs sous-jacents comprennent des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des prêts équipements, des contrats de location et des valeurs mobilières. La Banque ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes de ces entités structurées et n'a aucune exposition à leurs rendements variables, autre que le droit de recevoir des revenus d'intérêts et de dividendes de ses placements. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces entités structurées et ne les consolide pas.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs au titre des intérêts de la Banque dans les entités structurées non consolidées, l'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ces intérêts, ainsi que l'actif total de ces entités structurées. L'entité structurée Fiducie du Canada pour l'habitation n'est pas présentée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 9 afférente aux présents états financiers consolidés.

	Au 31 octobre 2024			
	Fonds multicédants ⁽¹⁾	Fonds d'investissement ⁽²⁾	Placements privés ⁽³⁾	Entités structurées de tiers ⁽⁴⁾
Actif au bilan consolidé				
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	63	174	73	–
Valeurs mobilières au coût amorti	–	–	–	1 687
Instruments financiers dérivés	–	–	–	24
	63	174	73	1 711
Au 31 octobre 2023	67	1 042	92	3 447
Passif au bilan consolidé				
Instruments financiers dérivés	(13)	–	–	(4)
	(13)	–	–	(4)
Au 31 octobre 2023	(82)	–	–	(90)
Exposition maximale au risque de perte				
Valeurs mobilières	63	174	73	1 711
Facilités de liquidité, de rehaussement de crédit et engagements	5 513	–	–	438
	5 576	174	73	2 149
Au 31 octobre 2023	4 616	1 042	92	3 916
Actif total des entités structurées	5 553	1 266	390	6 418
Au 31 octobre 2023	4 587	2 583	651	11 390

- (1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 octobre 2024, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 5,6 G\$ (4,6 G\$ au 31 octobre 2023), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2023). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2024, la Banque détient 63 M\$ de papier commercial (67 M\$ au 31 octobre 2023) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 5,5 G\$ au 31 octobre 2024 (4,5 G\$ au 31 octobre 2023), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.
- (2) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (3) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.
- (4) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des prêts équipements, des contrats de location et des valeurs mobilières.

Entités structurées consolidées

Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque

En avril 2015, la Banque a mis en place *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) afin de continuer son programme de titrisation de cartes de crédit sur une base renouvelable, d'avoir recours à cette entité à des fins de gestion de capital et d'obtenir du financement.

La Banque fournit une protection de premier niveau contre les pertes, car elle conserve l'écart excédentaire du portefeuille de créances vendues. L'écart excédentaire est représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure. La Banque fournit également une protection de second niveau, car elle détient des notes subordonnées émises par CCCT II. De plus, la Banque agit à titre d'agent administratif et d'agent serveur, et elle est donc responsable de l'administration quotidienne et de la gestion des créances sur cartes de crédit de CCCT II. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de CCCT II et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de CCCT II et la consolide.

Fonds multicédant

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et finance ces achats en émettant des titres de dette (incluant du papier commercial) adossés aux actifs acquis. Les clients utilisent ce fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers. Les clients fournissent une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque détient le seul billet émis par le fonds et a conclu avec celui-ci un contrat d'instrument financier dérivé. La Banque contrôle les activités pertinentes de ce fonds par son implication à titre d'agent financier, d'agent administratif et de structuration ainsi qu'à titre d'investisseur dans l'unique billet du fonds. Les fonctions exercées par la Banque et l'investissement fait par cette dernière lui confèrent un pouvoir de décision sur la composition des actifs acquis par le fonds et le choix du vendeur ainsi qu'une certaine exposition aux rendements variables du fonds. Donc, la Banque consolide ce fonds.

Note 29 – Entités structurées (suite)

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. La Banque contrôle les activités pertinentes de certains fonds par son implication à titre d'investisseur et est exposée de façon importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque consolide ces fonds.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque agit à titre de gestionnaire de la société et possède le pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes de la société, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées. De plus, la Banque influe, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées, sur les rendements variables de la société, qui sont directement liés au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et aux intérêts sur les prêts de la Banque. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de la société et la consolide.

Entités structurées de tiers

En 2018, la Banque, par l'entremise d'une de ses filiales, a fourni du financement à une entité structurée de tiers en échange d'une participation de 100 % dans un portefeuille de prêts, le seul actif détenu par cette entité. La Banque contrôle et donc consolide cette entité, car elle a capacité de diriger les activités pertinentes de celle-ci par son implication dans le processus de prise de décisions. La Banque est également exposée aux rendements variables de cette entité.

Le tableau suivant présente les placements et les autres actifs de la Banque dans les entités structurées consolidées, ainsi que l'actif total de ces entités.

Au 31 octobre	2024		2023	
	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾
Entités structurées consolidées				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ^{(2) (3)}	3 176	3 243	2 176	2 272
Fonds multicédant ⁽⁴⁾	2 022	2 022	1 655	1 655
Fonds d'investissement ⁽⁵⁾	47	47	26	26
Obligations sécurisées ⁽⁶⁾	21 779	22 288	20 458	20 869
Entités structurées de tiers ⁽⁷⁾	124	124	147	147
	27 148	27 724	24 462	24 969

(1) Il y a des restrictions découlant essentiellement d'exigences réglementaires, de lois en matière de sociétés ou de valeurs mobilières ou encore d'accords contractuels, qui limitent la capacité de certaines entités structurées consolidées de la Banque de transférer des fonds à celle-ci.

(2) Les actifs sous-jacents sont des créances sur cartes de crédit.

(3) L'investissement de la Banque est présenté déduction faite des participations des tierces parties.

(4) Les actifs sous-jacents, situés au Canada, sont principalement des prêts hypothécaires résidentiels.

(5) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.

(6) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non assurés de la Banque. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de deux ans. Au 31 octobre 2024, le montant total des prêts hypothécaires transférés s'établit à 21,9 G\$ (20,6 G\$ au 31 octobre 2023) et le montant total des obligations sécurisées de 11,4 G\$ est comptabilisé dans les *Dépôts* du bilan consolidé (10,9 G\$ au 31 octobre 2023). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 14 afférente aux présents états financiers consolidés.

(7) Les actifs sous-jacents sont constitués d'un portefeuille de prêts.

Note 30 – Informations relatives aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des parties liées. Les parties liées considérées par la Banque sont les suivantes :

- ses principaux dirigeants et ses administrateurs ainsi que les membres de leur famille proche, soit les conjoints et les enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit;
- les entités sur lesquelles ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote;
- les entreprises associées et les coentreprises de la Banque;
- les régimes de retraite de la Banque (pour plus de renseignements, se reporter à la note 25 afférente aux présents états financiers consolidés).

Selon la définition établie, les principaux dirigeants de la Banque sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, de façon directe ou indirecte.

Transactions avec les parties liées

Au 31 octobre

	Principaux dirigeants et administrateurs ⁽¹⁾		Entités liées	
	2024	2023	2024	2023
Actifs				
Prêts hypothécaires et autres prêts	21	24	60 ⁽²⁾	223 ⁽²⁾
Passifs				
Dépôts	47	45	559 ⁽³⁾	230 ⁽³⁾
Autres	–	–	2	3

(1) Les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent des actions ordinaires et des actions privilégiées de la Banque pour un montant de 38 M\$ au 31 octobre 2024 (28 M\$ au 31 octobre 2023).

(2) Au 31 octobre 2024, les prêts hypothécaires et autres prêts incluent : i) aucun montant pour des prêts à des entreprises associées de la Banque (7 M\$ au 31 octobre 2023), ii) des prêts à des entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les administrateurs de la Banque, et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 60 M\$ (216 M\$ au 31 octobre 2023).

(3) Au 31 octobre 2024, les dépôts incluent : i) aucun montant pour des dépôts à des entreprises associées de la Banque (1 M\$ au 31 octobre 2023), ii) des dépôts d'entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les administrateurs de la Banque, et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 559 M\$ (229 M\$ au 31 octobre 2023).

Les ententes contractuelles et autres opérations avec des entités liées, des administrateurs et des principaux dirigeants sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact notable sur les résultats de la Banque. La Banque offre également un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 10, 24 et 29 afférentes aux présents états financiers consolidés.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Exercice terminé le 31 octobre	2024	2023 ⁽¹⁾
Rémunération et autres avantages à court et à long terme	28	26
Paiements fondés sur des actions	27	28

(1) Les montants au 31 octobre 2023 ont été révisés par rapport à ceux présentés précédemment.

Note 30 – Informations relatives aux parties liées (suite)

Principales filiales de la Banque ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2024				
Dénomination sociale	Activités	Adresse du bureau principal ⁽²⁾	Actions votantes ⁽³⁾	Valeur du placement au coût
Canada et États-Unis				
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	1 257
Financière Banque Nationale inc.	Courtier en placement	Montréal, Canada	100 %	
Société de portefeuille FBN international inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	
National Bank of Canada Financial Group Inc.	Société de portefeuille	New York, NY, États-Unis	100 %	
Credigy Ltd.	Société de portefeuille	Atlanta, GA, États-Unis	100 %	
National Bank of Canada Financial Inc.	Courtier en placement	New York, NY, États-Unis	100 %	
Banque Nationale Investissements inc.	Courtage en fonds d'investissement	Montréal, Canada	100 %	
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Assurances	Montréal, Canada	100 %	
Société de fiducie Natcan	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	
Trust Banque Nationale inc.	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	195
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Immobilier	Montréal, Canada	100 %	80
NatBC Holding Corporation	Société de portefeuille	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	44
Natbank, National Association	Banque commerciale	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	
Technologie Flinks inc.	Technologie de l'information	Montréal, Canada	97 %	150
Autres pays				
Natcan Global Holdings Ltd.	Société de portefeuille	Sliema, Malte	100 %	22
NBC Global Finance Limited	Société d'investissement	Dublin, Irlande	100 %	
NBC Financial Markets Asia Limited	Courtier en placement	Hong Kong, Chine	100 %	5
Advanced Bank of Asia Limited	Banque commerciale	Phnom Penh, Cambodge	100 %	1 241
ATA IT Ltd.	Technologie de l'information	Bangkok, Thaïlande	100 %	3
Natcan Insurance Company SCC	Assurances	Bridgetown, Barbade	100 %	87
NBC Paris S.A.	Société d'investissement	Paris, France	100 %	4

(1) Excluant les entités structurées consolidées. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 29 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Toutes les filiales sont fondées ou constituées sous le régime des lois de l'État, de la province ou du pays dans lequel se trouve leur bureau principal, à l'exception de National Bank of Canada Financial Group Inc., National Bank of Canada Financial Inc. et NatBC Holding Corporation qui sont constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware, aux États-Unis, et de Credigy Ltd., qui est constituée sous le régime des lois de l'État du Nevada, aux États-Unis.

(3) Correspond aux pourcentages de droits de vote détenus par la Banque dans ces filiales.

Note 31 – Gestion des risques associés aux instruments financiers

La Banque est exposée au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité et de financement. Les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024. Les textes « grisés » et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan aux 31 octobre 2024 et 2023. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des engagements d'achat de prêts et à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

	Au 31 octobre 2024									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	20 300	868	458	395	146	–	–	–	9 382	31 549
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	155	179	692	1 173	1 691	4 018	10 420	9 930	87 677	115 935
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14	97	263	33	34	2 863	5 688	4 964	666	14 622
Au coût amorti	232	756	545	931	629	2 748	7 170	1 597	–	14 608
	401	1 032	1 500	2 137	2 354	9 629	23 278	16 491	88 343	145 165
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	5 525	2 900	2 222	881	–	696	–	–	4 041	16 265
Prêts ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	1 901	2 012	3 466	4 431	4 762	23 671	44 223	9 993	550	95 009
Aux particuliers	861	865	1 648	1 843	1 890	7 957	12 050	6 086	13 683	46 883
Créances sur cartes de crédit									2 761	2 761
Aux entreprises et aux administrations publiques	12 533	5 621	4 733	4 747	5 588	10 704	18 364	6 545	30 885	99 720
Provisions pour pertes de crédit									(1 341)	(1 341)
	15 295	8 498	9 847	11 021	12 240	42 332	74 637	22 624	46 538	243 032
Autres										
Instruments financiers dérivés	2 619	1 950	1 187	643	375	1 707	1 576	2 252	–	12 309
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									40	40
Immobilisations corporelles									1 868	1 868
Goodwill									1 522	1 522
Immobilisations incorporelles									1 233	1 233
Autres actifs ⁽¹⁾	3 080	213	757	1 298	221	855	426	102	2 291	9 243
	5 699	2 163	1 944	1 941	596	2 562	2 002	2 354	6 954	26 215
	47 220	15 461	15 971	16 375	15 336	55 219	99 917	41 469	155 258	462 226

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

Note 31 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

	Au 31 octobre 2024									Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Passif et capitaux propres										
Dépôts ^{(1) (2)}										
Particuliers	4 022	3 808	4 840	5 342	4 810	6 856	13 857	7 170	44 476	95 181
Entreprises et administrations publiques	34 782	14 521	18 716	10 445	6 927	9 649	37 905	6 273	93 512	232 730
Institutions de dépôts	803	101	364	1 188	401	11	2	26	2 738	5 634
	39 607	18 430	23 920	16 975	12 138	16 516	51 764	13 469	140 726	333 545
Autres										
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	124	260	396	113	64	1 141	2 323	4 354	2 098	10 873
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	19 554	2 510	3 915	3 481	–	1 073	–	–	7 644	38 177
Instruments financiers dérivés	1 875	3 134	2 183	509	372	1 844	1 886	3 957	–	15 760
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	–	1 897	1 216	1 543	197	4 169	8 872	10 483	–	28 377
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	49	–	–	–	–	–	–	–	–	49
Obligations locatives ⁽⁵⁾	6	13	19	19	18	72	176	149	–	472
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	1 674	199	238	10	51	65	79	170	5 679	8 165
	23 282	8 013	7 967	5 675	702	8 364	13 336	19 113	15 421	101 873
Dettes subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	1 258	–	1 258
Capitaux propres									25 550	25 550
	62 889	26 443	31 887	22 650	12 840	24 880	65 100	33 840	181 697	462 226
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	80	1 861	1 914	1 420	1 456	2 506	203	20	–	9 460
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	10 515	10 515
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	15	5 552	15	–	–	–	–	5 483	11 065
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	3 243	12 896	9 811	8 121	4 600	5 248	3 635	114	52 612	100 280
Engagements en vertu de :										
Contrats de location ⁽⁹⁾	1	1	2	1	1	5	4	2	–	17
Autres contrats ⁽¹⁰⁾	5	10	14	12	12	48	244	9	161	515

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G\$.

(8) Ces montants incluent 48,6 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.

(10) Ces montants incluent 5 M\$ d'engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social.

Au 31 octobre 2023 ⁽¹⁾

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	25 374	448	354	50	216	–	–	–	8 792	35 234
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par										
le biais du résultat net	694	258	1 663	1 758	2 260	3 667	10 823	12 813	66 058	99 994
À la juste valeur par le biais des										
autres éléments du résultat global	3	30	154	224	426	538	4 548	2 660	659	9 242
Au coût amorti	4	158	508	338	1 399	4 110	4 713	1 352	–	12 582
	701	446	2 325	2 320	4 085	8 315	20 084	16 825	66 717	121 818
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	2 275	1 641	716	72	416	693	–	–	5 447	11 260
Prêts ⁽²⁾										
Hypothécaires résidentiels	1 409	1 250	1 990	3 126	2 990	15 339	51 112	9 089	542	86 847
Aux particuliers	613	637	1 060	1 271	1 396	6 258	15 656	5 713	13 754	46 358
Créances sur cartes de crédit									2 603	2 603
Aux entreprises et aux administrations publiques	21 406	4 262	4 007	3 204	2 783	6 695	11 322	5 414	25 099	84 192
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 191	373	50	13	–	–	–	–	–	6 627
Provisions pour pertes de crédit									(1 184)	(1 184)
	29 619	6 522	7 107	7 614	7 169	28 292	78 090	20 216	40 814	225 443
Autres										
Instruments financiers dérivés	2 040	1 982	1 367	1 197	611	1 696	2 399	6 224	–	17 516
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									49	49
Immobilisations corporelles									1 592	1 592
Goodwill									1 521	1 521
Immobilisations incorporelles									1 256	1 256
Autres actifs ⁽²⁾	2 639	774	166	1 206	547	598	252	115	1 491	7 788
	4 679	2 756	1 533	2 403	1 158	2 294	2 651	6 339	5 909	29 722
	62 648	11 813	12 035	12 459	13 044	39 594	100 825	43 380	127 679	423 477

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

Note 31 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

	Au 31 octobre 2023 ⁽¹⁾									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts ⁽²⁾⁽³⁾										
Particuliers	4 648	3 722	4 491	6 056	5 145	8 398	11 635	4 164	39 624	87 883
Entreprises et administrations publiques	32 642	10 044	17 495	4 271	3 498	9 127	15 768	5 058	99 425	197 328
Institutions de dépôts	646	408	32	109	18	8	15	33	1 693	2 962
	37 936	14 174	22 018	10 436	8 661	17 533	27 418	9 255	140 742	288 173
Autres										
Acceptations	6 191	373	50	13	–	–	–	–	–	6 627
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽⁴⁾	35	155	129	73	76	347	2 332	4 123	6 390	13 660
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	23 041	2 719	1 040	3 467	–	274	–	–	7 806	38 347
Instruments financiers dérivés	1 912	2 697	1 186	1 086	467	2 415	3 068	7 057	–	19 888
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁵⁾	–	1 760	829	2 142	618	3 915	8 678	7 092	–	25 034
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁶⁾	–	–	–	–	–	48	–	–	–	48
Obligations locatives ⁽⁶⁾	9	28	25	24	23	83	197	128	–	517
Autres passifs – autres éléments ⁽²⁾⁽⁶⁾	1 417	306	174	7	27	37	58	105	4 720	6 851
	32 605	8 038	3 433	6 812	1 211	7 119	14 333	18 505	18 916	110 972
Dettes subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	748	–	748
Capitaux propres									23 584	23 584
	70 541	22 212	25 451	17 248	9 872	24 652	41 751	28 508	183 242	423 477
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	89	1 287	1 975	2 185	1 490	1 165	255	50	–	8 496
Créances sur cartes de crédit ⁽⁷⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	9 802	9 802
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁸⁾	–	15	5 552	15	–	–	–	–	4 519	10 101
Engagements de crédit ⁽⁹⁾	3 186	10 675	8 445	7 562	4 316	4 579	3 312	39	48 592	90 706
Engagements en vertu de :										
Contrats de location ⁽¹⁰⁾	1	1	1	2	2	6	7	1	–	21
Autres contrats ⁽¹¹⁾	11	22	34	33	36	46	138	13	127	460

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(3) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(5) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(6) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(7) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(8) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G\$.

(9) Ces montants incluent 46,7 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(10) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.

(11) Ces montants incluent 0,1 G\$ d'engagements contractuels liés à la portion en construction de l'immeuble du siège social.

Note 32 – Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} novembre 2023. Cette présentation tient compte de la mise en application de manière rétrospective des modifications de méthodes comptables en lien avec l'adoption de la norme comptable IFRS 17. Les données relatives pour les trimestres de 2023 ont été ajustées afin de refléter ces modifications de méthodes comptables.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers, aux conseillères et conseillers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services financiers et les services de banque d'investissement aux grandes entreprises ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy, les activités de la filiale ABA Bank qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement du bilan, les activités de la filiale Flinks, une fintech spécialisée dans l'agrégation et la distribution de données financières, certains éléments particuliers ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

Les informations sectorielles sont préparées selon les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés, à l'exception du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparable aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Un montant équivalent est ajouté à la charge (économie) d'impôts. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*. Toutefois, à la lumière de la loi adoptée concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1^{er} janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 26). Les frais de soutien aux opérations sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange.

Note 32 – Informations sectorielles (suite)

Résultats par secteur d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Revenu net d'intérêts ^{(2) (3)}	3 587	3 321	833	778	(2 449)	(1 054)	1 303	1 132	(335)	(591)	2 939	3 586
Revenus autres que d'intérêts ^{(2) (4) (5)}	1 086	1 083	1 953	1 743	5 479	3 710	112	77	(169)	(141)	8 461	6 472
Revenu total	4 673	4 404	2 786	2 521	3 030	2 656	1 415	1 209	(504)	(732)	11 400	10 058
Frais autres que d'intérêts ^{(6) (7) (8) (9) (10)}	2 486	2 462	1 633	1 534	1 246	1 161	439	402	250	194	6 054	5 753
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	2 187	1 942	1 153	987	1 784	1 495	976	807	(754)	(926)	5 346	4 305
Dotations aux pertes de crédit	335	238	(1)	2	54	39	182	113	(1)	5	569	397
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 852	1 704	1 154	985	1 730	1 456	794	694	(753)	(931)	4 777	3 908
Charge (économie) d'impôts ^{(2) (11)}	509	468	317	271	476	401	166	146	(507)	(667)	961	619
Résultat net	1 343	1 236	837	714	1 254	1 055	628	548	(246)	(264)	3 816	3 289
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(2)	(1)	(2)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	1 343	1 236	837	714	1 254	1 055	628	548	(245)	(262)	3 817	3 291
Actif moyen ⁽¹²⁾	158 917	148 511	9 249	8 560	195 881	180 837	27 669	23 007	65 546	69 731	457 262	430 646
Actif total	165 204	154 627	10 411	8 666	193 012	178 784	30 202	25 308	63 397	56 092	462 226	423 477

- (1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023, certains montants comparatifs ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2024, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 79 M\$ (332 M\$ en 2023), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 306 M\$ (247 M\$ en 2023) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*. À la lumière du projet de loi concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1^{er} janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 26).
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, un montant de 14 M\$ (10 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré dans la rubrique *Autres*, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 14 et 16).
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, un gain de 174 M\$ (125 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque a comptabilisé une perte liée à la réévaluation à la juste valeur de 3 M\$ (2 M\$ déduction faite des impôts) des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnent lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction.
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait conclu qu'elle avait perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et avait donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque avait désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M\$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré. Ces éléments ont tous été enregistrés dans la rubrique *Autres*.
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, des charges d'acquisition et d'intégration de 18 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées dans la rubrique *Autres* relativement à la transaction CWB.
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 75 M\$ avaient été enregistrées relativement à des développements technologiques dans les *Frais autres que d'intérêts* des secteurs des Particuliers et Entreprises (59 M\$), de Gestion de patrimoine (8 M\$), des Marchés financiers (7 M\$) et dans la rubrique *Autres* (1 M\$). De plus, des pertes de valeur d'immobilisations corporelles de 11 M\$ liées aux actifs au titre de droits d'utilisation avaient été enregistrées dans les *Frais autres que d'intérêts* de la rubrique *Autres*.
- (8) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, des charges pour litiges de 35 M\$ avaient été enregistrées au titre de la résolution de litiges et autres différends relatifs à diverses réclamations, en cours ou potentielles, contre la Banque, dans les *Frais autres que d'intérêts* du secteur de Gestion de patrimoine.
- (9) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, une charge de 25 M\$ avait été enregistrée dans les *Frais autres que d'intérêts* de la rubrique *Autres* relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).
- (10) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, des charges de 15 M\$ avaient été enregistrées dans les *Frais autres que d'intérêts* relativement à des pénalités pour terminaison de contrats (9 M\$ dans le secteur des Particuliers et Entreprises) et des provisions pour contrats déficitaires (6 M\$ dans la rubrique *Autres*).
- (11) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait enregistré une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Ces éléments avaient été enregistrés dans la rubrique *Autres*. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la note 26.
- (12) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période et c'est sur cette base que l'actif sectoriel est présenté aux secteurs d'exploitation.

Résultats par secteur géographique

Exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾

	Canada		États-Unis		Autres		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	1 225	1 901	1 062	1 051	652	634	2 939	3 586
Revenus autres que d'intérêts ^{(3) (4)}	7 055	5 700	191	98	1 215	674	8 461	6 472
Revenu total	8 280	7 601	1 253	1 149	1 867	1 308	11 400	10 058
Frais autres que d'intérêts ^{(5) (6) (7) (8) (9)}	5 464	5 213	238	226	352	314	6 054	5 753
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	2 816	2 388	1 015	923	1 515	994	5 346	4 305
Dotations aux pertes de crédit	388	284	113	81	68	32	569	397
Résultat avant charge d'impôts	2 428	2 104	902	842	1 447	962	4 777	3 908
Charge d'impôts ⁽¹⁰⁾	629	353	99	68	233	198	961	619
Résultat net	1 799	1 751	803	774	1 214	764	3 816	3 289
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(2)	–	–	–	–	(1)	(2)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	1 800	1 753	803	774	1 214	764	3 817	3 291
Actif moyen ⁽¹¹⁾	378 632	355 337	28 284	29 116	50 346	46 193	457 262	430 646
Actif total	381 098	347 972	26 327	29 968	54 801	45 537	462 226	423 477

- (1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2023, certains montants comparatifs ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, un montant de 14 M\$ (10 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré dans le *Revenu net d'intérêts* au Canada, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 14 et 16).
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, un gain de 174 M\$ (125 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détient dans CWB. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, la Banque a comptabilisé une perte liée à la réévaluation à la juste valeur de 3 M\$ (2 M\$ déduction faite des impôts) des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnent lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Ces éléments sont enregistrés au Canada.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait conclu qu'elle avait perdu l'influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) et avait donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque avait désigné son placement dans TMX comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 191 M\$. Lors de l'évaluation à la juste valeur, un gain de 91 M\$ (67 M\$ déduction faite des impôts) avait été enregistré dans les *Revenus autres que d'intérêts* au Canada.
- (5) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, des charges d'acquisition et d'intégration de 18 M\$ (13 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées dans les *Frais autres que d'intérêts* au Canada relativement à la transaction CWB.
- (6) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 75 M\$ avaient été enregistrées relativement à des développements technologiques et des pertes de valeur d'immobilisations corporelles de 11 M\$ liées aux actifs au titre de droits d'utilisation avaient été enregistrées dans les *Frais autres que d'intérêts* au Canada.
- (7) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, des charges pour litiges de 35 M\$ avaient été enregistrées dans les *Frais autres que d'intérêts* au Canada au titre de la résolution de litiges et autres différends relatifs à diverses réclamations, en cours ou potentielles, contre la Banque.
- (8) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, les *Frais autres que d'intérêts* au Canada incluaient une charge de 25 M\$ relativement à l'impact rétroactif des modifications à la *Loi sur la taxe d'accise* indiquant que les services de compensation relatifs aux cartes de paiement rendus par un exploitant de réseaux de cartes de paiement sont assujettis à la taxe sur les produits et services (TPS) et à la taxe de vente harmonisée (TVH).
- (9) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, des charges de 15 M\$ avaient été enregistrées dans les *Frais autres que d'intérêts* au Canada relativement à des pénalités pour terminaison de contrats et des provisions pour contrats déficitaires.
- (10) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2023, la Banque avait enregistré une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance du Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprend l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Ces éléments avaient été enregistrés au Canada. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la note 26.
- (11) Représente la moyenne des soldes quotidiens.

Note 33 – Acquisition

Le 11 juin 2024, la Banque a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB) par voie d'échange d'actions évaluant CWB à environ 5,0 G\$. Chaque action ordinaire de CWB, sauf celles que détient la Banque, sera échangée contre 0,450 action ordinaire de la Banque Nationale. CWB est une institution de services financiers diversifiée établie à Edmonton, en Alberta. Cette transaction permettra à la Banque d'accélérer sa croissance pancanadienne. Ce regroupement réunit deux banques canadiennes complémentaires dont les activités sont en pleine croissance et permet d'améliorer les services aux clients en offrant une gamme complète de produits et de services à l'échelle nationale, avec un modèle de service centré sur les régions.

La clôture de la transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles, y compris les approbations réglementaires, et devrait avoir lieu en 2025. Les résultats de l'entreprise acquise seront consolidés à compter de la date de clôture de la transaction.

Renseignements supplémentaires

Données relatives aux exercices antérieurs	240
Renseignements à l'intention des actionnaires	242

Données relatives aux exercices antérieurs

Au 31 octobre ou
pour l'exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Données relatives au bilan consolidé										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31 549	35 234	31 870	33 879	29 142	13 698	12 756	8 802	8 183	7 567
Valeurs mobilières	145 165	121 818	109 719	106 304	102 131	82 226	69 783	65 343	64 541	56 040
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	16 265	11 260	26 486	7 516	14 512	17 723	18 159	20 789	13 948	17 702
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	243 032	225 443	206 744	182 689	164 740	153 251	146 082	136 457	128 036	116 676
Autres actifs	26 215	29 722	28 921	25 233	20 963	14 475	15 661	14 433	17 498	18 105
Total de l'actif	462 226	423 477	403 740	355 621	331 488	281 373	262 441	245 824	232 206	216 090
Dépôts	333 545	288 173	266 394	240 938	215 878	189 566	170 830	156 671	142 066	130 458
Autres passifs	101 873	110 972	114 101	95 233	98 589	75 983	76 539	75 589	77 026	72 755
Dette subordonnée	1 258	748	1 499	768	775	773	747	9	1 012	1 522
Capital-actions et autres instruments de capitaux propres										
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	3 150	3 150	3 150	2 650	2 950	2 450	2 450	2 050	1 650	1 023
Actions ordinaires	3 463	3 294	3 196	3 160	3 057	2 949	2 822	2 768	2 645	2 614
Surplus d'apport	85	68	56	47	47	51	57	58	73	67
Résultats non distribués	18 633	16 650	15 140	12 854	10 307	9 227	8 442	7 703	6 706	6 705
Autres éléments cumulés du résultat global	219	420	202	(32)	(118)	16	175	168	218	145
Participations ne donnant pas le contrôle	–	2	2	3	3	358	379	808	810	801
Total du passif et des capitaux propres	462 226	423 477	403 740	355 621	331 488	281 373	262 441	245 824	232 206	216 090
Actif moyen ⁽²⁾	457 262	430 646	393 847	363 506	318 087	286 162	265 940	248 351	235 913	222 929
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC ⁽³⁾⁽⁴⁾ selon l'IFRS 9	1 144	606	479	283	465	450	404			
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC ⁽⁴⁾ selon l'IAS 39								206	281	254
Données relatives à l'état consolidé des résultats										
Revenu net d'intérêts	2 939	3 586	5 271	4 783	4 255	3 596	3 382	3 436	3 205	2 929
Revenus autres que d'intérêts	8 461	6 472	4 381	4 144	3 672	3 836	3 784	3 173	2 635	2 817
Revenu total	11 400	10 058	9 652	8 927	7 927	7 432	7 166	6 609	5 840	5 746
Frais autres que d'intérêts	6 054	5 753	5 230	4 903	4 616	4 375	4 100	3 861	3 875	3 665
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	5 346	4 305	4 422	4 024	3 311	3 057	3 066	2 748	1 965	2 081
Dotations aux pertes de crédit	569	397	145	2	846	347	327	244	484	228
Charge d'impôts	961	619	894	882	434	443	534	483	225	234
Résultat net	3 816	3 289	3 383	3 140	2 031	2 267	2 205	2 021	1 256	1 619
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)	(2)	(1)	–	42	66	87	84	75	70
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 817	3 291	3 384	3 140	1 989	2 201	2 118	1 937	1 181	1 549

(1) Certains montants de l'exercice 2023 ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés audités. Certains montants des exercices 2017 à 2021 ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable en 2022 sur la comptabilisation des accords infonuagiques, à l'exception des exercices 2017 à 2019 pour l'actif moyen.

(2) Représente la moyenne des soldes quotidiens.

(3) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent les prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3, et dans ce tableau, les prêts dépréciés nets présentés excluent les prêts DAC.

(4) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour les exercices 2015 à 2023.

Au 31 octobre ⁽¹⁾	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	340 744	338 285	336 582	337 912	335 998	334 172	335 071	339 592	338 053	337 236
Résultat de base par action	10,78 \$	9,33 \$	9,72 \$	8,95 \$	5,57 \$	6,22 \$	5,93 \$	5,43 \$	3,31 \$	4,56 \$
Résultat dilué par action	10,68 \$	9,24 \$	9,61 \$	8,85 \$	5,54 \$	6,17 \$	5,86 \$	5,37 \$	3,29 \$	4,51 \$
Dividende par action	4,32 \$	3,98 \$	3,58 \$	2,84 \$	2,84 \$	2,66 \$	2,44 \$	2,28 \$	2,18 \$	2,04 \$
Cours de l'action										
haut	134,23 \$	103,58 \$	105,44 \$	104,32 \$	74,79 \$	68,02 \$	65,63 \$	62,74 \$	47,88 \$	55,06 \$
bas	86,50 \$	84,97 \$	83,12 \$	65,54 \$	38,73 \$	54,97 \$	58,69 \$	46,83 \$	35,83 \$	40,75 \$
clôture	132,80 \$	86,22 \$	92,76 \$	102,46 \$	63,94 \$	68,02 \$	59,76 \$	62,61 \$	47,88 \$	43,31 \$
Valeur comptable ⁽²⁾	65,74 \$	60,40 \$	55,24 \$	47,44 \$	39,56 \$	36,64 \$	34,31 \$	31,50 \$	28,52 \$	28,26 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,500 \$
Série 28	-	-	-	-	-	-	-	0,9500 \$	0,9500 \$	0,9500 \$
Série 30	1,2770 \$	1,0063 \$	1,0063 \$	1,0063 \$	1,0063 \$	1,0156 \$	1,0250 \$	1,0250 \$	1,0250 \$	1,0250 \$
Série 32	0,9598 \$	0,9598 \$	0,9598 \$	0,9598 \$	0,9636 \$	0,9750 \$	0,9750 \$	0,9750 \$	0,9750 \$	1,0760 \$
Série 34	-	-	-	0,7000 \$	1,4000 \$	1,4000 \$	1,4000 \$	1,4000 \$	1,1373 \$	-
Série 36	-	-	-	1,0125 \$	1,3500 \$	1,3500 \$	1,3500 \$	1,3500 \$	0,5733 \$	-
Série 38	1,7568 \$	1,7568 \$	1,1125 \$	1,1125 \$	1,1125 \$	1,1125 \$	1,1125 \$	0,4724 \$	-	-
Série 40	1,4545 \$	1,3023 \$	1,1500 \$	1,1500 \$	1,1500 \$	1,1500 \$	0,9310 \$	-	-	-
Série 42	1,7640 \$	1,2375 \$	1,2375 \$	1,2375 \$	1,2375 \$	1,2375 \$	0,5323 \$	-	-	-
Intérêts sur les BCRL										
Série 1	4,30 %	4,30 %	4,30 %	4,30 %	4,30 %	-	-	-	-	-
Série 2	4,05 %	4,05 %	4,05 %	4,05 %	-	-	-	-	-	-
Série 3	7,50 %	7,50 %	7,50 %	-	-	-	-	-	-	-
Mesures financières										
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽²⁾	17,2 %	16,3 %	18,8 %	20,7 %	14,6 %	18,0 %	18,4 %	18,1 %	11,7 %	16,9 %
Rendement de l'actif moyen ⁽²⁾	0,83 %	0,76 %	0,86 %	0,86 %	0,64 %	0,81 %	0,84 %	0,81 %	0,53 %	0,73 %
Ratios réglementaires selon Bâle III ⁽³⁾										
Ratio des fonds propres CET1	13,7 %	13,5 %	12,7 %	12,4 %	11,8 %	11,7 %	11,7 %	11,2 %	10,1 %	9,9 %
catégorie 1	15,9 %	16,0 %	15,4 %	15,0 %	14,9 %	15,0 %	15,5 %	14,9 % ⁽⁴⁾	13,5 %	12,5 % ⁽⁵⁾
total	17,0 %	16,8 %	16,9 %	15,9 %	16,0 %	16,1 %	16,8 %	15,1 % ⁽⁴⁾	15,3 %	14,0 % ⁽⁶⁾
Ratio de levier	4,4 %	4,4 %	4,5 %	4,4 %	4,4 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	3,7 %	4,0 %
Ratio TLAC ⁽⁷⁾	31,2 %	29,2 %	27,7 %	26,3 %	23,7 %					
Ratio de levier TLAC ⁽⁷⁾	8,6 %	8,0 %	8,1 %	7,8 %	7,0 %					
Ratio de liquidité à court terme (LCR) ⁽⁸⁾	150 %	155 %	140 %	154 %	161 %	146 %	147 %	132 %	134 %	131 %
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) ⁽⁸⁾	122 %	118 %	117 %	117 %						
Autres renseignements										
Nombre d'employés ⁽⁹⁾	29 196	28 916	27 103	24 495	25 604	24 557	22 426	20 584	20 600	19 026
Succursales au Canada	368	368	378	384	403	422	428	429	450	452
Guichets automatiques au Canada	940	944	939	927	940	939	937	931	938	930

- (1) Certains montants de l'exercice 2023 ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux états financiers consolidés audités). Certains montants des exercices 2017 à 2021 ont été ajustés à la suite de la modification de méthode comptable en 2022 sur la comptabilisation des accords infonographiques, à l'exception des exercices 2017 à 2019 pour le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires et le rendement de l'actif moyen.
- (2) Consulter le « Glossaire » aux pages 130 à 133 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.
- (3) Les ratios aux 31 octobre 2022, 2021 et 2020 sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF, et en tenant compte des mesures transitoires accordées par le BSIF.
- (4) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.
- (5) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.
- (6) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 et compte tenu du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.
- (7) Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité d'absorption des pertes » du BSIF.
- (8) Le ratio LCR et le ratio NSFR sont calculés selon la ligne directrice « Normes de liquidité » du BSIF.
- (9) En équivalent temps plein. La méthodologie avait été raffinée au cours de l'exercice 2023 et les données des exercices 2022 et 2021 avaient été redressées.

Renseignements à l'intention des actionnaires

Description du capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 7,5 G\$, et 15 millions d'actions privilégiées de deuxième rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2024, la Banque compte 340 743 876 actions ordinaires et 67 500 000 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation (incluant les séries 44, 45 et 46 émises par la Banque, parallèlement aux BCRL, pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 20 afférente aux présents états financiers consolidés).

Cote officielle

Les actions ordinaires de la Banque et les actions privilégiées de premier rang série 30, série 32, série 38, série 40 et série 42 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

Émission ou catégorie	Symbole au téléscripteur
Actions ordinaires	NA
Actions privilégiées de premier rang	
Série 30	NA.PR.S
Série 32	NA.PR.W
Série 38	NA.PR.C
Série 40	NA.PR.E
Série 42	NA.PR.G

Nombre d'actionnaires inscrits

Le 31 octobre 2024 à la clôture des registres, 19 570 détenteurs d'actions ordinaires sont inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

Dividendes

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2025
(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires	
30 décembre 2024	1 ^{er} février 2025
31 mars 2025	1 ^{er} mai 2025
30 juin 2025	1 ^{er} août 2025
29 septembre 2025	1 ^{er} novembre 2025
Actions privilégiées, séries 30, 32, 38, 40 et 42	
6 janvier 2025	15 février 2025
7 avril 2025	15 mai 2025
7 juillet 2025	15 août 2025
6 octobre 2025	15 novembre 2025

Dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2024

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)
25 décembre 2023	1 ^{er} février 2024	1,06
25 mars 2024	1 ^{er} mai 2024	1,06
24 juin 2024	1 ^{er} août 2024	1,10
30 septembre 2024	1 ^{er} novembre 2024	1,10

Dividendes déclarés sur les actions privilégiées au cours de l'exercice 2024

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)				
		Série 30	Série 32	Série 38	Série 40	Série 42
8 janvier 2024	15 février 2024	0,2516	0,2399	0,4392	0,3636	0,4410
5 avril 2024	15 mai 2024	0,2515	0,2400	0,4392	0,3637	0,4410
8 juillet 2024	15 août 2024	0,3870	0,2399	0,4392	0,3636	0,4410
7 octobre 2024	15 novembre 2024	0,3869	0,2400	0,4392	0,3636	0,4410

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 1 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dépôt direct

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Siège social

Banque Nationale du Canada
Place Banque Nationale
800, rue Saint-Jacques, 37^e étage
Montréal (Québec) H3C 1A3 Canada

Téléphone : 514 394-5000
Internet : bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le 24 avril 2025.

Déclaration annuelle de responsabilité sociale d'entreprise

L'information sera disponible en mars 2025 sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificats d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont invités à communiquer avec l'agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
100, Avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1 Canada

Téléphone : 1 888 838-1407
Télécopieur : 1 888 453-0330
Adresse électronique : service@computershare.com
Internet : computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marché sont invités, quant à eux, à communiquer avec ce dernier.

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations investisseurs
Banque Nationale du Canada
800, rue Saint-Jacques, 33^e étage
Montréal (Québec) H3C 1A3 Canada

Téléphone : 1 866 517-5455
Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca
Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis.

La mise en garde à propos des déclarations prospectives est disponible à la page 13 du présent Rapport annuel.

Marques de commerce

Les marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées dans ce rapport sont notamment : Banque Nationale du Canada, Banque Nationale, BNC, NBC, NBC Financial Markets, Financière Banque Nationale, NA Capital de risque, Financière Banque Nationale-Gestion de Patrimoine, Gestion Privée 1859, Banque Nationale Courtage Direct, Banque Nationale Investissements, BNI, Banque Nationale Réseau Indépendant, Trust Banque Nationale, Assurance-vie Banque Nationale, Société de fiducie Natcan, L'Immobilière Banque Nationale, Natbank, ainsi que leurs logos respectifs. Certaines marques de commerce appartenant à des tiers sont également mentionnées dans ce rapport.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

*Investor Relations Department
National Bank of Canada
800 Saint-Jacques Street, 33rd Floor
Montreal, Quebec H3C 1A3 Canada*

*Telephone: 1-866-517-5455
E-mail: investorrelations@bnc.ca*

Dépôt légal

ISBN 978-2-921835-82-4
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2024

Impression

L'Empreinte

Banque Nationale du Canada participe à un programme carboneutre en ayant acheté des crédits pour compenser les émissions de gaz à effet de serre produites en fabriquant ce papier et contribue à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC® (Forest Stewardship Council®).

